BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XLII
E
83
NAPOLI

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

8.

HISTOIRE

DE

L'ÉLOQUENCE LATINE

DEPUIS

L'ORIGINE DE ROME JUSQU'A CICÉRON

II

Digitized by Google

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

L'ÉLOQUENCE LATINE

DEPUIS

L'ORIGINE DE ROME JUSQU'A CICÉRON

D'APRÈS LES NOTES DE

M. ADOLPHE BERGER
Professeur à la Faculté des lettres de Paris

RÉUNIES ET PUBLIÉES PAR

M. VICTOR CUCHEVAL
Docteur ès lettres, professeur de rhétorique au lycée Saint-Louis

TOME SECOND

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE & Cie
BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1872

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

L'ÉLOQUENCE LATINE

DEPUIS

L'ORIGINE DE ROME JUSQU'A CICÉRON

CHAPITRE XVI

CATON CENSEUR.

Luttes de Caton contre les mœurs, contre les idées nouvelles et contre la civilisation de la Grèce.

La lutte de Caton contre le luxe des femmes remonte, comme nous l'avons vu, à l'époque de son consulat. Mais c'est surtout à partir du moment où il est élevé à la dignité de censeur, que la guerre déclarée par lui aux mauvaises mœurs et aux vices de ses contemporains prend son véritable caractère. Cette magistrature redoutable donne, en effet, à ses attaques et à ses colères une sanction efficace, en mettant à sa disposition un pouvoir discrétionnaire et une pénalité rigoureuse, dont il use, du reste, sans aucun ménagement. Caton était né pour être censeur; son carac-

tère, son humeur, son ardent désir de réprimer la corruption, le destinaient à cette charge. Cependant, la première fois qu'il brigua la censure, il échoua.

Il avait, il faut le reconnaître, une manière toute particulière et conforme à ses allures, de solliciter les suffrages. Il se promenait sur la place publique, arrêtant, selon l'usage, les citoyens qu'il rencontrait, les appelant par leur nom, et leur disant : « La république est malade, voulez-vous un médecin qui la guérisse en portant dans ses membres et le fer et le feu? Nommez-moi censeur[1]. » Ses paroles produisirent l'effet tout opposé à celui qu'il espérait : il effraya, au lieu d'inspirer la confiance. Mais, la seconde fois, l'autorité de son nom, de sa vertu, les témoignages nombreux qu'il avait donnés de son désintéressement et de son patriotisme, l'emportèrent sur les attaques intéressées de ses neuf concurrents et de ses ennemis, et lui firent obtenir la censure (186-184 av. J. C.). Nommé censeur, Caton tint les promesses qu'il avait faites comme candidat, et il se mit résolûment à l'œuvre. A ceux qui lui reprochaient son extrême sévérité, il répondait : « Ce sont mes mœurs et mon caractère qui m'ont valu cet honneur; il serait indigne, maintenant que j'en suis revêtu, de changer de mœurs et de conduite[2]. »

Un de ses premiers actes fut de faire le recensement des fortunes. Il décida que les chariots de promenade et les vêtements, parmi lesquels il comprit les parures et les ornements des femmes, dépassant la somme de 1500 drachmes, seraient portés au décuple de leur valeur, pour leur faire payer une taxe plus élevée qui évalut ainsi à un impôt de

1. Tite-Live, XXXIX, 40. — Plutarque, *Vie de Caton*, 16.
2. Priscien, VI, 7, p. 216, édit. Hertz.

3 pour 100[1]. Mais sa sévérité n'atteignit pas seulement les objets de luxe et la fortune des citoyens, elle s'attaqua aussi aux personnes. Tandis que les censures précédentes s'étaient signalées par leur douceur pour les particuliers[2], il élimina du sénat sept personnages consulaires. Suivant l'usage que les censeurs avaient adopté, depuis une génération, de donner par écrit leur *note d'infamie*, il composa autant de discours violents contre les sénateurs qu'il exclut de la curie et contre les chevaliers qu'il dégrada[3].

Parmi ceux qu'il chassa du sénat, se trouvait Manilius, que l'opinion publique désignait pour consul de l'année suivante, et le motif d'exclusion que donnait Caton est assez extraordinaire pour être rapporté. Caton lui reprochait d'avoir donné en plein jour un baiser à sa femme devant sa fille, et ajoutait plaisamment : « Pour moi, ma femme ne m'a jamais embrassé que par un grand tonnerre, et je ne dois cette faveur qu'à l'intervention de Jupiter Tonnant[4]. » Le mot est joli, mais il faut avouer que le crime de Manilius était des plus pardonnables et même des plus légitimes! Cependant cette exclusion, si toutefois elle n'eut pas d'autres motifs, provoqua moins de rumeurs que la mesure qui atteignit un personnage consulaire, L. Q. Flamininus, le frère du célèbre Titus Flamininus. La noblesse de sa famille, l'illustration de son nom et les services de son frère, ne purent le protéger contre la juste sévérité de Caton.

Quintus avait, il est vrai, commis un acte atroce de cruauté.

1. Tite-Live, XXXIX, 44. — Plutarque, *Vie de Caton*, 18.
2. Tite-Live, XXXVIII, 28.
3. Idem, XXXIX, 42.
4. Plutarque, *Vie de Caton*, 17.

Pour complaire à son mignon Philippe, qu'il avait emmené de Rome, la veille d'un jour où devait avoir lieu un combat de gladiateurs, il voulut lui donner un spectacle de meurtre, et frappa de son épée à la tête un noble Boïen qui était venu l'implorer pendant son repas. Le Gaulois blessé s'enfuit en implorant la protection du peuple romain; Quintus courut alors après lui et le perça de son glaive[1]. L'historien Valerius Antias, comme nous le verrons plus tard, raconte le fait avec quelques variantes, mais elles n'en diminuent point le caractère odieux[2]. Nous n'avons du discours que Caton prononça contre L. Quintus que quelques mots, où il s'adresse d'une façon un peu déclamatoire au jeune Philippe :

« Autre chose, Philippe, est l'amour, autre chose est la passion : celle-ci vient prendre la place de celui-là; l'amour est bon, la passion est mauvaise[3]. »

Heureusement qu'en dehors de cette casuistique assez étrange dans la bouche de Caton, nous avons encore le récit de Tite-Live, qui raconte l'histoire de Flamininus, avec le discours de Caton sous les yeux, et qui en reproduit le plan et la conclusion. Ainsi, Caton décrivait en termes pleins de force la scène du meurtre, puis, à la fin de son discours, s'adressant à L. Quintus : « Il lui proposait, s'il niait le fait, de se défendre par un compromis, *sponsione*. S'il l'avouait, il lui demandait qui pourrait jamais blâmer l'infamie attachée à un sénateur, lorsque ce sénateur, au milieu d'un repas, dans les fumées de l'amour et du vin, s'était fait un jeu de verser le sang d'un homme[4] ! » Il faut

1. Tite-Live, XXXIX, 42.
2. Voyez plus loin au chapitre XXV.
3. Isidore, *De differentiis verborum*, p. 711, édit. 1601.
4. Tite-Live, XXXIX, 43. — Plutarque, *Vie de Caton*, 17.

reconnaître que ce sont là de nobles sentiments, et que si Caton usa d'une rigueur ridicule vis-à-vis de Manilius, il fit œuvre légitime de justicier contre L. Quintus.

Le peuple applaudit à la mesure de Caton. Cependant, par égard pour les services de Titus Flamininus, qui avait essayé vainement de défendre son frère, la multitude, voyant, un jour de spectacle, L. Quintus passer près des bancs consulaires sans oser s'y asseoir, le força, par ses cris, de reprendre son ancienne place, et adoucit ainsi l'humiliation de la flétrissure qui lui avait été infligée. Le dernier écho, et qui n'est pas le moins curieux de cette sanglante affaire, est la discussion que Sénèque le père établit dans ses *Controverses* sur le crime reproché à Flamininus. Il y donne, avec la subtilité d'un rhéteur de la décadence, les raisons qui incriminent ou atténuent la conduite du personnage consulaire [1].

Il nous reste le titre et quelques mots d'un discours *Sur les mœurs de Claudius Néron*, prononcé par Caton, probablement dans le recensement du sénat. Le personnage, du reste, est inconnu. Ce ne peut être l'illustre Claudius Néron, vainqueur d'Asdrubal en 207 ; il aurait eu au moins soixante-cinq ans à l'époque de la censure de Caton, et celui-ci eût respecté en lui un ancien général et un vieillard. Nous voyons, il est vrai, qu'un Claudius Néron fut consul en 191, et son fils questeur en 183. C'est peut-être celui-ci que Caton exclut du sénat. Nous ne savons ce qu'il lui reprochait. Les paroles qui nous restent de son discours : « Mon argent a été plus utile à la république que le tien, dont tu as fait un tel usage [2]. » Et ces mots : « Si l'on amène un

1. Sénèque le rhéteur, *Controverses*, IV, 25.
2. Priscien, VI, 7, p. 226, édit. Hertz.

aruspice interprète des éclairs[1] », semblent indiquer qu'il reprochait à Néron le mauvais emploi de sa fortune, et sa superstition; mais ce ne sont là que de simples conjectures.

Caton ne fut pas moins sévère à l'égard des chevaliers. Il ôta son cheval à L. Scipion Asiagène[2], le fils probablement de Scipion l'Asiatique, celui que les inscriptions du tombeau des Scipions nous apprennent être mort à trente-trois ans, après avoir été questeur et tribun des soldats[3]. C'est pendant ce recensement que Scipion Nasica, d'après Cicéron, adressa à Caton une réponse assez plaisante. Le censeur lui demandait s'il était marié, en se servant de la formule consacrée : « *En ton âme*, as-tu une femme? demanda le censeur. — Oui, j'en ai une, répondit Nasica, mais pas au gré de mon âme[4]. » Aulu-Gelle rapporte l'anecdote sans citer de nom, mais il ajoute que le censeur punit le mauvais plaisant en le plaçant dans la classe des *ærarii*, pour lui avoir manqué de respect[5]. Seulement Caton, selon lui, n'aurait point prononcé de discours; il se serait contenté d'une simple *note* par écrit. Caton enleva également son cheval à Lucius Veturius : « Parce que, disait-il, autant qu'il a dépendu de toi, tu as déserté des cérémonies fixes, solennelles, engageant ta tête[6]. » Il lui reprochait encore : « de l'impudence et de la dureté[7] ». Veturius se défendit, et allégua surtout qu'un mauvais présage l'avait obligé de suspendre le sacrifice. Mais

1. Nonius, p. 63, 21.
2. Tite-Live, XXXIX, 14.
3. Egger, *Latini sermonis Reliquiæ*, p. 156.
4. Cicéron, *De l'orateur*, II, 64.
5. Aulu-Gelle, IV, 20.
6. Festus, au mot *Stata*.
7. Aulu-Gelle, XVII, 2.

Caton lui répondit avec son franc parler habituel : « Chez moi, quand je prends les auspices, à coup sûr je tiens à honorer régulièrement les dieux. Eh bien! qu'un esclave, une servante fasse sous ses couvertures un bruit que je n'entends pas, l'auspice n'en est pas troublé. Si, pendant le sommeil, un esclave, une servante a un accès de ce mal qui fait ajourner les comices, l'auspice, pour cela même, n'est pas réellement troublé [1]. »

Aucune excuse ne sauva le malheureux Veturius. Prétendait-il que le loisir lui avait manqué? « Mais on célébrait les saturnales [2]. » L'eau avait-elle fait défaut pour le sacrifice? Il aurait dû aller en chercher même au plus loin : « Il te fallait apporter pour le sacrifice de l'eau de l'Anio, qui n'est pas éloigné de moins de quinze mille pas [3]. » Enfin, eût-il satisfait à toutes les objections de Caton, qu'il n'aurait pu se justifier d'un dernier grief, et qu'il eût été condamné à perdre son cheval, « parce qu'il était trop gras et trop corpulent [4] ». — « A-t-il jamais frappé un seul ennemi [5]? » demandait Caton. « Quel service un tel corps peut-il rendre à la république, lorsque, chez lui, depuis le cou jusqu'aux aines, tout est ventre [6]? » La rigueur de Caton était légitime s'il s'agissait d'un homme jeune. Mais, avec ce système appliqué à tout âge, Marius lui-même, le vainqueur des Cimbres, n'aurait pu mourir chevalier!

Quelques courts fragments de Caton nous donnent encore le nom de plusieurs citoyens dont il flétrit la conduite, ou dont

1. Festus, au mot *Prohibere*.
2. Priscien, VIII, 3, p. 365.
3. Priscien, VI, 3, p. 229.
4. Aulu-Gelle, VII, 22.
5. Priscien, X, p. 509.
6. Plutarque, *Vie de Caton*, 9.

il attaqua les mœurs dans ses discours. A l'un, Tiberius Sempronius Longus, il disait sans doute qu'on s'enrichirait peu, « si l'on pouvait faire la vente de tes talents comme on fait d'un mobilier [1] ». D'un autre, il affirmait qu'on lui voyait « mener la vie d'un voleur, avoir aujourd'hui tout en profusion, et rien le lendemain [2] ». Ce dissipateur était peut-être Q. Sulpicius dont il décrivait en ces termes le mobilier : « Combien de fois ai-je vu chez lui des cuvettes, des cruchons cassés, des aiguières, des vases sans anse [3] ? » A propos de Cornelius, il demandait aux assistants : « Est-il un homme plus inculte, plus superstitieux, plus abandonné, plus exclu des affaires publiques [4] ? » Il accablait le sénateur Cœcilius de ses railleries : « Le voilà, disait-il, descendu de sa monture, il exécute un pas, il dit des bons mots... En outre, il chante quand la fantaisie lui en prend, il déclame des vers grecs, il estropie les mots et prend des poses [5]. »

Il disait encore du même ou du tribun du peuple Cœlius, car le nom varie suivant les auteurs : « Jamais, si j'étais triumvir, je n'inscrirais sur le rôle de la colonie un parasite ni un bouffon [6]. » Et il continuait, en traçant le portrait de ce parasite bavard : « Il ne se tait jamais celui qui a la rage de parler, pas plus que l'hydropique ne cesse de boire et de dormir. Si vous ne répondez pas à son appel, sa passion

1. Priscien, VI, p. 279.
2. Festus, p. 378, édit. Müller.
3. Festus, au mot *Nassiterna*.
4. Festus, p. 286, édit. Müller.
5. Macrobe, *les Saturnales*, III, 14.
6. Idem, *ibidem*, et Festus, au mot *Spatiatorem*. On applique souvent cette expression à Ennius : voyez chapitre X et chapitre XIV du premier volume.

de parler est si grande, qu'à prix d'argent il louera des auditeurs. Aussi, vous l'entendez, mais vous ne l'écoutez pas, comme un charlatan qu'on laisse dire, mais à qui personne ne se confie quand il est malade... Pour un morceau de pain, on achètera son silence ou sa parole[1]. » Théophraste ni la Bruyère ne désavoueraient cette rapide esquisse tracée de main de maître. Mais Caton réservait le trait le plus cruel pour sa péroraison : « A quoi bon, dit-il, m'épuiser avec un homme que vous verrez prochainement, à l'ouverture des jeux, figurer dans le cortége en guise de paillasse, et faire la conversation avec les spectateurs[2]. » Le pauvre Cæcilius ou Cælius, ou quel que soit son nom, ne dut pas se relever de ce dernier coup.

Mais si Caton fut aussi impitoyable envers les débauchés, les prodigues et les vicieux de toute espèce, on comprend quels orages de haine il amassa contre lui. « Cette censure, dit Tite-Live, fut fameuse et remplie d'inimitiés que valut à Caton sa dureté, et qui le poursuivirent toute sa vie[3]. » Elle devint proverbiale, mais elle lui attira quarante-quatre accusations dont il sortit vainqueur sans avoir jamais été condamné.

A l'âge de quatre-vingt-cinq ans même, il fut accusé de crime capital par un de ses ennemis, un ancien censeur nommé Cassius. Réduit à parler et à plaider sa cause devant une foule d'un autre âge, le vieillard en appela au droit, *desponsio*, qui lui permettait de demander d'autres juges que le peuple. Quand on le lui eut accordé, il choisit T. Sempronius Gracchus, témoignage aussi honorable pour

1. Aulu-Gelle, I, 15.
2. Festus, p. 59, Müller.
3. Tite-Live, XXXIX, 44.

lui-même que pour le juge qu'il prenait. Ce trait confondit ses ennemis, qui cessèrent enfin de l'accuser. Caton, du reste, savait bien, à son début, à quoi il s'exposait en entreprenant de corriger les mœurs : « Voilà longtemps, disait-il, que j'ai vu, compris, pensé qu'on courait de grands dangers en travaillant à guérir la république. » Et il ajoutait : « Les censeurs qui me succéderont seront désormais plus lents, plus réservés, plus timides dans leurs efforts[1]. » Il ne se trompait pas : il devenait impossible de lutter contre le débordement croissant des mauvaises mœurs, et le rôle dont Caton s'était chargé était au-dessus des forces humaines.

L'activité de Caton censeur ne se borna pas seulement à combattre le luxe par des impôts et des lois somptuaires, et la corruption des mœurs par des actes de sévérité contre les personnes. Il se signala encore par ces mesures administratives qui rentraient dans les attributions de sa charge. Les mêmes sentiments inspirent sa conduite : la haine des abus et le désir du bien. Ainsi une de ses premières réformes fut de supprimer toutes les prises d'eau clandestines, détournées des aqueducs publics au profit des maisons et des champs des particuliers[2]. C'était là un abus invétéré contre lequel on avait porté à plusieurs reprises des lois très-sévères, puisque l'une d'elles prononçait même la confiscation des terres arrosées par l'eau publique[3]; mais ces lois n'avaient jamais été exécutées fidèlement. Cependant Rome, qui eut tant d'aqueducs à l'époque des empereurs, n'en avait que deux au moment de la censure de Caton : l'aqueduc Appien, construit en 311, et qui venait du lac Martignano, à onze milles de

1. Charisius, II, p. 181, 196.
2. Tite-Live, XXXIX, 44. — Plutarque, *Vie de Caton*, 17.
3. Frontin, *Des aqueducs*, II, 97.

Rome, et l'aqueduc de l'Anio, construit en 270, sous la censure de Curius Dentatus. Le troisième, que Caton vit commencer avant de mourir, fut achevé seulement en 145 par le préteur Q. Marcius Rex.

Aussi l'eau était rare, et les terres qui étaient arrosées, grâce à des fraudes coupables, au détriment du public, acquéraient une grande valeur, comme le prouve un fragment du discours de Caton *contre Furius*. « A quel prix élevé n'a-t-il pas payé les terrains où devait passer l'eau[1] ? » Furius ne fut pas le seul qui eût à se plaindre de la juste sévérité de Caton. Toutes les maisons ou constructions élevées par les particuliers sur les terrains de l'État durent être démolies dans l'espace de trente jours. Il en fut de même de celles qui étaient en saillie sur la rue et qui ne respectaient pas l'alignement. Ensuite, avec les fonds alloués pour les travaux publics, il fit paver les réservoirs, nettoyer les égouts, et en construisit de nouveaux partout où il fut besoin, notamment dans le quartier de l'Aventin où il n'y en avait pas auparavant. La forme irrégulière de la vaste plaine du Forum fut rectifiée par Caton. Il acheta pour l'État deux maisons, celles de Menius et de Titius dans les Lautumies, et quatre boutiques, les jeta à terre, et construisit sur leur emplacement la basilique qui de son nom fut appelée la basilique *Porcia*[2].

Caton prit encore des mesures propres à augmenter les revenus du trésor, en diminuant le prix des entreprises données à bail par la république, et en louant à un taux plus élevé les fermes et les revenus de l'État. Cette mesure lui aliéna un grand nombre de chevaliers. Cependant il aimait

1. Charisius, II, p. 192.
2. Tite-Live, XXXIX, 44. — Plutarque, *Vie de Caton*, 19.

et favorisait cet ordre de citoyens qui représentaient, à ses yeux, la classe des hommes nouveaux, parvenus à la fortune par leur activité et leur intelligence. De lui-même, il augmenta leur solde : « Je suis d'avis, disait-il, qu'il faut porter de deux mille à deux mille deux cents as la solde des chevaliers[1]. » Enfin Caton essaya de multiplier les colonies pour débarrasser la ville des citoyens pauvres et réduits aux expédients, et propager dans les provinces l'esprit romain. Mais il eut soin de les composer autant que possible d'hommes honnêtes, courageux, disposés au travail et à l'économie. Il semblait deviner les funestes conséquences que devaient entraîner des colonies formées, comme elles le furent plus tard, par Sylla, César et Octave, de vétérans habitués à la vie des camps, impropres aux travaux de l'agriculture, toujours prêts à vendre leurs champs pour se livrer à la débauche, et à se soulever en faveur du premier qui leur promettrait de nouvelles terres à partager.

Caton, avant de quitter la censure, eut à prononcer un discours *sur le bonheur de son lustre*. « Dans l'ancienne république, dit Eumène, qui nous apprend ce détail et qualifie ce discours de remarquable[2], c'était une gloire pour les censeurs, si le lustre clos par eux avait été prospère, si la moisson avait rempli les greniers, si la vendange avait été abondante, si des flots d'huile avaient coulé de l'olive. » Cependant, bien qu'avec ses idées superstitieuses, Caton ne fût pas insensible à cette rencontre toute fortuite, il éprouva une joie plus grande et plus douce en sortant de sa magistrature. Malgré des actes d'une sévérité parfois excessive, malgré les attaques

1. Priscien, VII, 8, p. 317.

2. Eumène, *Actions de grâces à Constantin*, 13 (*Panegyr. vet.*, I, p. 469, Jäger).

violentes et intéressées d'adversaires dont Caton réprimait la cupidité, le peuple avait compris que ce censeur farouche voulait le bien de la république; il lui en sut gré et lui érigea une statue.

En vain Caton s'était-il moqué de ceux qui mettaient leur gloire dans les ouvrages des statuaires et des peintres, tandis qu'il se glorifiait pour son compte de laisser dans l'âme de ses concitoyens les plus belles images de lui-même; en vain avait-il dit : « J'aime mieux qu'on demande pourquoi on n'a pas élevé de statue à Caton, que si l'on demandait pourquoi on lui en a dressé une »; il dut céder aux instances de ses concitoyens. Il fut vivement touché de cet hommage spontané, surtout quand il vit que sur la statue érigée en son honneur dans le temple de la Santé, au lieu de graver ses exploits militaires et ses triomphes, on mit l'inscription suivante : « Pour avoir par de sages ordonnances, par des institutions et des prescriptions prudentes, relevé, pendant sa censure, la république romaine que l'altération des mœurs avait mise sur le penchant de sa ruine [1]. » Tel avait été le but de sa conduite; tel était, il l'espérait du moins, le résultat de ses efforts; telle était, en attendant le démenti des événements, sa consolation contre toutes les haines et les attaques auxquelles désormais sa vie allait être exposée.

La censure de Caton, conformément à la loi nouvelle, n'avait duré que deux ans, de 186 à 184. Mais la censure *officieuse* qu'il s'était arrogée sur les mœurs de ses contemporains ne subit pas d'interruption. Il n'eut plus, il est vrai, le pouvoir de dégrader des sénateurs et des chevaliers, ni de faire des lois somptuaires. Toutefois, s'il fut obligé de

1. Plutarque, *Vie de Caton*, 19.

respecter les personnes, il ne cessa pas d'attaquer les abus et de combattre tout ce qui lui semblait offrir un danger pour la république. C'est à ce titre que les idées nouvelles, qui traversaient la mer Adriatique et s'introduisaient peu à peu dans Rome sous les formes les plus diverses, trouvèrent en lui un adversaire infatigable. Caton, pour leur résister, fut amené à exagérer ses préférences et ses aversions. De même qu'il s'était attaché aux vieilles mœurs par haine de la corruption, il s'attacha aux vieilles idées de Rome par crainte des désordres que les nouveautés pourraient amener avec elles.

On s'explique ainsi comment Caton, si avide de s'instruire, versé dans toutes les connaissances de son temps, se fit le défenseur de l'antique ignorance et de l'antique rusticité; pourquoi il déclara la guerre aux lettres, aux arts et aux sciences, proscrivit la civilisation grecque, et dénonça à la vindicte publique tout ce qui portait le nom grec, tout ce qui se rattachait aux arts de la Grèce. Cette lutte appartient surtout à la seconde moitié de la vie de Caton. Pendant la première, Caton montra d'abord de la curiosité, puis de l'indifférence et du mépris pour la civilisation hellénique. Il n'en arriva à la haine furieuse et implacable qu'à partir de l'ambassade de Carnéade, quand il vit à quel excès d'impudence les sophistes grecs se laissaient aller, et quels transports d'admiration leurs écarts si répréhensibles excitaient chez leurs naïfs auditeurs.

Les premiers rapports que Caton eut avec les lettres et les idées de la Grèce remontent à la prise de Tarente par Fabius Maximus en 208. Caton, jeune encore, puisqu'il avait au plus vingt-sept ans, fut logé chez Néarque, philosophe pythagoricien, et désira l'entendre discourir sur la philosophie. «Néarque professait, dit Plutarque, les mêmes prin-

cipes que Platon. D'après lui, le plaisir était la plus dangereuse des amorces; le corps était le premier fléau de l'âme, qui ne peut s'en délivrer et se conserver pure que par la réflexion, en s'éloignant, grâce à elle, le plus possible des affections corporelles[1]. » Plutarque ajoute que les discours de Néarque firent aimer encore davantage à Caton la tempérance et la frugalité. On ne voit pas toutefois que ces entretiens aient pu avoir une influence sur la vie de Caton occupé sans cesse, pendant les huit ans qui suivirent la prise de Tarente, par les soucis de la guerre et les magistratures diverses dont il fut chargé. Il serait même trop conjectural de rattacher au bon souvenir des arts de la Grèce que la morale austère de Néarque avait pu lui laisser, le soin que Caton prit en 204 de ramener de Sardaigne à Rome le poëte grec Ennius qui servait dans l'armée comme simple soldat. C'est une singulière coïncidence, en tout cas, qui a donné Caton, l'adversaire des idées nouvelles, pour premier protecteur à l'homme dont toutes les œuvres, imitées du grec, allaient inspirer aux Romains et développer en eux le goût de la littérature hellénique.

Pendant les trois ans que Caton demeura en Sicile en qualité de tribun militaire et de questeur, et plus tard, quand il séjourna à Athènes à la suite de Glabrion, en 191, il apprit certainement le grec, parce que la connaissance de la langue lui était nécessaire pour l'exercice de ses fonctions, et parce que son esprit, naturellement actif et curieux, le portait à s'instruire. Ce qui le prouve, c'est « qu'il étudia soigneusement la Grèce », comme il l'affirme lui-même[2]; et s'il ne harangua pas les Athéniens en grec, s'il crut devoir,

1. Plutarque, *Vie de Caton*, 2.
2. Pline, *Histoire naturelle*, XXIX, 7.

par fierté romaine, se servir d'un interprète, ce n'est pas qu'il n'eût pu s'exprimer en grec, à ce que dit Plutarque[1]. Il faut donc reléguer parmi les fables ces assertions de différents auteurs, qu'il était déjà vieux quand il apprit le grec pour la première fois[2], et surtout celle de Valère-Maxime, selon lequel « Caton aurait, dans un âge avancé, appris le grec, le *latin* même, qu'il ne savait pas[3] ».

Malgré ces rapports, ou plutôt par suite de ces rapports avec la Grèce avilie, Caton prit en dédain tout ce qui tenait à la Grèce. Les poëtes eux-mêmes ne trouvèrent pas grâce devant lui. Il partageait à leur endroit toutes les préventions de ses concitoyens. Si l'on n'appelait plus les poëtes du nom de *scribæ*, comme on l'avait fait par ignorance quelques générations auparavant, « on désignait encore du même terme injurieux, *grassator*, celui qui se livrait à la poésie et celui qui recherchait les festins[4] ». C'est ce double sens qu'adopte Caton, lorsqu'il parle des poëtes dans un fragment de ses discours, et qu'il reproche à Fulvius Nobilior de corrompre la discipline des armées en conduisant avec lui des poëtes dans les camps[5]. Or, ces poëtes, ou plutôt ce poëte était peut-être Ennius qu'il avait lui-même amené à Rome, Ennius qui avait combattu vaillamment comme centurion à côté des soldats romains, et obtenu en récompense de son courage le droit de cité romaine. Cependant, avec tout son dédain pour les poëtes et pour les gens qui écrivent, Caton

1. Plutarque, *Vie de Caton*, 12.

2. Cicéron, traité *De la vieillesse*, I, 8; *Académiques*, II, 2. — Cornelius Nepos, 3. — Quintilien, XII, 11. — Tertullien, *De pallio*, p. 615. — Saint Jérôme, *Epîtres*, II, 8.

3. Valère-Maxime, VIII, 7, 1.

4. Aulu-Gelle, XI, 2, 5.

5. Cicéron, *Tusculanes*, I, 2.

se fit écrivain, et le proclama hautement dans son livre *Sur la discipline militaire*, en annonçant le peu de cas qu'il faisait des critiques : « Je sais, disait-il, que les écrits, une fois publiés, rencontrent beaucoup de vétilleurs, *qui vitilitigent*, surtout parmi ceux qui sont étrangers à la vraie gloire, mais je laisse passer leurs discours devant moi [1]. »

Caton se trouvait, il est vrai, atteint dans ses prétentions les plus chères par les sciences nouvelles qui pénétraient dans Rome, et notamment par la médecine grecque. Il avait, en effet, rédigé un traité de médecine dont il était très-fier, et dont il se servait dans sa famille. Ainsi, dans ses *Préceptes adressés à son fils*, voici ce qu'il disait de la médecine grecque :

« Je te parlerai de ces Grecs en temps et lieu, mon fils Marcus. Je te marquerai ce que je trouve excellent à Athènes. Quant à leurs lettres, il peut être bon de les effleurer, mais non de les approfondir : je le prouverai. Cette race est la plus perverse du monde et la plus intraitable. Crois entendre un oracle te dire par ma bouche : si cette nation nous apporte sa littérature, elle corrompra tout. Ce sera pis encore, si elle envoie ici ses médecins. Ils ont juré entre eux d'exterminer par la médecine tous les barbares ; et ils n'exigent le salaire de leur métier que pour usurper la confiance et tuer plus à l'aise. Nous aussi, ils nous appellent *barbares*, et ils nous outragent plus ignominieusement que tous les autres peuples, en nous traitant d'*Opiques*. Je t'interdis les médecins [2] ».

Pline, qui nous a conservé ce curieux fragment, ajoute :

1. Pline, *Histoire naturelle*, préface.
2. Idem, *ibidem*, XXIX, 7.

« Dans son traité de médecine, Caton retrace par quel traitement il a procuré à lui et à sa femme une longue vieillesse; il déclare encore qu'il a un livre de recettes à l'aide duquel il soigne son fils, ses esclaves, ses amis. C'est ce livre que nous donnons ici, divisé suivant l'ordre des maladies [1]. »

Quels étaient ces remèdes merveilleux qui assuraient la santé et une longue vie à Caton, à toute sa famille, et dont Pline l'ancien semble faire tant de cas. Aucun fragment ne nous en a conservé les formules. Toutefois, indépendamment des remèdes que nous trouvons dans le *De re rustica*, remèdes de bonnes femmes et de sorcières pour remettre les bras cassés, Plutarque nous a conservé quelques indications qui peuvent nous faire juger la singulière médecine du vieux Romain : « Caton avait composé, à ce qu'il rapporte lui-même, un recueil de recettes pour soigner les malades de sa maison. Jamais il ne les mettait à la diète; il les nourrissait d'herbes, de chair de canard, de pigeon ou de lièvre. Il trouvait cette nourriture légère, facile à digérer pour les gens affaiblis, n'ayant d'autre inconvénient que de faire rêver ceux qui en usent. Avec ce traitement et ce régime, il se conservait en santé, disait-il, lui et tous les siens [2]. » Si l'on ajoute qu'il recommandait beaucoup l'usage du chou [3], on aura une meilleure idée de l'estomac de Caton que de sa médecine. Aussi ne put-elle préserver d'une mort prématurée son fils, jeune homme plein d'espérance et de mérite, et qui promettait un grand citoyen à la république.

1. Pline, *Histoire naturelle*, XXIX, 8.
2. Plutarque, *Vie de Caton*, 23.
3. Pline, *Histoire naturelle*, XX, 33.

Les rhéteurs et les philosophes sont, comme les médecins, l'objet de la haine particulière de Caton. Il se moquait de l'école d'éloquence qu'Isocrate avait tenue, et disait : « que ses disciples vieillissaient auprès de lui comme s'ils devaient exercer seulement dans les enfers leur art et leur éloquence[1] ». C'est pourquoi, lorsqu'en 161, un décret du sénat chassa de Rome les rhéteurs et les philosophes, Caton dut se réjouir de cette rigueur politique. Il n'est peut-être pas téméraire de croire qu'il prit part à la rédaction du décret ainsi conçu : « M. Pomponius préteur a consulté le sénat. Ouïe la discussion au sujet des philosophes et des rhéteurs, le sénat décide : que M. Pomponius préteur les réprimera, et, par telle mesure que lui suggéreront l'intérêt de la république et son devoir, les éloignera de Rome[2]. » Cependant Caton s'occupait aussi de théories oratoires ; il donnait à son fils des préceptes d'éloquence, et c'est à lui que nous devons cette belle définition de l'orateur, qualifiée de divine par Sénèque : « L'orateur, mon fils Marcus, c'est l'homme de bien habile à parler[3]. »

Mais ce fut l'ambassade des Athéniens à Rome qui excita toute la colère de Caton, et lui permit de donner carrière aux ressentiments accumulés dans son cœur contre les idées grecques et leurs représentants. Athènes était en contestation de territoire avec la petite ville d'Orope. Condamnée par le tribunal des Grecs, elle en appela aux Romains. Pour séduire ces juges, qu'elle regardait en secret comme des barbares, elle dépêcha, l'an 154, trois philosophes habiles à manier la parole, le stoïcien Diogène, le péripatéticien Critolaüs,

1. Plutarque, *Vie de Caton*, 23.
2. Aulu-Gelle, XV, 11. Voyez le texte à l'Appendice.
3. Sénèque le rhéteur, *Controverses*, I, préface.

et l'académicien Carnéade. Le sénat, occupé d'intérêts plus graves, différait sans cesse de recevoir la députation athénienne. En attendant, les ambassadeurs, pour faire parade de leur éloquence et se concilier des partisans, ouvrirent une sorte d'école où ils attiraient surtout la jeunesse, avide de les entendre. Un jour, Carnéade, le plus habile des trois, fit le matin l'éloge de la justice, et annonça que le soir il prouverait le contraire de ce qu'il venait de démontrer; et il tint sa promesse, au grand étonnement et aux applaudissements de son auditoire.

Caton seul n'applaudit pas à ce tour de force oratoire. Plein de colère, il courut représenter au sénat le danger de tels enseignements. Il demanda que l'on s'occupât aussitôt de l'affaire des Athéniens, et que l'on renvoyât chez eux de tels maîtres de perversité : « Ce sont des hommes, disait-il, capables de persuader tout ce qu'ils veulent. Il faut donc instruire au plus tôt leur affaire, et la décider; il faut que ces philosophes retournent à leurs écoles donner de semblables leçons aux enfants des Grecs, afin que les jeunes Romains n'écoutent, comme autrefois, que la voix des magistrats et celle des lois[1]. » Le sénat suivit le conseil de Caton et renvoya à Athènes ses dangereux ambassadeurs.

De tous les savants grecs, les philosophes étaient ceux que les Romains avaient accueillis avec le plus de peine. Leur esprit positif, terre à terre, habitué à l'action, ne pouvait pas comprendre les études abstraites et spéculatives. Si les philosophes ne servaient pas à élever les enfants, comme le pensait Paul Émile, en confiant ses fils au philosophe Métrodore[2], ils n'avaient aucune utilité. Ces préventions des Ro-

1. Plutarque, *Vie de Caton*, 22.
2. Pline, *Histoire naturelle*, XXXV, 40.

mains contre les philosophes étaient justifiées, il faut le reconnaître, par les exagérations des sophistes, à l'aspect sale, extravagant, qui couraient les rues de Rome. Ils n'avaient jamais à la bouche que des maximes subtiles ou emphatiques, et démentaient par leurs mœurs la prétendue austérité de leurs principes. Aussi Pacuvius était-il l'écho du sentiment public, comme nous l'avons vu, en écrivant ce vers : « Pour moi, je hais ces hommes qui, sans jamais rien faire, ont sans cesse à la bouche des maximes philosophiques[1]. »

Caton eût volontiers signé ce mot, car il n'avait pas meilleure opinion des philosophes, et il appelait la philosophie « *un dépôt mortuaire* », *mera mortualia*[2]. Cependant Caton avait connu et estimé Néarque à Tarente; il avait vécu en Grèce, à Athènes, et il avait pu se trouver en rapport avec des philosophes plus dignes de ce nom que les aventuriers qui avaient les premiers pénétré en Italie. Mais sa haine était aveugle et ne faisait nulle exception. Socrate était, à ses yeux, « un babillard, un homme violent et injuste, qui avait entrepris, autant qu'il l'avait pu, de devenir le tyran de sa patrie, en renversant les coutumes reçues, et en entraînant les citoyens dans des opinions contraires aux lois[3]. » En effet, pour Caton, vouloir changer la forme de la religion, émettre même des idées contraires aux maximes professées par l'État, aller en avant de son siècle, et frayer la route que l'humanité est appelée à suivre un jour, c'était une folie ou un crime. Le mépris et la haine devaient être la punition de ceux qui pouvaient nourrir des chimères aussi dangereuses.

1. Aulu-Gelle, XIII, 8.
2. Idem, XVIII, 7.
3. Plutarque, *Vie de Caton*, 23.

Toutefois les idées sont plus fortes que les hommes. On peut entraver leur marche, on ne l'arrête jamais. La vie de Caton en est la preuve la plus décisive. Il n'a pas cessé un seul instant de lutter contre les mœurs et contre les idées, en politique et en morale. Il meurt sur le champ de bataille, il est vrai, mais il meurt vaincu. Ses efforts ont été impuissants, et il a été lui-même entraîné par le torrent auquel il prétendait résister. Ainsi, sur la fin de sa vie, ce vieux campagnard des anciens temps a cessé de labourer la terre. Possédé de l'amour du gain, comme tous ses contemporains, il relègue de côté la charrue sabine; il acquiert des bois, des prairies, des eaux thermales, des établissements de foulons; il achète et élève de jeunes esclaves pour les revendre avec profit. Enfin, il pratique l'usure, et l'usure la plus décriée de toutes, l'usure maritime. Bien plus, il la recommande à son fils. En politique, il n'est pas plus heureux : il voit s'affaiblir l'ordre de choses qui a toutes ses préférences. Cependant c'est le terrain où il est le plus fort, et où la raison et la justice combattent avec lui. Toutefois, s'il est battu, il meurt avec la consolation de ne pas voir la décadence qu'il a prévue, ni les tempêtes des guerres civiles dont il a eu le pressentiment.

Comme adversaire des idées nouvelles, Caton subit encore un échec; cette fois sa défaite n'est pas à regretter. Il n'a pas su distinguer, dans cet ensemble complexe de la corruption et des nouveautés, la part légitime du bien, ni ce que ces idées présentaient d'utile et de fécond pour sa patrie. Il ne comprend pas que, dans les sciences, les lettres, dans cette poésie qu'il repousse avec effroi et avec mépris, Rome trouvera le contre-poison de la civilisation; que la Grèce, en introduisant, à côté de la doctrine énervante d'Épicure, la morale austère de Zénon, relèvera les caractères dégradés

par la corruption des mœurs, et guérira ainsi les blessures qu'elle aura faites. Caton a donc manqué, sous ce rapport, de clairvoyance et de perspicacité. Mais c'est là une légère défaillance qu'il est permis de constater dans un génie qui s'est déjà offert à nous sous tant d'aspects remarquables, et qu'il nous reste à étudier comme orateur et comme auteur d'un ouvrage sur l'agriculture.

CHAPITRE XVII

CATON ORATEUR.

Éloquence de Caton.— Ses caractères. — Jugement des critiques anciens sur le style de Caton. — Portrait de Caton par Tite-Live.

Caton a donné de l'orateur une définition célèbre que Sénèque le rhéteur, dans son enthousiasme, qualifie de *parole divine* et de *véritable réponse d'oracle :* « L'orateur, mon fils Marcus, est l'homme de bien habile à parler[1]. » C'est sans doute à lui-même que Caton pensait en définissant ainsi l'orateur ; et, à se placer au point de vue antique, il remplit toutes les conditions de sa définition. Il a été un parfait homme de bien dans le sens romain. Citoyen intègre, dévoué à sa patrie, défenseur des vieilles mœurs, ennemi des abus, des fraudes, de la corruption et des idées nouvelles, il s'est montré à tous égards digne de ce titre de *vir bonus* qu'il exige de l'orateur. C'est l'impression que laisse de lui la lecture des fragments de ses discours. Deux passages surtout sont, à ce point de vue, intéressants à rapporter.

Sous les murs de Numance, l'armée de Caton se trouvait

1. Sénèque le rhéteur, *Controverses*, I, préface. Voyez au chapitre précédent.

Digitized by Google

en péril. Il croyait avoir pacifié sa province, et celle-ci se soulevait tout entière contre lui. Dans ce danger, il convoque en conseil de guerre les chefs de l'armée, ses lieutenants, les tribuns militaires, les centurions et les chevaliers romains. Il leur adresse alors un discours pour les déterminer à sortir, par une action héroïque et une victoire signalée, de la position critique où la mauvaise foi des Espagnols les a placés. Mais comment les exhortera-t-il? Va-t-il, dans de grandes phrases sonores et faciles, leur montrer les aigles romaines obligées de reculer devant des peuplades espagnoles, leur parler de l'honneur militaire et de la patrie qui a les yeux fixés sur eux? Non; il leur rappelle simplement le souvenir agréable qui suit toujours une bonne action, et le remords éternel qui accompagne un acte coupable.

« Pensez en vous-mêmes, leur dit-il, que si une bonne action vous coûte de la peine, la peine s'oublie aussitôt et le souvenir de la bonne action dure autant que votre vie. Au contraire, si en vue du plaisir vous commettez un acte coupable, le plaisir disparaîtra aussitôt, et le souvenir de votre acte coupable restera toujours dans votre esprit[1]. » Voilà une harangue militaire qui ressemble plutôt à une instruction morale. L'idée du devoir dominait si impérieusement l'âme du vieux Caton, qu'il n'imaginait pas de discours plus fort et plus entraînant que celui où il présentait à ses auditeurs cette idée dans toute sa simplicité. Un autre discours, dont on ne connaît pas le sujet, offre la même hauteur de vues : « Le droit, les lois, la liberté, la république, disait-il, voilà ce qui doit être commun à tous les hommes; mais la gloire et l'honneur sont comme des pro-

1. Aulu-Gelle, XVI, 1.

priétés personnelles : on ne doit en avoir que ce qu'on a soi-même mérité[1]. » Il suffit de citer des maximes aussi élevées pour montrer que Caton a droit au titre d'homme de bien.

Il reste à chercher s'il était habile à parler, *dicendi peritus*. C'est à l'étude des fragments qui nous restent de l'éloquence de Caton que nous devons demander la réponse à cette question. L'ancienne division de la rhétorique ramène à trois genres tous les sujets dont l'éloquence peut s'occuper : 1° le genre démonstratif, où l'orateur a pour but de louer et de blâmer, et dans lequel rentrent les éloges funèbres ; 2° le genre délibératif, où il s'agit d'instruire l'auditoire, de lui conseiller certaines mesures ou de l'en dissuader ; 3° le genre judiciaire, où l'orateur se propose de toucher les juges, et de les éclairer sur toutes les questions de fait, de droit ou de nom qui sont portées devant les tribunaux. Caton a été un orateur complet, et les fragments qui restent de ses discours permettent de reconnaître chez lui les trois genres de la rhétorique. En adoptant cette division, quoique surannée, nous pourrons ranger et étudier dans un ordre méthodique des passages qu'on ne sait souvent à quelle œuvre rattacher, ni à quelle époque de sa vie il convient de rapporter.

Il ne nous reste de Caton aucune oraison funèbre. Bien qu'il ait survécu à sa femme et à son fils aîné, dont le mérite naissant donnait les plus belles espérances, il ne paraît pas avoir prononcé, au moins aux funérailles de celui-ci, cet éloge suprême que la piété paternelle de Fabius Maximus n'avait pas refusé à la mémoire de son fils. Mais au milieu même des discours qui appartiennent au genre judiciaire, il arrive à Caton parfois de louer, plus souvent encore de

1. Festus, au mot *Struere*.

blâmer. Nous avons donc quelques fragments de son éloquence qu'on peut classer dans le genre démonstratif.

Un des passages que Cicéron consacre à Caton orateur contient ces paroles: «Qui jamais eut plus d'autorité dans la louange[1]?» En effet, Caton ne la prodiguait pas; aussi devait-elle avoir plus de prix pour celui dont il vantait le désintéressement et la vertu. Malheureusement, nous sommes obligés de nous en rapporter sur ce point au témoignage de Cicéron. Nous ne pouvons apprécier la manière dont Caton savait louer que par ce beau fragment des *Origines* cité plus haut[2], où il raconte le dévouement du tribun Cedicius, dont le courage sauva l'armée romaine. Nous en rappelons la conclusion : « On célèbre l'action du Spartiate Léonidas qui se conduisit de même aux Thermopyles. Sa vertu est payée par la gloire, et cette gloire, chère à la Grèce, est consacrée par des monuments, des colonnes, des statues, par des panégyriques et des histoires. Les exploits de ce tribun des soldats ont été suivis de peu de retentissement, et cependant il avait fait la même chose que Léonidas : il avait, comme lui, sauvé la république! » Il n'y a point de phrase à effet, point d'exclamations admiratives dans cet éloge de Cedicius, il n'y a qu'une comparaison de son dévouement avec celui de Léonidas. Mais cette comparaison prend un caractère touchant par ce retour de Caton sur les honneurs et la gloire universelle qui ont récompensé le courage de Léonidas, et sur le faible renom qu'a obtenu le tribun Cedicius après avoir sauvé sa patrie! Qu'eût dit Caton s'il avait vu l'historien Quadrigarius contester jusqu'au nom de ce courageux soldat, et le nommer Laberius[3]?

1. Cicéron, *Brutus*, 17.
2. Voyez 1er volume, chapitre XII, *Premiers historiens romains*.
3. Aulu-Gelle, III, 7.

En revanche, les fragments des discours de Caton sont plus abondants en paroles de blâme et en expressions satiriques. Nous avons déjà donné plusieurs exemples de ses critiques si vives et si amères dans les discours qu'il prononça comme censeur. Il en est d'autres aussi remarquables. Un passage du discours *contre Thermus après sa censure* représente celui-ci sous les traits d'un homme « qui ne traite pas son ventre en ennemi, qui, pour le luxe de ses festins, consulte la fortune publique et non la sienne, qui s'engage à l'étourdie et qui a la rage de bâtir [1]. » Une autre fois, dans un discours *sur le butin à partager aux soldats*, Caton se sert, pour flétrir les généraux qui s'appropriaient le butin, d'une antithèse que ne désavouerait pas l'accusateur de Verrès : « Les voleurs qui ne commettent que des vols privés passent leur vie dans la prison et au milieu des chaînes; mais les voleurs publics vivent au milieu de l'or et dans la pourpre [2]. »

La vigueur de l'expression et le trait ne sont pas les seuls caractères de l'invective chez Caton. Il y joint le geste et la pantomime. Les fragments des discours *contre Cæcilius*, que nous avons cités à propos de la censure de Caton, où il représente ce sénateur descendant de sa monture, exécutant un pas, prenant des poses et déclamant des vers grecs, étaient naturellement accompagnés de gestes qui enfonçaient plus avant l'épigramme et en rendaient la blessure plus vive. Caton ne négligeait point cette ressource indispensable à l'orateur qui parle à une foule nombreuse. Les juges, les auditeurs les plus rapprochés entendent seuls les paroles. Les plus éloignés ne voient que les gestes par lesquels l'ora-

1. Julius Rufinianus, *De figuris*, 13, p. 210, édit. Ruhnken.
2. Aulu-Gelle, XI, 18.

teur traduit sa pensée, et la rend pour ainsi dire visible à des milliers de spectateurs.

Parmi les fragments de Caton qui peuvent se rapporter au genre délibératif, ceux du discours *pour les Rhodiens* sont les plus étendus et les plus importants. Tite-Live, rencontrant cette harangue, ne veut ni l'insérer dans son histoire, parce que telle n'est pas son habitude, ni la refaire à sa manière, parce qu'il n'ose toucher au discours de Caton. Il se borne à renvoyer le lecteur au Ve livre des *Origines* où Caton l'avait placée[1]. Heureusement qu'Aulu-Gelle en a conservé une bonne partie, en la défendant contre les critiques injustes et pédantesques de Tiron, l'affranchi de Cicéron[2]. Voici à quelle occasion ce discours fut prononcé. Les Rhodiens, qui avaient tenu une conduite suspecte durant la guerre des Romains et de Persée, voyaient l'opinion publique soulevée contre eux par les attaques du roi Eumène et celles du préteur Manius Juventius Thalna. Ils croyaient leur cause perdue, quand Caton la prit en main avec sa vigueur et sa décision habituelles. Il était indifférent aux rivalités d'Eumène et des Rhodiens, mais il avait peur de ces guerres en Orient, d'où les Romains ne pouvaient rapporter que des habitudes de luxe et de corruption. C'est à ce point de vue qu'il se place, c'est animé par le plus pur patriotisme qu'il prend la parole, d'une manière sentencieuse et pleine d'élévation :

« Je sais, dit-il, que la plupart des hommes, dans le succès, au milieu du bonheur et de la prospérité, portent haut leurs pensées, et laissent croître et grandir en eux leur fierté et leur orgueil. Aussi, à cause même de l'issue si heureuse de

1. Tite-Live, XLV, 25.
2. Aulu-Gelle, VII, 3.

cette guerre, je redoute vivement que votre détermination n'ait des conséquences fâcheuses, ne réduise à néant votre triomphe, et que toute votre joie ne se détruise par son excès même. L'adversité dompte les cœurs et leur apprend la conduite à tenir ; mais les joies de la prospérité les jettent hors de la bonne voie, en les détournant des bons avis et des sages pensées. Je vous exhorte donc et je vous engage de toutes mes forces à différer de quelques jours votre décision, jusqu'à ce que, remis d'une si grande joie, nous soyons redevenus maîtres de nous-mêmes[1]. »

Ainsi Caton se place du premier abord au-dessus de toutes les petites considérations des intérêts égoïstes qui s'agitent autour de lui. Il demande au sénat de la gravité et de la modération dans le bonheur. Puis il cherche à se dépouiller de tout sentiment étroit, de tout aveugle attachement pour Rome, et à faire prédominer les lois de la raison et de l'humanité.

« Oui, continue-t-il, je le pense comme vous, les Rhodiens n'auraient pas voulu que la guerre se terminât comme elle s'est terminée, ni que le roi Persée fût vaincu. Les Rhodiens n'étaient pas les seuls à faire des vœux contre nous. Beaucoup de peuples, beaucoup d'États, à mon avis, ont partagé les mêmes sentiments. Et je ne sais même pas si une partie d'entre eux ne le désirait pas pour un tout autre motif que celui de nous voir éprouver une défaite. Sans doute ils ont craint que, si nous n'avions plus personne à redouter, si nous étions maîtres d'exécuter nos caprices, ils ne pussent, sous notre empire unique, échapper à la servitude. L'intérêt de leur liberté a, selon moi, inspiré leurs sentiments. Cependant les Rhodiens n'ont jamais ouvertement secondé les

1. Aulu-Gelle, VII, 3. Voyez le texte à l'Appendice.

efforts de Persée. Voyez combien, dans nos affaires privées, nous agissons avec plus de prudence. Quelqu'un de nous se voit-il attaqué dans sa fortune particulière, il lutte, il combat de toutes ses forces pour la défendre. Les Rhodiens, au contraire, ont tout enduré. »

A cet endroit de son discours, Caton rappelait sans doute les relations antérieures de Rome avec les Rhodiens, les secours utiles que la république en avait reçus dans la guerre contre Philippe, les récompenses dont Rome avait payé leurs services, puis il continuait ainsi : « Irons-nous donc, en un moment, oublier tant de services réciproques, reçus de part et d'autre, et renoncer à une amitié si bien fondée? Ce que nous les accusons d'avoir voulu faire, le ferons-nous les premiers? L'adversaire le plus acharné des Rhodiens les accuse d'*avoir voulu* être nos ennemis. Est-il un seul d'entre vous, s'il s'agissait de lui-même, qui crût mériter une peine parce qu'on l'accuserait d'*avoir voulu* mal faire? Personne, je le suppose : pour moi, du moins, je n'en conviendrais jamais. »

Cette manière de faire comprendre aux Romains qu'ils n'ont pas le droit de punir chez les Rhodiens une intention mauvaise, est déjà saisissante et oratoire. Mais Caton insiste : il force ses auditeurs à rentrer en eux-mêmes et à s'avouer qu'il leur est arrivé plus d'une fois de souhaiter des richesses et une fortune plus grandes. Ce désir qu'ils ont trouvé naturel et légitime, pourquoi le feraient-ils expier cruellement aux Rhodiens : « Eh quoi! est-il une loi assez cruelle pour dire : Celui qui *aura voulu* faire telle chose, payera mille deniers d'amende et livrera la moitié de ses esclaves; celui qui *aura voulu* posséder plus de cinq cents arpents, payera telle somme; celui qui *aura voulu* augmenter le nombre de son troupeau, payera telle autre. Or, tous,

nous *voulons* avoir plus, et personne n'est puni de ce souhait. » Caton présentait ensuite un argument décisif dans sa simplicité et sa concision : « Mais, s'il n'est pas juste d'accorder des honneurs à qui prétend *avoir voulu* bien faire et qui n'a rien fait; les Rhodiens seront-ils punis, non pour avoir mal fait, mais parce qu'on dit qu'ils *ont voulu* mal faire? » Enfin, Caton terminait par un trait qui tombait à la fois sur les Rhodiens et sur les Romains : « Les Rhodiens sont orgueilleux, dit-on ; c'est un reproche que je ne voudrais pas entendre adresser ni à mes enfants, ni à moi. Mais enfin, qu'ils soient orgueilleux, que nous importe? Voyons-nous donc avec colère qu'un peuple soit plus orgueilleux que nous ! »

Tel est ce discours de Caton que Tite-Live qualifie d'éloquent et qu'il a désespéré de surpasser ou même d'égaler. Aulu-Gelle, qui le lisait dans tout son développement, l'a défendu contre Tiron par une critique pleine de goût, que des modernes pourraient accepter et dont voici la conclusion : « ..... Remarquons enfin que, dans ce discours de Caton, il n'est pas une arme, pas une invention de la rhétorique, dont il n'ait fait usage, non, sans doute, comme cela se passe dans une revue inoffensive ou dans un simulacre de guerre pour amuser les oisifs. On ne peut pas dire que tout marche élégamment, avec grâce, en cadence. Les coups sont sérieux, comme dans un combat véritable, quand l'attaque se fait sur plusieurs points à la fois, et que la bataille est indécise. C'est ainsi que Caton, dans cette cause, où il voyait bien que l'orgueil des Rhodiens leur avait suscité des adversaires nombreux et acharnés, se porte d'un point à un autre et combat partout, tantôt les recommandant par le souvenir de leurs services, tantôt les justifiant; tantôt gourmandant ceux qui en veulent à leur

opulence, tantôt demandant l'indulgence pour leurs fautes, tantôt les représentant comme nécessaires à la république; parlant de clémence, vantant la douceur des ancêtres, alléguant l'intérêt de Rome. Dites-moi que le style pourrait avoir plus d'éclat, plus de nombre, soit; mais je nie qu'il pût avoir plus de vigueur et plus de feu. »

Le discours de Caton en faveur des Rhodiens fit triompher la cause de la justice et de l'humanité. Une autre fois encore il plaida avec le même succès pour les malheureux otages achéens, que de longues années avaient vus vieillir à Rome et mourir pour la plupart, les uns après les autres, loin de leur patrie. Les derniers survivants avaient demandé à plusieurs reprises à y retourner, et chaque fois le sénat avait répondu qu'il n'y avait pas lieu de revenir sur sa décision. Enfin, Scipion, à la prière de Polybe, ayant provoqué sur cette question une nouvelle délibération du sénat et imploré Caton en faveur des Achéens, celui-ci prit en main leur défense et termina son discours par une boutade cruelle pour les otages, mais qui vainquit la résistance du sénat : « N'avons-nous donc rien à faire que nous délibérions tout un jour au sujet de vieillards grecs, pour savoir s'ils seront portés en terre par nos fossoyeurs ou par ceux de l'Achaïe. » C'est le seul passage que nous ayons du discours de Caton. Ajoutons que, quelques jours après, Polybe demanda à rentrer au sénat, pour obtenir que les bannis eussent les honneurs dont ils jouissaient jadis en Achaïe, et vint demander à Caton son appui. Celui-ci se mit à sourire et lui fit, non sans dédain de sa démarche, cette réponse spirituelle : « Polybe veut, comme Ulysse, rentrer dans l'antre du Cyclope, pour y reprendre sa ceinture et son chapeau [1]. »

1. Plutarque, *Vie de Caton*, 9.

Mais ni ce fragment ni les autres qu'on pourrait y joindre ne font juger aussi bien que le discours *pour les Rhodiens* l'éloquence de Caton dans le genre délibératif. C'est une éloquence toute de faits et de raisonnement. Caton n'a pas l'art de développer un sujet, d'en tirer un enseignement général; il envisage la question à décider par son côté spécial et pratique. C'est une éloquence d'homme d'affaires, qui connaît son auditoire et lui présente simplement, mais avec force, les raisons propres à le convaincre. Il y a peu d'idées générales dans les discours de Caton, et celles qui s'y rencontrent ont une application immédiate et particulière au sujet qu'il traite. Mais il faut reconnaître que si cette sorte d'éloquence perd une partie de son effet lorsqu'on l'étudie à distance, loin des temps et des circonstances où elle s'est produite; en revanche, elle est plus propre à convaincre le public auquel elle s'adresse, et à faire triompher dans le moment les causes qu'elle soutient.

Au-dessus des genres démonstratif et délibératif, les anciens mettaient le genre judiciaire, parce qu'il les contient tous. « Il n'y a point, en effet, de plaidoirie importante qui ne réunisse les trois genres et qui ne donne occasion de louer ou de blâmer, d'exhorter ou de dissuader. L'orateur romain défend Milon, et il exhorte ses juges à le conserver dans Rome à cause de son innocence, de son courage et de l'utilité qui en reviendra à la patrie : voilà le délibératif et le démonstratif unis au judiciaire[1]. » C'est donc, dans cette troisième partie de notre division des fragments du vieux Caton, que nous trouverons toutes les qualités de son éloquence portées à leur plus haut degré.

Un des grands de Rome contre lesquels Caton a montré

1. J. V. Le Clerc, *Rhétorique*.

le plus d'acharnement est Q. Minucius Thermus. Tribun du peuple l'an 200 avant J. C., préteur en 196, il avait triomphé de l'Espagne l'année suivante. Il fut envoyé en Ligurie comme propréteur en 192, et plus tard fit partie des dix députés qui allèrent surveiller les actes de L. Scipion, et régler les destinées de l'Asie. Il fut tué dans la suite en Thrace, vers l'an 187. Lorsqu'il revint de sa province de Ligurie, Q. Minucius Thermus demanda le triomphe, et se le vit refuser, grâce surtout à l'opposition que lui fit Caton. Celui-ci l'accusa même de crime capital devant les tribunaux. C'est sans doute dans ces débats qu'il prononça plusieurs des discours dont on a les titres et quelques fragments. Plus tard Caton l'attaqua encore dans un discours dont nous avons cité plus haut un court passage.

Il ne reste que quelques mots de l'accusation portée par lui contre Thermus à son retour de Ligurie, et qui est intitulée : *De decem hominibus.* Caton, suivant l'habitude des avocats de l'antiquité, accable son adversaire d'invectives, et l'accuse de n'avoir ni honneur, ni dignité, reproche qui était peut-être fondé. « L'opinion, la renommée! s'écrie-t-il, il s'en moque; tout entier à ses amours, obstinément plongé dans son infâme débauche... De la justice, du serment, de la pudeur, il ne fait aucun cas[1]... Devant une bonne action, une œuvre honorable, il s'enfuit à toutes jambes et il court encore[2]. » En lisant ces injures répétées contre Thermus, on pense involontairement à une anecdote que raconte Plutarque, et où Caton, accablé d'outrages par un homme de mauvaises mœurs, lui répond : « La lutte est inégale entre nous : tu écoutes volontiers les sottises, et tu

1. Festus, aux mots *Obstinato*, *Multifacere*.
2. Priscien, III, 88.

en dis avec plaisir; moi, je n'ai pas le goût de les entendre ni l'habitude d'en dire[1]. » On ne peut s'empêcher de sourire de la singulière prétention de Caton. Que serait-ce donc, auraient pu répondre Thermus et tant d'autres, si Caton avait eu le goût et l'habitude de dire des injures!

Ces accusations générales d'immoralité qui pouvaient déshonorer un ennemi, mais non entraîner sa condamnation, ne satisfont ni la colère ni la haine de Caton. Il se hâte d'arriver, dans son discours, aux cruautés qu'il reproche à Thermus. Il raconte avec indignation le supplice infligé par lui à des magistrats d'une ville ligurienne qui avait le titre d'alliée des Romains : « Tu cherches à couvrir ton crime par un crime plus grand encore. Tu fais des sacrifices humains; tu commets des égorgements; tu commets dix meurtres à la fois; tu immoles dix hommes libres. Tu ôtes la vie à dix personnes, sans ajournement, sans jugement, sans condamnation[2]! » Cette accumulation propre à Caton, cette répétition de la même idée sous des formes presque semblables est déjà très-éloquente, mais elle est surpassée par le développement que Caton donne dans le discours *Des faux combats* à une accusation du même genre qu'il porte encore contre Thermus. Ce dernier avait fait battre de verges les décemvirs d'une autre ville d'Italie. Caton dépeint cet indigne traitement avec des couleurs dont Cicéron lui-même ne pourra effacer l'éclat.

« Il se plaint que sa table ait été mal pourvue par les décemvirs. Il ordonne qu'on les dépouille de leurs vêtements, et qu'on les frappe du fouet. Des bourreaux, *bruttiani*, frappent les décemvirs sous les yeux de nombreux citoyens. Qui

1. Plutarque, *Vie de Caton*, 9.
2. Aulu-Gelle, XIII, 24.

pourrait supporter un tel affront, un tel abus de pouvoir, une telle servitude? Jamais roi n'a rien osé de semblable. Traiter ainsi des gens de bien, nés d'une bonne famille, est-ce une bonne politique? Et les droits de l'alliance? la foi de nos ancêtres? mortelle injure, coups, lanières, verges violences, tortures, supplices; outrager, déshonorer des hommes sous les yeux de leurs concitoyens et d'une foule nombreuse, voilà où s'est emportée ton audace! Mais, si j'en crois les récits, quelle douleur, quels gémissements, combien de larmes, combien de sanglots! Les esclaves eux-mêmes ont peine à supporter les injures : ces hommes de naissance honorable et de grand courage, quels sentiments, pensez-vous, ont-ils éprouvés dans leur cœur, et quels sentiments garderont-ils tant qu'ils vivront [1]! »

Ce flot d'indignation qui s'échappe de la bouche de Caton; ces interrogations successives, cet appel fait aux juges au nom de la raison, de l'équité, de la parole donnée, du serment d'alliance prêté par les ancêtres; ces termes qui se pressent et se répètent, parce qu'ils ne sont pas assez forts, et que l'auteur ne peut en trouver un qui rende toute l'énergie de sa pensée; tous ces mouvements admirables que l'éloquence de Caton trouvait sans les chercher, frappent d'étonnement, et, pour emprunter une expression de Molière, « sont de ces beautés qui nous prennent par les entrailles ». Caius Gracchus, qui a traité dans un de ses discours un sujet à peu près semblable, paraît trop nu et trop froid à côté de Caton. Cicéron dépeint de la façon la plus saisissante le supplice de Gavius mis à mort par Verrès. Il abonde en développements oratoires, et manie le pathétique avec la plus grande habileté; mais Caton nous donne l'idée d'une élo-

1. Aulu-Gelle, X, 3. Voyez le texte à l'Appendice.

quence plus mâle, plus virile et *plus grave*, pour nous servir d'un terme tout romain. Enfin, et c'est le plus grand éloge qu'on puisse faire de Caton, si les magistrats romains gouvernaient l'Italie avec ce despotisme insolent, il y avait du moins un homme assez hardi pour flétrir leur conduite, et les vouer à l'exécration publique au nom de la morale et de la politique!

Quand il se défend, à son tour, Caton ne baisse pas la tête. C'est lui qui accuse, au contraire, qui juge et condamne encore ses adversaires. Mais, tout en gardant sa force et même son impétuosité, il sait mettre en usage les tours les plus fins et les plus ingénieux, pour faire entendre aux juges sur lui-même les vérités qu'il croit à propos de leur dire. En voici un exemple célèbre que Fronton a eu l'heureuse idée de transcrire pour donner à son impérial élève un exemple de la figure de rhétorique appelée *prétérition*, παράλειψις[1]. Caton, de la manière qui semble la plus simple et la plus ingénue, raconte aux juges comment il a préparé son discours, *pour justifier ses dépenses*, et ce qui lui est arrivé quand il se l'est fait relire par son secrétaire.

« Je fis apporter les tablettes où mon discours était écrit. Il y avait d'abord la provocation de M. Cornelius dans les termes où je l'avais acceptée; puis on lut les services de mes ancêtres, et ceux que j'avais rendus moi-même à la république. Lorsque cette lecture fut achevée, le discours continuait ainsi : « Jamais je n'ai prodigué ni mon argent, ni » celui des alliés dans des pensées de brigue et d'ambition. » Qu'est ceci! m'écriai-je; non, n'écris pas cela, ils ne veulent pas l'entendre. Il lut ensuite : « Ai-je jamais établi dans les

1. Fronton, *Lettres à Antonin*, I, 2, p. 149, édit. de Rome. Voyez le texte à l'Appendice

» villes de vos alliés des gouverneurs qui aient ravi leurs » biens ou leurs enfants? » Efface encore cela, ils ne veulent pas l'entendre. Continue : « Jamais le butin, ni les » dépouilles enlevées à l'ennemi, ni l'argent des ventes, » n'ont été partagés par moi entre un petit nombre de fami- » liers, pour les enlever à ceux qui les avaient pris. » Efface encore : c'est là surtout ce qu'ils ne veulent pas entendre. C'est inutile. Lis : « Je n'ai jamais accordé de ces voyages » gratuits dont le brevet donne lieu à l'extorsion de sommes » considérables. » Hâte-toi au plus vite d'effacer tout cela. « Jamais je n'ai distribué d'argent, sous le nom de pot-de- » vin, à mes appariteurs et à mes amis, et je ne les ai pas » enrichis aux dépens de l'État. » Oh! pour ceci, efface-le jusqu'au bois! Voyez, je vous le demande, en quel état est la république. Ce que j'ai fait de bien, ce dont j'espérais de la reconnaissance, je n'ose le rappeler, de peur d'exciter l'envie contre moi. Mais tel est l'usage : Fais mal, ce sera sans péril ; fais bien, ce ne sera pas impunément. »

Citons encore un fragment bien court du dernier discours de Caton au Forum. C'est l'exorde de l'accusation qu'il prononça à l'âge de quatre-vingt-cinq ou de quatre-vingt-dix ans, en 149, contre Galba qui revenait d'Espagne après avoir massacré dix mille Lusitaniens, auxquels il avait promis la vie sauve sous la foi des serments. Caton engagea le tribun du peuple Scribonius Libon à traduire Galba en justice, et il monta lui-même aux rostres pour soutenir l'accusation. Il commençait ainsi : « Bien des considérations me détournaient de paraître ici, mes années, mon âge, ma voix, mes forces, ma vieillesse ; mais profondément convaincu de l'importance de cette affaire[1]..... » Rappelons, en passant, que

1. Aulu-Gelle, XIII, 24.

cet exorde, qui nous fait regretter la perte du reste du discours, a été emprunté par Salluste pour la harangue qu'il prête au tribun Memmius, l'accusateur des nobles [1].

Les quelques lignes qui ont été conservées du corps même du discours de Caton reproduisent le raisonnement si vigoureusement développé dans le plaidoyer *pour les Rhodiens.* Caton l'applique ici aux Lusitaniens : « Mais on dit qu'ils avaient l'intention de trahir. Je suppose que j'aie la prétention de connaître parfaitement le droit pontifical, s'ensuit-il qu'on doive immédiatement me nommer pontife ? Je me flatte de posséder à fond la science des augures; va-t-on, sur ce fondement, faire de moi un augure [2] ?» Caton, après avoir prononcé ce discours, l'inséra dans le dernier livre de ses *Origines*, auquel il travaillait encore. Deux mois après, il mourut.

L'étude de tous ces fragments épars de l'éloquence du vieux Caton nous a montré qu'il remplissait la seconde moitié de sa belle définition de l'orateur, et qu'il était *habile à parler.* C'est l'opinion de Cicéron, et lorsque dans la revue qu'il fait de l'éloquence romaine, il arrive à Caton, il lui accorde le titre d'orateur et trace de lui ce portrait : « Quel homme, grands dieux! Laissons de côté le citoyen, le sénateur, l'homme de guerre; nous n'étudierons ici que l'orateur. Qui jamais eut plus d'autorité dans la louange, plus d'énergie dans le blâme, plus de finesse dans les pensées, plus de simplicité dans l'exposition des faits et dans la discussion? Ses discours, et j'en ai trouvé et lu plus de cent cinquante, sont remplis d'expressions et d'idées brillantes. On peut en extraire ce qui semble digne de remarque et d'éloge, et l'on y

1. Salluste, *Guerre de Jugurtha*, 31.
2. Aulu-Gelle, I, 12.

trouvera toutes les qualités de l'orateur... Son style est trop ancien, et certaines expressions sont surannées, mais c'est le langage de son temps. Changez ce qu'il n'a pu dire autrement; ajoutez du nombre à ses périodes; liez et emboîtez, pour ainsi dire, ses mots les uns dans les autres, ce que les anciens orateurs grecs eux-mêmes n'ont pas fait, et vous ne mettrez personne au-dessus de Caton. Les Grecs croient embellir le style en employant ces changements de mots qu'ils appellent *tropes*, et ces formes de style et de pensées qu'ils nomment *figures*. Il est à peine croyable combien l'éloquence de Caton brille souvent de ces deux genres de beautés[1]. »

Dans le passage du *Brutus* que nous venons de citer, Cicéron semble avoir épuisé toutes les formules de l'éloge pour vanter l'éloquence de Caton. Il va plus loin cependant, et, continuant son panégyrique, il compare à deux reprises le vieux Romain à l'orateur grec Lysias. « Ces deux orateurs, dit-il, ont même entre eux quelque ressemblance. Ils ont tous deux de la finesse, de l'élégance, de l'enjouement, de la précision..... Démosthène a fait tort à Lysias; de même l'éloquence plus ornée des successeurs de Caton nuit à l'éclat de ses discours. Mais nos concitoyens pèchent en outre par ignorance. Ils aiment, chez les Grecs, ce caractère antique, cette simplicité qu'on appelle attique, et ils ne la reconnaissent pas dans Caton. Ils cherchent à être des Hypérides et des Lysias; pourquoi ne veulent-ils pas être des Catons? Ils prétendent goûter le genre attique, et ils ont raison. Plût à Dieu qu'ils en reproduisissent non pas le squelette, mais le sang et la vigueur. Cependant leur intention est bonne; mais alors

1. Cicéron, *Brutus*, 17.

pourquoi aiment-ils Lysias et Hypéride, et ignorent-ils complétement Caton[1]? »

Cet éloge de Caton, cette comparaison avec Lysias, ont, à ce qu'il semble, un caractère faux et exagéré. Est-ce l'enthousiasme qui emporte Cicéron au delà des limites de la vérité, au moment où il vient de relire quelque beau discours du vieux Romain? On est porté à le croire. Cicéron a du goût, assurément, mais il n'a pas cette fermeté d'esprit qui reste invariablement dans la limite du vrai sans la dépasser jamais, et sans rester en deçà. Du reste, il se fait corriger lui-même par Atticus dans la suite du dialogue. « J'avais peine, dit celui-ci, à m'empêcher de rire en t'entendant comparer Caton à Lysias. Caton est un grand homme, assurément, et même un très-grand homme, vraiment unique : personne ne le nie; mais un orateur! et un orateur comparable à Lysias, dont le style est ce qu'il y a de plus parfait! L'ironie est excellente si nous plaisantons; sinon, prends garde, nous devons porter un jugement aussi scrupuleux que si nous témoignions en justice... Pour moi, j'estime beaucoup ses discours pour son époque. Ils annoncent du génie, mais un génie mal dégrossi et sans politesse. Cependant, dire que ses *Origines* étincellent de toutes les beautés de l'éloquence, comparer Caton à Philiste et à Thucydide, est-ce Brutus ou moi qui pouvons l'admettre? Voilà des écrivains que les Grecs eux-mêmes ne peuvent égaler, et tu leur compares un habitant de Tusculum, qui ne se doutait pas encore de ce qu'on appelle un style abondant et fleuri[2]! »

Cicéron était allé trop loin dans l'éloge; Atticus, à son tour, va trop loin dans la critique. Cicéron répond faiblement

1. Cicéron, *Brutus*, 16, 17.
2. Idem, *ibidem*, 85.

à Atticus. En vain il l'invite à lire Caton : « Tu comprendras, dit-il, qu'il ne manque à son dessin que cette fleur et cet éclat de coloris et d'ornement qui n'était pas encore inventé[1]. » Il semble passer condamnation, et il ne cherche pas à concilier ce qu'il y a de contradictoire dans ces deux appréciations exagérées. Plutarque avoue qu'il ne comprend pas bien ce jugement de Cicéron sur Caton, ni le parallèle qu'il fait de l'orateur romain avec Lysias[2]. Il nous donne ainsi l'exemple de ne pas insister davantage pour tâcher de nous en rendre compte.

Toutefois, si l'on s'en rapporte à la première partie de l'éloge tracé par Cicéron, il semble que l'illustre auteur du *Brutus* ne trouve à relever, dans son devancier, que la rudesse de son style archaïque. Sauf cette réserve, il reconnaît en lui toutes les qualités que la rhétorique exige de l'orateur parfait. Il le loue en homme de l'art, en rhéteur, et par des motifs techniques en quelque sorte, mais qui, pour cette raison, échappent à des modernes, et ne nous donnent pas une idée très-nette de l'éloquence de Caton. On peut cependant pénétrer le fond de la pensée de Cicéron, en la déterminant et la précisant par d'autres jugements que les critiques de l'antiquité ont portés sur Caton. Ainsi, le premier des caractères que présente l'éloquence de Caton, est la sécheresse et la maigreur. Cicéron le laisse entendre par la comparaison qu'il établit entre Caton et Lysias, le modèle de l'atticisme, de cette éloquence si dépourvue d'ornements, qu'elle en paraît quelquefois pauvre et nue. Aper, le hardi partisan des modernes dans le *Dialogue des orateurs*, accentue davantage la critique indirecte adressée à

1. Cicéron, *Brutus*, 87.
2. Plutarque, *Vie de Caton*, 7.

Caton. Il déclare « que Caton lui paraît moins plein et moins abondant que Caius Gracchus[1] », et déjà c'était le défaut de sécheresse que les rhéteurs anciens reprochaient à l'éloquence des Gracques.

Mais, aux yeux d'autres juges, ce défaut devient une qualité. Ainsi, Fronton, dans sa correspondance avec les derniers Antonins et surtout avec l'empereur Marc-Aurèle, découverte par M. Angelo Maï, attribue à Caton une éloquence douce et modeste, *dulce et pudicum dicendi genus*, et le compare, sous ce rapport, aux Ioniens et en particulier à Hérodote. Que faut-il entendre par cette douceur et cette *chasteté* ou modestie? Les paroles du vieux Caton ont été plus d'une fois grossières, et sa rude naïveté n'a souvent rien qui justifie ce terme *pudicum*. Il faut donc prendre ces expressions, non pas dans un sens moral, mais, s'il est permis de s'exprimer ainsi, dans leur sens littéraire. Caton ne vise pas à l'éloquence, il la trouve naturellement. Jamais rien dans ses harangues ne trahit le désir de plaire ni de charmer. Il s'adresse à la raison, et ne cherche pas, par la séduction des mots et du style, à entraîner le jugement. La vérité parle par sa bouche, elle est nue et elle ne s'enveloppe pas de parure. Aussi Marc-Aurèle appelle Caton son maître et son patron, non qu'il mette son éloquence au-dessus de celle de Cicéron, mais parce que Caton, mieux que Cicéron, pouvait lui apprendre à exprimer sa pensée franchement et sans détours. Cela ne veut pas dire que Caton ait ignoré les artifices du langage; au contraire, certains fragments de ses discours sont d'une grande adresse, mais cette adresse elle-même a un caractère naïf et naturel. Les héros d'Homère observent parfois, dans leurs discours et à leur insu, toutes les règles

1. Tacite, *Dialogue des orateurs*, 18.

de la rhétorique ; de même, la rhétorique de Caton n'est pas apprise, elle est instinctive : de là ce charme et cette austère simplicité que vantait Fronton et qu'admirait l'empereur Marc-Aurèle.

Fronton remarque encore, dans un autre passage, le ton agressif et violent que semblait adopter la parole du vieux Romain : « A la tribune, suivant lui, Caton est agressif ; devant les juges, il se déchaîne[1] ». En effet, la parole de Caton est violente, âpre, acerbe, emportée ; il accuse, il se défend avec énergie. S'il prononce un discours, ce n'est point pour faire admirer son éloquence, mais pour soutenir une cause qu'il croit juste, et accomplir un devoir. D'ailleurs, aussi souvent accusé qu'accusateur, on peut l'excuser de ne pas garder toujours son sang-froid dans ces procès qui l'exposent sans cesse aux dernières peines. Du reste, il ne fait encore que se défendre, lorsqu'il accuse ses adversaires et poursuit de ses reproches les citoyens dont l'avidité et l'ambition mettent la république en danger.

L'éloquence de Caton emprunte surtout une partie de sa force à l'autorité du personnage. C'est la première qualité que Cicéron signale chez Caton, et c'est la louange la plus grande qu'il pût donner à sa parole. L'autorité, *gravitas*, signifie, chez les Romains, l'ensemble des plus élevées et des plus nobles qualités de l'orateur, l'autorité du personnage, la sagesse de ses idées, la force de son style ; en un mot, tout ce qui fait qu'on estime l'orateur, qu'on est porté à croire à sa parole, à s'en rapporter à sa bonne foi et à suivre ses conseils. L'éloquence de Caton possédait ce caractère, non pas seulement au témoignage de Cicéron, mais de tous ceux qui nous ont transmis leur jugement sur le

1. Fronton, *Lettres à Varus*, p. 170, édit. de Rome.

vieux Romain. C'est encore l'autorité que plus de trois cents ans après la mort de Caton, Apulée signale comme la marque distinctive de ses discours[1].

Les fragments qui nous restent de Caton nous aident également à nous rendre compte de ce qu'il faut entendre par le tour et la façon antique de l'éloquence. Ainsi, Caton, qui n'avait jamais eu d'autre maître que l'expérience et la pratique des affaires, se conformait, notamment dans ses exordes, aux usages adoptés par les orateurs de son temps, sans rien changer aux formules et aux habitudes consacrées. C'est ce qu'on appela plus tard : parler à la façon antique, *more antiquo*. Un passage du discours de Cicéron *contre Cæcilius* explique le sens de cette expression. Cicéron se voit disputer le droit d'accuser Verrès par Cæcilius, ami et complice de l'ancien préteur, et de plus inhabile à parler : « Tu veux, lui dit-il en se moquant de sa prétention qui a pour but de soustraire Verrès au châtiment, tu veux accuser Verrès ! Crois-tu pouvoir présenter tant de faits si graves, si variés, avec une voix, une mémoire, une intelligence, un génie qui répondent à la grandeur du sujet ?... Tu n'as aucune crainte, aucune inquiétude à cet égard, et tu te crois prêt à paraître devant les juges, pourvu que tu puisses tirer de quelque vieille harangue, ou *Jovem ego Optimum Maximum*, ou *Vellem, si fieri potuisset, judices*, ou toute autre antique formule apprise par cœur[2]. »

L'épigramme que Cicéron lance à Cæcilius retombe ici directement sur le vieux Caton, qui, au témoignage de Servius, commençait presque toujours ses harangues par une invocation aux dieux immortels, et en particulier au

1. Apulée, *Apologie*, p. 589.
2. Cicéron, *Divination contre Cæcilius*, 12, 13.

souverain des dieux, à Jupiter[1]. Du reste, cet exorde, quoique commun, peut se justifier. En effet, la tribune aux harangues était à l'angle du Forum, sur une des deux voies qui se réunissaient pour former le *clivus Capitolinus;* de sorte que l'assemblée, en se tournant vers l'orateur, avait en même temps, devant les yeux, le Capitole et le temple de Jupiter très-haut et très-grand. Il y a donc à la fois à louer aussi bien qu'à blâmer dans ce respect de Caton pour les coutumes du passé. C'est là le seul défaut que Cicéron trouve à reprocher à l'éloquence de Caton, avec quelques expressions surannées, des constructions trop lâches et de mauvaises chutes de phrase. Il ajoute avec raison que ce sont là les défauts de son temps, défauts qu'il ne pouvait éviter.

Dans ce nombre, Cicéron avait pu également comprendre l'abondance des maximes et des traits d'histoire que Caton aimait à citer. Les maximes, ou, pour leur donner leur véritable nom, les proverbes composaient alors toute la philosophie des Romains. Déjà le vieil Appius avait fait un recueil de proverbes, et il est probable qu'il en existait d'autres encore. Caton lui-même avait composé un ouvrage que les anciens désignent sous le titre de *Carmen de moribus*, et il est à penser que ce livre n'était autre chose qu'une réunion de proverbes mis en ordre. On faisait apprendre ces préceptes populaires aux enfants : c'était leur première nourriture intellectuelle. Il n'est donc pas étonnant de les rencontrer en grand nombre dans la bouche des orateurs, et surtout dans celle de Caton. Il faut ajouter, en outre, que la lecture des modèles grecs, de Démosthène et de Thucydide, que Caton étudia de bonne heure, s'il faut en croire Plutarque, lui permit d'enrichir sa mémoire des sentences admirables que

1. Servius, *Énéide*, VII, 256; XI, 320.

les ouvrages de ces deux illustres Grecs contiennent en si grand nombre.

Cet emploi original des proverbes donne aux harangues de Caton un accent de simplicité et en même temps un air de bonhomie fine. Il montre de l'esprit, sans cesser d'être l'ennemi des raffinements de la pensée et des ornements affectés. Voici un exemple de la forme piquante qu'il donne au proverbe grec que nous avons francisé : « Il y a loin entre la coupe et les lèvres. » Il s'agit de certains édiles qui ont été créés contre les auspices. Caton, qui était censeur, attaque leur élection comme viciée dans son origine : « On a beau dire, s'écrie Caton, que le bon blé est bon en herbe et dès le sein de la terre. Ne concevez pas là-dessus de trop belles espérances; car j'ai souvent entendu dire qu'il y avait loin entre la bouche et le morceau; mais c'est entre l'herbe et le morceau surtout que la distance est grande[1]. »

On a raison de dire que les écrivains et les livres « ont leur destin ». A l'époque de Cicéron, personne, sauf lui, ne lit et n'estime le vieux Caton. Plus tard, c'est Cicéron lui-même qui tombe en discrédit, et au-dessus duquel on place les discours de Caton. Caton lui-même ne trouve pas toujours grâce devant ces amateurs de l'antiquité. « Beaucoup, dit Sénèque, empruntent leurs mots aux siècles passés, et parlent la langue des Douze Tables. Gracchus, Crassus et Caton leur paraissent trop polis et trop récents; ils remontent jusqu'à Appius et à Coruncanius[2]. » L'empereur Adrien allait plus loin : il préférait Cœlius Antipater à Salluste, Caton à Cicéron, Ennius à Virgile[3]. Le raffinement des pensées et

1. Aulu-Gelle, XIII, 17.
2. Sénèque, *Épîtres*, CXIV. — Tacite, *Dialogue des orateurs*, 18.
3. Spartien, *Adrien*, 16.

du style avait été porté si loin pendant longtemps, qu'on ne pouvait plus souffrir même les meilleurs écrivains, et qu'on revenait à ceux dont la langue rude et simple n'avait pas été travaillée et polie par l'art.

C'est le goût, disons mieux, c'est le travers et la manie des époques de décadence. Peut-être aussi, Fronton et Marc-Aurèle, qui sont des partisans fanatiques de Caton, n'estimaient pas seulement en lui la simplicité du style, mais encore l'amour de l'équité, le goût pur de la vertu, l'énergie du patriotisme qui éclatait dans sa parole. En remettant l'éloquence de Caton en honneur, ils espéraient peut-être ramener les anciennes mœurs avec l'ancien langage. Mais on n'arrête pas la décadence ; on ne corrige pas la corruption invétérée d'un peuple avec des archaïsmes et des vieux livres. Le plus utile résultat qu'ait eu cet amour de Fronton, de Marc-Aurèle et d'Aulu-Gelle pour les discours de Caton, a été de nous en conserver les plus beaux passages.

On ne saurait mieux conclure cette étude sur l'éloquence de Caton qu'en présentant, pour la résumer et en déterminer les principaux caractères, le portrait que Tite-Live a tracé dans son Histoire de ce modèle du vieux Romain. Le jugement de Tite-Live complète celui de Cicéron.

« Caton eut tant d'activité et de génie, que, partout où sa naissance l'eût placé, il eût été, sans aucun doute, l'artisan de sa propre fortune. Aucun des talents nécessaires à l'administration de ses biens comme à celle de la république ne lui fit défaut. Affaires de la ville, soins de la campagne, tout lui fut familier. Les honneurs suprêmes sont d'ordinaire la récompense, chez les uns, de la science du droit, chez les autres, de l'éloquence, chez d'autres, enfin, de la gloire militaire : Caton, grâce à son génie flexible, quoi qu'il fit, semblait

né exclusivement pour la chose à laquelle il s'appliquait. Courageux à la guerre, il s'illustra par de nombreux faits d'armes. Parvenu aux honneurs, il égala les plus grands généraux. Pendant la paix, s'il fallait répondre sur le droit, il était jurisconsulte habile; s'il fallait plaider une cause, il était orateur éloquent.

» Et cette éloquence ne fut pas seulement admirée des contemporains, sans laisser après elle aucun monument : l'éloquence de Caton subsiste; que dis-je ? elle est vivante, consacrée dans des écrits de tout genre. Il prononça un grand nombre de discours et pour lui-même, et pour les autres, et contre les autres. Il fatigua ses ennemis en les poursuivant sans cesse, comme en repoussant leurs attaques. En butte à des haines sans nombre, il y répondit avec le même acharnement, et il serait difficile de décider si la noblesse l'a plus rudement traité qu'il n'a persécuté la noblesse. Son humeur était farouche; sa langue mordante et d'une excessive liberté; mais son âme était invincible aux passions, sa probité rigide et inaccessible aux séductions du crédit et de la richesse. Endurci aux privations, aux fatigues, aux périls, il eut, pour ainsi dire, une âme et un corps de fer. La vieillesse elle-même, qui énerve tout, ne put l'abattre : accusé à l'âge de quatre-vingt-six ans, il prononça lui-même sa défense, et la consigna dans ses écrits; à quatre-vingt-dix ans, il cita encore Servius Galba devant le peuple[1] ! »

1. Tite-Live, XXXIX, 40.

CHAPITRE XVIII

CATON AGRICULTEUR.

Traités d'agriculture antérieurs au livre de Caton *De re rustica*. — *Les Travaux et les Jours* d'Hésiode. — L'*Économique* de Xénophon. — Analyse du livre de Caton. — Caton d'après le *De re rustica*. — Authenticité de l'ouvrage.

Malgré les jugements de Cicéron et de Tite-Live sur Caton que nous avons cités, malgré l'étude détaillée que nous avons consacrée au vieux Romain, on ignorerait la face la plus originale et la plus curieuse de ce singulier génie, si son traité *De re rustica* ne nous avait pas été conservé. Le vrai Caton est tout entier dans ce livre, l'œuvre la plus complète, du reste, qui nous soit restée de lui. Les fragments des *Origines*, si incomplets, ne nous ont révélé qu'un côté de l'historien. Les débris des discours, plus nombreux, nous font connaître le citoyen et le sénateur, le Romain, sans doute, mais le Romain drapé dans sa toge, tel qu'il lui convient de se montrer à la Curie et sur la place publique, aux yeux des Quirites et des étrangers. L'ouvrage *De re rustica*, au contraire, nous introduit dans le secret de son foyer domestique, et le laisse apercevoir gouvernant sa maison et exploitant le domaine de ses pères. Si l'on peut dire que l'éloquence de Caton, toute romaine qu'elle soit, et marquée de son génie propre, a subi l'influence des modèles

grecs, il n'en est pas de même de son traité d'agriculture. Ce livre est tout à fait original; il reflète admirablement et sans aucune altération le caractère, les mœurs, les habitudes des vieux Romains. Il est né du sol de l'Italie, et plus encore du Latium, et dans nul détail il ne se ressent d'aucune influence étrangère.

Toutefois il existait, dans la littérature grecque, deux ouvrages antérieurs à celui de Caton, qui ont traité, comme le sien, des travaux de la campagne. Ce sont *les Travaux et les Jours* d'Hésiode et l'*Économique* de Xénophon. Bien que Caton ne semble pas les avoir connus, il ne sera peut-être pas superflu de les analyser brièvement, ne fût-ce que pour mieux apprécier par un contraste intéressant le caractère de son livre. Dans les ouvrages d'Hésiode et de Xénophon, en effet, éclate le génie grec, tantôt avec la rudesse des premiers âges, tantôt avec les charmes d'une civilisation polie et l'attrait d'un art consommé. Cette étude nous permettra donc d'opposer l'un à l'autre le génie grec et le génie romain, appliqués à une œuvre de même espèce, et la traitant tous les deux d'une manière différente, mais conforme à la nature de l'esprit national, à l'état de la société où ces écrits ont été composés.

Le livre d'Hésiode, le plus ancien des ouvrages qui traitent de l'agriculture et des travaux des champs, est une œuvre poétique. Rien n'est plus naturel. A l'origine des sociétés, tout est poésie. L'homme sent la nature avant de la comprendre. Ses regards sont frappés par les riantes couleurs des choses avant que son esprit les conçoive. Aussi, quand arrive le moment où il cherche à communiquer aux autres les impressions qu'il ressent, il reproduit d'abord les images qui l'ont séduit et les sentiments qu'il éprouve. La poésie

est alors le seul langage qui réponde à l'état de son âme, et qui puisse rendre, à son gré, la vivacité de ses émotions. Voilà pourquoi les premières découvertes des astronomes, les premiers conseils sur la culture de la terre, les premières réflexions des philosophes relatives au monde extérieur, ont été exprimés en vers.

Plus tard ce sentiment naïf disparaît. L'étude de la nature ne donne plus naissance qu'aux œuvres factices et froides de la poésie descriptive, et il a fallu tout le génie de Virgile, à l'époque d'Auguste, pour écrire les *Géorgiques*. Il convient d'ajouter qu'aux temps où l'on écrit peu, la poésie seule, grâce au rhythme, reste dans l'oreille, et, facilement transmise par la tradition, instruit encore les générations après que le poëte a disparu. Tel est le premier caractère qui distingue l'œuvre d'Hésiode de celle de Caton. D'une part, on voit le Romain âpre au gain, infatigable au travail, qui ne songe qu'à l'utile, et qui donne des conseils sur l'agriculture du même ton dont il dicte les lois. De l'autre, on reconnaît le Grec qui veut les chants après le travail, les fables aimables à côté des labeurs de la vie, les gracieuses créations de la poésie en face de la sombre réalité.

Malgré le titre : *les Travaux et les Jours*, il ne faut point s'attendre à trouver dans le livre d'Hésiode l'énumération des travaux du laboureur ni le calendrier de l'année agricole. Hésiode nous met seulement sous les yeux une famille vivant de son travail. Son œuvre est une épopée domestique : le héros, c'est le père de famille ; le sujet, la vie du corps à conquérir ; la matière du poëme, les travaux, les joies et les déceptions de la vie. Cette épopée modeste débute par une invocation caractéristique. Le poëte va montrer l'homme travaillant pour vivre : il se propose de raconter ses peines et de le prémunir contre ses fautes. Aussi il invoque le dieu

vigilant qui surveille et gouverne tout, il peint le bonheur du peuple fidèle à la loi de Jupiter, et il menace de peines terribles ceux qui s'en écartent, et surtout les rois, quand ils s'abandonnent à l'orgueil.

Ensuite le poëte dépeint les âges successifs par lesquels l'humanité a passé, et il trouve qu'ils sont toujours allés en empirant. Il reconnaît avec amertume que les maux n'ont cessé de se multiplier sur la terre, depuis le jour où Pandore, poussée par la curiosité, a ouvert la boîte fatale où ils étaient renfermés. L'un de ces maux, le premier, est le travail, qui asservit l'homme et le courbe malgré lui vers le sol. Ainsi, tandis que Virgile verra dans la loi du travail un stimulant nécessaire des facultés de l'homme, qui lui fait inventer les arts et la civilisation [1], Hésiode, plus triste, en fait une sorte de punition et de châtiment. En retour, il ne le regarde pas comme déshonorant; le paresseux seul a, selon lui, la misère et la honte pour compagnes.

Toute la famille doit concourir aux travaux du laboureur; la femme, le fils seront les premiers aides, surtout si la femme est bonne et si elle *n'aime pas les festins*. Rien de plus dur que les préceptes d'Hésiode relatifs aux rapports de la femme et du mari, du père et des enfants, du chef de famille et de ses frères. Il n'y a point de place, à ces époques malheureuses, pour les sentiments tendres et élevés. Ils ne naîtront que plus tard. La nécessité les étouffe ou du moins les comprime, et subordonne toutes les affections, tous les élans généreux aux calculs étroits de l'intérêt personnel. Si Hésiode recommande la probité, les bons rapports avec les voisins, c'est toujours au nom de l'intérêt et des services qu'on en peut recevoir. S'il faut fuir les procès, c'est pour ne

1. Virgile, *Géorgiques*, I, 120-147.

Digitized by Google

pas enrichir de ses dépouilles « les rois mangeurs de présents », c'est pour ne pas perdre en contestations ruineuses le temps si nécessaire à qui veut recueillir dans sa demeure la moisson de l'année.

Telle est la morale du poëme d'Hésiode, telles sont les leçons qu'il donne à la famille et à la société. Il lui resterait, à ce qu'il semble, à développer la partie la plus importante de son ouvrage, celle qui répondrait au titre Ἔργα. Mais Hésiode ne l'a pas traitée, c'est à peine s'il consacre quelques vers aux travaux du labourage, et s'il permet d'entrevoir l'état de l'industrie à son époque. Le père de famille paraît être lui-même l'artisan de tous les métiers. Avec le métier de charpentier que le poëte nomme, le travail du fer est le seul que la tradition et le silence même du poëme autorisent à regarder comme une véritable industrie. D'un autre côté, une centaine de vers justifient à peine le mot Ἡμέραι du titre, et indiquent, avec des prescriptions superstitieuses, la distinction des jours heureux et malheureux. Le poëme s'arrête ensuite brusquement, soit que le poëte ait volontairement interrompu son œuvre, soit que les altérations du temps et les caprices de la tradition en aient modifié ou supprimé la fin.

Tel qu'il est, cet ouvrage représente d'une manière vive et intéressante une société à l'état naissant, où la force et la violence règnent trop souvent, et où l'on a besoin de rappeler sans cesse aux hommes les devoirs de justice et de probité. Cependant, malgré la rudesse de la vie que peint Hésiode, et l'accent de tristesse que l'on trouve dans ses paroles, la poésie n'abdique pas tous ses droits. Elle relève de temps en temps, par la grâce du style et des descriptions, les sombres enseignements du poëte. L'histoire de Pandore apportant les maux sur la terre; le plus ancien apologue

connu, celui du vautour et du rossignol, qui semble consacrer l'abus de la force ; la peinture des rigueurs de l'hiver dans les froides montagnes de la Béotie, produisent une impression douloureuse, quand on songe aux misères que ces récits révèlent. En même temps on se laisse prendre au charme des vers et à la beauté des expressions qu'Hésiode y a semées naturellement et sans efforts. On se croirait, pour ainsi parler, en présence d'un de ces tableaux de l'école espagnole qui représentent les supplices de l'Inquisition avec une vérité saisissante, tout en nous forçant d'admirer le talent du peintre, l'art de la composition et l'énergie du coloris. Il va sans dire, que dans l'œuvre de Caton on ne rencontre rien de pareil.

En revanche, l'ouvrage de Xénophon nous transporte à l'époque de la civilisation la plus éclairée et la plus parfaite de la Grèce, dans l'Athènes de Périclès, au milieu des arts, des sciences et des merveilles de ce siècle qui occupe une si grande place dans l'histoire de l'humanité. Parmi tant d'arts qui s'enseignent et se communiquent, grâce aux leçons des philosophes, n'y aura-t-il pas un art de la vie privée, de la *maison*, pour parler grec « οἰκονομία » ? Socrate, que Xénophon met en scène, commence par proclamer qu'un tel art existe et peut s'enseigner, et que le premier point de cet art, c'est le choix de la profession. Au temps d'Hésiode, il n'y a guère qu'un métier, le labourage. A l'époque de Xénophon, l'homme peut appliquer son industrie à toutes les carrières que présente une civilisation avancée. S'il choisit l'agriculture, c'est que la vie rustique rend l'homme généreux, libéral, élève et purifie ses goûts, en même temps qu'elle fortifie ses membres et lui assure la plus robuste santé ; « c'est qu'enfin l'agriculture est la mère et la nourrice

de tous les arts. Est-elle florissante, tout prospère avec elle; est-elle négligée, tous les autres arts s'éteignent et sur terre et sur mer.[1] »

Après ce début philosophique, Xénophon met sous nos yeux, d'une manière plus vive et plus intéressante que n'eussent fait des préceptes, la ferme qu'Ischomaque administre aux portes d'Athènes, où règnent le bonheur, la sagesse et la prospérité. Rien n'est plus gracieux que le premier tableau où Ischomaque raconte comment il a formé aux soins du ménage et à la surveillance d'une ferme considérable sa jeune femme naïve, ignorante, désireuse de bien faire, mais dont tous les talents se bornent à tisser la laine et à distribuer la tâche aux servantes. Il partagera désormais avec elle les soins de la maison. A lui appartiendront les affaires extérieures, l'agriculture, la politique et la guerre. Pour elle, ses fonctions seront de surveiller les travaux intérieurs, de nourrir les serviteurs, de faire les vêtements, de former les servantes, de récompenser et de punir chacun selon ses mérites, et enfin de soigner les esclaves malades.

Ce dernier point et la réponse de la femme d'Ischomaque indiquent à eux seuls la distance qui sépare Hésiode de Xénophon, et la douceur grecque de la dureté du vieux Caton : « Une des fonctions de ton sexe, qui peut-être te plaira le moins, dit Ischomaque, sera de donner tes soins à ceux des domestiques qui tomberont malades. — Que dis-tu ? répond la femme; ce sera, au contraire, la partie la plus douce de mes devoirs; car, bien soignés, ils en auront de la reconnaissance, et nous serviront avec plus de zèle[2]. » Rien n'est plus touchant que la réponse de la jeune

1. Xénophon, *Économique*, chap. v.
2. *Économique*, chap. vii.

femme, aux temps où Xénophon trace ces lignes. Rien ne fait plus d'honneur au génie grec, et ne le distingue mieux du génie romain que la douceur, l'humanité, la charité vraiment chrétienne dont témoignent ces paroles. On a souvent déclamé contre la philosophie ancienne, impuissante à détruire l'esclavage. Elle a fait cependant tout ce qu'on pouvait lui demander dans une société où cette institution malheureuse était en pleine vigueur. Si elle n'a point prononcé le mot d'abolition de l'esclavage, elle l'a, du moins, préparée, et elle a contribué singulièrement à adoucir la condition des esclaves.

Ainsi, le rôle de la femme s'est relevé et ennobli : elle est devenue la véritable compagne et l'associée du mari. Elle ne s'avilit plus à des travaux grossiers et au-dessus de ses forces, comme au temps d'Hésiode. Elle a la suprême direction de la maison, et laisse les petits détails à la femme de charge que de bons traitements ont transformée en un membre dévoué de la famille. Ischomaque, de son côté, a un intendant chargé de surveiller les travaux rustiques. Pour lui, il habite Athènes, s'occupe des affaires politiques, consacre une partie de son temps à son développement intellectuel et moral. Il vient seulement chaque jour inspecter son domaine, donner à tout le coup d'œil du maître, et s'assurer, en visitant à cheval ses propriétés, que partout règnent le travail, l'ordre et l'économie. Que ce soit un roman charmant, et la peinture idéalisée de la retraite de Scillonte où Xénophon a écrit son *Economique*, peu importe. L'auteur donne de sages conseils, propres à élever le cœur de ceux qui le lisent : il leur indique ce qu'il faut faire et la conduite que tous doivent tenir dans la ferme, le mari, la femme et les serviteurs. Si c'est un idéal qu'il leur propose, il n'est pas impossible à atteindre, au moins en partie.

Quant aux détails techniques sur l'agriculture, Xénophon n'en donne guère. Il se borne à des indications générales qui ont peu d'utilité pratique, ou du moins n'ont pas assez de précision pour servir de guide au laboureur. Mais il n'avait pas pour but d'écrire un manuel d'agriculture. Il voulait inspirer à ses concitoyens le goût des travaux champêtres, montrer leur moralité bienfaisante, et signaler les avantages que l'esprit et le corps peuvent en retirer. Tout en traçant un délicieux tableau d'intérieur, il a voulu apprendre aux Athéniens qu'ils pouvaient s'enrichir à la campagne, en menant la vie la plus agréable et la plus douce, s'ils savaient faire de leurs femmes, par une éducation intelligente, les véritables compagnes de leurs époux, et transformer leurs esclaves, avec de bons soins et de la douceur, en serviteurs dévoués aux intérêts de la maison, et attachés à leurs maîtres par les liens de l'affection et de la reconnaissance.

Aussi, de Xénophon à Caton, la transition est brusque : on passe de la poésie à la prose, de l'art à l'industrie, de l'humanité à l'oppression de l'homme. On ne trouve dans le *De re rustica* ni la grâce ni la douceur de l'*Économique*, ni même la simplicité naïve et rude d'Hésiode. On n'y voit que la dureté et la rigueur impitoyable du Romain, âpre au gain et avide de s'enrichir. En revanche, le livre de Caton tient les promesses de son titre. Il traite de l'agriculture, et il s'attache de préférence à ces détails pratiques, à ces conseils positifs et minutieux que Xénophon, surtout, a l'air d'éviter et de laisser de côté à dessein. Caton, ainsi que nous l'avons dit, ne semble pas avoir connu les deux ouvrages grecs. A en croire Columelle, il serait même « le premier écrivain qui eût traité de l'agriculture en latin[1] ». Cepen-

1. Columelle, *De l'agriculture*, I, 1.

dant Paul Diacre, au mot *Flaminius*, cite un fragment d'un vieux poëme sur l'agriculture antérieur à Caton : « Avec un hiver sec, un printemps humide, ô mon fils, *Camille*[1], tu recueilleras de belles moissons. » Toutefois l'œuvre de Caton n'en est pas moins originale, qu'il ait eu ou non des devanciers, car elle répond à un état particulier et transitoire de l'agriculture romaine, et trouve son application surtout à l'époque où elle parut. Un siècle plus tôt, ou un siècle plus tard, Caton n'eût pas écrit son traité, ou bien il l'aurait composé dans un tout autre esprit.

En effet, à l'époque de Caton, la période la plus florissante de l'agriculture romaine est déjà passée, et la décadence commence. Le citoyen romain n'habite plus exclusivement son petit domaine de la campagne, il est devenu citadin. Caton se tient encore plus éloigné de sa terre qu'Ischomaque. Il est avocat, magistrat, sénateur ; et tandis qu'Ischomaque va tous les jours à sa maison des champs, Caton n'y apparaît qu'à de longs intervalles. En un mot, Caton n'est plus un cultivateur, et s'il donne aux autres des leçons d'agriculture, c'est qu'il a été élevé à la campagne, et n'est, après tout, qu'un paysan parvenu. Mais cinquante ans après lui, les citoyens n'ont plus le temps même d'aller visiter leurs champs, ou croient en savoir assez, d'instinct, pour se passer de connaissances spéciales.

« Qui de nous, s'écrie Cicéron par la bouche de l'orateur Antoine[2], a le temps aujourd'hui d'aller dans ses terres, et de visiter ses domaines, soit pour faire ses récoltes, soit pour se reposer ? Tout le monde cependant a assez de perspicacité et

1. Ce mot signifie *serviteur* ou *fils*, d'après l'explication de Paul Diacre.

2. Cicéron, *De l'orateur*, I, 58.

d'intelligence pour ne pas ignorer complétement ce qu'il faut entendre par les mots semailles, moisson, taille de la vigne et des arbres, ni comment et à quelle époque on exécute ces différents travaux. S'il me faut visiter mes terres, donner des instructions à mon intendant, des ordres à mon fermier sur la culture de mes champs, serai-je dans la nécessité d'étudier les livres de Magon le Carthaginois? Ne pourrai-je pas me contenter de cette connaissance générale naturelle à chaque homme ?» Les contemporains de Caton, il est vrai, n'en sont pas encore arrivés à ce degré d'indifférence pour les travaux de la campagne. Mais la conduite des guerres et des expéditions lointaines, les soucis de la politique qui vont en se multipliant, ne leur permettent plus, comme aux Romains des anciens temps, de s'occuper exclusivement de la culture de leurs champs. Le livre de Caton représente donc une époque intermédiaire.

Il n'y a pas chez Caton, comme chez Xénophon, de vues générales, politiques et philosophiques sur la vie des champs. Cependant Caton soupçonne l'influence que l'agriculture peut exercer sur un peuple. Mais il ne s'en préoccupe guère; et s'il a quelques idées générales, il les exprime en peu de lignes au début de son livre pour n'y plus revenir. Voici en quels termes il commence son traité : « Il n'y aurait rien de mieux, dit-il, que de s'enrichir par le négoce, si cette voie était moins périlleuse, ou que de prêter à usure si le moyen était plus honnête; mais telle est sur ce point l'opinion de nos ancêtres, telles sont les dispositions de leurs lois, qu'ils condamnent le voleur à restituer le double, et l'usurier à rendre le quadruple. Vous pouvez juger par là combien l'usurier leur paraît un citoyen pire que le voleur. Voulaient-ils, au contraire, louer un homme de bien, ils le nommaient bon laboureur et bon fermier; et cet éloge paraissait le plus

complet qu'on pût recevoir. Quant au marchand, je le trouve homme actif et soigneux d'amasser, mais de condition périclitante et calamiteuse. Pour les laboureurs, ils engendrent les citoyens les plus courageux et les soldats les plus robustes. C'est de leur profession que l'on tire le profit le plus légitime, le plus sûr et le moins attaquable; et ceux qui y sont le plus occupés sont le moins sujets à penser à mal[1]. »

Ainsi, le sens profond et caché de l'agriculture que Xénophon a compris et expliqué en philosophe, Caton l'entrevoit, mais il ne s'y arrête pas. Il passe tout de suite à ce qui l'intéresse, c'est-à-dire à l'agriculture considérée non pas dans son influence moralisante, mais en elle-même, dans ses travaux et surtout dans ses produits. « Si tu me demandes, dit-il[2], quel est le domaine du meilleur rapport, je te répondrai ainsi : Si tu achètes cent arpents de terre, dans la situation la plus favorable, c'est la vigne qui rapporte le plus, à condition qu'elle donne beaucoup de vin; puis, un jardin bien arrosé; en troisième lieu, une oseraie; en quatrième, une plantation d'oliviers; en cinquième, le pâturage; en sixième, une terre à blé; en septième, un taillis; puis un verger; enfin une forêt de chênes à glands. »

Une anecdote racontée par Columelle semble en contradiction avec cette classification. On demandait à Caton quelle était la meilleure culture, il répondit : « D'abord un bon pâturage, ensuite un médiocre pâturage, ensuite même un médiocre pâturage[3]. » Mais Caton fit cette réponse quand il était déjà vieux, et qu'il s'était laissé atteindre par la corruption de son temps. Il pensait alors, comme tous les

1. Traduction de M. Villemain.
2. Caton, *De re rustica*, 1.
3. Columelle, *De l'agriculture*, préface du livre VI. — Cicéron, traité *Des devoirs*, II, 25.

Romains commençaient à le faire, que le pâturage était la meilleure des cultures, parce qu'il rapportait le plus, tout en exigeant le moins de dépenses et de soins. Au contraire, quand il écrivit son livre, il avait encore l'âme saine et était attaché aux vieilles traditions. Du reste, le germe de sa dernière opinion sur l'excellence des pâturages est déjà contenu dans ces mots du *De re rustica*, où il dit, en parlant des prairies : « C'est une culture avantageuse en tout lieu [1]. »

Le livre de Caton, outre la culture romaine, indique encore beaucoup de cultures étrangères importées, telles que l'olive de Salente, le saule grec, le raisin de Murgence en Sicile [2]; les oranges, *mala punica*, les poires de Tarente [3], la figue d'Afrique, celle de Sagonte; les oignons de Mégare, les lauriers de Delphes et de Cypre, et les avelines de Grèce [4]. Les Romains, en effet, ont pris partout en agriculture, comme en autre chose, et ce fut leur génie de savoir s'assimiler ce qu'ils trouvaient de bon chez les nations étrangères. Avec les cultures, ils empruntèrent aussi les instruments qui leur manquaient. Caton recommande les poulies grecques [5], et les meules d'Espagne [6], qui, étant de nature siliceuse, étaient préférables, pour les moutures les plus fines, aux meules italiennes ordinairement taillées dans le basalte.

Cependant les outils étaient déjà perfectionnés, même en Italie, et chaque ville avait sa renommée : « A Rome, les tuniques, les toges, les sayons, les couvertures, les sabots. A Calès et à Minturnes, les capes, les outils, les faux, les pelles,

1. Caton, *De re rustica*, 9.
2. *Ibidem*, 6.
3. *Ibidem*, 7.
4. *Ibidem*, 8.
5. *Ibidem*, 3.
6. *Ibidem*, 10.

les hoyaux, les haches, les harnais avec leurs lames de fer et les chaînettes. A Venafre, les pelles; à Suessa et en Lucanie, les chariots; à Albe, les herses; à Rome, les amphores, les bassins; les toiles à Venafre. Pour une terre forte, charrue romaine; pour une terre noire, charrue campanienne, attelage romain; le soc chez les Rutules; le pressoir à Pompéi, etc.[1]. » La littérature agricole elle-même va bientôt commencer. Ainsi, lorsque Scipion Émilien prendra Carthage, il enverra à Rome les vingt-huit livres du Carthaginois Magon sur l'agriculture, et le sénat les fera traduire de la langue punique en latin par Decimus Silanus.

Au premier rang, dans la grande culture, Caton place l'olivier, et il indique en détail les procédés à employer pour le planter et le propager. Il décrit le pressoir aux olives et parle longuement de la récolte. Le blé occupe presque autant de place que l'olivier. « Quel est le premier point d'une bonne culture? demande Caton, à propos du blé. — Bien labourer. — Le second? — Labourer. — Le troisième? — Fumer[2]. » Il parle de la moisson; mais comme il n'a pas le sentiment du pittoresque, il se garde bien de la décrire. En revanche, il multiplie les recettes pour construire une bonne aire à battre le grain et détruire les insectes qui attaquent le blé. La troisième production qui appartient à la grande culture est la vigne. Caton indique les manières de la planter, de la propager, de la tailler et de la récolter. Il abonde en préceptes pour faire le vin, et aussi pour le *falsifier*. Il montre à quels traitements on peut le soumettre dans le but de fabriquer toutes sortes de vins, notamment du vin grec, du vin de Cos odorant et même purgatif[3]. Il passe également

1. Caton, *De re rustica*, 136.
2. *Ibidem*, 62.
3. *Ibidem*, 106, 113, 114, 116.

Digitized by Google

en revue les différentes espèces de fumiers et leurs divers emplois; les soins à donner aux prairies, aux forêts et aux arbres de toute espèce.

En fait de petite culture, Caton énumère avec force détails le millet, l'orge, toutes les variétés de légumes, mais il insiste principalement sur le chou, auquel il découvre les propriétés les plus merveilleuses. « Le chou, dit Caton [1], est le premier des légumes. On peut le manger cuit ou cru; pour le manger cru, on le trempe dans du vinaigre. Il se digère admirablement, entretient la liberté du ventre et des urines. Il est salutaire de toutes façons. Si tu soupes hors de chez toi, et que tu veuilles boire largement et souper de même, mange auparavant du chou cru trempé dans le vinaigre, autant que tu le voudras; et au sortir du souper, manges-en quelque peu. Après cinq feuilles, il te semblera que tu n'as ni mangé ni bu, et tu boiras autant que tu le voudras. »

Ce ne sont pas, cependant, les seules vertus du chou, aux yeux de Caton. Suivant la préparation, il sert de vomitif ou de purgatif merveilleux; il se change en remède pour la colique et pour la dysurie. Parmi les différentes espèces, il en est une qui, broyée, est bonne pour les blessures et les tumeurs, purge les entrailles, fait aboutir les abcès, guérit les blessures gangrenées, ce qu'aucun autre médicament ne peut faire. Pour les luxations et le cancer au sein, il faut employer un cataplasme de chou broyé. Le chou tire encore les humeurs et dégage la tête et les yeux. Il guérit tout : enflure de la rate, maux de cœur, douleurs du foie, du poumon, du péricarde, et même la goutte. Avec l'urine d'un homme qui a mangé du chou, on prépare un bain salutaire

1. Caton, *ibidem*, 157.

pour les malades et fortifiant pour les enfants, et l'on fait une lotion excellente pour le mal d'yeux, la surdité, la gale, le polype du nez, etc. [1]. On comprend qu'ayant sous la main une panacée aussi universelle, Caton avait de bonnes raisons pour condamner la médecine grecque.

Caton s'occupe aussi des produits qui se trouvent naturellement dans le sein de la terre, et il recommande surtout l'extraction et la fabrication de la chaux. Cependant, par un oubli singulier, il ne parle pas des carrières de pierre, qu'il devait connaître, et que ses esclaves devaient connaître, sans doute, encore mieux que lui. Il est probable qu'il ne s'en trouvait pas dans le domaine qu'il avait exploité et auquel il pensait principalement dans son traité d'agriculture. C'est là, vraisemblablement, la cause de son silence.

Les soins à donner aux animaux, l'énumération des services qu'ils peuvent rendre, tiennent ensuite une large place dans le *De re rustica*. Caton s'y arrête longuement, mais sans ordre et sans procédé didactique, comme, du reste, pour toutes les prescriptions que son livre renferme, et qu'il donne de la manière la plus confuse et la plus irrégulière, à mesure que les idées se présentent à son esprit. Tandis que Xénophon appelle les animaux, les *aides* de l'homme, Caton ne les nomme jamais que *nos serviteurs* et *notre bétail*. Il ne prescrit rien pour le cheval. Du chien, il dit seulement : « Renfermez les chiens pendant le jour, ils seront plus vigilants la nuit [2]. »

Mais le bœuf est pour lui l'animal précieux qui rend le plus de services, qu'il faut entourer de soins dans ses maladies, auquel il convient d'accorder des jours de repos et

1. Caton, *ibidem*, 158, passim.
2. *Ibidem*, 127.

pour la santé duquel il faut adresser des vœux aux dieux[1]. « On peut atteler les bœufs les jours fériés, dit-il dans un endroit[2], ils peuvent transporter du bois, des tiges de fèves, du blé. Pour les mulets, les chevaux, les ânes, il n'y a point de jours fériés, sinon ceux de la famille. » Il a des ordonnances destinées à réveiller l'appétit chez les bœufs qui l'ont perdu, et à les soigner dans leurs maladies. Il indique même une singulière potion pour les purger tous les ans : « Quand le raisin noircit, fais prendre aux bœufs tous les ans la potion suivante, pour qu'ils se portent bien. Si tu trouves une peau de serpent, ramasse-la et la conserve afin de la trouver au besoin; écrase cette peau avec de la farine, du sel et du serpolet; délaye le tout dans du vin, et fais-le boire aux bœufs[3]. »

Entrons maintenant dans la maison de campagne, et voyons ce qu'en dit Caton. « Construis ta maison des champs en proportion de ta fortune. Si tu as, sur une bonne terre, une maison bien construite et bien située, une habitation commode, tu y viendras plus volontiers et plus souvent. Ton fonds s'améliorera; on fera moins de fautes, et les récoltes seront plus considérables. Il vaut mieux montrer le front que les talons[4]... Il faut charger de la construction un entrepreneur. Le maître fournira le bois et les matériaux; l'entrepreneur fournira la pierre, la chaux, le sable, l'eau, la paille et la terre employée au mortier... Les murs, jusqu'à un pied au-dessus du sol, seront bâtis à chaux et à ciment, les piliers en pierre de taille et le reste en briques[5]. » Au cha-

1. Caton, *ibidem*, 84.
2. *Ibidem*, 139.
3. *Ibidem*, 74.
4. *Ibidem*, 4.
5. *Ibidem*, 14.

pitre suivant, Caton indique quelles doivent être les dimensions de la maison. Il place à côté de la maison les pressoirs, les celliers, et n'oublie rien de l'outillage, des chariots, ni des cordages qui sont indispensables à une exploitation agricole.

Quant au personnel nécessaire, il le proportionne à l'étendue de la terre. Pour une terre de deux cent quarante arpents, *jugera*, il demande : un régisseur et sa femme, cinq ouvriers, trois bouviers, un porcher, un ânier, un berger, trois bœufs, trois ânes de charge, un pour la meule, et cent brebis [1]. Pour une vigne de cent arpents, il faut, selon lui : le régisseur et sa femme, dix ouvriers, un bouvier, un ânier, un bûcheron, *salictarius*, deux bœufs, deux ânes de charge et un pour la meule [2]. Varron prend Caton à partie sur ces questions de détail. Sans entrer dans cette discussion, voyons quelle sera, d'après Caton, la condition du personnel.

Les esclaves romains se divisent en deux catégories : ceux qui ne portent pas de fers, et ceux qui en portent, *compediti*. Un passage des *Captifs* de Plaute nous éclaire sur la triste condition de ces derniers. « Conduisez-le, dit un personnage, à l'endroit où il doit être chargé de grosses et lourdes chaînes : de là tu iras droit à la carrière... La nuit, il sera dûment enchaîné ; le jour, il demeurera sous terre à fendre le roc [3]. — « Non, dit l'esclave qui a subi ce châtiment, j'ai vu souvent représenter par la peinture les supplices des enfers ; mais, je le jure, il n'y a pas d'enfer plus infernal que cette carrière où j'ai été enfermé. Là, jamais de repos ; à une extrême fatigue succède aussitôt un nouveau et pénible

1. Caton, *ibidem*, 10.
2. *Ibidem*, 11.
3. Plaute, *Captifs*, vers 654.

labeur[1]. » Mais Caton est insensible aux souffrances des esclaves. A lire son livre, on comprend qu'il devait avoir plus d'esclaves enchaînés que d'autres, afin de pouvoir leur imposer des travaux plus rigoureux, moins clairvoyant, sous ce rapport, que Pline. Celui-ci remarque, avec raison, que « la plus mauvaise culture, comme tout travail exécuté par des gens réduits au désespoir, est celle où l'on emploie des esclaves enchaînés[2]. »

Voici la nourriture que Caton donne aux esclaves. Il faut citer textuellement pour *oser* s'en rendre compte : « A ceux qui travaillent : pendant l'hiver, quatre *modii* de froment (34$^{\text{litr.}}$,392); pendant l'été, quatre et demi (38$^{\text{litr.}}$,691). Au régisseur, à sa femme, au surveillant, au berger, chacun trois *modii* (25$^{\text{litr.}}$,794). Aux esclaves à la chaîne, quatre pains pendant l'hiver; cinq, dès qu'ils commencent à façonner la vigne; on n'en donne plus que quatre quand les figues sont mûres[3]. » Ainsi donc Caton donne à chacun de ses serviteurs 35 ou 36 litres de froment par mois, pour faire, non pas du pain, mais de la bouillie, de la *polenta*, mets romain par excellence, et avec cette bouillie, quels ragoûts! « Comme ragoût pour les esclaves, dit-il[4], conserve le plus possible d'olives tombées, puis celles des olives qui paraîtront devoir donner peu d'huile. Ménage-les pour qu'elles durent le plus longtemps possible. Les olives épuisées, donne de la saumure et du vinaigre; à chaque esclave, un setier d'huile par mois (0$^{\text{litr.}}$,55), et, par an, un modius de sel (8$^{\text{litr.}}$,83). »

1. Plaute, *ibidem*, vers 932.
2. Pline, *Histoire naturelle*, XVIII, 7.
3. Caton, *De re rustica*, 56.
4. *Ibidem*, 58.

Après la nourriture, vient la boisson, avec la recette pour la préparer : « Cueillir d'avance le raisin qui se gâte ou ne mûrit pas : on en fait un vin pour les ouvriers[1]... Mêler moût de vin, dix amphores (265 litres); vinaigre, deux amphores (53 litres); vin cuit, deux amphores (53 litres); eau douce, quarante amphores (1060 litres). Battre trois fois le jour pendant cinq jours consécutifs; ajouter soixante-quatre setiers (35litr.,20) de vieille eau de mer; boucher et laisser reposer dix jours. Ce vin durera jusqu'au solstice; s'il en reste à cette époque, ce sera un vinaigre très-fort, excellent[2]. » Du moins Caton donne en quantité suffisante cette détestable boisson. « Après la vendange, les esclaves boivent de la piquette, *lora*, pendant trois mois. Le quatrième mois, une hémine de vin par jour (0litr.,27), soit deux conges et demi (8litr.,27) par mois; les cinquième, sixième, septième et huitième mois, un setier (0litr.,55) par jour, soit cinq conges (16litr.,55) par mois. Les quatre autres mois, trois hémines (0litr.,825) par jour, soit, par mois, une amphore (26litr.,5). De surcroît, un conge (3litr.,31) par homme aux Saturnales et aux Compitales. En somme, huit quadrantals (amphores) par homme et par an. Cependant il faut accorder des suppléments aux esclaves à la chaîne en proportion de l'ouvrage qu'ils font. Il n'y a rien d'excessif à ce que chacun d'eux reçoive par an dix quadrantals (265 litres)[3]. »

L'habillement des esclaves est, comme on peut penser, aussi économique que leur nourriture. « Tous les deux ans, une tunique de trois pieds et demi de long et une saie. Quand tu donneras une saie ou une tunique neuve, fais rendre la vieille,

1. Caton, *ibidem*, 25.
2. *Ibidem*, 104.
3. *Ibidem*, 57.

pour qu'elle serve à faire des casaques. Tous les deux ans, une bonne paire de sabots[1]. » Quant aux jours de repos, les esclaves n'en comptaient guère, puisque Caton veut que, les jours fériés, ils s'occupent « à curer les anciens fossés, paver la voie publique, couper les buissons, bêcher le jardin, nettoyer les prairies, tresser les haies, extirper les épines, broyer le grain et nettoyer partout[2] ».

Malgré le grand nombre des esclaves, le travail des hommes libres n'en était pas moins nécessaire; mais ils étaient traités avec plus de ménagements : « Tous les hommes employés à la cueillette de l'olive doivent jurer qu'ils n'ont rien détourné, sinon leur salaire pourra leur être refusé : il ne sera pas dû[3]. » Toutefois la grande crainte de Caton est que ces journaliers, ou l'entrepreneur, le *redemptor*, dont il est souvent question, ou les étrangers qui viennent à la ferme et dans la maison, ne dérobent rien. Il multiplie les recommandations pour que le sommelier-gardien redouble de surveillance : « Qu'il garde soigneusement le pressoir et le cellier; qu'il veille à ce qu'on y entre le moins possible[4]... Au pressoir, au cellier, qu'il veille diligemment, de peur qu'on ne vole de l'huile[5]. » Ces précautions s'appliquent moins encore aux esclaves qui séjournent dans la ferme qu'aux serviteurs qu'amènent avec eux, soit le métayer, soit l'entrepreneur auquel Caton vend la récolte tantôt faite et tantôt pendante[6].

Au-dessus du gardien, esclave déjà choisi avec soin, se

1. Caton, *ibidem*, 59.
2. *Ibidem*, 2.
3. *Ibidem*, 143.
4. *Ibidem*, 66.
5. *Ibidem*, 67.
6. *Ibidem*, 146, 147.

trouvent l'intendant et l'intendante, le *villicus* et la *villica*, qui ne sont pas nécessairement mari et femme. A raison de l'importance de leurs fonctions, Caton insiste longuement sur les devoirs multipliés qu'ils ont à remplir. Voici d'abord ceux de la *villica*. « Veille à ce qu'elle accomplisse ses devoirs. Si le maître de la maison te la donne pour épouse (il s'adresse au *villicus*), tiens-toi pour satisfait. Qu'elle ne dépense pas trop, qu'elle ne visite pas trop, et qu'elle ne reçoive pas trop souvent les autres femmes. Qu'elle ne soupe pas hors de la maison, qu'elle sorte peu. Qu'elle ne fasse ni ne fasse faire de sacrifices sans l'ordre du maître ou de la maîtresse. Sache que le maître sacrifie pour toute la maison. Qu'elle soit propre, qu'elle entretienne la maison bien propre et bien balayée; que le foyer soit propre et balayé avant qu'elle aille se coucher. Aux calendes, aux ides, aux nones, et les jours de fêtes, qu'elle suspende une guirlande au foyer. Que ces mêmes jours, elle sacrifie aux lares domestiques selon ses moyens. Qu'elle ait soin de tenir prêts tes repas et ceux des esclaves. Qu'elle élève beaucoup de poules et qu'elle recueille des œufs. Qu'elle fasse sécher des sorbes, des poires, des raisins, des coings dans des amphores. Qu'elle enveloppe des raisins dans du marc, et les mette dans des cruches pour être enfouies sous terre. Qu'elle conserve dans des amphores des pommes scantianes, des pommes sauvages, toutes celles enfin qu'on peut conserver. Qu'elle fasse ainsi chaque année. Qu'elle sache faire de bonne farine avec sa fine fleur[1]. »

Les devoirs du régisseur ne sont pas moins multipliés[2] : « Sa conduite sera exemplaire. Il fera observer les jours fériés. Il

1. Caton, *ibidem*, 143.
2. *Ibidem*, 5.

s'abstiendra du bien d'autrui, et conservera le sien soigneusement. Il ne se mêlera point aux querelles des esclaves. Si quelqu'un a commis une faute, qu'il punisse, et sache proportionner la peine au délit. Qu'il ait soin des esclaves, et ne les laisse souffrir ni du froid, ni de la faim. S'il les tient continuellement occupés, il préviendra leurs larcins et leurs fautes. S'il est décidé à maintenir l'ordre, ils se conduiront bien. S'il faiblit, c'est au maître à le châtier lui-même. Que le régisseur récompense ceux qui auront bien fait, pour donner aux autres le goût de bien faire. Qu'il soit sédentaire, sobre, et n'aille point souper hors de la maison. Qu'il tienne les esclaves en haleine, et veille à l'exécution des ordres du maître. Qu'il ne se croie pas plus sage que son maître. Que les amis de son maître soient les siens. Qu'il écoute docilement ceux qu'il a ordre d'écouter. Qu'il ne fasse aucun sacrifice, si ce n'est le jour des Compitales, au carrefour ou au foyer. Qu'il ne prête à personne sans l'autorisation du maître. Qu'il ait soin de recouvrer les créances du maître.

» Qu'il ne prête à personne des semences, des vivres, du blé, du vin, de l'huile. Pour les ustensiles qu'on prête et qu'on emprunte, qu'il soit en rapport avec deux ou trois maisons, et pas davantage. Qu'il compte souvent avec son maître. Qu'il ne garde aucun journalier, mercenaire ou sarcleur, au delà du temps convenu. Qu'il n'achète rien à l'insu de son maître, qu'il ne lui cache rien. Qu'il n'ait point de parasite. Qu'il ne consulte aruspice, augure, devin, ni Chaldéen. Qu'il n'épargne pas les façons à la terre : ce serait un funeste calcul. Qu'il ne soit étranger à aucun des travaux rustiques, et même qu'il y mette souvent la main, pourvu qu'il ne se fatigue pas. S'il agit ainsi, il connaîtra la pensée des esclaves, et ils auront plus de cœur au travail. En outre, il

aura moins envie de se promener, se portera mieux, et dormira d'un meilleur somme. Qu'il se lève le premier et se couche le dernier. Qu'auparavant il visite la maison, s'assure que tout est bien clos, que chacun est couché dans son lit, et que les bêtes de somme ont du fourrage. »

Ces recommandations si longues, si détaillées, empreintes de tant de méfiance dans leur minutie, suffiraient à elles seules à caractériser la différence qui sépare le *De re rustica* de l'*Economique* de Xénophon. Qu'il y a loin de cet intendant retenu par les prescriptions les plus étroites, au régisseur d'Ischomaque attaché à ses maîtres par l'affection ! L'intendant de Caton n'est qu'un esclave, appelé à peser lourdement sur ses compagnons de servitude, et qui sera châtié lui-même, s'il ne châtie pas les autres. Il n'y a point d'indication non plus dans Caton sur les rapports qui doivent exister entre l'intendant ou l'intendante et la maîtresse de la maison. Tandis qu'elle est partout dans Xénophon, et anime la maison d'Ischomaque de sa grâce active et de sa douceur, elle n'est mentionnée qu'une fois dans Caton : « Que l'intendante ne fasse aucun sacrifice sans l'ordre du maître ou de la maîtresse. » Le maître, en revanche, est présent partout.

Caton commence par donner à celui-ci les conseils les plus sages pour l'achat d'un domaine rural : « Si tu veux [1], dit-il, acquérir un fonds de terre, sois assez maître de toi pour ne pas acheter avidement. N'épargne pas ta peine à le visiter, ne te borne pas à en faire une fois le tour. Chaque fois que tu le verras, il te plaira davantage, s'il est bon. Regarde attentivement si les voisins ont un air d'aisance : quand le pays est bon, l'aisance y règne. Le voyage que tu fais pour t'y rendre doit te servir à connaître quels sont les

1. Caton, *ibidem*, 1.

débouchés. Observe le climat : qu'il ne soit pas défavorable. Il faut un bon sol, bon par lui-même; autant que possible, au pied d'une montagne, à l'exposition du midi, dans un lieu salubre où les ouvriers ne manquent pas, où les eaux soient bonnes. Qu'il y ait dans le voisinage une ville importante, ou la mer, ou un fleuve navigable, ou une route bonne et fréquentée. Que ce soit dans un pays où les propriétés changent rarement de maîtres; où ceux qui ont vendu leur terre, la regrettent; que les bâtiments soient bien construits. Garde-toi de condamner de prime abord les habitudes d'autrui. Achète à un maître qui sache labourer et construire : il y a profit. Quand tu visites la maison, regarde s'il y a beaucoup de cuves et d'amphores pour le service du pressoir. S'il y en a peu, songe que leur nombre est en rapport avec la récolte. Prends garde que l'exploitation n'exige trop de bras ou d'outils, et que ce fonds ne soit d'une grande dépense. Sache qu'il en est d'un fonds comme d'un homme : produisit-il beaucoup, s'il dépense de même, le reste sera peu de chose. »

« Il faut le reconnaître, ces indications si minutieuses sont autant de conseils pratiques excellents, que l'on chercherait vainement dans Xénophon. Au contraire du romain, l'auteur grec ne se préoccupe pas assez du produit que la terre doit donner. Le domaine acheté d'après toutes ces recommandations, le maître doit s'y établir et nouer avec ses voisins quelques relations, non pas d'amitié, mais d'intérêt : « Sois bon pour tes voisins, ne souffre pas les manquements de tes esclaves à leur égard. Si tu es bien vu de tes voisins, tu vendras plus facilement tes produits, tu trouveras plus aisément des entrepreneurs pour tes travaux, ou des ouvriers à la journée. Si tu bâtis, ils te procureront des ouvriers, des bêtes de somme et du bois. Si quelque accident, que Jupiter

te protége ! survenait tout à coup, ils mettront du zèle à te secourir[1]. »

Le maître, comme nous l'avons vu, ne réside pas à sa maison des champs. Il vient seulement la visiter de temps en temps et inspecter ce qui s'y passe. Cette visite est d'une haute importance, car la prospérité du domaine en dépend. Aussi Caton multiplie-t-il les recommandations : « Quand le père de famille vient à la maison des champs, dit-il[2], après avoir salué les lares du foyer, il doit ce jour même, s'il le peut, visiter ses terres, sinon dès le lendemain. Lorsqu'il a vu comment la terre est cultivée, quels sont les travaux exécutés, et ceux qui restent encore à faire, le lendemain de ce jour, il mande le régisseur. Il l'interroge sur les travaux accomplis, sur ce qui reste à faire ; il demande si tout s'est fait à temps, s'il est en mesure d'exécuter ce qui reste ; ce qu'on a recueilli de vin, de blé, et de toute autre chose. Les réponses obtenues, il commence le calcul des ouvriers et des jours. Si la quantité d'ouvrage fait lui paraît insuffisante, l'intendant commence à dire qu'il y a mis tout son zèle, que les esclaves ont été malades, qu'ils ont fourni des corvées pour le service public.

» Quand il s'est étendu sur ces excuses ou d'autres semblables, rappelle-le au compte du travail et des ouvriers. Si le temps a été pluvieux, sache pendant combien de jours, et vois quels ouvrages ont pu être faits. On pouvait durant la pluie laver les amphores, les enduire de poix, nettoyer la maison, remuer le blé, porter la fiente dehors, arranger le fumier, nettoyer les semences, réparer les vieilles cordes et en faire de neuves. Les esclaves pouvaient

1. Caton, *ibidem*, 4.
2. *Ibidem*, 2.

se faire des souquenilles et des casaques. Les jours fériés, on a pu curer les vieux fossés, travailler à la route publique, couper les buissons, bêcher le jardin, nettoyer les prairies, lier les fagots, couper les épines, écraser le grain, remettre partout la propreté. Si les esclaves ont été malades, on a dû leur diminuer d'autant la nourriture. Tout cela pesé bien équitablement, il faut donner des ordres pour l'achèvement des travaux, vérifier le compte de l'argent, du blé, du fourrage, du vin, de l'huile. Pour combien a-t-on vendu? combien a-t-on touché? que reste-t-il à recouvrer? Qu'a-t-on à vendre dans le moment? Les comptes acceptés, il faut vérifier l'existence de ce qui doit rester en nature. S'il est besoin de quelque chose, l'acheter; s'il y a surabondance, vendre; passer les marchés nécessaires; spécifier ce qu'on veut faire exécuter, ou confier à des entrepreneurs, et laisser tous ses ordres par écrit. Visiter le troupeau, faire la vente. Vendre les vieux bœufs, les veaux, les agneaux sevrés, la laine, les peaux, les vieux chariots, les vieilles ferrailles, les vieux esclaves, les esclaves maladifs; vendre, en un mot, tout ce qui est inutile. Le père de famille doit être grand vendeur, petit acheteur. »

Plutarque, qui est humain, dit, à propos de ce passage de Caton, qu'il n'aurait pas le courage de vendre son vieux bœuf de labour, à plus forte raison, son vieil esclave. Caton n'a pas de ces attendrissements. Il n'estime, il ne connaît que ce qui peut rapporter, et il ne tient aucun compte du reste. De là l'activité extraordinaire qu'il déploya toute sa vie et qu'il ne cesse de recommander dans son livre. Ne rien faire, c'est ne rien gagner. Aussi il revient, sans relâche et avec une insistance marquée, sur cette nécessité de travailler toujours à la campagne, et de ne se laisser arrêter par aucun prétexte ni aucune circonstance. Fait-il mauvais temps, il trouve en-

core des occupations pour tous les habitants de la ferme. « Quand le temps est mauvais et qu'on ne peut travailler à la terre, nettoie les étables des bœufs et des brebis, la basse-cour et la maison ; arrange le fumier. Cercle avec du plomb les fissures des amphores, ou resserre-les avec des liens de chêne ou de vigne sèche... Invente des occupations pour les temps de pluie. Qu'on ne reste pas à rien faire. Il y a toujours à nettoyer. Pour ne rien faire, songes-y bien, on n'en dépense pas moins [1]. »

Ce livre curieux, si intéressant malgré la sécheresse et l'aridité des détails et des prescriptions qu'il renferme, donne de son auteur une idée bien différente de celle que fait naître la lecture du traité *De la vieillesse* de Cicéron. Ce dernier ouvrage nous montre un Caton poétique et idéal, qui n'a rien de commun avec le Caton de la réalité, et où l'auteur du *De re rustica* aurait refusé de se reconnaître. L'âme du vrai Caton est d'une dureté et d'une insensibilité révoltantes. Il n'y a dans tout son traité d'agriculture qu'un mot, un seul mot d'humanité : « Il faut choyer les bouviers, dit Caton », mais il se hâte d'ajouter, « pour qu'ils aient soin des bœufs ». C'est de cette façon qu'il entend l'humanité.

Le problème de la vie tel que Caton le comprend est d'une extrême simplicité : dépenser le moins possible, et faire produire le plus possible à tout ce qu'il possède. Un esclave ne peut plus travailler, parce qu'il est malade ou trop vieux ; il cesse de produire, et il continue de consommer : il faut le vendre aussitôt. Caton ne connaît qu'une chose, exploiter tout ce qui lui appartient, terre, animaux, hommes, et en tirer impitoyablement et sans reconnaissance tout ce qu'ils peuvent donner. C'est Harpagon, non pas l'Harpagon de

1. Caton, *ibidem*, 39.

Digitized by Google

Molière, forcé par les bienséances à dissimuler son avarice et à se contraindre ; mais un Harpagon franc, brutal, qui sait n'avoir rien à craindre de l'opinion. C'est, comme dit Molière, « de tous les humains, l'humain le moins humain ; de tous les mortels, le mortel le plus dur et le plus serré ». On peut encore ajouter : de tous les Romains, le plus Romain.

En effet, dans les époques qui suivirent, quand le caractère romain eut été modifié, à son avantage, par l'influence de la philosophie grecque, Caton resta encore le type du vrai Romain pour les générations éclairées et civilisées qui furent contemporaines de César et d'Auguste. Il l'est pour Cicéron, il l'est pour Tite-Live. Caton est le Romain par excellence, par toutes les qualités qu'il déploya dans le cours de sa vie si longue et si remplie ; mais il ne l'est pas moins par cette âpre avarice, par cette dureté de cœur, par cette inhumanité qui s'étalent si naïvement dans son livre. « Son âme et son corps étaient en quelque sorte de fer », écrit Tite-Live ; ce n'est peut-être pas assez dire, et l'âme était peut-être chez lui encore plus dure que le corps. Quelle insensibilité quand il parle de ses esclaves ! Lui vient-il seulement à l'esprit que ce vieux serviteur qu'il fait vendre pêle-mêle avec son vieux bœuf et sa vieille ferraille est un homme !

On a dit, non pas sans doute pour excuser, mais pour expliquer la parcimonie avec laquelle Caton rationne ses esclaves, que le soldat romain, en campagne, n'était guère mieux traité, et ne recevait, par mois, que les deux tiers du médimne attique, c'est-à-dire quatre *modii* romains. On oublie de compter les profits si multipliés que le soldat trouvait dans le butin, le pillage et la maraude. L'esclave avait le droit d'amasser un pécule, en économisant sur sa nourriture, en faisant ce que les Romains appelaient d'une expres-

sion pittoresque, *ventrem suum fraudare*. On se demande quelle économie les esclaves de Caton pouvaient faire sur leur bouillie, leurs olives gâtées, leur poisson salé et leur piquette! Ils en avaient juste assez pour ne pas mourir de faim, comme les prisonniers romains dont l'orateur Licinius disait : « L'exiguïté de la ration les empêche de mourir, mais elle épuise leurs forces [1]. »

On peut alléguer, comme justification de Caton, qu'il était aussi dur pour lui-même que pour les autres. Après avoir eu dans sa jeunesse l'habitude de porter une tunique sous sa toge, il s'aperçut un jour que la statue de Camille, sur le Forum, n'avait pas de tunique. Il cessa aussitôt d'en mettre une. « Couvert d'une toge, mais sans tunique, il plaida devant les tribunaux, vint sur le Forum, et rendit la justice [2]. » On reconnaît là ce corps de fer dont parle Tite-Live, mais on aimerait à sentir une âme humaine sous cette rude enveloppe. On a quelque peine aussi à s'empêcher de sourire quand Tite-Live, dans le beau portrait qu'il trace de Caton, ajoute parmi ses qualités, qu'« il méprisait les richesses ». Caton mépriser les richesses ! Il ne savait pas en jouir, cela est incontestable, et il amassait, en véritable avare et en bon Romain, pour le plaisir d'amasser. Mais est-ce là mépriser les richesses ?

Un autre côté par lequel Caton n'est pas moins Romain, c'est la religion. Il est extrêmement dévot. S'il défend, il est vrai, à l'intendant et à l'intendante, de faire des sacrifices, c'est par pure raison d'économie : « Les sacrifices du maître, dit-il, comptent pour toute la maison. » En revanche, il les renouvelle fréquemment et à la moindre occasion. Le

1. Salluste, *Histoires*, III, fragment 307.
2. Asconius, *ad Ciceronem pro Scauro*, à la fin.

labourage, la coupe des bois, la moisson, sont toujours précédés de cérémonies religieuses et de prières dont son livre contient les curieuses formules [1]. Mais il faut remarquer le caractère intéressé de cette piété. Caton n'offre des victimes à la divinité qu'à la condition d'obtenir en retour sa protection : « Mars père, je te prie et je te conjure d'être favorable et bon pour moi, ma maison, mes serviteurs. C'est pour cela, *quojus rei ergo*, qu'autour de mon champ, de ma terre, de mon fonds, j'ai ordonné de promener une triple victime : un porc, une brebis, un veau, etc. [2]. » En matière religieuse, du reste, il porte aussi loin que possible le scrupule. Il apprend un jour que son fils, qui faisait la guerre en Orient, continuait à servir comme volontaire après avoir été licencié avec sa légion. Caton se hâte de lui écrire : « Garde-toi de rentrer dans les rangs ; garde-toi de frapper l'ennemi ; tu n'en as plus le droit, ce serait une impiété. » En effet, le soldat licencié était *exauctoratus*, c'est-à-dire délié de son serment de fidélité. Il ne pouvait plus combattre sans offenser les dieux, à moins de s'enrôler en prêtant un nouveau serment. C'est ce que dut faire le jeune homme pour calmer les appréhensions religieuses de son père.

Cette piété étroite dégénérait en superstition dans les pratiques de la vie. Il n'y avait de vraiment fort, chez ce vieux Romain, que la volonté et le caractère. L'intelligence était loin d'être au même niveau. On a déjà pu en juger par l'énumération des propriétés merveilleuses et multipliées du chou. Caton a, par conséquent, des recettes étranges et des formules superstitieuses pour toutes les circonstances et tous les accidents : « Tu préviendras les écorchures pendant la

1. Voyez chapitres 139, 132, 134, 83.
2. Caton, *ibid.*, 141. Voyez 1er volume, chap. II, le *Chant des Arvales*.

marche, dit-il [1], en portant sous l'anneau un brin d'absinthe du Pont. » Pour guérir une luxation, il suffit de prendre une baguette de coudrier longue de quatre ou cinq pieds, de la fendre par le milieu, et de la faire tenir par deux hommes sur ses cuisses : « Commence alors, dit Caton, à chanter : *In alio. S. F. motas vœta, daries dardaries astataries dissunapiter*, jusqu'à ce que les deux morceaux soient réunis. Agite un fer au-dessus. Quand les deux parties seront réunies et se toucheront, il faut les prendre, les couper en tous sens et les attacher sur le membre luxé ou cassé, et il sera guéri. Cependant, pour un membre démis ou cassé, répète tous les jours le même charme ou le suivant pour une fracture : *Huat hanat huat ista pista sista, domiabo damniaustra.* Ou bien encore : *Huat haut haut ista sis tar sis ardannabon dunnaustra* [2]. » Les formules magiques du vieux Caton sont, comme on voit, de dignes devancières de l'*Abracadabra* des sorcières du moyen âge.

Tel fut le vieux Caton ; tel nous le montre avec sa physionomie originale et unique dans l'histoire, le livre *De re rustica.* On peut dire que jamais écrivain n'a marqué plus profondément son ouvrage de l'empreinte de son génie, précisément parce que nul ne fut moins écrivain. Et cependant on a dit que le livre que nous avions, si digne de Caton, et où il revit d'une manière si vive et si saisissante, n'était pas de lui. C'est Gessner qui, le premier, au XVIIIe siècle, a soutenu cette thèse singulière [3]. Cependant, Varron, Colu-

1. Caton, *De re rustica*, 159.
2. *Ibidem*, 160.
3. La première édition du *De re rustica* fut donnée de très-bonne heure par le savant Petrus Victorius (P. Vettori). Après lui, Adrien Turnèbe annota avec soin ce petit traité, et le rendit d'un usage facile. Ausonius Popma en publia une nouvelle édition en pillant, sans le dire, les notes

melle, Pline, Palladius, qui ont écrit sur l'agriculture, citent Caton constamment, et presque toutes les citations qu'ils font du vieil auteur se retrouvent dans le livre qui porte son nom. Gessner le reconnaît lui-même. Il ne peut y avoir, ce nous semble, de meilleur argument pour démontrer l'authenticité de ce traité.

La forme, il est vrai, du livre a dû être singulièrement altérée. On a dû retrancher, intervertir, ajouter même quelques passages, mais le fond de l'ouvrage est bien du vieux Romain. Le peu de solidité des diverses objections qu'on oppose à son authenticité en est la meilleure preuve[1]. Elles se bornent à signaler des lacunes, d'après le témoignage des écrivains anciens qui ont traité des travaux de la campagne. Elles nous démontrent ce que nous savions déjà, que nous n'avons pas l'ouvrage complet, ni tel que son auteur l'a composé. Quant aux interpolations, dont, suivant elles, il aurait été l'objet, il est impossible, sauf pour les redites qui prouvent la maladresse et la négligence des copistes, de distinguer les additions qu'on a pu y faire de ce qui est proprement l'œuvre de Caton.

Aussi, malgré les modifications que le *De re rustica* a subies, l'ouvrage, dans son ensemble, dans sa forme décou-

de Turnèbe. Il y joignit les autres fragments de Caton, recueillis, dit-il, par lui-même, bien que l'édition de Riccoboni eût paru depuis longtemps. En 1598, vint l'édition de Meursius in-8°, qui serait, dit-on, le reste de l'édition de Popma augmentée des notes de Meursius et mise sous un nouveau titre. Popma publia en 1620, à Francfort, une nouvelle édition in-8°; et en 1735, Gessner publia le livre de Caton parmi la collection des *Scriptores rei rusticæ*. Il en donna une seconde édition à Gœttingue; et Schneider, résumant tous les travaux antérieurs, publia une dernière édition de Caton en 1794.

1. Voyez à l'Appendice la discussion des objections que l'on a opposées à l'authenticité du *De re rustica*.

sue, dans son style grave, austère, concis, qui rappelle les arrêts indiscutables de l'oracle, est bien l'œuvre de l'homme à qui toute l'antiquité l'a attribué. A l'inverse des Saint-Lambert, des Roucher, des Delille, qui ne cherchent, dans leurs poésies sur les champs, qu'un prétexte à des vers ingénieux et maniérés, à l'inverse même de Virgile, qui s'étudie à multiplier les épisodes pour dissimuler l'aridité de son sujet, Caton ne parle que de l'agriculture. Ce n'est pas un auteur, c'est un fermier uniquement occupé d'augmenter le rendement de son domaine. Il ne songe qu'à ses travaux rustiques, et il en parle avec connaissance de cause. On peut dire de son livre ce que Martial dit de la villa de Faustinus à Baies : « *Rure vero barbaroque lætatur.* » Et ce caractère de vérité est la meilleure preuve de l'authenticité du livre. Il n'y a qu'un homme qui pût parler ainsi de la vie des champs, et cet homme, c'est le vieux Caton.

Digitized by Google

CHAPITRE XIX

LE SÉNATUS-CONSULTE CONTRE LES BACCHANALES (185 AVANT J. C).

Table de Cigala. — Découverte des Bacchanales à Rome. — Origine orientale du culte de Bacchus. — Les *Liberalia* et les *Vinalia*. — Coup d'œil sur la religion romaine. — Traduction du sénatus-consulte.

En 1640, Jean-Baptiste Cigala, seigneur de Tirioli, en Calabre (ancien Brutium), jetait les fondements d'un château. Parmi les antiquités qu'on découvrit dans les fouilles, se trouvait un sarcophage qui contenait un cadavre d'une taille gigantesque. Les paysans s'emparèrent du squelette et s'en partagèrent les membres, qui furent ensuite dispersés et perdus. Il en resta seulement deux molaires que l'on présenta à la reine de Suède, lors de son voyage en Italie. A côté du sarcophage gisaient des fûts de colonnes, des restes de statues et de constructions qui indiquaient l'emplacement, à cet endroit, d'une ville ou au moins d'un bourg considérable. Le plus important de ces débris était une table d'airain d'un pied carré, sur laquelle était gravé le *sénatus-consulte relatif aux Bacchanales*. Cette inscription est un des monuments les plus curieux de l'antiquité romaine, surtout si l'on considère qu'elle prend rang immédiatement après les inscriptions de la colonne de Duilius, et celles du tombeau des Scipions, et qu'elle est un reste authentique de la vieille langue latine.

La plaque de bronze était en assez mauvais état quand on la tira de la terre où elle était enfouie. D'après des traces sensibles de soudure, on pouvait voir que déjà dans l'antiquité on avait été obligé de la réparer. Depuis qu'elle a été remise au jour, on lui a fait subir plusieurs restaurations qui ont eu pour résultat de la rendre plus difficile à lire. L'heureux possesseur de ce monument voulut le conserver, et permit seulement d'en prendre des copies. Celle qui se trouve dans le recueil d'inscriptions de Fabretti est une des meilleures, quoique encore assez irrégulière. Nicolas Garelli, premier médecin et bibliothécaire de l'empereur Charles VI, obtint la table du fils de Cigala, et la déposa au musée de Vienne, où elle se trouve. En 1729, Mateo Egizio en publia un fac-simile avec un commentaire long et diffus. Un second fac-simile a été publié en 1836 par M. Endlicher, dans son catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Vienne. Mais son texte est moins conforme à l'original que celui d'Egizio, si l'on en croit Ritschel[1]. Le sénatus-consulte contre les Bacchanales a été rendu l'an 185 av. J. C. Avant d'analyser les prescriptions qu'il renferme, il est nécessaire de rappeler les circonstances qui provoquèrent cet acte de rigueur.

Depuis quelque temps, à Rome, on entendait cinq fois par mois, pendant la nuit, des bruits extraordinaires, sans que les *Tresviri capitales*, chargés de la police de la ville, parussent s'en préoccuper, malgré les lois royales et les lois des Douze Tables, qui proscrivaient avec une extrême sévérité les réunions nocturnes. Mais le bruit même qu'on faisait dans celles-ci les protégeait contre tout soupçon. Les magis-

1. Ritschel, explication sommaire des planches de son *Corpus*. Toutefois M. Egger a suivi le texte d'Endlicher dans ses *Latini sermonis Reliquiæ*.

trats n'y voyaient sans doute que le désordre joyeux de quelques citoyens rassemblés pour se divertir, et ils pensaient qu'ils devaient fermer les yeux sur une licence qui n'avait rien de dangereux, puisqu'elle était si bruyante. Cependant, à la même époque, les crimes se multipliaient dans la ville. Ce n'étaient que « testaments supposés, faux témoignages, dénonciations calomnieuses, empoisonnements, disparitions mystérieuses d'hommes et de femmes dont on ne retrouvait même pas les cadavres pour leur rendre les derniers devoirs[1]. » Toutefois il ne venait à l'esprit de personne de remarquer la coïncidence qui existait entre ces crimes et les désordres nocturnes dont il a été question. Ce fut, comme il arrive souvent, le hasard qui mit les magistrats sur la voie de la vérité.

Un certain Æbutius, fils d'un chevalier romain, vivait sous la tutelle de sa mère Duronia, mariée en secondes noces à T. Sempronius Rutilus. Celui-ci avait dissipé le patrimoine d'Æbutius, et voyait avec terreur approcher le moment où il serait obligé d'avouer ses malversations. En conséquence, il cherchait ou à faire périr son beau-fils, ou à le tenir sous sa dépendance étroite, en le rendant son complice dans quelque désordre qui les exposât tous deux aux rigueurs de la loi, et les forçât d'acheter le silence l'un de l'autre par de mutuelles complaisances. Dans ce but, Duronia prétexta que durant une maladie de son fils, elle avait fait vœu de l'initier aux mystères de Bacchus. Aussitôt après sa guérison, elle pria Æbutius d'observer la plus grande pureté de mœurs pendant dix jours, ajoutant que le dixième elle lui ferait prendre un bain pour le purifier, et le conduirait ensuite au sanctuaire du dieu. Le jeune homme y consentit; mais dans l'in-

1. Tite-Live, XXXIX, 8 et suiv.

tervalle des dix jours, il raconta, en plaisantant, l'engagement qu'il avait pris, à une courtisane fameuse de Rome, l'affranchie Hispala Fecenia, dont il était éperdument aimé.

Hispala accueillit cette confidence avec les signes de la plus grande terreur. Elle fit entendre à Æbutius que, sans doute, son beau-père et sa mère voulaient se débarrasser de lui ; puis elle se tut, comme craignant d'avoir trop parlé. Mais elle exigea du jeune homme la promesse que, sous aucun prétexte, il ne se laisserait initier aux mystères de Bacchus. Æbutius lui tint parole, et refusa d'accomplir les formalités religieuses que sa mère lui prescrivait. Chassé par elle et par Rutilus de la maison paternelle, il se retira chez Æbutia, une de ses tantes. Celle-ci, effrayée du danger inconnu qui semblait menacer son neveu, lui conseilla de s'adresser à un magistrat et de lui demander aide et protection. Æbutius va trouver le consul Posthumius et lui raconte naïvement ce qui lui est arrivé. Posthumius mande aussitôt la courtisane, l'interroge, la rassure contre les dangers qu'elle redoute et la cache dans la maison de sa belle-mère. Alors il apprend d'elle tout ce qu'elle connaît des mystères auxquels elle a été initiée quand elle était esclave, mais qu'elle a cessé de fréquenter depuis qu'elle a obtenu la liberté.

D'après son récit, une certaine Paculla Ania, de Campanie, avait modifié les cérémonies du culte de Bacchus, auquel les femmes seules étaient admises dans l'origine. La première, elle avait initié des hommes en amenant ses deux fils, Minius et Herennius Cerriuius, consacré la nuit au lieu du jour à la cérémonie, et établi qu'au lieu de trois jours par an, il y en aurait cinq par mois pour les initiations. Depuis ce moment, il n'était sorte d'infamie qui ne se commît à la faveur de la nuit dans ces réunions où les sexes étaient con-

fondus. Les hommes en délire prophétisaient l'avenir, et se livraient à des contorsions fanatiques. Les femmes, semblables à des bacchantes et les cheveux épars, descendaient au Tibre en courant avec des torches ardentes, les plongeaient dans l'eau et les retiraient tout allumées. Quant à ceux qui refusaient de se laisser lier par des serments, ou de prendre part aux forfaits et aux débauches communes, des machines les enlevaient tout à coup et les faisaient disparaître dans des gouffres profonds. La secte était si nombreuse, qu'elle formait pour ainsi dire un peuple, et comprenait des hommes et des femmes de nobles familles. Depuis deux ans, on avait décidé qu'on n'initierait plus que des jeunes gens de moins de vingt ans, cet âge se prêtant plus facilement à la séduction et au déshonneur[1].

Posthumius, épouvanté de ces révélations, en référa aussitôt au sénat, qui loua son zèle et lui enjoignit par un sénatus-consulte de continuer son enquête. Elle lui apprit que plusieurs milliers de personnes, sept mille environ, prenaient part à ces réunions nocturnes et aux débauches auxquelles elles donnaient lieu. La répression, pour être efficace, devait être sévère et sanglante, ne pas se borner à Rome, mais s'étendre à l'Italie entière, où la secte contenait de nombreux affidés. Le consul réunit donc le peuple pour qu'il lui confiât les pleins pouvoirs que le sénat l'invitait à demander. Il révéla à l'assemblée une partie des détails qu'il avait appris, montra le danger de la situation; fit voir que l'hésitation pouvait tout perdre, qu'il ne fallait plus songer qu'à frapper ou à périr avec l'État; que jusque-là les attentats s'étaient commis au préjudice des particuliers, mais que bientôt les criminels s'attaqueraient à la république elle-

1. Tite-Live, XXXIX, 13.

même. Le peuple, quoique effrayé, restait indécis. On ne savait pas contre qui cette autorité dictatoriale était demandée. Chacun craignait de voir exercer ces rigueurs contre ses parents ou contre ses amis. Cependant, entraînée par les paroles du consul, l'assemblée finit par lui accorder des pouvoirs extraordinaires. Le sénat se rassembla aussitôt pour délibérer, et il rendit contre la nouvelle religion le sénatus-consulte que nous a conservé la table d'airain retrouvée par Cigala au bout de dix-huit siècles. Ce décret prononce l'abolition des Bacchanales. Qu'était donc cette religion que l'on qualifiait de *nouvelle*, lorsque Bacchus était depuis longtemps honoré à Rome sous le nom de *Liber?*

Dans le culte proscrit par le sénatus-consulte, il faut distinguer le fond et la forme. Le fond est symbolique, et il a varié de tant de façons suivant les lieux et les peuples, qu'il est difficile de s'en faire une idée nette et précise. En effet, quel rapport existe-t-il entre les rites observés par les femmes de Thrace qui immolèrent Orphée, et les orgies triétériques qui s'accomplissaient sur le Parnasse et le Cithéron aux époques les plus florissantes de la Grèce? Qu'y a-t-il de commun entre les mystères d'Éleusis, où Bacchus était honoré en compagnie de Coré et de sa mère, et les Dionysiaques que l'on célébrait deux fois par an à Athènes? Il n'est guère possible de s'en rendre compte. De même, on ne voit aucune liaison apparente entre tous ces cultes et les *Liberalia*, qui avaient lieu à Rome en l'honneur de *Liber*, et les *Vinalia*, ou fêtes du vin, qui différaient elles-mêmes des *Liberalia*. Cette multitude de cultes tient à la nature même du dieu auquel ils s'adressent. Bacchus est le dieu aux mille noms, πολυώνυμος, comme Sophocle l'appelle[1].

1. Sophocle, *Antigone*, vers 1109.

Dans la succession des mythes, il prend les appellations les plus diverses. Il est tantôt le symbole de la vie, tantôt celui de la mort; il est le dieu-soleil et le dieu du vin; il est ailleurs un des pénates de la famille et le dieu protecteur des enfants. En présence d'une telle complexité d'attributions qui tient à l'infinie variété du symbolisme, on est obligé d'avouer qu'on ne sait rien sur le fond même des mystères de Bacchus. On ne connaît guère que la forme orgiastique qu'ils affectèrent, et encore cette forme n'est pas particulière au culte de Bacchus.

La forme orgiastique, en effet, appartient au culte de Cybèle en Phrygie, de Jupiter en Crète, de Cérès et de Proserpine en Grèce, et de Liber en Italie. Elle se manifeste toujours par l'enivrement dû à des boissons capiteuses ou à la surexcitation des nerfs, par le son des instruments bruyants, par des courses effrénées, des chants, des danses qui produisent l'enthousiasme et amènent le délire. Il n'est pas étonnant qu'un tel culte se soit rencontré dans la religion de différents dieux, à l'origine des sociétés et dans l'enfance des peuples. Ces pratiques orgiastiques sont le seul mysticisme qui convienne à des civilisations naissantes et à des nations à demi-barbares. Mais on arrive bientôt de l'adoration et de l'invocation d'une divinité bienfaisante ou redoutable à une excitation toute extérieure, toute physique, qui arrache l'homme à son état ordinaire, qui le met hors de lui, et ne lui laisse plus ni liberté ni responsabilité. Plus l'homme sera grossier, plus l'*orgie* sera brutale.

C'est ce qui ne manqua pas d'arriver au culte de Bacchus lorsqu'il s'introduisit en Italie. Il fut apporté pour la première fois en Étrurie par un Grec de naissance obscure. Celui-ci n'initia d'abord à ses mystères que peu de personnes. Ensuite, enhardi par l'impunité, il admit les hommes et les

femmes dans des réunions où l'on se livrait à tous les excès de la table et de la débauche. Quels étaient les dogmes qui se cachaient sous ces désordres, il est impossible de le savoir, et il est probable qu'ils n'avaient pas grande valeur. Quoi qu'il en soit, ils servaient à attirer et à retenir les affidés par l'appât du mystère et les apparences d'un culte. Mais bientôt, pour subvenir aux dépenses des orgies, on eut recours à mille moyens odieux, aux faux testaments, aux empoisonnements, aux assassinats. Les hurlements sauvages des initiés, le bruit des tambours et des cymbales servaient à étouffer les cris des victimes qu'on déshonorait ou qu'on égorgeait. D'Étrurie, le nouveau culte ne tarda pas à passer à Rome, où, après avoir débuté par quelques cérémonies qui n'avaient rien de répréhensible, il aboutit promptement aux désordres dont nous avons parlé plus haut, et que facilitaient l'étendue de la ville et le nombre considérable de ses habitants.

Ce qui retarda pendant quelque temps la découverte de ces infamies sanglantes, c'est qu'il existait à Rome depuis une haute antiquité deux fêtes d'un caractère tumultueux, qui offraient certaines ressemblances extérieures avec les cérémonies bruyantes célébrées dans les Bacchanales. C'étaient les fêtes dites *Liberalia* et les fêtes appelées *Vinalia*. Les premières, comme leur nom l'indique, avaient lieu en l'honneur du dieu *Liber*. Les modernes sont habitués à désigner uniformément par le mot de Bacchus la divinité que les Latins appellent tantôt *Liber* et tantôt *Bacchus*. Ces deux noms, il est vrai, n'en firent plus qu'un, à l'époque où les divinités grecques envahirent le Capitole, et où elles se confondirent si bien avec les divinités italiennes, que les Romains les invoquaient indifféremment sous leur appellation grecque et sous leur appellation latine. A l'époque où nous sommes, *Liber* est un dieu distinct de Bacchus.

Le culte de ce dieu, conservateur de la famille et protecteur des enfants, *liberi*, est grave, sérieux, patriarcal. Il est même intimement lié au culte de Mars, divinité sabine, antérieure à l'existence de Rome, dont les fêtes ont un caractère austère et belliqueux. « Le jour des fêtes de Liber, dit Macrobe citant un passage des *Fastes* de Masurius Sabinus, est appelé par les pontifes *lutte de Mars*, *agonium Martiale*[1] ». En outre, à la célébration des *Liberalia*, féries fixes qui se célébraient le seizième jour avant les calendes d'avril, au moment du soutirage des vins, on donnait la toge virile aux enfants[2], et l'on vendait, dans les rues, certains gâteaux préparés spécialement pour ce jour. Cette fête, qui n'avait rien de désordonné dans l'origine, se confondit, il est vrai, de bonne heure avec celle des *Vinalia*, qui se célébrait deux fois par an. L'une des *Vinalia* avait lieu en même temps que les *Liberalia*, en l'honneur de Jupiter, à qui l'on offrait les prémices du vin nouveau[3]; la seconde quelques jours avant les calendes de septembre, au moment de la vendange, quand le vin était encore à l'état de moût et allait être rentré dans la ville[4].

Les deux fêtes étaient attendues avec impatience par la population des campagnes, et donnaient lieu, surtout les *Vinalia* du printemps, à des manifestations bruyantes, d'une gaieté rustique que le sénat et les pontifes durent plus d'une fois tempérer par leurs édits. Que le naturel grossier des vignerons « pleins du dieu » y ait même introduit certains rites licencieux, tels que la procession du Phallus, que

1. Macrobe, *les Saturnales*, I, 4. — Varron, *De la langue lat.*, VI, 14.
2. Ovide, *Fastes*, III, 771. — Cicéron, *Lettres à Atticus*, VI, 1.
3. Varron, *De la langue lat.*, VI, 16. — Paul Diacre, au mot *Calpar*.
4. Varron, *De la langue lat.*, VI, 20. — Paul Diacre, au mot *Vinalia*.

saint Augustin leur reproche amèrement [1], il n'y a pas lieu de s'en étonner. Mais il faut distinguer entre des fêtes que le bon goût et la délicatesse d'une civilisation plus polie peuvent réprouver, et les raffinements de débauche introduits dans la célébration des cultes orientaux. On comprend toutefois que le désordre et le tumulte des *Vinalia* aient pu être la cause d'une confusion, dont profitèrent les initiés des Bacchanales pour continuer, pendant un certain temps, leurs *orgies* sous les yeux des Romains. Mais aussitôt que la lumière fut faite par les déclarations d'Æbutius et d'Hispala, le sénat établit une différence entre le culte autorisé de Liber, dieu de la famille et dieu du vin, et le culte orgiastique de Bacchus, la divinité orientale, indûment introduite à Rome. En sévissant contre le culte nouveau, le sénat resta fidèle aux coutumes des ancêtres et n'outre-passa point les attributions que la loi et la tradition lui conféraient. De tout temps il avait exercé le droit de réglementer le culte et ses cérémonies multiples. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un rapide coup d'œil sur l'ensemble de la religion romaine.

Quand on songe à la manière dont la population de Rome s'est formée, à cette agglomération de peuples de races diverses qui sont venus s'établir successivement dans l'enceinte des sept collines, on n'est pas étonné que la religion des Romains présente tant d'incohérence et de confusion. Chacune des peuplades, et, pour ainsi dire, chacun des fugitifs qui ont émigré à Rome, a apporté son culte et ses divinités qui se sont juxtaposées aux dieux déjà existants dans la ville. Ainsi, on trouve réunis à Rome les dieux osques, sabins, latins, étrusques, avec les différentes cérémonies qui

1. Saint Augustin, *Cité de Dieu*, VII, 21.

se rattachent à leur culte. Plutarque attribue à tort à Romulus l'établissement des fêtes *matronales*, *carmentales*, *lupercales*. Ces fêtes subsistaient avant ce prince, ainsi que les divinités auxquelles elles se rapportaient. Romulus se borna à donner la consécration officielle aux institutions religieuses des populations variées qu'il avait réunies dans sa ville. Mais le caractère commun de ces peuplades, c'est de n'avoir aucune aptitude pour la poésie, ni aucune imagination. Les dieux qu'elles avaient créés restèrent ce qu'ils étaient dès les premiers jours de la fondation de la ville. Bien plus, il est probable qu'ils n'auraient point changé, si l'invasion de la religion grecque n'était venue bouleverser l'Olympe des Romains, de même que la littérature hellénique métamorphosait leur Parnasse.

Il résulta de cette multitude de dieux et de l'esprit superstitieux de la race, que les moindres circonstances de la vie de chaque jour se trouvèrent placées sous la protection spéciale d'une divinité particulière. La jeune épouse passe-t-elle de la maison de ses parents dans celle de son mari, c'est *Domiduca* qui la conduit. *Domitia* l'assiste dans l'intérieur de sa demeure, et *Manturnus* lui donne des goûts sédentaires. Sous l'influence de *Consevius*, elle conçoit; sous celle d'*Ossilago*, les os de l'enfant se rassemblent dans le sein de la mère, et c'est *Vitumnus* qui assiste ce dernier au moment où la vie le pénètre. Un Romain ne peut mettre le pied hors de sa maison sans que chacun de ses pas ou de ses mouvements soit surveillé et protégé par un dieu particulier. *Abeona* le dirige pendant qu'il est absent de chez lui. *Ascensus* l'aide à monter l'escalier de son voisin; *Clivicola* prévient les chutes qu'il pourrait faire en le descendant. Les dieux ne bornent pas leur assistance aux hommes et à leurs actes; ils président encore à la croissance des plantes,

et ils se partagent le soin de les faire naître et de les développer. *Nodotus* aide le chanvre à se nouer et à se former. *Volutina* défend contre tout danger le blé dans sa première foliation, et *Patelena* facilite la sortie de l'épi, etc.

Est-il une divinité dont les attributions aient un caractère général, les Romains s'empressent de lui donner une attribution particulière par l'adjonction de quelque épithète. La *Fortune*, par exemple, leur paraîtrait trop éloignée si sa protection s'étendait à tout l'univers. Aussi ont-ils distingué avec soin la *Fortune des hommes*, la *Fortune des femmes*, et même la *Fortune du jour présent*. En outre, les individus, les maisons, les rues, les quartiers, les villes, les pays, ont chacun son dieu ou ses dieux particuliers. Un fait nouveau, inattendu, se produit-il, il donne aussitôt naissance à un dieu nouveau, ou plutôt à une appellation nouvelle d'un dieu déjà connu. C'est en effet ce qu'il faut remarquer. Chacun de ces noms, dont les auteurs anciens nous ont conservé l'énumération curieuse et infinie, ne répond pas à autant de divinités distinctes, mais, le plus souvent, à un seul et même dieu adoré dans ses attributions multiples, sous un nom différent, et avec des cérémonies légèrement modifiées.

Ces cultes particuliers, enfantés par la superstition et l'ignorance, persistèrent toujours chez le peuple romain. Ils ne disparurent que lentement devant les progrès du christianisme. Cependant, dès le règne de Numa, il y eut des tentatives pour établir, à côté d'eux et au-dessus d'eux, une religion officielle qui introduisît une espèce d'unité au milieu de cette incroyable variété de dieux. Sous Numa, l'élément latin ou sabin domine dans la religion romaine. Le grand dieu, le dieu souverain, n'est pas encore Jupiter, c'est Mars, la puissante divinité sabine. Aussi les Saliens, ou prêtres de Mars, sont-ils alors les vrais dépositaires du culte national.

Ils sont chargés par Numa d'honorer tous les dieux, et ils composent, à cet effet, des espèces de chants, les uns particuliers, en l'honneur d'une divinité, les autres généraux, nommés *axamenta*, espèces de litanies où les dieux, comme nous l'avons vu, sont seulement nommés avec une formule de prière qui s'applique à toute la liste.

Mais cette organisation laissait encore subsister, dans la religion officielle, trop de désordre et trop de confusion. Numa définit et régla les divers cultes des dieux principaux. Il mit à la tête de chacun d'eux un chef spécial chargé de maintenir et de faire observer les rites consacrés. Le *flamen Dialis* présidait au culte de Jupiter ; le *flamen Martialis*, à celui de Mars; le *flamen Quirinalis*, à celui de Quirinus. Mais tous ces flamines, ainsi que le collége des pontifes, étaient soumis à la direction du souverain pontife. Numa avait créé cette nouvelle charge, pour empêcher que les sacrifices ne fussent interrompus pendant que le roi, qui remplissait d'abord les fonctions de grand pontife, serait absent de Rome et conduirait les armées à la guerre. L'autorité du souverain pontife fut subordonnée à celle du roi. Elle ne devint tout à fait prépondérante dans le culte qu'après l'établissement de la république.

Cette organisation de la religion, déjà plus régulière, ne fut achevée que sous les rois étrusques. Ils établirent, à leur tour, une hiérarchie entre les différents dieux, et placèrent au premier rang Jupiter, qu'ils installèrent dans le Capitole, avec ses deux acolytes ordinaires, Junon et Minerve. Mars, le dieu sabin, déchu de son rang, ne vint qu'après les divinités nouvelles. Cette classification des dieux et de leurs prêtres acheva de constituer la religion romaine. Cependant, en dehors de ces cultes établis et reconnus, il resta longtemps un élément religieux très-varié et très-puissant, les

augures sabins et les aruspices étrusques. Chez les Juifs, les prophètes formaient une classe à part, en dehors de la société et de toute hiérarchie. De même, les augures et les aruspices vécurent d'abord à Rome libres et indépendants, jusqu'au moment où l'on sentit le besoin de les discipliner et de les rattacher à l'ensemble du système religieux.

Le sénat créa alors le collége des augures, qui vint aussitôt après celui des pontifes, et réunit leurs pratiques superstitieuses en un corps de doctrines qu'on appela la science augurale. Quant aux aruspices, on les relégua parmi les métiers dédaignés. Leurs cérémonies tombèrent dans le mépris, ce qui n'empêcha pas les Romains, par une contradiction singulière, d'attacher à leur science, dans certaines circonstances, une importance exceptionnelle, et de faire venir d'Étrurie des aruspices, lorsque la république était en danger ou ravagée par divers fléaux. Au-dessous des aruspices, il y avait encore les devins des deux sexes, comme le devin Marcius et comme les Sibylles. Le sénat sut encore les rattacher à la religion officielle, en créant un collége qui, seul, eut le droit de consulter les livres sibyllins, mais uniquement à certains jours fixés, dans les besoins pressants de l'État, et d'après un sénatus-consulte spécial.

De cette façon, le sénat eut peu à peu la main sur toute l'organisation religieuse de Rome. Son droit de régler les questions de religion était si bien reconnu et admis par les Romains, que, dans son traité *Des lois*, Cicéron, traçant les lois de son État idéal, défend aux citoyens d'honorer des dieux particuliers ou étrangers, à moins que leur culte n'ait été reconnu par le sénat[1]. En effet, comme on le voit d'après

1. Cicéron, *Des lois*, II, 8.

l'historien Cincius Alimentus, cité par Arnobe[1], les Romains avaient l'habitude d'emprunter aux peuples vaincus leurs dieux, de même qu'ils leur prenaient leurs armes et leurs vêtements. C'est ainsi qu'ils introduisirent dans leur culte d'abord les divinités italiennes, telles que la Junon *Régine* de Véies, dont l'influence devait donner l'empire du monde au peuple qui posséderait sa statue, et le Jupiter *Imperator* de Préneste. Après les dieux d'Italie, ils admirent successivement les dieux des peuples étrangers.

S'agissait-il même de ranimer le courage du peuple abattu par un malheur public, le sénat flattait les superstitions populaires, et rassurait les Romains en rendant des honneurs solennels à quelque divinité étrangère dont la protection devait mettre fin aux maux de la cité. Ainsi, au moment où Annibal, acculé dans le Brutium, ne pouvait être vaincu et chassé de l'Italie que par les plus grands sacrifices, à l'époque où la guerre continuait en Espagne avec acharnement, l'an 205 ou 204 avant J. C., le sénat, pour relever l'esprit des Romains désespérés, fit venir d'Asie la fameuse *Pierre noire*, qui était censée représenter la mère des dieux. Après l'avoir logée provisoirement chez le plus honnête homme de la république, Scipion Nasica, il l'installa avec des fêtes et des cérémonies extraordinaires dans le temple de la Victoire, sur le mont Palatin. Tel était même le respect des Romains pour les cultes établis, qu'ils ne laissaient pas disparaître les religions particulières qui existaient chez les peuples vaincus. Ils confiaient officiellement à des familles nobles le soin d'en perpétuer les cérémonies à l'intérieur de leur foyer domestique. Quant aux divinités nationales, étrangères, ils les plaçaient parmi les dieux publics de la cité.

1. Arnobe, *Adversus gentiles*, III, 38.

Bien plus, de crainte que dans les rites et les invocations, on n'omît quelqu'un de ces dieux, et que Rome n'encourût ainsi sa colère, le sénat les faisait tous honorer collectivement sous le nom de *dieux nouveaux*, *novensiles* [1].

Cependant cette multiplicité de religions, de cultes et de dieux était un embarras et en même temps un danger. Aussi plusieurs fois le sénat refusa-t-il de reconnaître des cultes nouveaux dont l'établissement n'était justifié par aucune nécessité politique, ou qui étaient contraires aux bonnes mœurs. C'est ce que constate ce passage de Tite-Live : « Combien de fois, dit le consul Posthumius, en s'adressant au peuple au sujet des Bacchanales, combien de fois, du temps de nos pères et de nos aïeux, les magistrats ont été chargés d'empêcher l'introduction des cultes étrangers ; de chasser les sacrificateurs et les devins du Forum, du cirque et de la ville ; de rechercher et de brûler les livres de prophéties ; de proscrire les sacrifices qui s'écartaient de la coutume romaine ? Ils comprenaient bien, ces hommes si versés dans la connaissance des lois divines et humaines, que rien n'est plus capable de détruire la religion nationale que l'emploi des rites étrangers à la place des rites de la patrie [2]. »

Quelques faits particuliers montrent le sénat exerçant son droit de proscription contre les cultes qu'il n'a pas consacrés lui-même. Ainsi l'an 426 avant notre ère, c'est-à-dire trente-six ans avant la prise de la ville par les Gaulois (390), le sénat chargea les édiles « de veiller à ce que l'on n'adorât pas d'autres dieux que les dieux romains, et à ce que l'on conservât au culte sa forme nationale [3] ». De même, l'an 213

1. Cincius, cité par Arnobe. Voyez plus haut.
2. Tite-Live, XXXIX, 16.
3. Idem, IV, 30.

sous le consulat de Q. Fabius Maximus et de Tib. Sempronius Gracchus, on vit une foule de femmes suivre des rites étrangers, dans leurs prières et dans les cérémonies de leur culte. Les faiseurs de sacrifices, les devins, profitaient de la misère publique et de l'affluence des gens de la campagne que la guerre avait refoulés dans la ville, pour multiplier leurs pratiques superstitieuses. Le sénat ordonna à M. Atilius, préteur urbain, de faire disparaître ces cultes nouveaux. Celui-ci lut au peuple le sénatus-consulte, et enjoignit « à tous ceux qui auraient en leur possession des livres de prophéties, des prières, des formules de sacrifices, de les lui remettre avant les calendes d'avril. Il défendit de plus de sacrifier selon des rites nouveaux ou étrangers dans aucun lieu public ou particulier[1]. » Vingt-sept ans plus tard, l'an 185, les orgies des Bacchanales appelaient et justifiaient l'intervention du sénat. C'est donc, par un usage légitime et régulier de son pouvoir, que cette assemblée rendit le sénatus-consulte dont il est ici question.

Tite-Live s'est borné à résumer, suivant son habitude, le sénatus-consulte rendu contre les Bacchanales[2]. Aussi, pour apprécier la valeur de sa méthode, ne sera-t-il pas hors de propos de comparer ses paroles au document même que le hasard a conservé. « Les consuls, dit-il, furent chargés de détruire tous les lieux de bacchanales à Rome d'abord, puis dans toute l'Italie, sauf les autels ou les statues anciennement consacrés à Bacchus. Pour tout le reste, un sénatus-consulte décida : « qu'il n'y aurait de bacchanales ni à Rome, ni en Italie. Si quelqu'un regardait ce culte comme obligatoire pour lui et craignait de ne le pouvoir négliger en

1. Tite-Live, XXV, 1.
2. Idem, XXXIX, 18.

conscience, il devait faire sa déclaration au préteur de la ville, lequel consulterait le sénat. Celui-ci seul l'autoriserait, pourvu qu'il y eût au moins cent sénateurs présents; et encore aucun sacrifice ne pourrait être fait devant plus de cinq personnes; il ne devait exister ni fonds commun, ni chef du culte, ni prêtre. »

Voici maintenant le décret du sénat tel que le rapporte la table de Cigala[1] :

« (Q.) Marcius, fils de Lucius, S. Postumius, fils de L., consul, ont consulté le sénat aux nones d'octobre, dans le temple de Bellone. Ont assisté à la rédaction du décret : M. Claudius, fils de M.; L. Valerius, fils de P.; Q. Minucius, fils de C. Au sujet des associés pour les bacchanales, le sénat décrète : il est défendu à qui que ce soit d'entre eux de célébrer les bacchanales. S'il est des personnes qui se croient obligées à célébrer les bacchanales, elles viendront à Rome, feront leur déclaration au préteur de la ville, et sur leur demande, après leurs explications entendues, notre sénat décidera, pourvu que cent sénateurs au moins soient présents à la délibération. Le sénat décrète que la présence aux bacchanales est interdite à tout homme, soit citoyen romain, soit latin, soit allié, à moins qu'il n'ait fait sa déclaration au préteur de la ville, et que celui-ci, de l'avis du sénat, après une délibération où cent sénateurs au moins auront assisté, ne lui en ait donné l'autorisation. Le sénat interdit à tout homme d'être prêtre; à tout homme et à toute femme d'être chef de l'association; leur défend d'avoir une caisse commune, et aucun officier; défend à tout homme et à toute femme de faire fonction d'office; défend entre eux à l'avenir tout engagement par serment, par vœu, par promesse, par compromis, tout échange de parole; interdit tout sacrifice secret; interdit tout sacrifice, soit dans un lieu public, soit chez un particulier, soit hors de la ville, si ce n'est à ceux qui auront averti le préteur urbain, et obtenu de lui une autorisation, en vertu d'un décret du sénat rendu par cent sénateurs au moins. Et, dans ce cas, aucune réunion pour un sacrifice ne comprendra plus de cinq personnes en tout, hommes et femmes, deux hommes au plus, trois femmes au plus, à moins d'une autorisation du préteur de la ville et d'un décret du sénat, rendu dans les mêmes formes que ci-dessus. Ce décret sera lu au peuple assemblé pendant trois nundines au moins; et, pour que

1. Voyez le texte du sénatus-consulte à l'Appendice.

vous n'en ignoriez, telle en est la teneur. Quiconque contreviendrait aux prescriptions ci-dessus, encourrait la peine capitale. Vous ferez graver ce décret sur une table d'airain, le sénat l'ordonne, et vous le ferez afficher en un lieu où il puisse facilement être lu ; et toutes bacchanales, sauf ce qui pourrait être considéré comme sacré d'après les prescriptions ci-dessus, devront être, dans l'espace de dix jours après la réception du présent décret, supprimées dans tout le territoire Teuranien. »

Ce décret nous permet de constater la fidélité de l'analyse qu'en donne Tite-Live. Aucune des prescriptions essentielles du sénatus-consulte n'a été omise par lui. En outre, il témoigne des formalités qui accompagnaient la promulgation d'un décret. Pour valider une décision du sénat, un décret devait porter, comme signatures, les noms des sénateurs qui avaient pris le plus de part à la rédaction du sénatus-consulte, ou avaient proposé les mesures adoptées par l'assemblée. Enfin, le territoire *teuranien* indiqué à la fin du décret est justement la partie du Brutium où la table d'airain a été retrouvée. Il est vraisemblable que le nom du territoire était laissé en blanc et ajouté selon les différentes localités par les soins des magistrats municipaux que le sénat avait chargés de graver le sénatus-consulte. Quant à la répression des bacchanales, elle fut terrible, et l'on peut en voir les détails dans Tite-Live. Elle atteignit presque tous ceux qui avaient pris part aux orgies, et l'on en portait le nombre à sept mille. Les chefs de l'association furent décapités publiquement, et un grand nombre d'adeptes furent décapités ou étranglés dans les prisons. Quant aux femmes, au nombre de deux mille, on les remit aux conseils de famille qui les jugèrent, et elles furent pour la plupart étranglées ou empoisonnées dans les maisons. On ne punit publiquement que celles de la punition desquelles les familles ne voulurent pas se charger.

Malgré ces nombreuses exécutions, le culte de Bacchus n'en continua pas moins de subsister. Trois ans à peine après ce décret, en 182, les bacchanales recommençaient partout. Tite-Live rapporte « que le préteur L. Duronius, désigné par le sort pour la province d'Apulie, fut invité par le sénat à s'adjoindre un tribunal extraordinaire pour connaître des contraventions au décret contre les Bacchanales. Il était resté des semences de ce mal qui s'étaient déjà montrées au jour l'année précédente [1]. » C'est sans doute à l'occasion de cette recrudescence des bacchanales que Caton, qui venait d'arriver à la censure, prononça un discours dont Festus nous a conservé le seul mot : *Præcem.* Nous voyons de même dans le siècle suivant, l'an 119 av. J. C., le culte d'Isis et de Sérapis installé publiquement à Rome dans des temples. En vain le sénat avait donné l'ordre de les détruire. Les ouvriers, frappés d'une terreur superstitieuse, n'osaient y porter la main. Le consul fut obligé de quitter sa robe prétexte, de saisir une hache, et d'enfoncer lui-même les portes [2]. Mais à peine la répression avait-elle cessé de se faire sentir, que ces cultes étrangers reparaissaient plus vivaces que jamais dans Rome. Ils finirent par en prendre possession, et le sénat dut fermer les yeux sur un mal qu'il ne pouvait empêcher.

1. Tite-Live, XL, 19.
2. Valère-Maxime, I, 3, 3.

CHAPITRE XX

L'ÉLOQUENCE DEPUIS CATON JUSQU'AUX GRACQUES.

Progrès de la décadence après Caton. — Orateurs. — Servius Sulpicius Galba. — Aulus Postumius Albinus. — Spurius Albinus. — M. Æmilius Lepidus Porcina. — Lucius Mummius l'Achaïque. — Spurius Mummius.

La mort d'un citoyen, quelque grand qu'il soit, fût-il Caton, n'arrête pas la marche de son siècle, ni celle des événements. Seulement, quand un personnage éminent quitte la scène du monde, tout ce qui vivait à son ombre apparaît en pleine lumière, et l'on est surpris de voir quels changements profonds, quelles altérations sans remède étaient comme cachés par la gloire et la vertu d'un seul homme. Le sénat, sur lequel Caton avait veillé avec un soin jaloux, rouvre aussitôt ses portes à la race des Flamininus et des Thermus, qui n'ont plus à redouter les notes d'infamie ni les discours mordants du terrible censeur. Seize ans après la mort de Caton, cette assemblée, avilie par la corruption de ses membres, ne sera plus en état de repousser, par l'autorité de son nom et la sagesse de ses décisions, les attaques dont elle est l'objet, et elle ne pourra se débarrasser de Tiberius Gracchus qu'en l'assassinant. Bientôt même, sous la pression de l'opinion publique indignée de procès scandaleux toujours suivis d'acquittements, elle sera obligée de se des-

Digitized by Google

saisir du pouvoir judiciaire et le verra passer entre les mains des chevaliers. Il y a à peine quarante ans que Caton est mort, et Jugurtha achète ouvertement les principaux personnages de Rome, des sénateurs, des consuls, des consulaires, des généraux d'armée et des tribuns du peuple. Il aura même le droit de se vanter tout haut qu'il achèterait la ville entière, si son trésor était assez riche pour la payer.

La décadence du peuple est aussi rapide que celle du sénat. Il s'est renouvelé : ce n'est plus la race énergique et vigoureuse qui a soutenu les guerres puniques et arrosé de son sang les champs de bataille de l'univers. Elle a péri tout entière, ainsi que cette population mixte, composée des éléments les plus divers, mais honorable encore, à laquelle Sempronius Gracchus pouvait, sans inconvénient, accorder le droit de cité. Il n'y a plus pour peuple qu'un ramassis d'esclaves affranchis, venus de toutes les parties du monde conquis, et auxquels Scipion Émilien impose si fièrement silence, en leur rappelant leur origine. De même, à l'armée, la vertu guerrière faiblit, et ce sera pourtant le siècle de Scipion Émilien, de Marius et de César. Mais à côté de quelques illustrations militaires, combien de généraux inhabiles, lâches, uniquement préoccupés de s'enrichir en pillant les provinces qu'ils sont chargés de défendre, ou de se vendre à l'ennemi qu'ils ont pour mission de combattre! Déjà Caton a pu rire et gémir, avant sa mort, de l'incapacité de certains généraux envoyés en Afrique. Mais qu'aurait-il dit, s'il eût vu la guerre de Viriathe, celle de Numance, celle des Tigurins? La guerre de Jugurtha et la guerre des Cimbres? Mithridate se jouant pendant vingt-cinq ans des consuls et des armées du peuple romain? C'est que depuis longtemps les chefs n'ont plus le cœur romain, et que les soldats n'ont conservé des anciens citoyens que le nom. Quant aux mœurs,

après la dépravation que nous ont révélée les mystères des bacchanales, il nous suffit de répéter avec le poëte : « Le luxe a tout envahi, et venge l'univers de sa défaite[1]. »

Enfin, pour renouer ici le fil de nos études littéraires, tout ce qui était purement romain en littérature a complétement disparu, et l'influence de la Grèce triomphe désormais sans obstacle. A Plaute qui, tout élève des Grecs qu'il est, conserve encore un certain goût de terroir italien, a succédé Térence, mort vers 159, qui est un véritable Grec par la grâce de son style et la délicatesse de son esprit. L'éloquence simplement romaine a fini même avant Caton. Il ne reste plus que des hommes nourris, comme lui, de la littérature nouvelle, mais qui n'ont pas ses solides vertus. Nul orateur, maintenant, ne pourra plus se vanter d'être original, et de n'avoir eu d'autres guides que la tradition et l'esprit de son pays. Tous devront leur talent aux leçons de la Grèce. Ce n'est pas qu'il y ait complétement à blâmer l'influence que la Grèce exercera sur la littérature : elle a produit assez de chefs-d'œuvre pour que l'on ne conteste pas ses bienfaits. Mais on peut regretter qu'elle ait étouffé la sève nationale par ses empiétements, qu'elle n'ait pu s'exercer qu'en ébranlant les vieilles mœurs, et qu'en accompagnant, sinon en causant, la décadence de la république romaine.

Lorsque Caton mourut, l'an 149, il laissa régnant au barreau SERVIUS SULPICIUS GALBA, le dernier de ces nobles cruels comme Flamininus, qu'il avait poursuivis et fait noter d'infamie. C'est, d'après Cicéron, l'orateur qui marque la transition de l'ancien art oratoire à la nouvelle éloquence vive

1. Juvénal, satire VI, vers 293.

et passionnée qui ne conserve plus rien de la gravité antique. « Il fut le premier, dit-il, chez les Romains, qui, usant de toutes les ressources légitimes de l'art oratoire, sut embellir son sujet par des digressions, toucher les cœurs, amplifier, exciter la compassion et traiter les lieux communs. Mais je ne sais comment les discours de cet orateur, qui eut de son temps une si grande supériorité, sont plus secs et sentent plus l'antiquité que ceux de Lélius et de Scipion ou même de Caton; ils sont tombés dans un tel oubli, qu'on les connaît à peine de nos jours[1]. »

Servius Sulpicius Galba est probablement le même personnage que celui auquel Tite-Live donne le nom de Servius Galba, et qui, tribun militaire dans la guerre contre Persée, voulut s'opposer au triomphe de Paul Émile dont il était l'ennemi. En effet, le consul Servilius, qui prit en main la défense du vainqueur de la Macédoine, revient à plusieurs reprises, dans son discours, sur l'éloquence de ce Servius Galba, sur le soin qu'il avait pris de cultiver l'art de la parole, et le défie de montrer comme lui une poitrine couverte de nobles cicatrices[2]. Il lui reproche même son goût pour l'élégance, et nous en aurions un témoignage curieux si une inscription relative à la construction d'un pavé de mosaïque, luxe inouï pour cette époque, et qui contient le nom de Servius Galba consul, se rapporte véritablement à l'orateur dont nous parlons[3].

Il reste deux souvenirs de l'éloquence de Galba. Arrivé aux charges publiques par son éloquence, sans être doué de talents militaires, il fut envoyé comme préteur en Lusitanie

1. Cicéron, *Brutus*, 21.
2. Tite-Live, XLV, 37.
3. Ritschler, table LVII, O, d. Voyez l'inscription à l'Appendice.

à un moment où cette province féroce et indomptée aurait eu besoin d'un gouverneur énergique et habile. Galba, vaincu par les Lusitaniens, ne trouva d'autre moyen de réparer sa défaite que d'attirer dans un piége, sous prétexte de trêve, l'élite de leurs soldats et de les faire égorger au nombre de trente mille, selon quelques historiens [1], ou de sept mille au moins, d'après les calculs les plus modérés [2]. En outre, il vendit comme esclaves les femmes et les enfants de ceux qu'il avait massacrés par une indigne trahison (151 av. J. C.). Lorsque Galba fut de retour à Rome, il fut accusé en justice par le tribun du peuple L. Scribonius Libon, qui lui-même avait du talent [3]. Il ne reste des attaques de Libon qu'un mot piquant, et une riposte non moins vive de Galba. Comme Galba choisissait tous ses juges parmi ses amis et ses compagnons de table : « *Quand sortiras-tu enfin de ta salle à manger?* lui dit Libon. — *Quand tu sortiras toi-même de la chambre à coucher des autres* », lui répliqua Galba en faisant allusion à la vie dissolue de son accusateur [4].

Mais un adversaire plus redoutable que Libon vint se mêler au procès. C'est le vieux Caton qui, malgré ses quatre-vingts ans et sa fin prochaine, n'hésita pas à descendre dans la lice et à flétrir énergiquement la perfidie de Galba. De son côté, Q. Fulvius Nobilior, une des victimes de Caton, défendit l'accusé. Galba prononça trois discours pour se justifier : deux contre Libon, et le troisième contre L. Cornelius Cethegus, où il soutint qu'il avait usé du droit de légitime défense et n'avait fait que prévenir les attaques et la

1. Suétone, *Vie de Galba*, 3.
2. Valère-Maxime, IX, 6, 2.
3. Cicéron, *Brutus*, 23.
4. Cicéron, *De l'orateur*, II, 65.

trahison des Lusitaniens[1]. Mais comme il sentait que sa cause était perdue, il essaya d'émouvoir la compassion du peuple. Il lui présenta ses enfants en deuil et surtout son jeune neveu, fils de C. Sulpicius Galba, qui venait de mourir et dont le nom était très-populaire. Il réussit ainsi à toucher les juges qu'il avait, par précaution, achetés à prix d'or, s'il faut en croire Appien[2], et il fut absous. Cicéron et Quintilien admirent le mouvement oratoire de Galba qui décida du gain de sa cause[3]. Mais en véritables avocats romains, ils ne voient jamais que le succès d'un plaidoyer, ils s'inquiètent peu de la moralité des moyens, pourvu qu'ils réussissent. P. Rutilius Rufus, contemporain de Galba, était plus sévère : « Il reprochait à l'accusé d'avoir, en quelque sorte, élevé sur ses épaules son jeune neveu pour bénéficier de sa popularité, et de n'avoir dû son salut qu'à la scène pathétique jouée par lui au tribunal. Il ajoutait que le devoir de Galba eût été de préférer l'exil ou la mort à une pareille dégradation[4]. » Rutilius parlait en honnête homme ; Cicéron et Quintilien appréciaient en rhéteurs l'artifice auquel Galba avait eu recours.

Cicéron raconte en détail une autre cause plaidée par Galba. Des citoyens de distinction avaient été assassinés dans la forêt de Sila. On accusait du meurtre des esclaves et même des hommes libres, agents de la compagnie qui avait affermé l'entreprise de la poix dans cette forêt. Lélius plaida deux fois pour les fermiers et deux fois la sentence fut ajournée. Il invita alors ses clients à confier leurs inté-

1. Tite-Live, *Epitome*, XLIX.
2. Appien, *Ibériques*, 60.
3. Cicéron, *Brutus*, 23. — Quintilien, II, 15, 8.
4. Cicéron, *De l'orateur*, I, 53.

rêts à Galba, dont l'éloquence était plus pathétique et plus entraînante que la sienne. Galba accepta, quoiqu'il n'eût qu'un jour pour étudier la cause et préparer son discours. Quand le moment de plaider fut venu, « il s'élança de son cabinet, le visage et les yeux animés, comme s'il venait de plaider et non de méditer la cause, et ses secrétaires sortirent aussi un peu maltraités. On en concluait que Galba portait l'ardeur et le feu de son action jusque dans la préparation de ses discours. Il parla avec tant de force et de noblesse, que l'on accueillit avec des exclamations chacune de ses phrases. Il fit entendre des plaintes si touchantes et si pathétiques, que ce jour-là les fermiers furent acquittés aux applaudissements de l'auditoire[1]. » On ne voit point cependant comment la chaleur et le pathétique pouvaient trouver place, ou du moins être les qualités essentielles, dans une affaire qui demandait surtout de la sagacité, et où il s'agissait principalement de démontrer d'une façon convaincante que les accusés n'étaient pas coupables. Cela ne donne point une haute idée de la justice des tribunaux romains. Du moins, on apprend par là que Servius Galba était un orateur plein de véhémence et de passion.

Les discours de Galba, à la lecture, ne portaient plus la trace de ces qualités supérieures. Il n'était point écrivain. Cicéron le remarque et l'attribue à ce que Galba manquait de connaissances acquises, et apportait surtout de la chaleur dans le débit et de la véhémence dans l'action, de sorte que, « lorsque la passion, comme un vent qui tombe, cessait d'animer son éloquence, son discours languissait et ne conservait plus les qualités auxquelles l'orateur avait dû son

1. Cicéron, *Brutus*, 22.

succès [1] ». Au reste, Cicéron accuse ailleurs le talent de Galba d'être âpre, et de n'avoir que la véhémence pour tout mérite [2]. Tacite, à son tour, dans le *Dialogue des orateurs*, le range, par la bouche d'Aper, au nombre des orateurs « que l'on peut justement appeler anciens, tant ils sont hérissés, sauvages, durs et informes [3] ». Il résulte de ces jugements que Galba appartenait à cette classe d'avocats dont le talent a besoin de l'excitation de la lutte. Au barreau, à la tribune, ils trouvent à leur service les qualités éloquentes dont la nature les a doués, mais toute leur chaleur tombe dès que le juge a prononcé la sentence. Une fois rentrés dans leur cabinet, après avoir été d'admirables orateurs, ils ne sont plus que de médiocres écrivains.

Parmi les orateurs qui fleurirent du temps de Caton, mais plus jeunes que lui, Cicéron cite Aulus Postumius Albinus, et il lui reconnaît du savoir et de l'éloquence [4]. Nous avons, en effet, déjà rencontré son nom parmi les historiens romains [5], et nous avons cité l'épigramme spirituelle par laquelle Caton accueillit la préface grecque de ses Annales. Aulus Albinus fut consul l'an 150, et son frère obtint le même honneur trois ans plus tard. On ne sait auquel des deux Lucilius adresse cette magnifique définition de la vertu que nous a conservée Lactance, et qui est le fragment le plus considérable qui nous soit resté du satirique latin [6]. Un autre vers

1. Cicéron, *Brutus*, 24.
2. Idem, *De l'orateur*, III, 7.
3. Tacite, *Dialogue des orateurs*, 18.
4. Cicéron, *Brutus*, 21.
5. Voyez 1er volume, chapitre XII.
6. Voyez plus loin le chapitre sur le poëte satirique Lucilius.

de Lucilius contient encore le nom d'Albinus, sans désignation plus précise, et nous montre le personnage dont il est question « se renfermant tout triste dans sa maison, honteux de voir sa fille répudiée par son mari[1] ».

Il n'a survécu d'Aulus Albinus qu'une plaisanterie assez fine contre la philosophie stoïcienne, où il lui reproche de ne reconnaître en fait de villes et de sociétés que celles qui sont habitées par des sages. Il se trouvait à l'entrée du Capitole comme préteur, en même temps que les députés d'Athènes, l'académicien Carnéade et le stoïcien Diogène. Ceux-ci attendaient le moment de paraître devant le sénat. Choqué sans doute du peu d'égards qu'ils lui montraient, Aulus s'adressa à Carnéade, qu'il prenait pour un stoïcien, et lui dit en riant et en faisant allusion aux exagérations de la doctrine du stoïcisme : « Je ne te parais pas, sans doute, un préteur, Carnéade, parce que je ne suis pas un sage. Rome ne te paraît pas une ville, ni les Romains des citoyens? — Non pas à moi, se hâta de répondre Carnéade, mais à mon collègue le stoïcien[2]. »

Il ne reste non plus aucun discours de Spurius Albinus, qui fut consul en 147 ou 146 av. J. C. Cependant il en existait un grand nombre encore du temps de Cicéron, peu remarquables sans doute, puisque l'illustre écrivain se borne à les mentionner sans caractériser l'éloquence de leur auteur[3]. La seule circonstance que l'on connaisse aujourd'hui où il ait pris la parole ne donne pas une haute idée de son intelligence. Étant édile curule, en 157 av. J. C., il accusa

1. Nonius, au mot *Mœstum*.
2. Cicéron, *Académiques*, I, livre II, 45.
3. Cicéron, *Brutus*, 25.

de magie un affranchi, Furius Cresinus, qui, habile laboureur, tirait d'un très-petit champ des récoltes beaucoup plus abondantes que ses voisins n'en obtenaient de champs plus considérables. On ignore sur quels raisonnements et sur quelles preuves Albinus appuyait sa singulière accusation. Mais on verra plus loin, dans le récit de l'ancien historien Calpurnius Pison, quelle fut la triomphante réplique de son adversaire [1].

M. Æmilius Lepidus Porcina est un homme politique, un peu moins âgé que Galba et offrant avec lui, comme orateur, beaucoup de ressemblances. Il fut consul en 137 av. J. C., et fut envoyé l'année suivante comme proconsul en Espagne. Mais il ne fit pas preuve d'une grande capacité militaire. Il assiégea inutilement la ville de Pallantia, se laissa affamer et leva son camp en désordre. Dans sa retraite, il soutint un combat désastreux contre les Espagnols. S'il ramena une partie de ses troupes, il ne le dut qu'à l'incroyable négligence de ses adversaires, qui le laissèrent échapper [2]. De retour à Rome, où son inhabileté comme général avait soulevé de nombreuses plaintes, il eut à soutenir un procès inattendu dont le véritable but semble avoir été d'exploiter contre lui les ressentiments de ses ennemis. Il fut accusé, selon Valère-Maxime [3], de s'être fait bâtir une maison trop haute dans le territoire d'Alsium; selon Velleius Paterculus [4], d'occuper une maison d'un loyer trop élevé, de 6000 sesterces, et il fut condamné à une amende considérable.

1. Voyez au chapitre XXIV : *l'Histoire depuis Caton jusqu'à Sylla.* — Voyez encore Pline, *Histoire naturelle*, XVIII, 8.
2. Appien, *Ibériques*, 83.
3. Valère-Maxime, VIII, 2, 7.
4. Velleius Paterculus, II, 10.

Digitized by Google

Il ne nous reste de lui qu'un fragment insignifiant appartenant à un discours où il demandait l'abrogation de la loi *Æmilia*[1]. Cependant il était bon orateur, au jugement de Cicéron : « Il passa pour un grand orateur, dit-il, et ses discours prouvent qu'il était bon écrivain. C'est le premier orateur latin, à mon avis, qui ait introduit dans son éloquence la douceur et l'harmonie des périodes grecques, et toutes les ressources du style. Il eut pour auditeurs assidus deux jeunes gens de grand talent et presque du même âge, C. Carbon et Tiberius Gracchus[2]. » C'était, comme on le voit, un élève des Grecs ; mais, en revanche, son éducation romaine était assez faible. Le jurisconsulte Scævola lui reprochait d'ignorer les lois, de connaître imparfaitement les institutions romaines, et de n'avoir aucune idée du droit civil[3]. Cependant Porcina dut à ses qualités de style et à son talent d'écrivain de rester au nombre des orateurs qui, dans la jeunesse de Cicéron, servaient encore de modèles aux jeunes gens se destinant au barreau[4].

A l'inverse de Porcina, L. Mummius l'Achaïque, consul en 145, n'a pris de la Grèce que le goût des plaisirs sans en emprunter les connaissances. Il avait un frère, Spurius Mummius, orateur comme lui, et qui fut son lieutenant dans la guerre d'Achaïe. Cicéron apprécie en ces termes les discours des deux frères : « Lucius est simple et antique ; Spurius n'est pas beaucoup plus orné, mais il est plus serré, car il fut instruit dans la doctrine stoïcienne[5]. » Spurius

1. Priscien, IX, 7.
2. Cicéron, *Brutus*, 25.
3. Idem, *De l'orateur*, I, 10.
4. Idem, *Rhétorique à Herennius*, IV, 5.
5. Idem, *Brutus*, 25.

avait, en outre, une certaine verve satirique. Cicéron rapporte qu'il a lu plusieurs lettres écrites par lui de Corinthe à ses amis, lettres remplies de plaisanteries piquantes, et que lui avait communiquées Spurius Mummius, son petit-fils[1]. De tous ces écrits, il ne reste qu'un fragment de quelques mots, et l'on ne sait encore auquel des deux frères on doit l'attribuer : « J'assaisonnerai tes paroles de beaucoup de sel[2]. »

L. Mummius est célèbre par la ruine de Corinthe, qu'il pilla d'abord et qu'il détruisit entièrement au son des trompettes[3]. Son ignorance en fait d'objets d'art est devenue proverbiale. Elle a donné lieu à beaucoup d'anecdotes controuvées, dont voici une des plus authentiques, rapportée par Pline l'ancien. Il vendait à bas prix le butin, lorsque Attale offrit 600 000 sesterces (126 000 fr.) d'un tableau d'Aristide, qui représentait Bacchus. Mummius, étonné de la grandeur de la somme, et soupçonnant qu'il y avait dans ce tableau quelque vertu cachée, rompit le marché, malgré les plaintes d'Attale, et ne voulut pas que Rome fût privée d'un tableau si extraordinaire. Il le suspendit plus tard dans le temple de Cérès, et ce fut, d'après Pline, le premier tableau étranger exposé à Rome aux regards du public[4]. Le butin fait à Corinthe fut si considérable, que Mummius, suivant l'expression des anciens, put remplir d'œuvres d'art Rome, les villes qui entourent Rome[5], plusieurs cités d'Italie, et même de l'Espagne, comme le prouvent différentes inscriptions trou-

1. Cicéron, *Lettres à Atticus*, XIII, 6.
2. Priscien, X, 9.
3. Florus, *Abrégé de l'histoire romaine*, II, 16.
4. Pline, *Histoire naturelle*, XXXV, 8.
5. Strabon, VIII, 6, 33.

vées à Trebula Mutuesca, à Parme, à Réate et à Séville[1]. Deux inscriptions, entre autres, à défaut de l'éloquence propre de Mummius, nous serviront à faire connaître le vainqueur de Corinthe. La première fut trouvée à Rome sur le mont Cœlius, en 1786; elle est ainsi conçue :

« L. Mummius, fils de Lucius, après que, sous sa conduite, ses auspices et son commandement, l'Achaïe eut été conquise et Corinthe détruite, rentra dans Rome en triomphe. En reconnaissance de ces succès, acquittant le vœu qu'il avait fait pendant la guerre, le général consacre ce temple et cette statue à Hercule victorieux. »

Une autre inscription trouvée à Réate (Ombrie), en 1483, dans le portique de l'église de la sainte Vierge, est plus curieuse encore, parce qu'elle semble indiquer que Mummius contribua de son argent et fit contribuer les municipalités à élever des temples pour recevoir dignement les objets d'art qu'il distribuait :

« Sanctus ! — L. Mummius avait promis, s'il était vainqueur, de t'offrir, selon l'antique usage, ce don prélevé sur la dîme : il accomplit sa promesse et implore ton secours, pour que tu lui rendes facile de percevoir la dîme, d'acquitter la dette, pour que tu lui accordes de réunir intégralement la dîme. Puisses-tu pour ce don et pour les autres le récompenser dignement[2] ! »

Ces inscriptions montrent que L. Mummius était religieux et désintéressé. Car il ne garda pour lui aucun de ces tableaux, aucune de ces statues; et il aurait pu s'en approprier un certain nombre, comme le firent tous les généraux romains. L'antiquité est unanime à proclamer son intégrité

1. Mommsen, p. 152. — Ritschler, table LI, A.
2. Mommsen, p. 151. Voyez les textes à l'Appendice.

et son désintéressement[1]. Frontin même ajoute qu'il mourut dans la pauvreté[2]. En 1648, un membre du parlement de Paris, sans doute un de ces esprits *infectés de l'amour du bien public*, dont parle Mme de Motteville, faisant une harangue, cita le mot de Cicéron sur Mummius : « Il aima mieux orner l'Italie que sa propre maison », et excita ainsi un grand tumulte par l'allusion qu'on y vit aux dilapidations de Mazarin. Si l'on rapproche ce désintéressement de Mummius de son ignorance absolue en fait d'arts, on serait porté à voir en lui un nouveau Caton. Malheureusement, il n'en est pas ainsi. Valère-Maxime, parlant de la censure de Scipion l'Africain, dit qu'il eut pour collègue « L. Mummius, citoyen d'une naissance illustre, mais de mœurs efféminées, *enervis vitæ*[3] ».

Tacite, à son tour, reproche à Mummius d'avoir introduit à Rome les concours grecs de musique, de poésie et d'éloquence[4]. D'un autre côté, Dion Cassius, parlant de la censure de Mummius, l'oppose à celle de Scipion l'Africain, qui, sans nul égard pour les personnes, déploya une grande sévérité dans l'exercice de sa magistrature. Mummius, au contraire, n'imprima de flétrissure à aucun citoyen et annula les actes de son collègue. L'historien donne même un exemple frappant de la nonchalance du caractère de Mummius. Ainsi Lucullus, lui ayant emprunté des statues pour la dédicace du temple qu'il avait élevé à la Fortune après la guerre d'Espagne, refusait de les lui rendre, sous prétexte qu'elles

1. Tite-Live, *Epitome*, LII. — Aurelius Victor, *Des hommes illustres*, 60. — Cicéron, traité *Des devoirs*, II, 22.

2. Frontin, *Stratagèmes*, IV, 3, 15.

3. Valère-Maxime, VI, 4, 2. — Voyez Aurelius Victor, *Des hommes illustres*, 58.

4. Tacite, *Annales*, XIV, 21.

Digitized by Google

étaient devenues sacrées par cette cérémonie. « Mummius, selon Dion Cassius, ne témoigna aucun mécontentement, et vit, sans s'émouvoir, les dépouilles qui lui appartenaient consacrées à la déesse au nom de Lucullus[1]. »

Ainsi donc, d'après tous ces témoignages, il faudrait attribuer, non au sentiment de l'honneur et de la vertu, mais à la mollesse et à l'indifférence de Mummius, un désintéressement qui contraste si fort avec la conduite des autres généraux romains. Paresseux et apathique, Mummius ne fit pas le mal, il le laissa faire; s'il parut vertueux, par comparaison, c'est qu'il était indifférent. Heureusement, si Rome est déjà déchue du vivant de Mummius, elle est féconde encore. Le vainqueur de Carthage apparaît en ce moment sur la scène politique, et il va donner à Rome un homme d'État et un orateur.

1. Dion Cassius, fragm. 248, traduction Gros, II, p. 63.

CHAPITRE XXI

SCIPION ÉMILIEN ET C. LÉLIUS.

Suite de l'éloquence depuis Caton jusqu'aux Gracques.

Au XVe siècle de notre ère, on voyait encore à Rome une pyramide dont la construction remontait à une haute antiquité. On la désignait sous le nom de *Pyramis burgi*, parce qu'elle se trouvait *in burgo Vaticano*. Le pape Eugène IV la fit représenter sur les portes d'airain de la basilique du Vatican. Un de ses successeurs, Alexandre VI, moins curieux des souvenirs de l'antiquité, ne respecta point ce monument que le temps et les barbares avaient épargné. Il ordonna de l'abattre, soit pour élargir la route, soit parce qu'il gênait la défense du château Saint-Ange. C'était le tombeau de Scipion Émilien, le second Africain[1]. Mais la mémoire du grand homme dont cette pyramide recouvrait les cendres est moins fragile que le monument élevé en son honneur, et elle n'a pas péri avec lui. Elle vit encore, ainsi que le souvenir de l'amitié inaltérable qui l'unit au sage Lélius.

La communauté des goûts, des opinions, de la même éducation rapprocha d'abord ces deux illustres citoyens, malgré les dissentiments qui avaient divisé leurs pères[2]; une estime

1. Angelo Maï, *Préface de la République* de Cicéron.
2. Cicéron, *Philippiques*, XI, 7.

mutuelle resserra ensuite les liens de leur amitié et les rendit indissolubles. Lélius admirait le génie militaire de Scipion. Scipion respectait comme un père Lélius, plus âgé que lui, et en temps de paix il s'en rapportait avec déférence à la sagesse et au jugement de son ami [1]. Cette amitié a servi à leur gloire, et l'histoire politique n'a pas séparé leurs noms. L'histoire littéraire, à son tour, doit s'occuper en même temps de Scipion et de Lélius, car tous deux, au jugement de Cicéron, possédèrent une véritable éloquence [2], et ils en furent redevables non-seulement aux dons de la nature, mais à l'étude et aux leçons de leur maître, le philosophe Panétius [3].

Scipion Émilien était le second fils de Paul-Émile et de sa première femme Papiria. Il fut adopté par le fils du premier Africain, et passa ainsi dans la famille des Scipions, dont il joignit le nom à celui qui rappelait la famille où il avait pris naissance. Il accompagna son père Paul-Émile dans la guerre contre Persée et assista à la bataille de Pydna. Emporté par son courage, il ne regagna le camp qu'à une heure avancée de la nuit, tandis que les soldats, s'associant aux inquiétudes de leur général, le cherchaient de tous côtés sur le champ de bataille [4]. A la suite de cette campagne, il revint à Rome, et, à peine âgé de dix-huit ans, forma avec Polybe, à l'occasion de livres prêtés, des relations que la mort seule devait interrompre [5].

Sous les leçons d'un pareil maître, Scipion se perfectionna

1. Cicéron, *De la république*, I, 12.
2. Idem, *Brutus*, 21.
3. Idem, *Tusculanes*, I, 3.
4. Plutarque, *Vie de Paul-Émile*, 18, 22.
5. Polybe, *Histoire générale de la république romaine*, XXXII, 9.

dans la littérature grecque et dans la connaissance de l'art militaire. Pausanias exagère même l'influence de Polybe, lorsqu'il va jusqu'à dire : « Selon la tradition, toutes les fois que Scipion a suivi les conseils de Polybe, il a réussi ; et il a échoué toutes les fois qu'il les a négligés [1]. » Le vrai maître de Scipion dans l'art militaire est son père Paul-Émile, auquel il emprunta sa théorie sur les grandes batailles, « qu'il ne faut hasarder qu'avec prudence et après avoir pris toutes les précautions possibles [2] ». Prudent comme lui avant l'action, il montra la même ténacité dans la lutte et la même rigueur implacable à profiter de la victoire, témoin la ruine de Carthage et de Numance. Quant à la philosophie grecque, les entretiens de Polybe lui avaient déjà inspiré le désir de la connaître, quand les trois ambassadeurs athéniens, Carnéade, Critolaüs et Diogène, vinrent à Rome l'an 155. Il eut la curiosité de les entendre, et suivit avec Lélius leurs leçons tant qu'ils restèrent à Rome. Après leur départ, il s'attacha au stoïcien Panétius, et le retint auprès de lui pendant de longues années, ainsi que plusieurs autres Grecs éminents [3].

En 151, Scipion entra dans la vie politique et commença à briguer les magistratures. Il fut nommé questeur, et quatre ans après consul. C'est en cette qualité qu'il partit avec Lélius, Panétius et Polybe pour faire le siége de Carthage. Là, sans interrompre ses travaux littéraires [4], il eut la gloire de prendre la ville et de mériter le titre de second Africain. On connaît l'impression douloureuse que produisit sur

1. Pausanias, VIII, 30.
2. Plutarque, *Vie de Paul-Émile*, 17; *Apophthegmes*, 10.
3. Cicéron, *De l'orateur*, II, 37; *Des biens et des maux*, II, 8.
4. Velleius Paterculus, I, 14.

lui la ruine de cette grande cité. Au lieu de se laisser aller à l'ivresse de la victoire, il se sentit envahi par une mélancolique pensée. Il songea à l'avenir de Rome, et Polybe l'entendit tristement répéter ce vers d'Homère : « Un jour aussi verra tomber Troie la cité sainte, et Priam, et son peuple invincible[1]. » S'il exerça cependant dans toute leur rigueur les droits de la guerre en cette occasion, au moins il montra le même désintéressement que Mummius l'Achaïque, et il revint à Rome sans s'être enrichi du butin fait sur l'ennemi[2].

La carrière oratoire de Scipion Émilien date de son retour triomphal de la campagne d'Afrique. Il rendit compte au peuple des principaux événements de la guerre, comme on peut le voir d'après quelques mots conservés par Festus : « Notre camp avait été fortifié de telle façon qu'on pouvait sans danger détacher une partie de l'armée[3]. » Mais la plupart de ses discours furent prononcés pendant sa censure. Il fut porté à cette charge par la faveur populaire : il parut sur le Forum, le jour de l'élection, entouré de gens de la plus basse condition qui appuyaient sa candidature. Appius Claudius, son concurrent, en le voyant suivi d'un pareil cortége, s'écria d'une voix forte : « O Paul-Émile, gémis dans les enfers de voir le héraut Emilius et le séditieux Licinius conduire ton fils à la dignité de censeur[4] ! » Claudius disait encore : « Je puis saluer par leur nom tous les Romains; Scipion en connaît à peine quelques-uns. — C'est parfaitement vrai, repartit Scipion; j'ai moins travaillé à les con-

1. Polybe, cité par Arrien, *Guerres puniques*, 131.
2. Cicéron, traité *Des devoirs*, II, 22.
3. Festus, au mot *Quatenos*.
4. Plutarque, *Vie de Paul-Émile*, 38; *Apophthegmes*, 14.

naître qu'à me faire connaître d'eux tous[1]. » Puis, s'adressant au peuple pour soutenir sa candidature, il ajouta en parlant de lui-même : « Je vous serai aussi utile pour défendre vous et la république qu'un collier garni de clous est utile à un chien[2]. » Scipion fut nommé censeur, mais il eut le déplaisir d'avoir pour collègue Mummius l'Achaïque dont il redoutait la faiblesse. Il ne put s'empêcher de s'écrier, à propos de lui, dans le sénat : « Plût à Dieu que vous m'eussiez donné un collègue, ou que vous ne m'en eussiez pas donné du tout[3]. » Il promit cependant au sénat « que sa censure répondrait à la majesté de la république[4] ».

Un de ses premiers actes cependant fut un acte de douceur et de bienveillance. Quand Caius Licinius, un de ses ennemis, passa devant lui, il se contenta de dire : « Je sais que cet homme s'est parjuré; mais, puisque personne ne l'accuse, je ne puis être à la fois son accusateur et son juge[5]. » Et il ne le flétrit point. Il fut moins indulgent pour un jeune chevalier. Celui-ci, dans un dîner donné pendant le siége de Carthage, avait offert à ses convives un gâteau qui représentait la ville, et les avait invités à piller Carthage. Il lui ôta son cheval, et comme le jeune homme lui demandait le motif de cet affront : « Parce que, dit Scipion, tu as pillé Carthage avant moi[6]. » En réalité, il voulait le punir du luxe qu'il avait déployé au milieu de l'armée, et de la bonne chère qu'il y avait faite sous les yeux des soldats.

1. Plutarque, *Apophthegmes*, 10.
2. Festus, au mot *Millus*.
3. Aurelius Victor, *Hommes illustres*, 58.
4. Valère-Maxime, VI, 4, 2.
5. Plutarque, *Apophthegmes*, 10.
6. Idem, *ibidem*.

Scipion prononça, comme censeur, un grand nombre de discours que les anciens possédaient, mais ils étaient fort courts. Marc-Aurèle, dans une lettre à son maître Fronton, les qualifie d'*oratiunculas*[1]. Un de ces discours s'adressait au peuple et l'invitait à pratiquer les mœurs de ses ancêtres. On y voit avec surprise Scipion blâmer, entre autres choses, la facilité des adoptions, qui faisait passer un enfant d'une famille dans une autre, comme s'il n'avait pas dû lui-même au nom de Scipion transmis par l'adoption d'être élevé plus tôt que tout autre aux honneurs et au commandement : « Le père, disait-il, reste dans une tribu, le fils dans une autre. Le fils adoptif procure au père les mêmes avantages qu'un fils engendré par lui; et l'ordre de recenser les absents fait que personne n'est contraint de se présenter au cens[2]. »

Dans le même discours, Scipion, pour montrer au peuple de quel respect les anciens entouraient la censure, racontait deux anecdotes de la censure de Caton. Comme Caton demandait à un citoyen s'il était marié, en se servant de la formule consacrée : « *En ton âme*, as-tu une femme? — Oui, répondit le citoyen, mais pas au gré de mon âme. » Caton regarda cette plaisanterie comme une offense, et fit passer dans la classe des *ærarii* le mauvais plaisant que Cicéron, comme nous l'avons vu dans la censure de Caton[3], prétend avoir été Scipion Nasica. Scipion Émilien racontait encore qu'appelé devant Caton, un citoyen avait fait entendre un bâillement bruyant, et qu'il eût été sévèrement puni, s'il n'avait attesté par serment que ce bâillement était invo-

1. Fronton, *Lettres à Marc-Aurèle*, II, 13.
2. Aulu-Gelle, V, 19, 15.
3. Voyez ci-dessus, chapitre XVI, *Caton censeur*.

lontaire et provenait, chez lui, d'une infirmité appelée *oscedo*[1].

Cependant, malgré la pureté de ses mœurs et les promesses de rigueur que Scipion avait faites à son début dans la censure, il ne marqua pas par des actes de sévérité son passage dans cette charge. Il est vrai, comme nous l'avons dit plus haut, que Mummius l'Achaïque, son collègue, ne sortait de son apathie que pour annuler les décisions prises par Scipion. Toutefois il ne put prévenir celle qui atteignit P. Sulpicius Galba, contre lequel Scipion prononça un discours cruel dont un fragment vigoureux nous est parvenu. « Celui qui, frotté de parfums, disait-il, s'habille tous les jours devant un miroir ; qui se fait raser les sourcils, qui se promène le visage et les cuisses épilés ; qui, tout jeune encore, vêtu d'une tunique à manches, prend place sur le lit du festin au-dessous de son amant ; qui aime non-seulement le vice, mais les hommes ; celui-là, dis-je, doutez-vous que sa conduite soit celle d'un impudique[2] ? » Le passage est dur et emporte la pièce.

La plupart des discours de Scipion ne nous sont connus que par leur titre. En revanche, nous avons quelques fragments de discours dont les titres sont perdus. Tel est ce passage où il apprend aux Romains comment il a pu vivre maître de lui-même dans la république : « De la vertu, dit-il, naît la considération, de la considération les honneurs, des honneurs le pouvoir, du pouvoir la liberté[3]. » D'où il suit que, déjà de son temps, le seul refuge de la liberté était le pouvoir! Scipion paraît affecter, dans ces fragments,

1. Aulu-Gelle, IV, 20.
2. Idem, VII, 12.
3. Isidore, *Origines*, II, 21, 4.

une certaine supériorité dédaigneuse à l'égard des autres citoyens. S'il accuse, il n'attaque pas l'accusé, il semble l'abattre du haut de sa grandeur. « Forcé, contraint, dit-il, j'ai donné gage contre lui; le gage donné, je l'ai amené devant le juge; amené devant le juge, je l'ai fait condamner dès la première séance; condamné, je l'ai volontairement tenu quitte[1]. » Festus cite aussi de Scipion un discours sur le *commandement de Brutus en Espagne* prononcé en 138; mais il n'en donne que le mot *potestur*[2]. Il rapporte encore une ligne d'un discours que Scipion prononça devant le temple de Castor : « Quant à ces hommes, y disait-il, combien de fois et en combien de lieux j'en ai bien mérité par mes travaux, mes actes, mes conseils, et même par mon propre bien[3]! »

L'éloquence de Scipion paraît s'être déployée surtout dans quelques luttes particulières. Après avoir géré la censure de même que Caton, il fut comme lui en butte pour le reste de sa vie aux inimitiés qu'il avait soulevées. L'adversaire le plus acharné à le poursuivre fut Tiberius Claudius Asellus, contre lequel il prononça cinq discours. Ce personnage n'est pas connu par lui-même, mais son inimitié avec Scipion l'a rendu célèbre. Cicéron cite, parmi les plaisanteries de mots, celle que Scipion fit sur le nom de son ennemi. « Comme Asellus se vantait d'avoir parcouru dans ses campagnes militaires toutes les provinces de la république : « Conduisez l'âne », *agas Asellum*, répartit Scipion[4], en faisant allusion à un proverbe dont il n'avait qu'à dire les premiers mots pour

1. Isidore, *ibidem*.
2. Festus, au mot *Potestur*.
3. Festus, au mot *Reque eapse*.
4. Cicéron, *De l'orateur*, II, 64.

que les auditeurs se chargeassent de finir la phrase commencée. Ce proverbe serait, selon Turnèbe, le proverbe grec : « Si tu ne peux prendre un bœuf, amène alors un âne. »

Asellus reprochait à Scipion que le lustre clos par lui pendant sa censure avait été malheureux et désolé par une peste. Scipion lui répondit : « Ne t'en étonne point, Asellus, le même censeur qui t'a fait rentrer dans ta tribu est celui qui a clos le lustre et immolé le taureau. » Il donnait à entendre que Mummius, en levant la dégradation portée par Scipion contre Asellus, avait exposé Rome à la colère des dieux[1]. » Dans son cinquième discours contre Asellus, Scipion prononçait ces paroles qu'Aulu-Gelle nous a conservées[2], et où Scipion accusait son adversaire d'avoir abusé de son passage au pouvoir pour s'enrichir : « Voyait-il un territoire bien cultivé, des métairies florissantes, aussitôt il élevait une construction sur quelque haute colline; puis, sous prétexte de redresser la route, il la faisait passer au beau milieu des vignes, des clos, des étangs ou même des maisons. » A en croire ce fragment, Asellus aurait compris, deux siècles avant notre ère, tous les avantages qu'on peut retirer de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Enfin, c'est peut-être au même discours qu'appartient le fragment suivant, extrait par Aulu-Gelle d'un discours de Scipion contre Asellus *sur l'amende*, et qui termina la lutte entre deux adversaires d'un mérite et d'une gloire si disproportionnés. Cette fois, Scipion attaque son ennemi et flétrit sa vie avec la même vigueur qu'il avait montrée contre Sulpicius Gallus. « Tous les méfaits, dit-il, tous les actes honteux, toutes les turpitudes auxquelles se livrent

1. Cicéron, *De l'orateur*, II, 64.
2. Aulu-Gelle, II, 20.

les hommes peuvent se ramener à deux genres, les infamies et les crimes. Que prétends-tu nier? Tes infamies ou tes crimes, ou tous les deux? Tu nies tes infamies. Soit. Mais ce que tu as dépensé pour une seule maîtresse surpasse la valeur du mobilier de ta terre de Sabine, telle que tu l'as déclarée aux censeurs. Si je me trompe, qui veut déposer contre moi mille sesterces? Mais tu as dépensé, dévoré en débauches plus du tiers de ton patrimoine. Si je me trompe, qui veut déposer contre moi mille sesterces? Tu passes condamnation sur les infamies? Eh bien! nie tes crimes. Mais tu as, en pleine connaissance de cause, affirmé le faux devant les juges par un serment solennel. Si je me trompe, qui veut déposer contre moi mille sesterces[1]? » Dans le retour familier, mais si expressif, de cette question : *Si je me trompe, qui veut déposer contre moi mille sesterces?* on croirait reconnaître l'éloquence simple, forte, du vieux Caton, et le tour animé de ses harangues.

A son retour de Numance, Scipion accusa L. Aurelius Cotta et engagea avec lui une lutte acharnée. Cotta n'était pas d'une probité très-scrupuleuse. Étant tribun, il refusait de payer ses dettes, et se retranchait derrière l'inviolabilité de sa charge pour éluder les poursuites de ses créanciers. Ses collègues durent déclarer que la dignité du magistrat ne pouvait servir à protéger la mauvaise foi du particulier, et donnèrent gain de cause à ceux qui l'actionnaient[2]. Cependant Cotta n'en fut pas moins nommé consul dix ans plus tard, en 143. Il fut suivi dans cette charge de sa mauvaise renommée. Ainsi, comme son collègue Serv. Sulpicius Galba et lui aspiraient concurremment à être envoyés en

1. Aulu-Gelle, VII, 11. Voyez le texte à l'Appendice.
2. Valère-Maxime, VI, 5, 4.

Espagne contre Viriathe, le sénat, fort partagé de sentiments, attendait que Scipion fît connaître son opinion. « Mon avis, dit celui-ci, est qu'on n'y envoie aucun des deux, parce l'un n'a rien, et que rien ne suffit à l'autre[1]. »

Tel est l'homme contre lequel Scipion eut un long débat judiciaire à soutenir. On ignore le sujet du procès, mais il entraînait la peine capitale pour l'accusé s'il était condamné, et les crimes reprochés à Cotta semblaient démontrés. « Sept fois cependant le jugement fut remis; à la huitième, Cotta fut absous par les juges, qui craignirent, en le condamnant, de paraître céder à l'immense crédit de l'accusateur[2]. » Cotta avait pour défenseur dans ce procès Q. Metellus le Macédonique, dont Cicéron vante l'éloquence[3], mais dont les opinions étaient opposées à celles de Scipion, quoique leur inimitié fût politique et ne se fût pas changée en haine[4]. Il n'est rien resté des discours des deux orateurs. Cicéron cite seulement une exclamation méprisante de Scipion contre un des quatre fils de Metellus, mais elle est antérieure au procès et remonte au siége de Numance. Scipion, s'emportant contre la conduite de ce Metellus à l'armée, s'était écrié : « Si ta mère accouche une cinquième fois, ce sera d'un âne[5]. » Il est douteux que cette parole injurieuse ait été la cause de l'inimitié de deux personnages aussi considérables.

En tout cas, Metellus s'honora par la douleur qu'il témoigna en apprenant la mort tragique de Scipion. Il s'élança

1. Valère-Maxime, VI, 4, 2.
2. Valère-Maxime, VIII, 1, 11. — Cicéron, plaidoyer *pour Muréna*, 28.
3. Cicéron, *De l'orateur*, I, 48, 49; *Brutus*, 21.
4. Idem, traité *De l'amitié*, 21; traité *Des devoirs*, I, 25.
5. Idem, *De l'orateur*, II, 66.

de chez lui, la figure consternée et en criant : « Au secours! citoyens, au secours! le rempart de la patrie est détruit : Scipion l'Africain vient d'expirer au sein de ses foyers, sous les coups d'une main sacrilége! » Puis il voulut que ses quatre fils portassent le lit funèbre de Scipion : « Jamais, leur dit-il, vous ne rendrez le même devoir à un plus grand homme [1]. » De telles paroles et de tels sentiments honorent à la fois celui qui les prononce ou les éprouve et celui qui en est l'objet.

Par certains côtés de son caractère, Scipion Émilien se rapproche du vieux Caton. Comme lui, il fut le représentant des anciennes mœurs. Il avait toute l'honnêteté et la sévérité des premiers Romains, sans en avoir la rudesse et l'ignorance. Il revint pauvre de l'expédition contre Carthage. En revanche, il était tout imprégné des idées nouvelles et versé dans les lettres grecques. Il ne manquait point non plus d'humanité, puisqu'il pleura en voyant Carthage s'écrouler dans les flammes; c'était, il est vrai, par un retour de patriotisme et par un triste pressentiment des destinées de Rome. Mais Scipion eut le tort de ne se donner tout entier à aucune cause, aussi il ne fut vivement soutenu par aucun parti. Si le sénat l'emploie comme général, c'est que les vertus militaires commencent à s'éteindre, et que les grands capitaines deviennent rares. Il ne l'envoie, soit à Carthage, soit à Numance, qu'après avoir vu échouer tous ceux qu'il a chargés de la conduite de la guerre. De son côté, le parti populaire, qui avait longtemps entouré de sa faveur Scipion Émilien, et avait pris pour des encouragements certains actes ou certaines paroles, s'irrita de sa froideur et finit par se tourner contre lui. Scipion, renfermé

1. Valère-Maxime, IV, 1, 12.

dans son orgueil, plane au-dessus de tous, mais ce rôle de neutralité impartiale qu'il semble avoir voulu jouer l'empêcha d'exercer une action puissante, et l'exposa en définitive à la haine de tous les partis.

A peine revenait-il de Numance qu'il se trouva mêlé aux luttes politiques qui devaient causer sa mort. Le tribun du peuple, C. Carbon, le vengeur de la mort de Tiberius Gracchus, présenta une loi pour qu'il fût permis de réélire tribun indéfiniment le même citoyen [1]. Lélius et Scipion parlèrent tour à tour contre la loi, et l'empêchèrent de passer. « Je m'élevai contre cette proposition, dit Lélius dans le traité *De l'amitié* [2]. Je ne dirai rien de moi. Je parlerai plus volontiers du discours de Scipion. Quelle gravité, dieux immortels! quelle majesté dans sa harangue! On eût dit qu'il était le chef des Romains, et non un simple citoyen. Mais vous y étiez, et son discours est dans toutes les mains. Aussi cette loi, quoique populaire, fut rejetée par le peuple. »

C'est pendant cette discussion que Carbon interrompit l'Africain, pour lui demander ce qu'il pensait de la mort de Tiberius, dont Scipion avait épousé la sœur. « Il espérait, dit Valère-Maxime, que l'autorité de cet homme illustre donnerait une force nouvelle à l'incendie qu'il venait d'allumer, et que la mort d'un si proche parent lui arracherait des paroles de compassion. Mais Scipion lui répondit qu'à son avis, Tiberius avait été tué justement. A ce mot, toute l'assemblée, pleine de la fureur du tribun, se récria. « Silence, reprit Scipion, à ceux que l'Italie ne reconnaît pas pour ses enfants. » De nouveaux murmures s'élèvent à ces paroles. « Non! s'écria Scipion de nouveau, vous avez

1. Tite-Live, *Epitome*, LIX.
2. Cicéron, traité *De l'amitié*, 25.

beau faire, je ne puis craindre, parce qu'ils sont déliés de leurs fers, ceux que j'ai amenés ici enchaînés[1] ! »

L'assemblée se tut, conclut l'historien, dominée par l'ascendant d'un seul homme. Il eût dû ajouter que, tout en rejetant une loi qui lui était chère, elle garda un ressentiment profond de son humiliation, et se promit de faire payer cruellement à Scipion le mot dont il s'était servi. Cependant Scipion ne désapprouvait pas entièrement les réformes tentées par Tiberius Gracchus, il eût seulement voulu qu'elles se fussent accomplies d'accord avec le sénat. Il désirait aussi associer les Italiens aux bienfaits des nouvelles mesures proposées par Caius Gracchus. Aussi, quand ce dernier, nommé triumvir, proposa de partager aux citoyens pauvres de Rome les terres des Italiens, Scipion prit la défense de ceux-ci et prononça un discours, auquel appartient peut-être un fragment assez étendu conservé par Macrobe, et qu'il rapporte à un discours *contre la loi judiciaire de Tiberius Gracchus*. Macrobe commet ici une double erreur, puisque c'est Caius qui a porté la loi sur les tribunaux, et que Scipion mourut avant qu'elle fût présentée. Ce passage, du reste, n'offre pas de caractère qui puisse faire reconnaître son origine, mais il est éloquent, énergique, et étale à nos yeux la triste corruption qui infestait les écoles romaines.

« On leur apprend, dit l'éloquent citoyen[2], des gentillesses déshonnêtes; ils vont, avec la harpe et la cithare, aux écoles d'histrions, et s'y mêlent à d'infâmes débauchés. Ils apprennent à chanter, ce que nos ancêtres regardaient comme un opprobre pour des hommes libres. On voit, oui, je

1. Valère-Maxime, VI, 2, 3. — Velleius Paterculus, II, 4.
2. Macrobe, *les Saturnales*, II, 10. Voyez le texte à l'Appendice.

le répète, on voit aller aux écoles de danse, parmi d'infâmes débauchés, des jeunes gens et des jeunes filles de condition libre. Quand on me le disait, je ne pouvais croire que des hommes nobles fissent donner de tels enseignements à leurs enfants. Mais on m'a mené à l'école de danse, et, par Jupiter! j'ai vu dans l'école plus de cinq cents enfants, garçons ou filles. J'ai vu parmi eux, et j'ai eu pitié de la république, un enfant portant la bulle, le fils d'un candidat, âgé d'au moins douze ans, qui dansait avec des crotales une danse qu'un esclave impudique n'aurait pu danser sans déshonneur. » Ce sont là une peinture énergique et de vives paroles pour flétrir la corruption qui commence à tout envahir à Rome. Elles font honneur à Scipion, dont elles furent probablement les dernières. On sait qu'à la veille du jour où il devait prendre de nouveau la parole pour les Italiens et achever de gagner leur cause, il fut trouvé mort dans son lit.

La mort de Scipion fut-elle le résultat d'un crime[1]? Velleius Paterculus semble le croire. Il ajoute même que la gorge de Scipion portait la trace de violences, et qu'on enterra sans pompe son cadavre dont on avait recouvert la tête d'un voile[2]. Quel fut l'assassin? Cicéron fait entendre qu'il était de la maison même de Scipion[3]. Appien va plus loin, il nomme le meurtrier : « Selon les uns, l'assassinat avait pour conseillers Cornélie, mère des Gracques, qui craignait l'abolition de la loi agraire, et sa fille Sempronia, femme de Scipion, laide et stérile, qui n'aimait pas son

1. Dissertation sur ce point par Beier, édition du *Lélius* de Cicéron (Leipzig, 1828, p. 174, 201).
2. Velleius Paterculus, II, 4.
3. Cicéron, *De la nature des dieux*, III, 32.

Digitized by Google

mari et n'en était pas aimée[1]. » On pourrait discuter cette assertion hardie d'Appien, s'il ne se hâtait lui-même d'attribuer la mort de Scipion à un suicide auquel Scipion se serait décidé, « voyant qu'il ne pouvait tenir ce qu'il avait promis ». Puis se contredisant encore une fois, Appien parle des aveux faits par les esclaves de Scipion mis à la torture : « Ils déclarèrent que des inconnus, introduits par une porte de derrière, avaient étranglé Scipion, et qu'ils avaient craint de déclarer le fait d'abord, parce que le peuple se réjouissait de sa mort. »

L'ensemble de ces témoignages, difficiles à concilier, ferait penser que Scipion mourut victime de haines politiques, qui trouvèrent un appui et un concours utile dans des haines domestiques. A toutes les époques d'agitations populaires, du reste, il se rencontre quelque fanatique qui voit, dans l'assassinat, le moyen de faire triompher sa cause et de la débarrasser d'un adversaire redoutable. De l'idée à l'exécution, dans ces circonstances, il n'y a jamais qu'un pas facile à franchir. Scipion avait seulement cinquante-six ans. Disons à sa gloire que Rome perdait en lui son plus grand citoyen et le plus capable d'arrêter la guerre civile qui allait bientôt ensanglanter les rues de la ville, puis l'univers entier, jusqu'au jour où, lasse de sang, la république se jetterait dans les bras d'Auguste.

L'habitude qu'on a de joindre le nom de Lélius à celui de Scipion Émilien a assuré, il est vrai, l'immortalité à Lélius, mais elle lui a nui à certains égards. Elle a eu pour résultat d'accréditer l'opinion que Lélius était une sorte de confident et de conseiller de Scipion, accompagnant son

1. Appien, *Guerres civiles*, I, 20.

ami dans ses voyages et ses expéditions, désintéressé des affaires publiques, ou n'y prenant part qu'à raison de son affection pour le second Africain qui s'y trouve directement mêlé. L'étude des faits et la réalité des choses contredisent formellement la croyance commune. Lélius a joué dans la république un rôle indépendant de celui de Scipion. Si ses conseils ont été utiles à l'Africain et écoutés par lui, c'est qu'ils avaient pour eux l'autorité que donnent l'expérience, la sagacité et la pratique des affaires. Déjà son père, C. Lélius, avait été consul et collègue de Lucius Scipion l'Asiatique, et le sénat, qui appréciait son mérite, avait voulu le charger de la conduite de la guerre contre Antiochus, au détriment de Lucius Scipion, dont il redoutait la mollesse. Il fallut que le premier Africain intervînt pour demander au sénat d'épargner cet affront à sa famille, et offrit d'accompagner son frère comme lieutenant[1].

Formé par les leçons de son père, Lélius obtint la questure l'an 155. Il fut nommé tribun du peuple quatre ans plus tard, en même temps que Scipion Émilien, plus jeune de quelques années, arrivait à la questure. Un des actes du tribunat de Lélius fut une loi agraire qui n'avait pas la portée de celle que Tiberius Gracchus devait présenter plus tard, mais dont le but cependant était une distribution de terres aux citoyens libres d'Italie que les riches avaient dépossédés. Lélius, comme tous les grands hommes de Rome, était frappé de la disparition de la classe moyenne, qui ne laissait plus en présence que des riches avides et des esclaves à demi barbares, affranchis de la veille. L'opposition que ses projets rencontrèrent, et la crainte d'une sédition provoquée par les grands, déterminèrent Lélius à renoncer à sa loi

1. Cicéron, *Philippiques*, XI, 7.

agraire. C'est la modération dont il fit preuve en cette circonstance qui lui mérita, selon Plutarque, « le surnom de *sage* ou de *prudent*, car le mot latin signifie l'un et l'autre[1] ». D'après Cicéron, ou plutôt d'après le satirique Lucilius cité par Cicéron, Lélius aurait dû son nom de sage à la sobriété qu'il apportait dans ses repas, toujours simples et modestes, bien qu'il ne fût pas insensible à la bonne chère[2]. Qu'on fasse la part du satirique, et il reste que Lélius fut appelé le *sage* parce qu'il le fut, et posséda cet heureux tempérament de qualités et de conduite qu'on s'accorde à désigner sous le nom de sagesse.

Lélius, après son tribunat, fut nommé édile plébéien en 147. Quand il revint de l'expédition contre Carthage, où il avait accompagné l'Africain, il fut nommé préteur, puis envoyé l'année suivante comme propréteur en Espagne, en 145. Là il remporta sur Viriathe, le chef des Lusitaniens, plusieurs succès éclatants, et l'affaiblit au point qu'il ne laissa plus, selon Cicéron, qu'une guerre facile à ses successeurs[3]. Il demanda le consulat une première fois, en 140, et il échoua, par suite de la supercherie de Q. Pompeius Nepos, qui lui avait promis de l'appuyer de son crédit, et brigua le consulat pour lui-même. Le jour de l'élection, tandis qu'on attendait dans la maison de Scipion que Pompeius Nepos vînt se joindre au cortége de Lélius, on apprit qu'il était sur la place publique, occupé à solliciter les suffrages pour lui-même. Tous s'indignaient de sa conduite. Mais Scipion, faisant allusion à ce que ce Pompeius passait pour être le fils d'un joueur de flûte, dit en plaisantant :

1. Plutarque, *Vie de Tiberius Gracchus*, 8.
2. Cicéron, traité *Des biens et des maux*, II, 8.
3. Idem, traité *Des devoirs*, II, 11.

« C'est aux hommes que nous avons affaire, et non aux dieux; à quoi bon perdre notre temps à attendre le joueur de flûte[1]? » Malheureusement, il était déjà trop tard. Tout le crédit de Scipion ne put faire arriver son ami au consulat cette année. Lélius ne fut nommé consul que l'année suivante, et il eut pour collègue Q. Servilius Cépion. Cicéron semble faire grand cas du consulat unique de Lélius, et l'oppose aux quatre consulats de Cinna[2]. Cependant il ne paraît pas avoir été signalé par des événements remarquables, et l'histoire n'en a pas conservé le souvenir.

Le monument de l'éloquence de Lélius qui paraît avoir été le plus connu et le plus goûté des Romains, est le discours *sur les colléges de prêtres*, qu'il prononça comme augure pendant sa préture. « S'agit-il de la religion, dit Cicéron[3], je puis consulter Lélius, l'augure et le sage, dont le fameux discours *sur la religion* a pour moi plus d'autorité que les paroles du plus grand philosophe stoïcien. » Jusque-là le collége des pontifes s'était toujours recruté par *cooptation*, c'est-à-dire que les membres déjà élus choisissaient eux-mêmes le successeur du pontife qui venait de mourir. Le tribun Licinius Crassus proposait de donner au peuple le droit d'élire les pontifes comme les autres magistrats. Lélius combattit cette loi, qui était contraire aux anciennes coutumes religieuses, et n'avait d'autre but que de flatter la multitude. Le discours de Lélius témoignait d'une grande connaissance du droit religieux, et des différentes cérémonies du culte. Cicéron en fait l'éloge à différentes reprises. Il dit, dans la *République*, qu'il fait autorité de son

1. Plutarque, *Apophthegmes des généraux*, 10, 8.
2. Cicéron, *Tusculanes*, V, 19.
3. Idem, *De la nature des dieux*, III, 2.

temps[1]. Ailleurs, répétant à peu près dans les mêmes termes la pensée exprimée plus haut, il déclare que « ce petit discours exquis de Lélius contient une science supérieure à tous les raisonnements des stoïciens[2] ». Enfin, dans le *Brutus*, il affirme qu' « on ne peut rien voir de plus doux, ni entendre sur la religion un langage plus auguste[3] ».

Nous n'avons pas de fragments de ce discours. Cependant Macrobe, parlant des changements introduits dans les écoles libres par la présence des fils d'affranchis, semble faire une citation textuelle du discours de Lélius. Voici ce passage, très-court, du reste, et sans mérite littéraire : « La prétexte fut encore accordée aux fils d'affranchis pour le motif rapporté par l'augure M. (C.?) Lélius. Il dit que, dans la seconde guerre punique, les duumvirs consultèrent, d'après l'ordre du sénat, les livres sibyllins, à cause de prodiges nombreux qui étaient survenus. Après leur examen, ils déclarèrent qu'il fallait faire une supplication aux dieux dans le Capitole, dresser un lectisternium avec le produit d'une collecte à laquelle devaient s'associer les femmes affranchies que l'on autoriserait à porter des robes longues. Ces prières solennelles eurent lieu, et les hymnes furent chantés par des enfants de naissance libre, des fils d'affranchis, et par des jeunes vierges dont le père et la mère étaient encore vivants. C'est depuis cette époque que les fils d'affranchis, mais seulement ceux qui sont nés d'une mère libre, eurent le droit de porter la robe prétexte et une lanière de cuir au cou au lieu de l'ornement de la bulle[4]. » La loi de Licinius Crassus

1. Cicéron, *De la république*, fragment VI. — Nonius, IV, 434, au mot *Samium*.
2. Cicéron, *De la nature des dieux*, III, 17.
3. Idem, *Brutus*, 21.
4. Macrobe, *les Saturnales*, I, 6.

fut rejetée. Quelques années après, elle fut adoptée, et elle fut à plusieurs reprises abolie et rétablie suivant les circonstances politiques.

Nous avons vu, à propos de l'orateur Galba[1], que Lélius fut d'abord chargé de défendre les fermiers de la poix compromis dans l'assassinat de la forêt de Sila. Il parla deux fois pour eux « avec soin et habileté[2] », mais sans pouvoir décider les juges à se prononcer en faveur de ses clients. C'est alors qu'il engagea ceux-ci à s'adresser, ce qu'ils firent, à l'éloquence plus entraînante et plus passionnée de Galba. On sait encore que Lélius prononça un discours *pour lui-même* au peuple, mais la date en est incertaine, le sujet inconnu, et le court fragment donné par Festus paraît erroné[3]. Lélius cite, dans le traité *De l'amitié*, un discours qu'il prononça contre le tribun C. Papirius Carbon, l'année qui suivit la mort de Tiberius Gracchus : « Par quelles flatteries, dit-il, Papirius Carbon ne captivait-il pas les oreilles de l'assemblée, lorsqu'il proposait sa loi pour la réélection des tribuns? Je parlai contre elle[4]. » Scipion, nous l'avons vu, combattit également la proposition de Carbon, et les efforts des deux amis réussirent à la faire rejeter.

Enfin, lorsque Scipion Émilien mourut en 129 avant J. C., Lélius était tout désigné par son éloquence, l'autorité de son nom, sa longue et célèbre affection, pour faire l'éloge du grand homme que la république venait de perdre. Mais cet honneur fut réclamé par le frère de Scipion, Q. Fabius Maximus, et par son neveu, Quintus Tubéron.

1. Voyez plus haut, chapitre XX.
2. Cicéron, *Brutus*, 22.
3. Festus, aux mots *Obsidium* et *Satura*.
4. Cicéron, traité *De l'amitié*, 25.

Digitized by Google

Lélius voulut le partager en partie, et composa les discours qu'ils prononcèrent. Les historiens n'ont rien conservé de ces oraisons funèbres, mais on a trouvé un fragment du discours de Fabius dans le scholiaste du Vatican. Ce passage, qui paraît appartenir à la péroraison, est cité dans une scholie sur la Milonienne[1]. « Aussi, dit l'orateur, ne pouvons-nous rendre aux dieux immortels toutes les grâces que nous leur devons, pour avoir fait naître de préférence parmi nous cet homme doué d'une telle âme et d'un si grand génie. Aussi ne pouvons-nous ressentir assez de douleur, assez d'affliction de ce qu'il est mort d'une telle maladie, et dans un temps où tous ceux qui, comme vous, désirent le salut de la république, auraient eu tant besoin de le posséder vivant, ô Romains! » L'idée de Lélius est bonne, mais il lui manque ce qui donne le relief à l'idée, le trait. Cicéron saura le lui donner. Il reprend dans son discours *pour Muréna* une des pensées de Lélius et il la présente d'une manière plus saisissante : « Fabius Maximus, dit-il, faisant l'éloge de Scipion l'Africain à ses funérailles, rendit grâces aux dieux immortels de ce qu'il était né de préférence dans notre république, parce que l'empire du monde devait être là où naîtrait ce héros[2]. »

Les fragments qui nous restent des discours de Scipion et de Lélius, sans être nombreux, permettent d'apprécier la nature de leur éloquence. Nous avons en outre pour guide Cicéron, qui possédait leurs discours, et qui a marqué en quelques traits les différences principales qu'il y observait. Il dit dans le *Brutus*[3] : « Quant à Lélius et à Scipion, on leur

1. Cicéron, plaidoyer *pour Milon*, 7, 2, édit. Orelli, p. 287.
2. Idem, plaidoyer *pour Muréna*, 36.
3. Idem, *Brutus*, 21.

reconnaît un très-grand mérite, mais cependant on donne à Lélius la palme de l'éloquence. Toutefois son discours sur les *colléges des pontifes* n'est pas supérieur à celui des discours de Scipion qu'on voudra lui opposer. Sans doute on ne peut rien voir de plus doux, ni entendre sur la religion un langage plus auguste. Cependant son style est plus ancien et plus négligé que celui de Scipion ; et comme chaque orateur a ses prédilections particulières, Lélius semble avoir plus de goût pour la manière ancienne, et préférer même l'emploi des mots un peu surannés. Mais on n'admet point d'ordinaire que le même homme excelle en plusieurs choses à la fois. Comme personne ne peut prétendre à la gloire militaire de Scipion, bien que Lélius se soit distingué dans la guerre contre Viriathe, on veut bien que pour le génie, l'érudition, l'éloquence, la sagesse, tous deux l'aient emporté sur leurs contemporains, mais on accorde le premier rang à Lélius. Telle est sur ce point l'opinion publique, et ils semblent eux-mêmes l'avoir partagée. »

L'observation de Cicéron est d'une grande justesse, et ce que nous connaissons des discours de Lélius et de Scipion nous fait adopter son jugement. Nous ne pouvons, il est vrai, apprécier, faute de documents suffisants, la douceur et l'onction des discours de Lélius, tandis que l'on sent pleinement ce qu'il y a de verdeur, d'énergie et de dignité dans l'éloquence de Scipion Émilien. Ailleurs, Cicéron remarque lui-même qu'il y a dans Lélius plus de gaieté, dans Scipion plus d'austérité[1], dans le premier plus de douceur, dans le second plus de noblesse[2].

Un caractère commun à ces deux orateurs est leur goût

1. Cicéron, traité *Des devoirs*, I, 30.
2. Idem, *De l'orateur*, III, 7.

pour la plaisanterie. Nous avons cité un certain nombre de bons mots et de reparties attribués à Scipion par les anciens. Fannius, dans ses *Annales*, avait déjà signalé le penchant de Scipion à manier l'ironie, et il appelait même celui-ci, d'un mot grec, *l'ironique*, εἴρωνα[1]. Mais c'est surtout Lélius qui passait aux yeux de Cicéron pour exceller dans la plaisanterie. Le célèbre orateur a montré par le développement qu'il a donné à son étude sur la plaisanterie, dans le IIe livre de l'*Orateur*, l'importance, excessive aux yeux des modernes, qu'il attribue à l'emploi de cette qualité au barreau. Il est certain, toutefois, qu'au milieu des arguments sérieux présentés par l'avocat, un mot spirituel et bien amené peut aider au succès d'un plaidoyer.

Malheureusement, un bon mot tire souvent toute sa force de sa soudaineté. La plus grande partie de son mérite disparaît quand on l'examine après coup, et qu'on le retrouve froid et décoloré dans le discours écrit. En outre, le sel d'une plaisanterie est ce qui passe le plus difficilement d'une langue dans une autre. Aussi les exemples que Cicéron nous donne de ce qu'il appelle des plaisanteries heureuses nous paraissent souvent ternes et insipides. Ces bons mots se bornent pour la plupart à des traits où il y a plus de grossièreté que de grâce, et à des calembours où l'on cherche en vain de la finesse et de l'esprit. Quoi qu'il en soit, Cicéron semble avoir beaucoup goûté la plaisanterie telle que la maniait Lélius. Il en donne même une définition, mais assez obscure, non pas dans un de ses traités de rhétorique, mais dans une de ses lettres à Pætus[2] : « J'admire, dit-il, ton talent pour la plaisanterie. Ce n'est pas celle qu'on nomme

1. Cicéron, *De l'orateur*, II, 67; *Brutus*, 87.
2. Idem, *Épîtres familières*, IX, 15, Rome, octobre, 46 av. J. C.

attique, mais l'ancienne plaisanterie romaine. Pour ma part, pense là-dessus comme il te plaira, j'ai un goût étonnant pour les plaisanteries de nos compatriotes, surtout quand je les vois hors d'usage dans le Latium, depuis que le ton étranger s'est introduit à Rome et que l'envahissement des Gaulois transalpins ne laisse plus apparaître aucune trace de l'agrément de nos pères. Aussi, en te voyant, je crois voir tous les Granius, tous les Lucilius, et même, sans exagération, les Crassus et les Lélius. Que je meure si aujourd'hui je trouve autre part que chez toi l'image de l'ancienne grâce romaine. »

Il nous est assez difficile de comprendre la différence que Cicéron établit entre la plaisanterie romaine et la plaisanterie grecque, surtout à propos de Lélius, dont Cicéron a peu conservé de bons mots. « Tu démens tes ancêtres, disait à Lélius un homme d'une famille peu honorable. — Et toi, tu ne démens pas les tiens, lui répondit Lélius[1]. » Le mot est cruel, mais on ne peut voir en quoi il est plus romain que grec. La plaisanterie suivante, que rapporte Sénèque[2], n'est qu'un jeu de mots, et il n'a pas davantage ce goût de terroir qu'on s'attendrait à y trouver, d'après Cicéron. « Quelqu'un disait : J'*ai* soixante ans. — Tu parles, dit Lélius, des soixante ans que tu *n'as plus*. »

On ne saurait terminer cette étude sur l'éloquence de Scipion et de Lélius, sans parler de leur prétendue collaboration aux pièces de Térence. Une tradition qui remonte jusqu'aux anciens leur attribuait une part fort grande dans les comédies de ce poëte. Térence lui-même y fait allusion dans le prologue de l'*Heautontimorumenos* et dans celui des

1. Cicéron, *De l'orateur*, II, 71.
2. Sénèque, *Questions naturelles*, VI, 32, 10.

Adelphes, et ne s'en défend que faiblement. Mais on comprend que le poëte comique ait été heureux de placer ses poésies sous un tel patronage, et ait cherché, en se couvrant des noms les plus considérables de Rome, à préserver ses comédies de mésaventures pareilles à celles qui empêchèrent à deux reprises l'*Hécyre* d'être représentée. Toutefois il y a une telle différence de style entre les fragments de Lélius ou de Scipion et les comédies de Térence, que cette légende, déjà contredite par l'extrême jeunesse de Lélius et de Scipion à l'époque de la représentation de ces pièces, est tout à fait inadmissible. Il n'y a pas le moindre rapport entre la gravité, l'austérité de ces deux grands hommes, leur goût pour les tournures archaïques et la grâce, la délicatesse, la pureté élégante de Térence. La seule influence qu'à tout prendre ils aient pu exercer sur Térence est parfaitement appréciée dans cette page de Diderot[1] :

« Si nous imaginons que Térence dut à Lélius et à Scipion quelque chose de plus que ces conseils qu'un auteur peut recevoir d'un homme du monde, sur un tour de phrase inélégant, une expression peu noble, un vers peu nombreux, une scène trop longue, c'est l'effet de cette pauvreté basse et jalouse qui cherche à se dérober à elle-même sa petitesse et son indigence, en distribuant à plusieurs la richesse d'un seul. L'idée d'une multitude d'hommes de notre petite stature nous importune moins que l'idée d'un colosse. J'aimerais mieux regarder Lélius, tout grand personnage qu'on le dit, comme un fat qui enviait à Térence une partie de son mérite, que de le croire auteur de l'*Andrienne* ou de l'*Eu-*

1. Réflexions sur *Térence*, t. III, p. 391 (édit. de 1804), citées par M. Pierron.

nuque. Qu'un soir la femme de Lélius, lassée d'attendre son mari, et curieuse de savoir ce qui le retenait dans sa bibliothèque, se soit levée sur la pointe du pied et l'ait surpris écrivant une scène de comédie; que pour s'excuser d'un travail prolongé si avant dans la nuit, Lélius ait dit à sa femme qu'il ne s'était jamais senti tant de verve, et que les vers qu'il venait de faire étaient les plus beaux qu'il eût fait de sa vie; n'en déplaise à Montaigne, c'est un conte ridicule dont quelques exemples récents pourraient nous désabuser, sans la pente naturelle qui nous porte à croire tout ce qui tend à rabattre du mérite d'un homme en le partageant..... Laissons donc à Térence tout l'honneur de ses comédies, et à ses illustres amis tout celui de leurs actions héroïques. »

Telle est la conclusion de Diderot, telle est également la nôtre.

CHAPITRE XXII

LES GRACQUES.

Vie de Tiberius Gracchus. — Son tribunat. — Vie de Caius Gracchus. Ses deux tribunats. — Son éloquence.

Lorsque le premier Africain mourut en exil, il laissait une fille déjà âgée et qui n'était pas mariée. Cette fille était Cornélie. Les parents des Scipions s'assemblèrent pour lui choisir un époux. Ils ne trouvèrent personne plus digne de la fille de l'Africain que Tib. Sempronius Gracchus, deux fois consul et censeur, celui même qui, dans les débats dont nous avons parlé, avait couvert de sa protection généreuse l'illustre exilé. C'est de ce mariage que sont nés les Gracques. Ce n'étaient pas les seuls enfants de Sempronius et de Cornélie. Neuf moururent en bas âge; trois seulement survécurent, une fille qui épousa le deuxième Africain, et les deux fils qui devaient immortaliser le nom de Cornélie et de Gracchus, Tiberius et Caius Gracchus. Sempronius était beaucoup plus âgé que sa femme. On raconte [1] qu'un jour il trouva deux serpents dans son lit. Les devins, après avoir attentivement examiné ce prodige, lui défendirent de les tuer ou de les lâcher tous les deux. En même temps ils déclarèrent que s'il tuait le mâle, il hâterait sa propre mort; s'il

1. Plutarque, *Vie des Gracques*, I. — Cicéron, *De la divination*, I, 18; II, 29.

tuait la femelle, il avancerait celle de Cornélie. Tiberius, qui aimait tendrement sa femme et qui d'ailleurs jugeait qu'étant déjà assez âgé, et Cornélie encore jeune, c'était à lui de mourir le premier, tua le serpent mâle et lâcha la femelle. Il mourut peu de temps après. Quel que soit le peu de valeur de cette anecdote, il semble qu'elle clôt dignement la vie de Sempronius.

On sait comment Cornélie s'acquitta de l'éducation de ses enfants. Elle les éleva en Romaine, en digne fille de Scipion, et aussi en femme distinguée. Elle en fit des hommes tempérants, sobres, courageux et invincibles au plaisir. Elle confia leur éducation morale à deux philosophes stoïciens, Diophane de Mitylène et Blossius de Cumes, qui leur inspirèrent l'amour de la vertu, et leur donnèrent ces principes fermes et inébranlables, appuyés sur la raison, qui soutiennent et dirigent l'âme dans les circonstances difficiles de la vie. L'amour des lettres joint à leur génie naturel fit des deux frères les plus grands orateurs de leur siècle.

A vingt ans, Tiberius jouissait déjà de toute la considération qui avait entouré son père. Il avait été associé au collége des augures, et choisi spontanément pour gendre par Appius Claudius, prince du sénat. Déjà il paraissait dans les tribunaux comme *advocatus*, et son éloquence le désignait à l'attention de tous les Romains. Son frère Caius, plus jeune de neuf ans, ne put se faire distinguer en même temps que lui, mais il avait à peine quinze ans qu'il servait dans l'armée. Les deux frères, avec beaucoup de traits de ressemblance, offraient des différences marquées qui ont frappé les historiens [1]. Tiberius était plus modeste, plus doux, plus modéré que son frère. Quand il parlait, content d'exprimer naturel-

Plutarque, *Vie des Gracques*, 2.

lement sa pensée, il ne cherchait pas à la relever par des mouvements oratoires; jamais il ne se promena à la tribune, jamais il ne sortit les bras de sa toge. Ce tribun, qu'on représente souvent comme le modèle de l'orateur ambitieux et turbulent, avait un langage paisible, réservé, et un style soigné et correct. Caius fut plus vif et plus impétueux. Il donna aux Romains l'exemple d'une éloquence passionnée et véhémente, plus ornée et plus entraînante que celle de son frère.

Cette différence tient sans doute à la diversité des caractères, mais aussi à la diversité des situations. Tiberius arriva aux affaires plein d'espérance et de confiance généreuse, sans ennemi à poursuivre de sa haine, sans parent à venger. Caius, avant d'être nommé tribun, avait déjà été en butte aux inimitiés et aux outrages de ceux qui avaient trempé dans le meurtre de son frère. Pendant trois ans le sénat avait réuni tous ses efforts pour l'empêcher d'arriver aux magistratures. En outre, le souvenir de Tiberius obsédait sans cesse sa pensée. Il était blessé dans ses plus chères affections, et il se sentait chargé d'une vengeance terrible. Aussi, dans tous les fragments qui nous restent de lui, est-il question de Tiberius, et ce souvenir contribuait à enflammer son éloquence. Telles sont les qualités qui distinguaient les Gracques et qu'ils apportèrent l'un après l'autre au Forum pour défendre la cause populaire. Ce n'est pas ici le lieu d'insister sur tous les événements qui marquent leur existence si courte et si agitée. Nous ne dirons de leur histoire que ce qui est strictement nécessaire pour encadrer et apprécier les fragments de leurs discours qui ont été conservés [1].

1. La source principale pour l'histoire des Gracques est Appien. La biographie que Plutarque a consacrée aux Gracques est précieuse, mais

Au moment où l'aîné des deux frères, Tiberius, arrivait à l'âge d'homme, la république se trouvait en proie à une désorganisation dont les causes secrètes étaient déjà anciennes, mais dont les effets déplorables commençaient à frapper tous les yeux. La classe moyenne, qui avait fait la grandeur de l'empire et prodigué, avec un dévouement si absolu, son sang sur tant de champs de bataille, achevait de disparaître à Rome, comme déjà elle avait disparu du reste de l'Italie. Bientôt la république allait se trouver sans soldats, en présence d'une Italie dépeuplée, tandis qu'à Rome s'entassait une multitude innombrable d'esclaves affranchis ou de prolétaires ruinés par les exactions des grands, et animés contre eux des sentiments les plus ardents de vengeance et de représailles.

La dépopulation de l'Italie tenait à des causes qu'il est facile d'indiquer. Chaque fois que Rome subjuguait un nouveau pays, elle enlevait au peuple vaincu le tiers environ de son territoire, qui devenait le domaine de la république. Dans l'origine, les censeurs affermaient ces terres confisquées aux citoyens des tribus rustiques, moyennant une légère redevance. C'est ainsi que du produit de la guerre vécut et se développa cette population rustique et belliqueuse qui fit pour Rome la conquête de l'univers. Mais entre la fin de la seconde guerre punique et la mort de Paul-Émile, le vain-

elle est confuse et, parmi des faits intéressants, contient beaucoup d'erreurs; elle ne présente pas non plus la même hauteur de vues ni le même sens historique qu'Appien. Cicéron, Velleius Paterculus et Salluste ne nous donnent pas grande lumière. Il est impossible de savoir au juste ce que Cicéron pense de la tentative des Gracques. Quand il parle devant le peuple, comme dans les discours sur la *loi agraire*, il en fait des héros. Il les traite de factieux et de démagogues quand il s'adresse à ses amis politiques ou au sénat.

queur de Persée (201-160 av. J. C.), une révolution s'accomplit par l'usurpation que firent les patriciens des terres qui appartenaient au domaine public.

Enrichis par les dépouilles du monde vaincu, les grands de Rome se mirent à louer les terres du domaine, en offrant des prix plus élevés que les citoyens pauvres, tantôt sous leur nom, tantôt sous des noms supposés. Ils construisaient ensuite sur ces terres des villas somptueuses, des fermes considérables, effaçaient les limites entre leurs propriétés véritables et les terres affermées, et, grâce à la connivence des censeurs, cessaient même de payer la redevance promise au trésor. Comme les Romains n'avaient pas de cadastre, après quelques années, il devenait impossible de reconnaître les terres du domaine public, qui, par les partages des successions, les dots, les ventes, avaient passé, avec les autres propriétés, dans de nouvelles mains. Enfin, la prescription accomplie, les usurpateurs jouissaient ouvertement des terres autrefois affermées, et se trouvaient parfois détenteurs de milliers d'arpents injustement enlevés à la classe nécessiteuse. A ces fraudes criminelles se joignait souvent la violence. Salluste va jusqu'à dire qu'on chassait par la force les pauvres des demeures qui excitaient la convoitise des riches[1].

Les citoyens retenus à l'armée par des guerres lointaines et prolongées ne pouvaient s'opposer à ces usurpations. Les riches, il est vrai, comme pour se faire pardonner leurs dols, établirent dès cette époque des distributions régulières de blé vendu à vil prix, quand il n'était pas donné, et, après chaque triomphe, des distributions d'argent monnayé. Or, il y a à ce moment un nouveau triomphe presque tous les

1. Salluste, *Guerre de Jugurtha*, 41.

ans. En outre, pendant une époque de vingt années, de 196 à 176, ils multiplièrent les colonies. Il en créèrent près de vingt, dont quelques-unes fort importantes, telles que Parme, Modène, Lucques, Pise. Toutefois ils eurent la précaution de les reléguer le plus loin possible de Rome, telles que celles de la Lucanie, du Brutium et de la Gaule italienne. Mais au moment où paraît Tiberius Gracchus, l'usurpation des terres est consommée. Les riches, débarrassés de leurs craintes, cessent même d'envoyer des colonies. Une misère effrayante accable alors le peuple, et nul ne s'inquiète d'y remédier.

Une autre révolution s'était accomplie en même temps dans les partis politiques. Il n'y a plus de patriciat, et la noblesse du sang est à peu près éteinte. On compte au plus quinze *gentes* bien authentiquement patriciennes. La place des anciennes familles est tenue par les *nobles*, c'est-à-dire par ceux qui ont exercé une magistrature curule donnant droit d'images. Cette aristocratie nouvelle a moins de lumières, d'élévation et de générosité que la noblesse de naissance. En outre, elle s'est compromise dans l'usurpation des terres du domaine, et comme elle règne au sénat, elle est prête à tout pour défendre ses intérêts. A côté d'elle, se trouve une classe nouvelle de personnages déjà possesseurs de fortunes scandaleuses et qui aspirent à former un ordre à part dans l'État. Caius Gracchus, par une erreur de politique que Montesquieu lui a reprochée, loin de les combattre, cherchera avec leur appui à battre en brèche le sénat, et il n'aboutira qu'à augmenter la puissance désormais reconnue des *chevaliers*. En effet, ceux-ci ont un double intérêt et se divisent naturellement en deux partis. Les uns, détenteurs du domaine, ont à défendre leurs usurpations, et font cause commune avec le sénat. Les

autres, enrichis par des associations financières et par le recouvrement des impôts, sont hostiles au sénat, d'où sortent les censeurs chargés de vérifier leurs comptes, et ils visent à lui enlever le monopole des jugements. Caius eut le tort d'aider ceux-ci à s'affranchir de l'autorité et de la surveillance du sénat.

Au-dessous des nobles et des chevaliers, il n'y a plus rien. Les plébéiens ont à peu près disparu. Le père des Gracques a dû les remplacer en faisant entrer dans la dernière tribu la multitude d'esclaves affranchis que les victoires des généraux amènent à Rome. Comment d'ailleurs auraient-ils subsisté? Ils n'avaient point de ressources pour vivre. Les riches détenaient toutes les terres. S'ils demandaient à travailler sur les domaines usurpés, on les repoussait et on leur préférait le travail des esclaves. Voulaient-ils exercer un métier, une industrie, ils trouvaient encore la concurrence des esclaves. Aussi ce qui reste de plébéiens s'éteint bientôt sous le poids de la misère, ou s'avilit par le contact des affranchis, et, devenu populace, vend ses suffrages toutes les fois qu'un acheteur se présente.

En dehors de Rome, la population militaire disparaît rapidement par les mêmes causes. Quand Tiberius traversa l'Italie pour se rendre en Espagne, et quand il revint, il fut frappé de la dépopulation de la péninsule. Il vit le Latium, la Sabine, l'Étrurie, ces contrées si renommées par leur vaillante population de laboureurs, désertes ou transformées en pâturages. Aux agriculteurs si nombreux dans ces régions fertiles avaient succédé des pâtres étrangers et barbares qui gardaient au service des riches d'innombrables troupeaux. C'est alors, si l'on en croit un mémoire laissé par Caius et cité par Plutarque, que Tiberius conçut pour la première fois l'idée des réformes qu'il tenta de faire triompher dans la

suite[1]. Déjà plusieurs esprits généreux avaient vu le mal et songé à y remédier. Lélius, poussé par Scipion Émilien, avait proposé une loi agraire, mais il avait espéré chimériquement obtenir par la persuasion, des détenteurs du domaine, qu'ils abandonnassent une partie des biens usurpés. A la vue des réclamations dont sa loi fut l'objet, Lélius la retira, méritant ainsi ou justifiant le surnom de sage que lui donna l'aristocratie romaine. Tiberius Gracchus fut plus courageux.

Ses ennemis feignaient d'attribuer les projets qu'il avait conçus à une basse jalousie contre Spurius Postumius, son rival d'éloquence, ou au désir de se venger du sénat, qui avait voulu le livrer aux Numantins. On sait en effet comment, après le traité honteux conclu par Mancinus, le sénat crut pouvoir renouveler la comédie des Fourches Caudines et se dégager d'un traité, en remettant aux mains de l'ennemi ceux qui avaient été obligés d'y souscrire. Le peuple s'opposa à ce que Tiberius fût livré. Mais ce n'est pas le ressentiment qui animait Tiberius. Il avait vu l'Italie, l'armée, les nobles. Il avait compris la situation de Rome et de la république, et senti la nécessité d'y apporter un prompt secours. Le remède était tout indiqué. A peine fut-il nommé tribun, que des placards, des affiches suspendues aux murailles des portiques et des tombeaux, l'excitèrent à faire rendre aux pauvres les terres du domaine. Tiberius s'occupa aussitôt de la loi agraire. « Toutefois encore ne fit-il pas seul de sa teste l'édit, » ains le fit avec le conseil des premiers hommes de la ville » en vertu et en réputation, entre lesquels estoient Crassus » le souverain pontife, Mucius Scævola, le jurisconsulte » qui lors estoit consul, et Appius Claudius son beau-père, » et ce semble que jamais ne fut faicte loi si douce et si gra-

1. Plutarque, *Vie de Tib. Gracchus*, 8.

» cieuse que celle-là qu'il proposa contre une si grièye injus-
» tice et si grande avarice[1]. »

En effet, Tiberius et ceux qui lui prêtèrent leur concours, montrèrent dans leur loi une extrême modération et s'appliquèrent avec scrupule à sauvegarder les intérêts des nobles. Au lieu de la loi agraire de Licinius Stolon, qui défendait de posséder plus de cinq cents arpents, et confisquait le surplus, Tiberius Gracchus proposa une loi par laquelle ceux qui détenaient des terres usurpées pouvaient en garder cinq cents arpents, plus deux cent cinquante arpents par chaque enfant mâle. On leur enlevait le reste, mais en indemnisant les détenteurs. Ainsi on ne touchait pas à la fortune privée des citoyens : il n'était question que des terres du domaine public. L'État, au lieu de reprendre toutes celles qui lui appartenaient, en abandonnait une part considérable aux usurpateurs, et se chargeait d'acheter celle qu'il réclamait. Telle est la loi agraire des Gracques contre laquelle on a tant déclamé dans l'antiquité et dans les temps modernes. Elle était pleine de mesure, de justice, et faisait honneur à la prudence et à la sagesse de tous ceux que Tiberius consulta et qui y prirent part secrètement. Par une circonstance heureuse, le roi Attale venait de mourir en faisant le peuple romain son héritier, et ses richesses considérables pouvaient servir à désintéresser les détenteurs du domaine. L'or du monde vaincu allait être employé à payer les vols de l'aristocratie romaine.

Malgré tous ces ménagements, les nobles s'opposaient à la loi, et Tiberius n'avait d'autre appui que son éloquence pour en obtenir l'adoption. Il est vrai que, le premier, il faisait entendre au peuple des accents vraiment inspirés. Sci-

1. Plutarque, *Vie de Tiberius Gracchus*, 10, trad. d'Amyot.

pion Émilien avait passé pour orateur; mais les fragments qui nous restent de lui ne présentent que des préceptes de morale générale ou des satires individuelles: ils ne contiennent aucune idée qui touche les masses et puisse remuer un peuple. Tiberius, au contraire, parla en tribun populaire qui connaît l'art d'émouvoir les grandes assemblées. « Les bêtes sauvages répandues dans l'Italie, disait-il en proposant la loi agraire[1], ont leurs tanières et leurs repaires où elles peuvent se retirer. Ceux qui combattent et meurent pour l'Italie n'ont en partage que l'air et la lumière qu'ils respirent! Sans maison, sans séjour fixe, ils errent çà et là avec leurs femmes et leurs enfants. Les généraux mentent quand ils les engagent à défendre leurs tombeaux et leurs temples, et à repousser l'ennemi. Parmi tant de Romains, il n'en est pas un seul qui ait un autel paternel ni un tombeau où reposent ses ancêtres. C'est pour protéger la mollesse et le luxe d'autrui qu'ils combattent et meurent. On les appelle les maîtres de l'univers, et ils n'ont pas en propriété une seule motte de terre. »

Tel était le langage que Tiberius tenait au peuple, et que le Forum entendait pour la première fois. Il ne faut pas oublier que nous n'avons pas les paroles mêmes de l'orateur, mais que ses discours ont été traduits, arrangés, gâtés peut-être par Plutarque et par Appien. « Tiberius Gracchus, rapporte Appien[2], parlait avec estime de la race italienne, brave et noble, disait-il, mais misérable et dépérissant tous les jours, sans espoir de salut. Il s'indignait contre les esclaves, dispensés de porter les armes et toujours infidèles à leurs maîtres. Il citait les désastres infligés par les esclaves de

1. Plutarque, *Vie de Tiberius Gracchus*, 9.
2. Appien, *Guerres civiles*, I, 9.

Sicile, que là aussi on avait multipliés pour la culture des terres. La guerre que Rome y soutenait contre eux n'avait point de fin, et les succès y étaient mêlés de revers[1]. »

Puis, se tournant du côté des riches, Tiberius leur demandait : « S'il était juste de partager entre tous le bien commun? si l'on ne devait pas préférer un concitoyen à un esclave? si l'on ne servait pas avec plus de zèle l'intérêt public quand on y trouvait le sien? Il les priait ensuite de considérer les espérances et les craintes de la patrie. Maîtres par les armes de la plus grande partie du monde, et conquérants du reste en espérance, il s'agissait pour eux, ou d'accomplir l'œuvre commencée par leur vertu guerrière, ou, s'ils s'affaiblissaient en refusant au peuple sa vie, de perdre à la fois toutes leurs provinces soulevées. Enfin, leur montrant d'un côté l'intérêt et la gloire, de l'autre tant de sujets de terreur, il conseillait aux riches d'y réfléchir; de ne pas compromettre les plus belles espérances, en refusant quelques maigres possessions à ceux qui étaient les enfants de la république, de ne pas disputer pour si peu, au risque de tout perdre. Quant aux dépenses faites sur les terres, n'en étaient-ils pas bien dédommagés par le prélèvement et la possession assurée de cinq cents arpents pour eux-mêmes, sans compter les deux cent cinquante attribués à chacun de leurs fils[2]? »

Tiberius essayait de persuader, de toucher les nobles. C'était peine inutile! Ceux-ci, ne pouvant lutter d'éloquence avec lui, suscitèrent un de ces embarras légaux qu'ils savaient si habilement inventer. Ils ne lui opposèrent ni un

1. La guerre des esclaves en Sicile dura quatre ans, et Tiberius n'en vit pas la fin.

2. Appien, *Guerres civiles*, I, 11.

consul, ni un censeur, mais un tribun comme lui, son ami, qui jouissait d'une haute réputation de talent et de vertu, M. Octavius Cæcina. Octavius opposa son veto à la loi de Tiberius. Celui-ci, atterré, le pria de réfléchir et renvoya l'assemblée au lendemain. Il profita de ce délai pour prier, supplier Octavius de renoncer à son opposition. Voyant qu'Octavius était intéressé personnellement à ce que la loi ne pût passer, à cause des terres considérables qu'il possédait, il lui offrit de lui en payer le prix par la vente de ses propres biens : Octavius fut inflexible. Alors Tiberius se décida à recourir à un moyen extrême. Il fit déposer son collègue par l'assemblée du peuple, faute grave qui enlevait au tribunat son inviolabilité, et apprenait au peuple et aux grands à se mettre au-dessus des lois. Tiberius essaya quelque temps après de justifier sa conduite par un long discours dont Plutarque traduit plusieurs passages[1].

« Un tribun, disait-il, est sans doute sacré et inviolable, parce qu'il est consacré au peuple et défend ses intérêts. Mais si, méconnaissant son rôle, il fait tort au peuple, s'il détruit sa puissance, s'il l'empêche de donner son suffrage, alors il se prive lui-même des privilèges de sa charge en n'agissant pas en vue des intérêts qu'il a mission de soutenir. Si le tribun veut abattre le Capitole, brûler les arsenaux, il faudrait donc le laisser faire! En commettant de tels actes, il serait un mauvais tribun. Mais s'il essaye de détruire le peuple, il n'est plus tribun. Ne serait-il pas étrange qu'un tribun pût faire conduire le consul même en prison, et que le peuple ne pût enlever au tribun le pouvoir dont il abuse au détriment de celui qui le lui a donné? Le peuple nomme également et le consul et le tribun. La royauté réunit

1. Plutarque, *Vie de Tiberius Gracchus*, 15.

en elle toutes les magistratures, elle est consacrée par les cérémonies les plus augustes, et leur emprunte un caractère divin. Cependant Rome chassa Tarquin, qui se conduisait injustement. L'outrage fait par un seul homme amena la ruine d'une puissance qui venait de nos pères, et avait fondé Rome même. Qu'y a-t-il dans Rome de plus saint et de plus respecté que ces vierges consacrées à la garde du feu immortel? Si pourtant l'une d'elles commet une faute, elle est enterrée vivante. Leur faute envers les dieux leur enlève ce droit d'inviolabilité qu'elles ont à cause du culte des dieux.

» Non, il n'est pas juste qu'un tribun qui agit injustement envers le peuple conserve le privilége dont il doit se servir pour agir dans l'intérêt du peuple. S'il a reçu justement le pouvoir par le vote du plus grand nombre des tribus, n'en est-il pas plus justement encore privé par le vote unanime des tribus? Rien n'est plus sacré, plus inviolable que les offrandes faites au dieux. Mais jamais personne n'a empêché le peuple de s'en servir, de les changer, de les transporter d'un lieu dans un autre. Pourquoi donc ne lui serait-il pas permis d'agir avec le tribunat comme avec une offrande, et de le transférer d'une personne à une autre? Cette magistrature n'est donc ni inviolable, ni inamovible, et la preuve évidente en est que souvent ceux qui en ont été revêtus ont demandé eux-mêmes à en être déchargés. »

Toutes ces raisons ne manquent pas de justesse. Il n'en est pas moins certain que les tribuns cessaient dès lors d'être inviolables, et en dégradant son collègue, Tiberius préparait sa propre ruine. Cette première faute en amena une seconde. Irrité de la résistance du sénat, Tiberius retira sa première loi et la remplaça par une autre beaucoup plus brève, non pas injuste, mais impolitique et inexécutable.

C'était une simple sommation aux nobles de quitter les terres qu'ils avaient usurpées. Or, il y avait soixante-huit ans qu'ils étaient en possession des terres qu'on leur ordonnait de restituer, et, par suite des mutations naturelles, elles avaient tant de fois changé de mains, qu'il était impossible de les distinguer de celles qui étaient le résultat d'une possession légitime. Aussi les difficultés surgirent-elles aussitôt. Par un vice de la constitution romaine, ce n'était pas l'État qui était chargé de faire exécuter les lois, mais des commissions spéciales, composées de trois ou dix membres. La commission nommée en cette occasion était de trois membres seulement. Elle comprenait Tiberius, Appius Claudius, son beau-père, et le jeune Caius Gracchus, qui était alors à Numance. Ainsi deux hommes se trouvaient tenir entre leurs mains toute la propriété et pouvaient en disposer sans contrôle.

Mais déjà l'année du tribunat de Tiberius touchait à sa fin, et les consuls élus promettaient au sénat l'abrogation de la loi. Tiberius, pour en assurer le maintien, demanda, ce qui était illégal, à être prorogé dans ses fonctions. Le jour du vote, on fit, des deux côtés, des préparatifs considérables comme pour une bataille. Déjà deux tribus s'étaient prononcées en faveur de Tiberius. A ce moment, le vote fut troublé, comme cela devait arriver sur une place étroite où deux partis hostiles, également armés, se trouvaient en présence. Alors Scipion Nasica demande la parole au sénat; il somme le consul de secourir la patrie en danger et d'abattre le tyran. Le consul répond qu'il ne donnera pas l'exemple de la violence, qu'il ne fera périr aucun citoyen qu'il n'ait été jugé et condamné dans les formes habituelles : « Si le peuple, ajoute-t-il, ou gagné ou contraint par Tiberius, rend une ordonnance contraire aux lois, je ne

la ratifierai pas[1]. » Aussitôt Nasica s'élançant de sa place : « Puisque le premier magistrat, s'écrie-t-il, trahit la république, que ceux qui veulent secourir les lois me suivent ! »

Il dit, et se couvrant la tête d'un pan de sa robe, il marche au Capitole, suivi d'un grand nombre de sénateurs et d'affidés armés de massues et de bâtons. Le peuple fuit ; les nobles s'emparent des bancs qui ont été brisés ; ils s'en font des armes, et en frappent tous ceux qu'ils peuvent atteindre. Tiberius fuyait aussi, quand il fit un faux pas et tomba. Au moment où il se relevait, un de ses collègues, le tribun Publius Saturius, à la vue de tous, le frappa à la tête avec le pied d'un banc. Le second coup lui fut porté par Lucius Rufus, qui s'en vanta depuis comme d'un exploit glorieux. Trois cents partisans de Tiberius périrent avec lui, assommés à coups de bâton et de pierres. Le corps du malheureux tribun fut jeté dans le Tibre après avoir subi toute sorte d'outrages, et son frère Caius, arrivant de Numance, ne put obtenir de lui rendre les derniers devoirs.

Il y eut alors un moment de silence, mais ce ne fut pas le silence de la terreur. Le sénat n'avait pas assez d'énergie pour achever son succès. Il se borna à servir d'instrument entre les mains de ceux qui usurpaient la puissance. Bien plus, comme le peuple, plein de ressentiment contre Nasica, s'agitait et voulait le traduire en justice, il l'éloigna en lui donnant une mission en Asie. Nasica, poursuivi par la réprobation publique, erra de côté et d'autre, et mourut tristement à Pergame. En même temps le sénat faisait mettre à exécution la loi agraire. Tiberius fut remplacé dans la commission par Publius Crassus, dont Caius avait épousé la fille. Mais les difficultés de toute nature arrêtèrent l'exécu-

1. Plutarque, *Vie de Tiberius Gracchus*, 19.

teur de la loi. Au bout de trois ans, elle fut suspendue, et ne fut jamais reprise, même par Caius Gracchus, quand il parvint à l'apogée de la puissance.

Caius Gracchus n'avait que vingt et un ans à la mort de son frère. Il revint d'Espagne, où il faisait la guerre, aussitôt qu'il apprit cette funeste nouvelle. Il trouva, à son arrivée, les principaux amis de Tiberius qui avaient échappé au massacre, réduits à se cacher ou à prendre la fuite pour se soustraire aux violences du consul Popilius, successeur de Mucius Scævola. Il s'enferma d'abord auprès de sa mère désolée, s'abstint de paraître au Forum, et vécut dans une telle retraite, qu'il donna lieu de croire qu'il blâmait et répudiait la conduite de son frère. Mais peu à peu il reparut sur la place publique, et, en attendant qu'il eût l'âge de briguer les magistratures, il défendit les accusés devant les tribunaux. Bientôt il excita l'enthousiasme populaire par le brillant discours qu'il prononça en faveur de Vettius, un de ses amis politiques. Les riches, effrayés, ne songèrent plus dès lors qu'à empêcher Caius d'arriver au tribunat. Aussi, quelque temps après, Caius ayant été élu questeur et désigné par le sort pour accompagner en Sardaigne le consul Lucius Aurelius Orestes (126 ans av. J. C.), le sénat prolongea trois ans de suite les pouvoirs du consul pour retenir le jeune questeur loin du Forum. Mais tout à coup celui-ci reparut à Rome à l'improviste. Ses ennemis lui en firent un crime, et le peuple lui-même trouva étrange qu'un questeur eût quitté l'armée avant son général.

Caius fut aussitôt cité devant les censeurs. Il justifia sa conduite, en montrant qu'obligé seulement par la loi à faire dix campagnes, il en avait fait douze; qu'il était resté trois ans questeur auprès de son général, tandis que la loi

lui permettait de se retirer après un an de service. D'après la seule phrase qui soit restée du discours qu'il prononça en cette circonstance, il semble ne s'être pas borné à se défendre, et avoir commencé déjà à attaquer ses adversaires. « Il est impossible, y dit-il, qu'un homme ne désapprouve pas les gens de bien, quand on le voit approuver ces méchants[1]. » Caïus fut absous. Mais il ne se contenta pas de plaider sa cause auprès des censeurs, il voulut encore se justifier devant l'opinion publique, et adressa au peuple un discours dont Aulu-Gelle nous a conservé quelques fragments.

« Je me suis conduit dans ma province, dit-il, de la façon que j'ai jugée la plus utile à vos intérêts, sans consulter mon ambition. Chez moi, point de festins, point de beaux esclaves pour servir les convives. A ma table, vos fils trouvaient plus de réserve que sous la tente du général. » *Puis il ajouta :* « Je me suis conduit dans ma province de façon que personne ne puisse dire que j'ai reçu un as ou plus d'un as en présent, ou que quelqu'un se soit mis en frais pour mon service. Je suis resté deux ans entiers en Sardaigne. Si une courtisane est entrée chez moi, ou si j'ai tenté l'esclave d'un autre, regardez-moi comme le dernier et comme le plus misérable des hommes. Et si je me suis comporté avec tant de retenue avec leurs esclaves, vous pouvez juger comment j'ai vécu avec vos fils. » *Il dit encore plus loin :* « Aussi, Romains, ces ceintures qu'à mon départ de Rome j'avais emportées pleines d'argent, je les ai rapportées vides; d'autres ont emporté des amphores pleines de vin, et les ont rapportées pleines d'argent[2]. »

Cette justification de sa conduite, qui rappelait par cer-

1. Cicéron, *De l'orateur*, 70.
2. Aulu-Gelle, XV, 12. Voyez le texte à l'Appendice.

taius côtés le discours de Caton *sur ses dépenses*, eut un plein succès. Les grands ne se tinrent pas pour battus, et suscitèrent à Caius d'autres embarras. Ils l'accusèrent d'avoir fait soulever les alliés et d'avoir trempé dans la conspiration découverte à Frégelles. Traduit devant le préteur, Caius n'eut pas de peine à montrer qu'il n'avait pris aucune part à cette tentative d'insurrection, et que la haine seule de ses ennemis avait pu l'impliquer dans une affaire à laquelle il était demeuré complétement étranger. Il forma alors le projet de briguer le tribunat. C'est à ce moment de sa vie que se place sans doute une des deux lettres de sa mère Cornélie, découvertes par Schott dans un manuscrit de Cornelius Nepos appartenant à l'abbaye de Fésules.

L'antiquité avait les lettres de Cornélie, et Cicéron en fait grand cas[1]. Il s'est trouvé naturellement des savants allemands pour en contester, et d'autres savants pour en défendre l'authenticité. Indépendamment de certaines questions de style qui nous paraissent toujours hasardées et douteuses quand il s'agit d'une langue morte, les uns se sont appuyés pour attaquer cette lettre sur la nature des sentiments qu'exprime Cornélie, sentiments contraires à la tradition d'après laquelle elle aurait encouragé Caius à poursuivre ses desseins et à venger son frère. En revanche, les autres en ont soutenu l'authenticité au nom même de l'amour maternel. Les terreurs de Cornélie n'étaient-el es pas légitimes, au moment où elle voyait son dernier ils s'engager dans la voie périlleuse qui avait été déjà si fat le à Tiberius? Quoi qu'il en soit, voici cette lettre, œuvre de Cornélie ou de quelque déclamateur ancien. Le style é égant, malgré ses archaïsmes, n'est pas au-dessous des élo es de Cicéron.

1. Cicéron, *Brutus*, 58.

« J'oserais jurer avec les paroles consacrées qu'après ceux qui ont tué Tiberius Gracchus, aucun ennemi ne m'a donné autant de chagrin ni autant de peines que toi par de pareilles choses, toi qui devais remplacer auprès de moi tous les enfants que j'ai perdus, veiller à ce que j'eusse le moins possible de soucis en ma vieillesse, n'avoir d'autre but dans toutes tes actions que de me plaire, et regarder comme un crime de rien faire d'important contre mon gré. Il ne me reste que peu de temps à vivre, et même ce court espace ne peut m'être en aide pour t'empêcher de m'être contraire et de désoler la république! Quand viendra la fin de ces agitations? Quand donc notre famille cessera-t-elle de délirer ainsi? Quand donc y aura-t-il un terme à tout cela? Quand finirons-nous, absents et présents, de nous causer tant de soucis? Quand donc aurons-nous honte de troubler et de bouleverser la république? Mais si cela est impossible, attends que je sois morte *pour demander le tribunat;* fais alors ce qui te plaira quand je ne sentirai plus rien. Dès que je serai morte, tu m'offriras le culte des aïeux, et tu invoqueras la divinité de ta mère. Ne rougiras-tu pas alors d'implorer par tes prières ces divinités que, vivantes et présentes, tu auras négligées et délaissées? Veuille ce Jupiter ne pas permettre que tu persévères davantage, ni qu'il te vienne dans l'esprit une si grande démence! car, si tu persévères, je crains bien que, pour toute ta vie, tu ne recueilles de ta faute une si grande douleur qu'en aucun temps tu ne puisses être bien et en paix avec toi-même[1]. »

Ces terreurs maternelles et ces supplications éloquentes ne détournèrent pas Caius de son dessein. Il annonça hau-

1. Cornelius Nepos, édition Monginot, p. 359. Voyez le texte à l'Appendice.

tement qu'il se porterait candidat au tribunat, et il fut élu tribun au milieu d'une affluence extraordinaire. Toutes les tribus rustiques, le Latium en entier, avaient voulu prendre part au vote. Le Champ de Mars ne pouvant contenir cette foule immense, beaucoup furent obligés de crier leur vote du toit des maisons voisines. A peine tribun, Caius se mit à l'œuvre. Ses premières lois furent dirigées contre les ennemis et les meurtriers de son frère. Il proposa de décréter que tout magistrat déposé par le peuple ne pourrait plus exercer de charge; en outre, qu'un magistrat qui aurait banni un citoyen sans observer les formalités ordinaires de la justice, serait traduit en jugement devant le peuple.

La première de ces lois était dirigée contre Octavius que Tiberius avait fait déposer du tribunat. Mais Caius la retira lui-même, et donna, pour motif de sa conduite, sa condescendance aux prières de sa mère, qui lui avait demandé la grâce d'Octavius [1]. Cornélie lui avait écrit à ce propos une lettre retrouvée en partie avec la précédente, et dont ces quelques lignes ont été conservées : « Tu me diras qu'il est beau de se venger de ses ennemis. Rien ne paraît plus grand et plus beau à tout le monde, et tel est aussi mon avis, à la condition qu'on puisse satisfaire sa vengeance sans troubler la république. Mais cela est impossible : de longtemps les ennemis de notre parti ne périront pas. Ils seront comme ils sont aujourd'hui, et cela vaut mieux que de voir la république bouleversée et anéantie [2]. »

La seconde rogation de Caius Gracchus frappait Popilius, qui, pendant son consulat, avait banni sans jugement

1. Plutarque, *Vie de Caius Gracchus*, 4.
2. Cornelius Nepos, p. 359. Voyez le texte à l'Appendice.

les amis de Tiberius. Aussi Popilius s'exila-t-il de l'Italie aussitôt que la loi fut portée. Nous avons quelques fragments du discours de Caius contre Popilius : « Si, après avoir pendant plusieurs années passionnément demandé et désiré, disait-il dans son exorde, vous renoncez à tout légèrement, vous n'échapperez pas au reproche, ou d'avoir mis autrefois trop de passion dans vos demandes, ou de mettre aujourd'hui trop de légèreté dans votre abandon [1]. » Puis il opposait en ces termes la conduite des Romains envers Tiberius à celle de leurs ancêtres :

« Vos ancêtres ont déclaré la guerre aux Falisques, qui avaient insulté le tribun du peuple Geninius. Ils ont condamné à mort Caius Veturius pour avoir refusé de faire place à un tribun qui traversait le Forum. Et sous vos yeux, ajoutait-il, ces hommes ont assommé Tiberius à coups de bâton; son cadavre a été traîné du Capitole à travers toute la ville pour être jeté dans le fleuve, et ceux de ses amis qu'on a pu arrêter ont été mis à mort sans jugement! Cependant c'est un usage national que, quand un citoyen accusé de crime capital ne se présente pas au jugement, le héraut aille dès le matin, à la porte de sa maison, l'appeler au son de la trompette, et les juges ne portent point auparavant leur sentence, tant nos ancêtres étaient prudents et circonspects dans leurs jugements [2]! » C'est encore à ce discours que se rapporte ce court fragment cité par Festus : « Ce sont les hommes libres maintenant qu'on egorge dans la ville [3]. » Et celui-ci, cité par Charisius : « Les citoyens les plus pervers ont fait périr mon frère, le meil-

1. Aulu-Gelle, XI, 13.
2. Plutarque, *Vie de Caius Gracchus*, 4.
3. Festus, au mot *Occisitantur*.

leur des hommes. Voyez donc, Romains, combien la partie n'est pas égale entre nous[1] ! » Les paroles passionnées de Caius et la véhémence de son action excitèrent, dit Quintilien, les larmes du peuple romain tout entier[2].

Après avoir vengé son frère, Caius procéda à l'exécution de la loi agraire. Il s'y prit avec habileté, ne dépossédant pas tout le monde à la fois, mais établissant une colonie à peu près tous les ans, de façon à éviter de multiplier les violences et de grouper en un seul faisceau toutes les résistances. Il fit passer ensuite un grand nombre de lois qui le rendirent extrêmement populaire. L'une proposait de n'enrôler les soldats qu'après l'âge de dix-sept ans, et de les habiller aux frais du trésor, sans rien retenir de leur solde. Une autre fixait le prix du blé pour les pauvres, et instituait en outre des distributions gratuites de blé à des moments déterminés. Le sénat ratifia toutes ces lois, soit crainte, soit remords du meurtre de Tiberius. L'autorité de Caius devint alors sans bornes. On le voyait sans cesse entouré d'entrepreneurs, d'artistes, d'ambassadeurs, de magistrats, de soldats, de gens de lettres. Il faisait construire des routes et bâtir des monuments. Il avait la libre disposition des fonds publics, et s'en servait d'une manière magnifique. En un mot, il était roi, roi par le pouvoir comme par l'éloquence. Il réglait même les affaires extérieures de la république. Ainsi, une querelle s'étant élevée entre deux rois d'Orient, Mithridate et Nicomède, comme l'affaire intéressait les revenus de la république, elle fut portée devant le peuple, et il reste un curieux fragment du discours *contre la loi Aufeia* que Caius prononça dans cette circonstance.

1. Charisius, II, 214.
2. Quintilien, XI, 38.

« Citoyens, dit-il [1], si vous voulez user de votre sagesse et de votre discernement habituels, si vous voulez réfléchir, vous verrez que pas un de nous ne monte à la tribune sans être guidé par l'intérêt. Nous tous qui parlons ici, nous demandons quelque chose, et personne ne paraît devant vous sans l'espoir de quelque profit. Moi-même, qui prends la parole pour vous engager à augmenter vos revenus afin que vos intérêts et ceux de la république s'en trouvent mieux, je ne suis pas désintéressé. Ce n'est pas de l'argent, il est vrai, que je vous demande, mais je prétends à votre estime et à vos suffrages. Ceux qui parlent contre la loi ne vous demandent pas vos suffrages, mais veulent gagner l'argent de Nicomède. Ceux qui parlent pour la loi ne vous demandent pas votre estime, mais ils veulent s'enrichir aux dépens de Mithridate. Quant aux hommes du même ordre et du même rang qui gardent le silence, ils sont de tous les plus âpres au gain, car ils ont reçu de l'argent des deux adversaires, et les trompent tous les deux. Et vous qui les croyez si éloignés de toute fraude, vous leur accordez votre estime. Les ambassadeurs des rois, persuadés que ces gens se taisent dans l'intérêt de leur maître, leur prodiguent l'argent et les présents. Ceci me rappelle ce grand tragédien grec qui se vantait d'avoir reçu un talent pour une seule représentation. Démade, l'orateur le plus éloquent de ce temps, lui répondit : « Tu t'étonnes d'avoir reçu un talent pour par- » ler, et moi j'en ai reçu dix du grand roi pour me taire ! » Citoyens, c'est au même prix que vos honnêtes gens gardent le silence ! »

Ce fragment est d'une éloquence admirable ; il est même plein d'une ironie plus triste et plus amère qu'elle ne

1. Aulu-Gelle, XI, 10. Voyez le texte à l'Appendice.

semble d'abord. C'est la condamnation de la république que Caius prononce, en clouant au pilori tous les principaux personnages de Rome, et ceux qui parlent contre la loi, et ceux qui parlent pour elle, et ceux qui ne parlent pas du tout. On peut juger en même temps, par ce fragment d'un style si facile, d'un esprit si piquant, combien Caius, à cette époque, se sentait sûr de lui-même et du peuple, et avec quel dédain superbe il parlait de ses adversaires.

L'année de son tribunat touchait à sa fin. Caius, qui désirait rester en charge, se garda de violer la loi comme l'avait fait son frère. N'était-il pas législateur? Il se borna à proposer une rogation par laquelle les tribuns devenaient rééligibles, et, comme le remarque naïvement Plutarque, il fut nommé tribun pour la seconde fois *sans l'avoir demandé.* Mais il ne devait pas revoir les moments si glorieux de son premier tribunat. Dès la seconde année, il lui fallut lutter contre l'inimitié plus visible des nobles et le refroidissement sensible du peuple à son égard. En vain, pour s'assurer l'appui d'un des consuls, intervint-il dans l'élection des comices et soutint-il ouvertement la candidature de Fannius. Celui-ci, élu grâce à Caius, ne tarda pas à le trahir, et Caius n'y gagna que de s'être fait un ennemi acharné d'Opimius, son concurrent.

Le sénat conservait cependant encore les apparences de la bienveillance. Il admettait Caius à ses séances et ne prenait aucune décision sans le consulter, mais celui-ci sentait le terrain miné sous ses pas. Pour balancer l'hostilité du sénat, il se vit forcé d'exagérer les mesures qu'il avait prises d'abord. Il proposa d'envoyer des colonies à Tarente, à Capoue, et d'accorder le droit de cité à tous les Latins, puis aux Italiens. Il espérait trouver en eux des alliés fidèles et sûrs, qui lui serviraient de rempart contre le

sénat, si l'appui du peuple venait à lui manquer. Malheureusement les Latins et les Italiens étaient loin de lui, et le peuple de Rome, dont les intérêts étaient opposés à ceux du reste de l'Italie, était contraire à ces mesures. Elles furent combattues par le consul Fannius, son ancien protégé, qui prononça, *au sujet des alliés et du nom latin*, un discours dont Cicéron fait un grand cas. Mais comme Fannius était un orateur médiocre, ce discours passait pour être l'œuvre collective des nobles les plus distingués[1]. Il en reste quelques mots : « Si vous accordez aux Latins le droit de cité, disait-il, pensez-vous donc qu'il n'y aura rien de changé pour vous, que vous retrouverez votre place autour de la tribune, dans les jeux, dans les fêtes? Ne voyez-vous pas que leur multitude vous exclura de partout[2]? » Par ce court fragment, on peut voir que le but de Fannius était d'exciter la jalousie du peuple romain contre les nouveaux citoyens.

La conduite de Fannius décida Caius à ne plus ménager le sénat. Il porta alors la loi sur les *jugements*, la seule, de toutes celles qu'il a présentées, qui, avec la loi *Sempronia*, protectrice des accusés, ait survécu à son tribunat. Elle transférait d'un seul mot les jugements à l'ordre équestre, tandis que jusque-là les sénateurs avaient seuls rendu la justice. Montesquieu a sévèrement jugé cette loi : « ... Je ne dirai qu'un mot, s'écrie-t-il en terminant ses considérations : une profession qui n'a ni ne peut avoir d'objet que le gain; une profession qui demandait toujours et à qui on ne demandait rien; une profession sourde et inexorable qui appauvrissait les richesses et la misère même, ne devait pas avoir à Rome

1. Cicéron, *Brutus*, 26. Voyez plus loin, chapitre XXIX, *l'Orateur Caius Fannius*.

2. Caius Julius Victor, *Ars rhetorica*, p. 51.

les jugements[1]. » Le sénat ressentit cruellement le coup qui lui était porté. Pour tuer la popularité de Caius qui faisait toute sa force, il décida le tribun Livius Drusus, homme éloquent et estimé, à proposer des lois encore plus favorables au peuple, déclarant qu'il les acceptait d'avance.

On vit alors un duel singulier entre les deux tribuns. A chaque mesure de Caius, Livius Drusus en opposait une plus libérale et plus populaire. Ainsi Caius demandait l'établissement de deux colonies qu'il composait des citoyens les plus honnêtes, et le sénat l'accusait de vouloir corrompre le peuple ! Mais Drusus ayant proposé d'en établir douze, chacune de trois mille citoyens indigents, le sénat appuya sa loi. Caius avait assujetti à une rente annuelle pour le trésor public les terres distribuées aux citoyens pauvres ; Drusus déchargea les colons de toute contribution. Caius avait accordé le droit de cité à tous les Latins ; Drusus défendit qu'on frappât de verges tout soldat latin. Toutes les fois qu'il haranguait le peuple, Drusus, avant de proposer ses lois, disait qu'elles avaient l'approbation du sénat, que celui-ci n'avait rien tant à cœur que l'intérêt du peuple, et il prenait pour lui-même le titre de *protecteur du sénat*[2]. Dans l'intervalle, Caius commettait une grave faute : il s'éloignait de Rome pendant soixante-dix jours, et allait fonder une colonie à Carthage. Drusus profita de son absence pour le perdre, et à son retour à Rome Caius se trouva tout à fait dépopularisé. Il échoua dans la demande d'un troisième tribunat. C'est alors qu'il engagea la lutte où il devait succomber comme son frère.

Durant son second tribunat, Caius, pour résister à son

1. Montesquieu, *Esprit des lois*, XI, 17.
2. Suétone, *Vie de Tibère*, 3.

adversaire, fut plus d'une fois obligé de se défendre, et son éloquence en devint plus pressante et plus personnelle. Il s'agissait, en effet, de justifier son œuvre et les lois qu'il avait promulguées : « Romains, disait-il, si je voulais prendre devant vous la parole et vous demander, moi, le descendant d'une si noble famille, moi qui ai perdu mon frère pour vous, et qui, de la maison de Scipion l'Africain et de Tiberius Gracchus, reste seul avec un enfant, de souffrir que je trouve maintenant le repos, afin que notre famille ne soit pas anéantie tout entière, et qu'il en survive quelques débris, je ne sais si vous m'accorderiez cela volontiers[1]. » On voit par ces paroles pleines de mélancolie que Gracchus prévoyait son sort. Il sait qu'il n'attendrira pas ses meurtriers; et le peuple, qui ne le protégera pas contre ses ennemis, exige cependant qu'il lui dévoue sa vie. Dans le même discours, il représentait aux citoyens l'outrage fait à leur dignité par le supplice de M. Marius et de quelques autres personnages distingués de villes municipales que des magistrats romains avaient fait battre de verges, et il s'exprimait ainsi :

« Dernièrement le consul arriva à Teanum Sidicinum. Sa femme déclara qu'elle voulait se baigner dans le bain des hommes. M. Marius chargea le questeur campanien d'en faire sortir ceux qui s'y baignaient. La femme du consul se plaint à son mari qu'on a été trop lent à lui livrer les bains et que leur propreté laisse à désirer. En conséquence, un poteau est préparé sur le forum. On y amène le citoyen le plus distingué de la ville, M. Marius; on lui arrache ses vêtements, on le frappe de verges. A cette nouvelle, les habitants de

1. Scholiasta Ambrosinus Ciceronis ad *pro Sylla*, p. 365, 61. Orelli, traduction Villemain. Voyez le texte à l'Appendice.

Calenum défendirent, par un édit, que personne usât des bains quand un magistrat romain se trouverait dans la ville. A Ferentinum, pour un motif semblable, notre préteur ordonna d'arrêter les questeurs. L'un d'eux se précipita du haut d'un mur ; l'autre fut saisi et battu de verges[1]. »

Un peu plus loin Caius racontait encore un acte tyrannique d'un noble Romain : « Voulez-vous, disait-il, un exemple de l'insolence et de la tyrannie des jeunes gens eux-mêmes ? Il y a peu d'années, un tout jeune homme, qui n'avait encore géré aucune magistrature, est envoyé d'Asie avec une mission pour le sénat. Il se faisait porter dans une litière. Un bouvier de Venouse qui le rencontre, sans savoir à qui il avait affaire, demande aux esclaves s'ils portent un mort. Le jeune homme entend, fait arrêter sa litière. Sur son ordre, les esclaves s'arment des courroies et des bâtons de la litière : le rustre expire sous leurs coups. » Aulu-Gelle, qui nous a conservé ces deux fragments, les rapproche d'une scène analogue racontée dans un fragment de Caton cité plus haut, et du supplice de Gavius, décrit par Cicéron dans les *Verrines*. Il trouve que la comparaison n'est pas à l'avantage de Caius. Il nous semble que le rapprochement n'est pas juste. La peinture de ces actes arbitraires et despotiques est le but unique de Caton et de Cicéron, qui n'épargnent rien pour la rendre saisissante, tandis que Caius se borne à citer en passant des exemples de la tyrannie des nobles pour en fortifier les autres arguments de son discours.

Divers courts fragments qui nous restent de Caius nous le montrent aux prises avec plusieurs adversaires, tantôt agressif, quand il demande à Ælius Tuberon : « Est-ce la faction de mes ennemis, est-ce l'amour de la patrie qui te

1. Aulu-Gelle, X, 3. Voyez le texte à l'Appendice.

pousse à t'occuper de moi plus que de toi-même[1] ? » ou quand il dit de lui-même « que du haut de la tribune, il jetait aux Romains des glaives et des poignards[2] » ; ou quand il fait la satire de Mævius : « Citoyens, regardez sa main gauche ! Voilà l'homme que vous écoutez, un homme qui, à cause de sa passion pour les femmes, est paré comme une femme[3] ! » tantôt plein de confiance en lui-même, lorsqu'il s'écrie : « Que je sois sûr du désir du peuple, je procurerai le bien de la république[4] ». Mais le ton de Caius baisse bientôt ; c'est le doute que semblent exprimer ses paroles contre le préteur L. Furius Philus : « Comment moi le premier pourrai-je aller à leur secours[5] ? » Le même sentiment se peint dans ce cri de son discours contre L. Metellus Diadematus, également préteur : « Se peut-il que vous, vous en soyez venus à ce degré d'oubli à mon égard[6] ! »

Enfin, c'est le désespoir qu'on trouve dans un passage imité, à ce que l'on croit, de son discours et cité par l'auteur de la *Rhétorique à Herennius*[7] : « Puisque après avoir tout perdu, il ne me reste que mon corps et mon âme, les seuls biens que je possède, je vous les abandonne et les remets en votre pouvoir. Pour vous, usez-en, abusez-en impunément, comme il vous plaira ; prononcez contre moi ce que vous voudrez. Parlez et j'obéirai. » Ce fragment peut être apocryphe, mais le suivant est authentique et fait entendre le même appel désespéré : « Malheureux ! où aller ? où me

1. Priscien, III, 1, p. 108.
2. Cicéron, *Des lois*, III, 9.
3. Isidore, *Origines*, XIX, 32, 4.
4. Priscien, X, 4, p. 488.
5. Diomède, I, p. 395.
6. Idem, I, p. 291.
7. Cicéron, *Rhétorique à Herennius*, IV, 29.

réfugier? Au Capitole? il est encore teint du sang de mon frère! Dans ma maison? pour y voir les lamentations et le désespoir de ma mère! » Et, ajoute Cicéron : « ces paroles, prononcées d'une voix déchirante, étaient accompagnées de tels regards et de gestes si douloureux, que ses ennemis eux-mêmes ne purent retenir leurs larmes[1]. »

L'éloquence de Caius fut impuissante à le sauver. On sait comment, abandonné de ses partisans, poursuivi par Opimius, il se jeta dans le bois des Furies, où il reçut la mort de la main d'un de ses esclaves. Montesquieu juge sévèrement l'entreprise des Gracques. Cela étonne d'autant plus de l'éminent historien, qu'il est favorable aux lois agraires. Le mot célèbre de Mirabeau : « Quand le dernier des Gracques périt, il jeta vers le ciel une poignée de poussière, et de cette poussière naquit Marius », est plus oratoire que juste. Les Gracques ne dominèrent que par l'éloquence et n'eurent d'autre but que la liberté de leur patrie. Marius régna par la violence et introduisit à Rome le despotisme.

Le caractère principal de l'éloquence de Caius est la véhémence et l'énergie. Ces qualités semblent attestées par la tradition, d'après laquelle un musicien habile, placé derrière lui, lui donnait le ton sur une flûte d'ivoire, pour relever sa voix, si elle venait à baisser, ou pour la ramener au mode convenable, à la suite d'éclats trop vifs[2]. Elles se retrouvent même jusque dans les mots qu'on cite de lui : « Ton enfance, dit-il à un adversaire, dans un fragment[3], ton enfance a fait la honte de ta jeunesse; ta jeunesse, le déshonneur de ta vieillesse; ta vieillesse, l'opprobre de la

1. Cicéron, *De l'orateur*, III, 56.
2. Idem, *ibid.*, 60. — Aulu-Gelle, I, 11.
3. Isidore, *Origines*, II, 21, 4.

république ! » A quelqu'un qui attaquait Cornélie : « Oses-tu bien, lui disait-il, insulter la mère de Tiberius ? » Et comme l'insolent était décrié pour l'infamie de ses mœurs, Caius ajoutait : « Quelle est ton audace, de te comparer à Cornélie ? As-tu enfanté comme elle ? Tous les Romains savent qu'elle, une femme, est restée sans mari plus longtemps que toi, un homme ! » « Telle était, ajoute Plutarque, l'amertume de ses mots, et l'on pourrait, dans ses ouvrages, en recueillir beaucoup de semblables[1]. »

Cicéron, souvent si injuste pour la tentative des Gracques, rend au moins justice à leur talent oratoire. Il vante surtout l'éloquence de Caius Gracchus, et l'apprécie en termes pleins d'enthousiasme dans le *Brutus :* « Voici, enfin, dit-il, un homme d'un génie supérieur, d'un zèle ardent pour l'étude et instruit dès son enfance : c'est Caius Gracchus. Ne va pas croire, Brutus, que personne ait eu jamais une éloquence plus pleine et plus féconde. — C'est aussi mon opinion, dit Brutus, et des orateurs anciens, c'est presque le seul que je lise. — Lis-le, repris-je, mon cher Brutus, lis-le, c'est mon avis. La république romaine et les lettres latines éprouvèrent une grande perte par sa mort prématurée. Plut à Dieu qu'il eût aimé sa patrie plus que son frère ! Qu'il lui eût été facile, avec un tel génie, s'il eût vécu plus longtemps, d'égaler la gloire de son père ou de son aïeul ! Il n'eût peut-être, je ne sais, jamais eu de rival pour l'éloquence. Ses expressions sont nobles, ses pensées solides, son genre entier d'éloquence est plein de force. Il n'a pu mettre la dernière main à ses œuvres. Il laissa beaucoup de discours merveilleusement ébauchés, mais qui ne sont pas achevés. Oui, Brutus, c'est cet orateur que la jeunesse doit lire de préférence à tout

1. Plutarque, *Vie de Caius Gracchus*, 4.

autre. Car cette lecture est propre à la fois à aiguiser et à féconder l'esprit[1]. »

Il n'y a rien à ajouter à un tel éloge de l'éloquence de Caius. Quant au jugement à prononcer sur la tentative généreuse des deux frères, l'histoire pourra dire, avec sa rigueur implacable, qu'elle était d'avance condamnée à l'insuccès, mais le philosophe, ami de l'humanité, s'en tiendra au mot de Cornélie sur ses enfants. « On parlait devant elle des temples qu'on avait élevés sur les lieux mêmes où ses fils avaient été tués : « Ils ont là, dit-elle, les tombeaux dont » ils sont dignes[2] ! »

1. Cicéron, *Brutus*, 33.
2. Plutarque, *Vie de Caius Gracchus*, 19.

CHAPITRE XXIII

LES SATIRES DE LUCILIUS.

La société romaine d'après les satires de Lucilius
(148-100 environ avant J. C.).

Jusqu'ici nous avons étudié la société romaine dans son rôle officiel et public. Nous avons vu Caton le censeur gourmander les vices de ses concitoyens, attaquer du haut de la tribune les patriciens prévaricateurs, et présenter dans sa conduite politique, comme dans sa vie privée à la campagne, au milieu de ses esclaves, l'image vivante des anciennes vertus. Après lui, Scipion Émilien paraît à la tribune entouré de sa gloire militaire, pour rappeler les Romains à la paix et à la concorde; mais il meurt, victime peut-être des passions politiques qu'il a essayé d'apaiser. Enfin les Gracques présentent à une société malade les remèdes qu'ils croient utiles et nécessaires. Froidement soutenus, furieusement attaqués, ils payent de leur sang leur généreuse tentative. C'est ainsi que cette étude sur l'éloquence romaine nous a montré tour à tour, sur la plus grande scène du monde, la vie politique du peuple roi. Rien n'a manqué aux acteurs de ce drame, ni la vertu, ni le génie, ni les exploits, ni l'éloquence. Bien plus, pour que la tragédie fût complète, de grandes et douloureuses catastrophes lui ont servi de dénoûment.

Mais la vie d'un peuple ne se passe pas tout entière sur la place publique. Le Romain vit aussi à l'intérieur de sa

maison : il y séjourne même plus que n'avaient fait ses ancêtres. Si l'historien pouvait pénétrer dans le foyer domestique, il connaîtrait les habitudes, les croyances, les passions, les vices et les vertus des simples particuliers, et il aurait ainsi le tableau complet de la société. Écoutons donc un témoin contemporain qui s'offre à nous servir de guide. Rien n'égale sa hardiesse ; son œil se promène partout ; sa langue audacieuse dit tout, sans rien épargner et sans ménager personne. C'est le poëte *Lucilius*. Seulement Lucilius ne se contente pas de décrire, de peindre, de faire des portraits ; il critique, il censure, il fait des satires. Nous ne devons donc accueillir son témoignage qu'avec réserve et même quelque défiance, dans la crainte de nous laisser tromper par ce que peut lui dicter sa malignité.

C'est en effet un des inconvénients de la satire. Elle oblige les lecteurs à se tenir en garde contre les allégations du poëte, et à n'admettre qu'après examen les faits et les peintures qu'il leur présente. Aussi ce genre, malgré le talent de ceux qui l'ont pratiqué, ne produit jamais une pleine conviction dans l'esprit, et n'arrive pas au résultat que l'auteur a pu se promettre. En vain celui qui avoue la qualité de poëte satirique affiche-t-il la prétention de réformer les hommes et de les rendre meilleurs. On peut lui demander hardiment quels vices la satire a jamais corrigés, si ses invectives les plus éloquentes et même les plus justifiées ne perdent pas de leur autorité par ce parti pris qui est le fond même de la satire, et qui dans une société ne veut voir que les mauvais côtés. En admettant que le tableau des défauts et des travers d'une époque instruit au moins les générations suivantes, le satirique ne le trace souvent qu'en calomniant son temps, en altérant la vérité, et, par conséquent, en outrageant la morale. Pour justifier son titre de satirique,

pour être intéressant, spirituel, le poëte est obligé de charger ses peintures des plus vives couleurs et d'outrer la réalité. Il se trouve alors placé entre la nécessité de perdre un bon mot, ou d'offenser la vérité; et trop de fois, les exemples en sont nombreux, c'est celle-ci qui est sacrifiée. A un point de vue général, Boileau avait plus raison qu'il ne voulait le faire croire, en supposant qu'on disait de lui :

> ... C'est un jeune fou qui se croit tout permis,
> Et qui, pour un bon mot, va perdre vingt amis.

La satire appliquée à l'ensemble de la société, c'est la guerre, la violence et une violence souvent injuste. Ce n'est pas, en effet, le droit et le vrai qui portent toujours les meilleurs coups. Appliquée à l'individu, c'est le meurtre moral plus odieux que l'autre. Cependant, comme la guerre, comme le meurtre, elle a souvent une excuse, le cas de légitime défense. Le faible a le droit de tourner cette arme contre le fort; et la vertu opprimée peut et doit s'en servir contre le vice triomphant.

En indiquant ici les accusations que l'on peut justement adresser à l'esprit satirique, notre intention n'est pas de faire le procès à Lucilius, puisqu'il n'est pas pour nous l'objet spécial d'une étude littéraire, mais une source où nous devons puiser d'utiles renseignements. Seulement, avant d'interroger sa verve railleuse, il était nécessaire d'apprendre à nous tenir en garde contre les excès et les injustices de sa censure.

Caius Lucilius naquit vers l'an de Rome 605 (148 av. J.C.), à Suessa Aurunca, d'une famille patricienne; sa sœur ou sa nièce fut en effet l'aïeule du grand Pompée. Comme les autres nobles, il porta les armes de bonne heure. On le voit, en 133, âgé de quinze ans à peine, accompagner Scipion Émi-

lien au siége de Numance, et faire dès cette époque partie de ceux qu'il admettait dans son intimité. Scipion avait alors cinquante ans; quand il mourut, Lucilius avait vingt ans. Que faut-il donc penser des paroles où Horace célèbre les liens d'amitié qui unissaient Lucilius à Scipion et à Lélius? « Quand Scipion à la mâle vertu, et Lélius à la douce sagesse, dit Horace[1], s'étaient écartés de la foule pour rechercher la retraite, ils plaisantaient avec Lucilius, ils jouaient familièrement avec lui, tandis que leur repas de légumes achevait de cuire. » Il est difficile de s'imaginer qu'un aussi jeune homme ait pu jouir à ce point de l'intimité de ces deux grands citoyens, les plus illustres de la république. Au reste, la date de la naissance de Lucilius est assez mal déterminée par un témoignage unique de saint Jérôme. D'après le passage d'Horace et celui de Velleius Paterculus, qui le montre guerroyant comme chevalier au siége de Numance[2], il est probable que la date de la naissance de Lucilius doit être reportée beaucoup plus haut.

Revenu à Rome après la campagne d'Espagne, Lucilius assiste aux troubles qui suivent le meurtre de Tiberius Gracchus. Deux ans après, il voit la mort de Scipion l'Africain, puis le double tribunat de Caius Gracchus, et les désordres qui, à cette occasion, désolent la république. Enfin, il meurt à l'âge de quarante-six ans, quinze ans environ après ces derniers événements. La date de sa mort est incertaine comme celle de sa naissance : les uns la placent en 102 avant J. C. ; d'autres le font vivre jusqu'à l'année 90. On ne connaît pas davantage les circonstances de sa vie. D'après certains vers, on veut qu'il ait été publicain. Pighius, sur d'assez

1. Horace, livre II, satire 1, vers 62.
2. Velleius Paterculus, II, 9.

faibles fondements, dit qu'il exerça la préture. Vit-il ou ne vit-il pas les provinces? Passa-t-il toute sa vie à Rome? On ne sait. Quelques vers semblent se rapporter à un voyage en Orient, mais rien ne prouve qu'il s'agisse de lui-même. Quoi qu'il en soit, peu importe à notre sujet : nous ne lui demandons que ce qu'il a vu à Rome.

Des satires de Lucilius, divisées en trente livres peut-être par les grammairiens, il ne nous reste que des fragments extrêmement courts. Deux ou trois à peine ont été cités à cause des idées qu'ils renferment; la plupart ont été conservés par les grammairiens à cause des expressions archaïques ou singulières qui s'y trouvent. Malgré cette mutilation, les fragments de Lucilius nous offrent un tableau intéressant de l'état intérieur de la société romaine. Lucilius n'est pas le premier, à Rome, qui ait songé à railler ses contemporains. Si Horace, Juvénal et Perse le regardent comme l'inventeur du genre satirique, leurs expressions s'appliquent plutôt à la forme du poëme, dont il fixa les règles et acheva le modèle. Avant lui, Ennius avait censuré les mœurs des Romains. Parmi les débris de ses ouvrages, on rencontre des peintures qui ne manquent ni de vivacité ni d'amertume. Seulement la satire d'Ennius admettait des vers de toute longueur et de toute mesure, c'était un vrai *pot-pourri*, *satura lanx;* et, s'il attaquait les mœurs, il ne désignait jamais les personnes. Lucilius, au contraire, le premier, donna à la satire la forme qu'elle a gardée depuis, celle d'une épître en vers hexamètres adressée à tout le monde sans l'être à personne en particulier. Mais, à l'inverse d'Ennius, il désigne les individus, il nomme ceux qu'il fustige, et se sert des noms véritables et contemporains. Il imite sous ce rapport l'ancienne comédie grecque, cette satire politique en action. Des essais de ce genre avaient été jadis tentés

à Rome dans la comédie, mais les vieilles lois qui s'opposaient à la licence des poëtes et réprimaient les écarts de leur muse, avaient bientôt obligé les auteurs comiques à s'en tenir à l'imitation de la moyenne et surtout de la nouvelle comédie.

Lucilius, plus avisé, imagina de représenter ses personnages ailleurs que sur la scène, et de faire comparaître les hommes de son temps devant le public, mais dans des écrits d'un genre nouveau. Patricien et allié aux plus grandes familles de la ville, possesseur d'une immense fortune, appuyé par les Scipion et les Lélius, il sut mener à bonne fin l'entreprise où avait échoué Nævius. Tandis que le vieux poëte, par sa causticité, s'était attiré la prison d'abord, puis l'exil par ses récidives, Lucilius fut assez puissant et eut assez de crédit pour braver impunément la fureur de ses ennemis. Un poëte dramatique, Lævius, crut qu'un homme si habitué à railler les autres pouvait être impunément immolé à la risée publique, et, dans une atellane, le peignit aux Romains sous des traits ridicules. Au lieu de répondre de la même manière, Lucilius tint la même conduite que les Metellus à l'égard de Nævius. Il cita son adversaire devant le préteur, en vertu de la loi des Douze Tables. Mais le préteur Cœlius, dont le nom a survécu à cause de ce fait, pensa que tout le monde devait avoir contre Lucilius les droits que celui-ci s'arrogeait vis-à-vis des autres, et il renvoya Lævius absous[1]. Lucilius s'en vengea dans ses satires, en accablant le préteur de ses plaisanteries et de ses invectives.

Entre tous les vices inhérents aux sociétés, il en est deux surtout qui paraissent plus particulièrement propres aux Romains, et que les poëtes satiriques comme les moralistes

1. Cicéron, *Rhétorique à Herennius*, II, 13.

leur ont plus constamment reprochés, ce sont l'avarice et la prodigalité. Ces deux vices, loin d'être contradictoires ainsi qu'il semble au premier abord, s'appellent l'un l'autre, et se tiennent par les liens les plus étroits. A force d'acquérir, on éprouve le besoin de jouir de ses richesses, on le satisfait avec fureur; puis, pour combler le vide produit par la prodigalité, il est nécessaire d'entasser de nouveau et de prendre partout et toujours. Parmi les fragments qui nous restent de Lucilius et qui s'appliquent à l'avarice, la plupart sont vagues et n'ont pas de caractère bien marqué. Un seul offre quelque mérite; encore ne nous présente-t-il pas un préteur s'enrichissant aux dépens de sa province, mais un homme dévoré de l'amour de l'argent et assez semblable au pauvre Euclion de Plaute, qui n'ose se servir de son trésor.

« Il n'a ni cheval, ni esclave, ni suivant; mais il a une bourse et porte avec lui tout ce qu'il a d'écus. Il soupe, il dort, il se baigne avec sa bourse : sa bourse est tout l'espoir de cet homme, son avenir, sa vie[1]. »

A voir ce portrait fin et délicatement touché, on peut croire que les autres ne seraient pas sans intérêt; on est réduit à en regretter la perte. Il nous reste cependant un certain nombre de fragments relatifs au luxe et à la prodigalité. Mais si un avare, à ce que rapporte l'anecdote, applaudissait à la pièce de Molière, parce qu'elle lui enseignait le moyen de faire de nouvelles économies, il est à craindre que les énumérations de poissons, de sauces, de mets, de viandes que nous offre Lucilius, comme les préceptes qu'il met dans la bouche des gourmands, aient produit un effet contraire à celui qu'il espérait, et développé la gourmandise au lieu de la diminuer. On peut le croire, surtout quand

1. Lucilius, VI. — Nonius, au mot *Bulga*.

un orateur contemporain, Marcus Favorinus, inconnu d'ailleurs, appuyant la loi *Licinia* contre le luxe, pouvait, aux applaudissements de la foule, faire dans son discours cette satire de la gourmandise :

« Les héros de la gourmandise et de l'intempérance n'avoueront pas qu'un festin soit somptueux, si, au moment où les convives savourent un mets, on ne l'enlève aussitôt pour le remplacer par un autre plus abondant et plus délicat. Selon ces hommes qui ont remplacé l'élégance par la profusion et la somptuosité, l'honneur d'un festin, c'est le bec-figue : le bec-figue est le seul oiseau qu'on puisse manger tout entier. Des autres oiseaux ou volailles, il faut servir un assez grand nombre pour que les convives se rassasient de la partie inférieure; sinon, il y a insuffisance et vilenie. Pour manger les membres supérieurs d'un oiseau ou d'une volaille, il faut manquer absolument de goût. Si donc le luxe de la table continue à croître dans cette proportion, que restera-t-il, sinon de faire mâcher la viande par d'autres, pour s'en éviter la fatigue? Quant aux lits de table, tout brillants d'or, d'argent et de pourpre, ils effacent ceux qu'on prépare aux dieux pour les banquets solennels [1]. »

Ce morceau peut nous faire regretter la perte des discours de ce Favorinus. Il est probable que le luxe de ce temps dut inspirer souvent de semblables censures. En tout cas, la loi *Licinia* n'est pas la seule qui ait essayé de réprimer un luxe sans cesse croissant. Aulu-Gelle en énumère plusieurs autres avec les restrictions souvent bizarres, mais toujours inexécutées, qu'elles renfermaient.

« J'ai lu dernièrement, dit-il [2], dans les écrits d'Ateius

1. Aulu-Gelle, XV, 8. Voyez le texte à l'Appendice.
2. Aulu-Gelle, II, 24.

Capiton, un ancien décret du sénat porté sous le consulat de C. Fannius et de M. Valerius Messala (170 av. J. C.), d'après lequel les principaux citoyens de la ville qui se régalaient tour à tour aux jeux mégalésiens, suivant un ancien usage, devaient jurer devant les consuls, avec la formule consacrée, de ne pas dépenser à chaque repas plus de 120 as, non compris les légumes, la farine et le vin; de n'y boire que des vins d'Italie, et de ne pas étaler dans le festin plus de cent livres d'argenterie. Après ce sénatus-consulte parut la loi *Fannia* (159 av. J. C.), qui, aux jeux romains, plébéiens, saturnaux, et dans quelques autres occasions, permit de dépenser, chaque jour, cent as; trente, dix jours chaque mois; et dix, chaque autre jour. C'est à cette loi que Lucilius fait allusion quand il dit : « Les cent misérables as » de Fannius! »

» Certains commentateurs de Lucilius ont commis ici une erreur. Ils ont cru que la loi Fannia permettait de dépenser cent as par jour. Fannius, au contraire, comme je l'ai dit plus haut, n'accorde cent as que dans certains jours de fête déterminés, et n'autorise à dépenser pour les autres jours que tantôt trente as, tantôt dix seulement. Ensuite vint la loi *Licinia* (vers 106 av. J. C.), qui permit de dépenser cent as à certains jours, comme la loi Fannia, mais en accorda deux cents pour les jours de noce, et fixa à trente as la dépense des autres jours. Elle réglait, en outre, la quantité de livres de viande salée ou fumée pour chaque jour, mais permettait le libre usage des produits de la terre, de la vigne et des arbres fruitiers. Le poëte Lævius rappelle cette loi dans ses *Erotopargnia*, où il dit qu'on renvoya un chevreau apporté pour un festin, et que, d'après la loi Licinia, le repas se composa de fruits et de légumes. Voici ses expressions : « On produit la loi *Licinia* et l'on rend au chevreau

la lumière du jour. » Lucilius fait aussi allusion à cette loi quand il s'écrie : « Gare à la loi de Licinius ! »

Aulu-Gelle, dans le reste du chapitre, continue à citer les lois somptuaires qui furent portées à Rome jusqu'aux temps des premiers empereurs. Il parle de celles de Sylla qui furent plus tard renouvelées sous Tibère. Mais ces lois eurent peu d'effet, puisque les empereurs eux-mêmes se livrèrent aux excès que leurs propres arrêts avaient pour objet de réprimer. Si la censure des lois fut aussi impuissante contre le luxe, celle du satirique n'obtint pas un meilleur résultat. C'est en vain qu'à ses railleries contre certains personnages, les *Publius*, les *Gallonius*, Lucilius ajoute des préceptes, recommande l'exemple de Lélius, fait l'éloge des mets simples, et vante notamment l'oseille : « Oseille, qui ne te vanterait, pour peu qu'il te connaisse ! C'est en ton honneur que le sage Lélius poussait de véritables cris, lorsqu'il interpellait un à un tous nos goinfres : « O Gallonius, » ô véritable gouffre, disait-il, tu n'es qu'un malheureux ! » tu n'as pas bien soupé une seule fois dans ta vie, quoique » tu te ruines pour une langouste énorme ou un esturgeon » de dix livres ! » Telle était l'énergique allocution de Lélius le Sage, et il disait vrai [1]. » Il resterait à savoir si le riche Lucilius, ce panégyriste enthousiaste de l'oseille, ne laissait jamais paraître que des légumes sur sa table.

Les femmes sont un des sujets qui prêtent le plus aux attaques fondées ou non des satiriques de tous les temps et de tous les pays. Lucilius n'a pas manqué à la loi commune, et il a lancé contre elles quelques traits qui ne sont pas des plus piquants, mais qu'il n'aurait pas eu l'occasion de décocher une ou deux générations plus tôt. En effet, l'expansion

1. Cicéron, traité *Des biens et des maux*, II, 8.

de la littérature grecque et des arts nouveaux a éveillé à Rome la vie de société. Les femmes, qui jusqu'alors vivaient renfermées dans l'intérieur de la maison, se visitent et tiennent des espèces de cercles qui ne sont pas sans exercer une influence salutaire sur la langue latine. Elles donnent, au vieux langage des générations qui ont fait les guerres puniques, plus de délicatesse et de grâce, plus de souplesse, d'élégance et de correction. Cornélie se fait même l'institutrice des Gracques, ses enfants. Cicéron et Quintilien, qui avaient ses lettres authentiques (Pline dit même ses autographes[1]), témoignent de l'influence qu'elle exerça sur les Gracques : ils voient un rapport naturel et certain entre son style et l'éloquence de ses fils [2]. Cicéron cite encore parmi les femmes distinguées de cette époque qu'il avait connues ou entendues dans sa jeunesse, Lélia et les deux Mucia, filles de Caius Lélius, et les deux Licinia, ses petites-filles [3]. Mais bientôt cette vie extérieure eut ses inconvénients. On n'eut plus la matrone romaine des anciens temps, sage, sévère, retirée. Nous avons vu, à propos de la loi *Oppia*, la rapidité des progrès du luxe, et nous avons entendu les attaques de Plaute et de Térence contre les mœurs nouvelles qui en ont été la conséquence. Lucilius, à son tour, attaque la conduite des femmes, et les dépenses d'une toilette qui n'est pas faite pour le mari. Il s'adresse à celui-ci : « Quand elle est avec toi, tout vêtement est assez bon. Mais si d'autres hommes doivent lui faire visite, elle arbore des torsades, des pelisses et des ceintures [4]. »

1. Pline, *Histoire naturelle*, XIII, 26.
2. Cicéron, *Brutus*, 58. — Quintilien, I, 1, 6.
3. Cicéron, *Brutus*, 58.
4. Lucilius, XV, 5. — Nonius, au mot *Palla*.

Les traits suivants s'adressent probablement à la femme illégitime : « Au moment où il n'y songe pas, elle l'atteint, lui saute au cou, l'embrasse, et tout entier le mange et le dévore[1]. » Et encore : « Elle espérait me dérober ma tasse, me désargenter, me voler ma coiffure, et me déposséder de mon miroir d'ivoire[2]. » En effet, la vie romaine commence alors à se partager entre les matrones et les courtisanes. Celles-ci, à l'imitation de la Grèce, se multiplient à l'intérieur des villes, et comme elles sont supérieures en beauté, en esprit, en talents, elles jouent dans la société un rôle de plus en plus prédominant.

Lucilius, quoique versé dans la connaissance de la langue grecque, est partisan des vieilles mœurs romaines. Il attaquait tout à l'heure les courtisanes grecques. Il attaque aussi les Romains qui affectent d'oublier la langue nationale pour ne se servir que de la langue étrangère. Du temps de Cicéron, Atticus se faisait une réputation d'élégance et de bon goût, parce qu'il ne parlait jamais que le grec, qu'il vivait à la grecque dans la ville d'Athènes, et contribuait de ses deniers à réparer et à embellir les monuments de sa ville adoptive. Au temps de Lucilius, un certain Albutius affectait la même prédilection ; mais, au lieu de recevoir le surnom d'*Atticus*, il se voyait l'objet des railleries de ses concitoyens. Mucius Scævola, autre ennemi de Lucilius, mais qu'il épargne ici pour se moquer d'Albutius, passait par Athènes. Lorsque Albutius le néo-Grec vint le saluer, Scævola, pour le railler, imagina de ne lui parler qu'en grec, et toute son escorte en fit autant. Lucilius nous représente cette scène dans le passage suivant : « Tu veux être Grec, Albutius, plutôt

1. Lucilius, IV, 12. — Nonius, au mot *Commanducatus*.
2. Lucilius, XXVI, 8. — Nonius, au mot *Depeculassere*.

que Romain ou Sabin, plutôt que compatriote de Pontius, de Titus, d'Annius, ces braves centurions, ces hommes illustres, les premiers du peuple; tu le veux. Eh bien, soit. Lorsque, préteur, en passant par Athènes, je reçois ta visite, alors je te salue dans ta langue chérie : Χαῖρε, dis-je, ô Titus. Et les licteurs, le cortége et la foule de répéter Χαῖρε! Voilà pourquoi Albutius est l'ennemi juré de Mucius Scævola [1]! »

Lucilius ne se borna pas à la satire de ces néo-Grecs, il fit encore de la satire littéraire et fut le censeur des poëtes de son temps. Aulu-Gelle parle, mais sans en citer d'exemples, des attaques de Lucilius contre tous les vieux poëtes latins, Ennius, Cæcilius, Térence, Pacuvius et Accius [2]. Il est fâcheux que les monuments de sa critique soient perdus. Elle était fine, si l'on en juge d'après ce qu'il dit d'Homère. On se rappelle que, dans l'*Art poétique*, Horace, voulant louer le vieux poëte d'avoir tant donné après avoir si peu promis, traduit à peu près les premiers vers de l'*Odyssée*, et cite toutes les inventions merveilleuses au milieu desquelles Homère entraîne le lecteur. Lucilius n'est pas de cet avis. Il goûte peu Polyphème, ce géant de deux cents pieds, qui a pour bâton un arbre haut comme un mât de navire. Voici ce qu'il en dit : « Beaucoup d'hommes admirent comme des merveilles tous ces monstres qu'Homère entasse dans ses vers, et surtout ce Polyphème, ce cyclope long de deux cents pieds, et son bâton plus grand que le plus grand mât de n'importe quel navire [3]. »

Des poëtes, Lucilius passe aux philosophes et ne les res-

1. Cicéron, traité *Des biens et des maux*, I, 3.
2. Aulu-Gelle, XVII, 21.
3. Lucilius, XV, 1. — Nonius, au mot *Corbita*.

pecte pas davantage. Il met en vers, pour en faire ressortir le ridicule, quelques-uns des raisonnements des sophistes. « Le cheval marche et court avec la chose avec laquelle nous le voyons courir et marcher; or, nous le voyons marcher avec les yeux, donc le cheval marche avec les yeux[1]. »

Les orateurs ont ensuite leur tour. On avait cherché à transporter à Rome les subtilités des Gorgias et des Prodicus. Voici comment Lucilius s'en moque : « Que ces mots sont ingénieusement agencés! On dirait les pierres d'une mosaïque et un assemblage de marqueterie[2]. » Il attaque aussi les affectations de consonnances, les recherches de l'allitération. D'abord il les emploie pour faire voir combien il est facile de rehausser son style d'un pareil enjolivement, puis il les raille. Il reproche d'abord à un ami, à ce que dit Aulu-Gelle, d'avoir négligé de venir le voir pendant une indisposition, puis il ajoute plaisamment : « Je te dirai comment je me porte, quoique tu ne le demandes pas, puisque tu es comme la plupart des hommes, puisque tu voudrais savoir mort celui que tu n'auras pas voulu (*nolueris*) visiter, quand tu l'auras dû (*debueris*). Si ces mots *tu n'auras pas voulu* et *tu l'auras dû*, négligence tout isocratique, consonnance ridicule et puérile, ne te plaisent pas, je n'ai pas perdu ma peine[3]. »

En un mot, Lucilius n'épargne personne dans ses satires. Il attaque les prêtres des religions étrangères et les diseurs de bonne aventure. Il se moque des terreurs superstitieuses qu'ils exploitent, et des gens crédules qui ajoutent foi à leurs récits. « Ces lamies terrestres, dit-il, que les faunes et les

1. Aulu-Gelle, XVIII, 5.
2. Cicéron, *De l'orateur*, III, 43.
3. Aulu-Gelle, XVIII, 8.

Digitized by Google

Numa Pompilius ont inventées, il en a peur, et pour lui tout est là. Les petits enfants croient que toutes les statues d'airain vivent et sont des hommes; de même, ces gens-là prennent ces fictions pour des vérités, ils croient que ces statues d'airain ont une âme. Ce ne sont que des galeries de peinture : il n'y a rien de vrai, tout est mensonge[1]. » Les dieux eux-mêmes sont tournés en raillerie. Avant lui, Ennius, imbu des idées grecques, disciple d'Évhémère, les avait traités sans façon. Lucilius les montre tenant un conseil ridicule dans l'Olympe.

Jupiter, qui les préside naturellement, se plaint d'abord du peu d'obéissance de son sénat. Ici se placent deux vers que Virgile a trouvés assez beaux pour les emprunter sans façon : « ...(les dieux) tenaient conseil sur les affaires les plus importantes des hommes[2]... Écoutez donc mes paroles et gravez-les dans votre cœur[3] », dit Jupiter; puis il continue : « Je voudrais, habitants du ciel, avoir assisté à ce conseil d'autrefois dont vous parlez; oui, je voudrais y avoir assisté[4]. » Jupiter se plaint ensuite que tous les dieux se laissent, comme lui, appeler du nom de *pater*, vénérable : « De sorte, dit-il, qu'il n'est pas un de nous qui ne soit père : le dieu très-bon ainsi que Neptune sont pères; pères aussi Liber, Saturne, Mars, Janus, Quirinus. Tous jusqu'au dernier sont appelés pères[5]. » Jupiter demande aux dieux, pour arrêter l'impiété, de manifester leur puissance par des actes, car, dit-il : « Si jamais Tubulus, Lucius, ou Lupus, ou Carbon,

1. Lucilius, XX, 1.
2. Servius, *Énéide*, IX, 227.
3. Idem, *ibidem*, X, 104.
4. Julius Rufinianus, *De figuris*, 31.
5. Lactance, *Institution divine*, IV, 3.

ce fils de Neptune avait cru à l'existence des dieux, il n'aurait jamais porté à ce degré le parjure et l'impiété[1]. » Il faut chercher, ajoute-t-il, à sauver Rome, que les nouvelles mœurs mettent en péril : « Comment réussirons-nous à conserver le peuple et la ville de Rome[2] ? »

Aucun fragment ne nous indique avec précision le moyen imaginé par Jupiter. Est-ce le fléau de la guerre civile, ou tout autre, on ne peut le deviner par les paroles de Jupiter : « Que les scélérats admirent ce fléau pendant beaucoup de mois et beaucoup de jours, mais non toute l'éternité[3]. » Là-dessus Jupiter se tait : « Et après avoir prononcé ces paroles, le dieu garda le silence[4]. » Quel dieu prend la parole pour défendre l'accusé, on l'ignore. Mais l'affaire de celui qu'on juge paraît si mauvaise, que, d'après le poëte, personne ne pourrait gagner la cause : « Même si Pluton renvoyait le fameux Carnéade[5]. »

Beaucoup de détails échappent dans ce qui précède. Cependant les fragments permettent de deviner l'ensemble de la scène imaginée par Lucilius, et elle témoigne peu de respect pour les dieux. De l'Olympe, le satirique redescend sur la terre ; mais cette fois il ne se borne pas à des attaques contre les vices de la vie privée. Il jette un coup d'œil sur l'ensemble de la société, et il n'est pas satisfait de ce qu'il aperçoit : « Maintenant, dit-il, du matin au soir, fête ou non, tous les jours et toute la journée, peuple et sénateurs s'agitent sur le Forum et ne s'en éloignent pas. Tous s'y livrent à la même étude, à un seul et même art : faire passer habilement

1. Cicéron, *De la nature des dieux*, I, 23.
2. Charisius, XI, au mot *Amplius*.
3. Donat, in *Eunuchum*, acte IV, scène v.
4. Nonius, au mot *Pausa*.
5. Lactance, *Institution divine*, V, 13.

une parole trompeuse, combattre avec fourberie, lutter de flatteries, prendre le masque d'un honnête homme, tendre des embûches, comme si tous étaient les ennemis de chacun[1]. » Cette vue générale ne lui suffit pas encore. Il prend successivement chacun des ordres et lui adresse un mot piquant. Voici pour les nobles : « Ils sont convaincus qu'ils peuvent faire le mal impunément, et que leur noblesse les met facilement hors de toute atteinte[2]. »

Après les nobles viennent les tribuns, dont notre poëte censure les cris, les gestes violents à la tribune aux harangues. « C'est ainsi, je le répète, qu'il braira du haut des rostres, qu'il pleurnichera en courant çà et là comme un âne, et en invoquant à haute voix les Quirites[3]. » Peut-être s'agit-il ici de Caius Gracchus, qui le premier, suivant Plutarque, cessa de parler immobile, et qui parcourait la tribune en accompagnant ses discours de gestes. Mais alors on peut trouver Lucilius plus que sévère, injuste même pour l'éloquence de Caius, qui arrachait des larmes à ses ennemis. Enfin le peuple, qui manque de pain, que les lois mettent hors la loi, est désigné à son tour : « Cérès la nourricière fait défaut, et le peuple n'a plus de pain[4]. » Et : « Le peuple reçoit des lois, mais des lois qui le mettent hors la loi[5]. »

Si Lucilius est sévère pour ses contemporains, du moins sa critique n'est pas vague. Il ne se borne pas à les attaquer, il leur dit quelle vertu il leur demande dans un assez long fragment que Lactance nous a conservé. « La vertu, Albinus, dit-il, consiste à savoir apprécier exactement les choses qui

1. Lactance, *Institution divine*, V, 9.
2. Nonius, au mot *Facul.*
3. Lucilius, VI. — Nonius, au mot *Quiritare.*
4. Lucilius, V. — Priscien, X, 2.
5. Lucilius, XXX. — Nonius, au mot *Exlex.*

nous entourent, et parmi lesquelles nous vivons. La vertu consiste à savoir la nature de chaque chose. La vertu consiste à savoir ce qui est droit, utile, honnête, bon; et aussi ce qui est mauvais, nuisible, laid, déshonnête. La vertu doit nous apprendre dans quelles limites il convient d'augmenter sa fortune. La vertu veut qu'on rende aux magistrats les honneurs qui leur sont dus; qu'on soit l'adversaire et l'ennemi des méchants et des mauvaises mœurs, et aussi le défenseur des gens de bien et des bonnes mœurs; qu'on les estime haut, qu'on leur soit bienveillant, qu'on vive leur ami; qu'on mette avant tout les intérêts de sa patrie, puis ceux de ses parents, en troisième et en dernier lieu les siens propres[1]. »

L'idée que Lucilius se fait de la vertu n'est pas la même que celle des anciens Romains. L'influence de la Grèce et de la philosophie se trahit par sa définition plus compréhensive que celle que le vieux Caton aurait pu donner. Quoi qu'il en soit, cette vertu-là est bien la vertu romaine, la vertu du citoyen honnête, dévoué à sa patrie, qui en respecte les lois et en défend les intérêts. La meilleure preuve de la valeur de la vertu, telle que la comprend Lucilius, est la faiblesse des objections que lui oppose Lactance. Cependant celui-ci ne la cite que pour essayer de la réfuter. Il la comprend mal, il l'accuse de se borner à *savoir*, tandis que le propre de la vertu est l'*action*, comme si la définition de Lucilius ne comprenait pas, en outre, des conseils pratiques très-élevés. En supposant que la vertu de Lucilius ne réalise pas l'idéal de Lactance, pourquoi Lactance omet-il de louer ce que sa définition a de grand et de généreux? Pourquoi ne parle-t-il pas de cette belle hiérarchie que le poëte établit entre les

1. Lactance, *Institution divine*, VI, 5.

divers intérêts dont la considération doit déterminer notre conduite? Il est injuste de la passer sous silence, et l'argumentation de Lactance est aussi partiale que mal fondée.

L'étude que nous avons faite de Lucilius n'avait pas pour but d'examiner son mérite poétique. Cependant nous ne pouvons nous empêcher de rapporter l'appréciation portée sur lui par Quintilien. Ce jugement est d'une modération remarquable, et avec le peu que nous connaissons de Lucilius, nous y acquiesçons sans peine. « La satire, dit-il, est tout entière un genre romain. Lucilius, le premier, s'y est particulièrement distingué. Il a encore aujourd'hui des partisans si enthousiastes, qu'ils n'hésitent pas à le préférer aux écrivains du même genre et même à tous les poëtes. Pour moi, je suis aussi éloigné de leur avis que de celui d'Horace, d'après lequel, « il y a quelquefois du bon à prendre dans ce torrent limoneux », car je trouve en lui une érudition admirable, et une franchise pleine de mordant et de sel[1]. » Mais si nous condamnons avec Quintilien l'opinion trop sévère d'Horace, comment qualifier celle de Scaliger, qui, enchérissant sur l'expression d'Horace : « *Quum flueret lutulentus* », trouve que Lucilius « *ne fluit quidem* », et change ainsi le torrent limoneux en un marais bourbeux !

1. Quintilien, X, 1.

CHAPITRE XXIV

L'HISTOIRE DEPUIS CATON JUSQU'A SYLLA.

L. Calpurnius Pison Frugi. — L. Cassius Hemina. — Q. Fabius Maximus Servilianus. — Caius Fannius. — C. Sempronius Tuditanus. — L. Cœlius Antipater.

Depuis Caton l'ancien jusqu'à Sylla, on rencontre un grand nombre d'écrivains et d'illustres personnages qui ont raconté l'histoire de Rome. Un passage intéressant du premier livre des *Lois* de Cicéron rappelle leurs noms et apprécie rapidement leurs ouvrages. Voici ce texte, qui, par les renseignements qu'il contient et les observations auxquelles il donne lieu, trouve naturellement sa place dans cette étude d'historiens presque complétement perdus. Atticus a la parole, et, en interlocuteur complaisant, demande à Cicéron de se décider enfin, comme il l'a souvent promis, à écrire l'histoire romaine. « Car, ajoute-t-il, après les Annales des pontifes, qui offrent tant d'intérêt, si nous arrivons à *Fabius Pictor*, ou à celui dont tu as toujours le nom sur les lèvres, à *Caton*, ou à *Calpurnius Pison*, ou bien à *Fannius*, ou à *Vennonius*, quoique. parmi eux, quelques-uns soient supérieurs aux autres, est-il cependant rien de si grêle que le tout ensemble ?

» Le contemporain de Fannius, *Cœlius Antipater*, a plus de verve, et déploie, à la vérité, une vigueur rustique et

inculte, sans éclat et sans art, mais son exemple aurait dû engager ses successeurs à écrire avec plus de soin. Or, des *Gellius*, un *Clodius*, un *Sempronius Asellion*, qui viennent après lui, rappellent moins son genre que la platitude et l'ignorance des anciens. Il est inutile, je pense, de citer *Licinius Macer*. Son bavardage contient quelques pensées; mais elles ont été puisées dans nos minces recueils latins, et non dans les doctes trésors de la Grèce. Quant à ses discours, ils sont prolixes et niais jusqu'à l'impudence. *L. Cornelius Sisenna*, son ami, surpasse tous nos historiens jusqu'à ce jour; j'excepte naturellement ceux qui n'ont peut-être encore rien publié, et que nous ne pouvons pas juger. Cependant on ne l'a jamais compté parmi les orateurs, et, comme historien, il se règle sur de méchants modèles; sauf Clitarque, il ne me semble avoir lu aucun auteur grec. Et encore il cherche seulement à imiter Clitarque; arrivât-il à l'égaler, il serait toujours éloigné de la perfection. L'histoire est donc ton affaire : voilà ce qu'on attend de toi [1]. »

Ces paroles d'Atticus reproduisent les préventions habituelles de Cicéron contre les écrivains qui ne sont point orateurs, ou qui apportent dans leurs œuvres historiques une autre préoccupation que celle de composer des phrases élégantes et d'arrondir leurs périodes. En revanche, elles contiennent sur l'ensemble des historiens latins une observation générale assez exacte qu'il convient de signaler. Quelques noms d'historiens, et ce ne sont pas les moins importants, comme *Claudius Quadrigarius*, ont été omis par Cicéron dans cette revue rapide; mais la justesse de sa remarque n'en est pas diminuée. Cicéron semble, en effet, si nous comprenons bien ce passage, partager les historiens

1. Cicéron, *Des lois*, 1, 2.

latins en deux classes, dont la première, tout à fait étrangère aux recherches du style, irait avec Fabius Pictor, Caton, Calpurnius Pison et Fannius, jusqu'à Cœlius Antipater. La seconde, qui commence avec Cœlius Antipater, aurait tenté d'embellir l'histoire et d'en rehausser l'intérêt par les charmes du style et de la pensée. L'exemple de Cœlius n'aurait pas exercé une grande influence sur ses successeurs immédiats, mais il aurait été suivi avec plus de succès par Licinius Macer et par Cornelius Sisenna.

A la prendre en général, la division établie par Cicéron, sous le rapport littéraire, entre les premiers historiens latins, paraît juste, et l'analyse des fragments qui nous restent de ces écrivains ne contredit pas ses assertions. Toutefois il s'agit de savoir si la forme plus oratoire donnée à l'histoire constitue un progrès, comme le croit Cicéron, et n'est pas plutôt une altération de la vérité historique; si à Cœlius Antipater et à Valerius d'Antium, qui grossissent et amplifient certains détails pour frapper plus vivement l'esprit de leurs lecteurs, nous ne préférerons pas l'aridité et la simplicité des faits exposés par Q. Fabius Pictor et Caton, que nous avons étudiés plus haut, ou par Calpurnius Pison Frugi, dont nous allons analyser les fragments.

Le premier des historiens cités par Cicéron après Caton est L. Calpurnius Pison, qui fut honoré du surnom de *Frugi*, c'est-à-dire « *l'honnête homme* ». Avant d'aborder l'histoire, il avait pris une part active aux affaires publiques. Tribun du peuple en 149 avant Jésus-Christ, l'année même de la mort de Caton, il fut préteur bientôt après, puis consul en 132 avec P. Mucius Scævola, l'année de la mort de Tiberius Gracchus, et censeur un peu plus tard avec Q. Cæcilius Metellus Balearicus. Il illustra son tribunat en portant la pre-

mière loi contre les concussionnaires, *de pecuniis repetundis*[1]. Cette loi lui valut son surnom de *Frugi*, le plus beau de l'histoire romaine. Mais ce surnom, si honorable pour lui, et la loi qu'il porta, montrent en même temps les changements fâcheux qui s'accomplissent dans les mœurs des gouverneurs de province. L'honnêteté semble avoir été héréditaire chez cette famille; son fils marcha sur ses traces. Cicéron, pour l'opposer à Verrès, raconte que, préteur en Espagne, ayant brisé par accident son anneau d'or, il manda l'orfévre sur la place publique, au pied de son tribunal, pesa publiquement l'or nécessaire, et fit faire l'anneau, séance tenante, en présence du peuple. « Blâme qui voudra cet excès de scrupule, continue l'adversaire de Verrès : mais c'était Pison; c'était le fils de celui qui le premier porta une loi contre les concussions[2]. »

Malgré cette vie consacrée aux affaires, ce grave et noble Romain eut encore le loisir d'écrire l'histoire. Cicéron juge très-dédaigneusement ses talents littéraires. « Il plaida aussi des causes, dit-il, il proposa ou combattit beaucoup de lois; il a laissé encore des harangues qui ont déjà disparu, et des annales d'un style bien maigre[3]. » La sécheresse, la maigreur, sont les défauts que Cicéron pardonne le moins; de même, la qualité suprême à ses yeux, celle qui résume et renferme toutes les autres, c'est l'abondance. Veut-il faire l'éloge du talent avec lequel Hortensius a parlé pour Rabirius, et ne lui a rien laissé à développer, il dit : « Hortensius a plaidé avec tant d'abondance », *copiosissime!* Il faut donc corriger un peu le jugement de Cicéron. Sans doute

1. Cicéron, traité *Des devoirs*, II, 21.
2. Idem, plaidoyer *contre Verrès*, IV, 25.
3. Idem, *Brutus*, 27.

Pison n'a pas été très-éloquent, mais il doit avoir appartenu à l'école de Caton, et n'avoir pris la parole que quand il avait quelque chose de sensé ou de juste à proposer. Ses discours ne devaient manquer ni d'esprit, ni de sens, à en juger par le bon mot qu'il répondit un jour à C. Gracchus. Celui-ci, qui parlait toujours d'économie, avait fait passer, malgré les efforts de Pison, la loi *Sempronia*, qui ruinait le trésor par des distributions de blé. Quelque temps après, il vit Pison, mêlé à la foule, venir recevoir du blé. Il lui demanda tout haut comment il conciliait cette démarche avec son opposition à la loi : « Je ne tiens pas, répondit Pison, à ce que tu distribues ainsi mon bien à ton gré; mais, enfin, si tu le fais, j'en demande ma part[1]. » Caton aurait signé cette repartie.

Quant au style de son histoire, il a pu être *bien maigre*, comme le juge Cicéron, mais il a dû aussi être naturel et honnête, et ce sont des qualités qui ont leur prix. Cependant il n'est pas probable qu'il mérite complétement l'éloge fait par Aulu-Gelle « de la grâce naïve du style de Pison[2] ». Aulu-Gelle, partisan déclaré des vieux auteurs, cite, à l'appui de son opinion, une anecdote dont le style est clair et n'a rien d'archaïque. Mais l'anecdote est peu intéressante, et surtout n'a aucun caractère historique : c'est un bon mot de Romulus. « Invité à souper, Romulus but avec une grande modération, parce que le lendemain il avait une affaire. On lui dit : Romulus, si tous en faisaient autant, le vin serait à bon marché. — Au contraire, répondit-il, il serait cher, si chacun en buvait autant qu'il veut; car, pour moi, j'en ai bu autant que j'ai voulu. » Quelle que soit la

1. Cicéron, *Tusculanes*, III, 20.
2. Aulu-Gelle, XI, 14.

valeur de la plaisanterie attribuée au fondateur de Rome, au moins les jeunes Romains pouvaient trouver dans ce petit récit une leçon de bonne tenue et de politesse.

Un autre passage de Pison, où Aulu-Gelle admire les mêmes qualités de grâce et de pureté de style, a plus de valeur historique que l'anecdote de Romulus. « Cn. Flavius, fils d'un affranchi, était scribe, et servait d'appariteur à un édile curule, au moment de l'élection de ces magistrats. Sa tribu le nomma édile curule. L'édile qui présidait les comices refusa de tenir compte de cette élection, et déclara qu'un scribe ne pouvait devenir édile. Alors, dit-on, Cn. Flavius fils d'Annius déposa ses tablettes, se démit de ses fonctions de scribe, et fut fait édile curule. Il vint un jour voir son collègue malade, et trouva dans la chambre beaucoup de jeunes nobles qui y étaient assis. Par mépris pour lui, aucun d'eux ne se leva. Cn. Flavius fils d'Annius, édile, ne fit que rire de leur impolitesse. Il ordonna d'apporter sa chaise curule, la plaça sur le seuil de la chambre, afin que personne ne pût sortir, et les contraignit à le voir, malgré eux, assis sur la chaise curule [1]. »

Calpurnius Pison racontait encore cette touchante histoire d'un pauvre affranchi, Cresinus, qui faillit être victime d'une de ces absurdes accusations de sorcellerie si fréquentes aux époques d'ignorance. « C. Furius Cresinus, affranchi, obtenait d'un petit champ des récoltes plus abondantes que ses voisins n'en tiraient de champs considérables. Aussi l'accusait-on d'attirer les moissons d'autrui par des maléfices. En conséquence, il fut cité par Spurius Albinus, édile curule. Craignant d'être condamné par le suffrage des tribus, il vint sur le Forum avec tous ses instruments de labour, des

1. Aulu-Gelle, VI, 9. — Voyez Valère-Maxime, II, 5, 2.

gens robustes, et, comme dit Pison, bien nourris et bien vêtus, des outils solides, de lourds hoyaux, des socs pesants, des bœufs bien repus; puis il dit : « Voilà, citoyens, mes » maléfices; et je ne puis ni vous montrer ni amener au » Forum mes fatigues, mes veilles et mes sueurs. » Il fut absous à l'unanimité des suffrages [1]. » Ce récit trouvait bien sa place dans l'histoire de Pison. Il y a là une vive leçon de bon sens et un exemple familier et frappant de ce que peut produire le travail.

Ces différents passages prouvent que l'éloge enthousiaste donné à Pison par Aulu-Gelle se rapproche plus de la vérité que la critique dédaigneuse de Cicéron. Ils nous font reconnaître en lui la simplicité, la naïveté et quelque chose des grâces du premier âge. D'autres fragments, malheureusement plus courts encore, nous le montrent préoccupé des mœurs de ses contemporains, et bien digne de ce nom de *Piso Censorius* que les Romains lui accordent comme à Caton. L'un d'eux flétrit même les débauches des jeunes gens par un mot d'une verdeur qu'on ne peut traduire [2]. Ailleurs Pison indique les objets de luxe apportés de l'Asie conquise [3], et dépeint le Forum envahi par les statues [4]. Selon lui, les dieux avaient par un prodige annoncé le moment de la *subversion des mœurs* [5]. Les plaintes de Pison étaient fondées, mais elles n'arrêtèrent pas le mal; et pendant plusieurs siècles encore les successeurs de Pison ont pu se plaindre de la décadence toujours croissante des mœurs de la nation.

1. Pline, *Histoire naturelle*, XVIII, 8.
2. Cicéron, *Lettres familières*, IX, 22.
3. Pline, *Histoire naturelle*, XXXIV, 3.
4. Idem, *ibidem*, XXXIV, 6.
5. Idem, *ibidem*, XVII, 25.

Après Calpurnius Pison, qui mérite d'être honoré pour son caractère et même pour ses écrits, vient un annaliste que Cicéron n'a point nommé, quoique les écrivains postérieurs lui aient fait beaucoup d'emprunts, L. CASSIUS HEMINA. Nous savons à quelle époque il a vécu. C'est le seul renseignement biographique que nous ayons sur lui; et encore se trouve-t-il dans un ouvrage peu connu, le traité de Censorinus *Du jour natal*, fort mince pour le fond, mais utile à cause du grand nombre de détails rares qu'on y rencontre. Censorinus nous apprend, à propos des jeux séculaires, que Cassius Hemina était contemporain de Calpurnius Pison et de Cn. Gellius [1]. Mais si l'assertion de Nepos [2] est vraie, et rien jusqu'ici n'est venu la contredire, comme L. Otacilius Pilitus est le premier affranchi qui ait osé écrire l'histoire, Cassius Hemina serait, ainsi que tous les autres annalistes de la république, un homme politique et un patricien.

La matière et la disposition de son œuvre étaient les mêmes que celles des historiens précédents. Son récit remontait aux origines de Rome, et devenait plus ample, plus détaillé, à mesure qu'il approchait de son temps. Cependant son histoire présente un autre caractère que celles de Pison et de Fabius. Il s'efforce d'éclairer par la critique la mythologie, les traditions, les origines de son pays. Mais il ne connaît guère plus que ses prédécesseurs les sources historiques. Sa méthode se borne à essayer de retoucher et de retravailler la légende au nom du bon sens, ou de la réduire à ses éléments naturels et vraisemblables. Un pareil procédé n'arrive le plus souvent qu'à ôter aux vieilles

1. Censorinus, *Du jour natal*, 17.
2. Suétone, *les Grammairiens illustres*.

légendes leur grâce poétique, sans y substituer la précision et la vérité.

Ainsi il cherche à rendre compte de la légende de Cacus. Dans son récit, ce n'est plus Hercule qui est le héros, mais un certain *Recaranus*, surnommé *Hercule* à cause de sa force extraordinaire. De son côté, Cacus se transforme en un serviteur d'Évandre que son maître contraint à restituer les bœufs volés. Recaranus, reconnaissant, élève un autel *deo inventori*, c'est-à-dire à Hercule, et y sacrifie la dîme de ses bœufs ; de là vient l'usage de la dîme consacrée à Hercule. Carmenta, mère d'Évandre, ayant refusé d'assister au festin qui suivit le sacrifice, Recaranus, pour se venger de son dédain, établit en usage qu'aucune femme ne goûterait désormais de ce qui aurait été offert sur l'autel d'Hercule[1]. Sans le savoir, Hemina applique dans toute sa rigueur le système d'Evhémère aux traditions populaires.

D'après Macrobe[2], Hemina établissait une comparaison entre les dieux des *Pélasges* de Samothrace et les *dieux Pénates* romains. Selon lui, ces dieux, spécialement qualifiés du titre de dieux grands, dieux puissants, dieux bons, auraient joué dans la religion de ces peuples le même rôle que les Pénates à Rome. Ce n'est pas ici le lieu d'apprécier le rapprochement; mais si l'on se reporte à l'origine en partie pélasgique de la population de Rome, ce renseignement peut avoir son prix pour ceux qui étudient la religion romaine. Ailleurs il expliquait pourquoi dans le calendrier romain, les lendemains des calendes, des nones et des ides étaient des jours *néfastes*, et rapportait une décision des aruspices de l'an 363 de la république (390 av. J. C.), qui les déclarait *néfastes*

1. Auctor, *De origine gentis romanæ*, 6.
2. Macrobe, *les Saturnales*, III, 4. — Servius, *Énéide*, I, 378.

à cause des nombreux échecs que la république avait subis ces jours mêmes[1]. Il racontait encore comment Tarquin, pour empêcher les Romains de se soustraire par la mort aux travaux de la construction des égouts, avait fait attacher à une croix les cadavres de ceux qui s'étaient volontairement pendus, et ajoutait que c'était la première fois qu'à Rome on avait attaché au suicide une idée de réprobation[2].

Les origines de toute nature intéressaient la curiosité d'Hemina. Il fixait à l'an de Rome 535 (219 avant J. C.) l'apparition du premier médecin grec à Rome, et racontait comment cette innovation avait été accueillie et goûtée. « D'après l'ancien historien Cassius Hemina, dit Pline, le premier médecin qui vint à Rome fut Archagatus du Péloponèse, fils de Lysanias, sous le consulat de L. Æmilius et de L. Julius, l'an de Rome 535. On lui donna le droit quiritaire, et on lui acheta, aux frais de l'État, une boutique dans le carrefour Acilien. Il fut appelé *médecin des plaies*, *vulnerarius*, à cause de son talent. D'abord sa venue fut très-bien accueillie, mais ensuite sa cruauté à couper et à brûler le fit surnommer *le bourreau*, et dégoûta de la médecine et des médecins[3]. »

Hemina, comme Pison, rapportait la découverte des livres de Numa, dont il a déjà été question. Seulement il y ajoutait une circonstance qui témoigne de son désir de donner de la vraisemblance aux faits les plus invraisemblables. Il cherchait à expliquer comment ces livres avaient pu se conserver intacts pendant tant d'années. Et voici la raison qu'il en donnait : « A peu près au centre du coffre, il y avait une

1. Macrobe, *les Saturnales*, I, 16.
2. Servius, *Énéide*, XII, 603.
3. Pline, *Histoire naturelle*, XXIX, 6.

pierre carrée retenue par des cordes de tous les côtés. Sur cette pierre étaient posés les livres : voilà pourquoi ils n'avaient pas pourri. Les livres étaient frottés d'huile de cédrat : voilà pourquoi les teignes n'y avaient pas touché[1]. » L'explication est ingénieuse, mais ne résout rien. A défaut d'autres objections, Hemina oublie de nous dire quelle substance avait pu donner aux cordes une durée aussi prolongée !

Après L. Cassius Hemina, le premier historien que l'on rencontre, est Q. Fabius Maximus Servilianus, qui fut préteur en 145, consul en 141, dans la guerre contre Viriathe, et collègue de L. Cæcilius Metellus, puis censeur en 135 avec Q. Fulvius Nobilior, enfin grand pontife. Ce personnage honoré de charges aussi considérables avait composé des *Annales* écrites en latin, à ce que l'on conclut de deux passages, l'un de Denys d'Halicarnasse[2], et l'autre de Servius[3]. D'ailleurs nous ne savons rien de l'ouvrage auquel il avait consacré ses loisirs; nous n'en avons aucun fragment, et il ne reste même aucune indication des faits qu'il avait rapportés. Il semble, d'après un mot de Macrobe[4], que Fabius avait écrit aussi un ouvrage sur le *Droit pontifical*. Mais le XIIe livre de Fabius Maximus, au témoignage duquel Macrobe fait appel, pourrait aussi bien appartenir à ses *Annales* qu'à un traité distinct sur le *Droit pontifical*.

Nous n'avons pas, malheureusement, beaucoup plus de

1. Pline, *Histoire naturelle*, XIII, 13.
2. Denys d'Halicarnasse, I, p. 6, édit. Sylburg.
3. Servius, *Énéide*, I, 3.
4. Macrobe, *les Saturnales*, I, 16.

détails sur C. FANNIUS, gendre de Lélius le Sage[1]. Il fut questeur en 138 et préteur en 136. Il avait servi sous Scipion Émilien, en Afrique, et sous Fabius Maximus Servilianus, en Espagne. C'était un des auditeurs les plus assidus du philosophe Panétius. Il avait écrit des *Annales* dont Cicéron juge ainsi le style, en mêlant à cette appréciation littéraire un assez curieux détail biographique. « L'autre Fannius, dit-il[2], fils de Marcus, gendre de Lélius, avait plus de dureté dans les mœurs et dans l'éloquence. Il aimait peu son beau-père, parce que celui-ci avait refusé de le faire entrer dans le collége des augures, et lui avait préféré son autre gendre Q. Scævola, plus jeune que lui. Lélius s'en justifiait en disant qu'il avait accordé cette préférence non au plus jeune de ses gendres, mais à l'aînée de ses filles. Cependant, à l'instigation de Lélius, il s'était mis à écouter Panétius. Son talent oratoire peut s'apprécier par son histoire, qui n'est pas dépourvue d'élégance. Son éloquence n'est ni tout à fait médiocre, ni parfaitement belle. » Ailleurs Cicéron semble plus sévère. Il vient de nommer plusieurs écrivains, parmi lesquels se trouve Caius Fannius, et il résume sa pensée sur eux par ces mots dédaigneux : « Est-il rien de si maigre que tous ces historiens[3]? »

Les *Annales* de Fannius contenaient, à ce qu'il paraît, le résumé exact des discours prononcés dans certaines occasions remarquables par les hommes d'État de Rome. C'est un mérite qu'on est porté à lui attribuer d'après ce passage de Cicéron : « Le discours de Metellus contre T. Gracchus est con-

1. Atticus conteste ce fait. Voyez Cicéron, *Lettres à Atticus*, XII, 5.
2. Cicéron, *Brutus*, 26.
3. Idem, *Des lois*, I, 2.

tenu dans les *Annales* de C. Fannius[1]. » Ce livre devait avoir encore d'autres qualités de composition, de méthode, d'exactitude, pour que Brutus eût pris la peine d'en écrire un abrégé[2]. Enfin Salluste invoquait et confirmait le témoignage de Fannius à propos d'un fait raconté dans le premier livre de sa grande *Histoire*. Mais de quel fait était-il question? Nous l'ignorons, le grammairien Marius Victorinus ne nous ayant conservé que ce court fragment de Salluste en deux mots : « *Fannius vere.* »

C. Sempronius Tuditanus, qui vient après C. Fannius, fut consul en 128, avec M. Aquillius, et triompha des Illyriens Japydes. Il avait écrit des *Annales*, où il racontait, le premier, cette douteuse histoire du supplice infligé à Régulus par les Carthaginois. On ne trouvait pourtant pas encore dans son livre ces raffinements de cruauté que l'imagination haineuse des Romains a plus tard ajoutés à la légende, comme, par exemple, le coffre garni de pointes de fer dont parle Sénèque. Il se contentait de dire que les Carthaginois, trouvant trop lente l'action du poison donné à Régulus, avaient fait mourir celui-ci en le privant de sommeil. En revanche, il donnait certains détails que les historiens romains n'ont pas jugé à propos de conserver. Ainsi, à ce qu'il racontait, le sénat avait livré par représailles, aux enfants de Régulus, les plus illustres des prisonniers carthaginois. Ces malheureux, enfermés dans un coffre garni de pointes aiguës, auraient aussi péri par l'insomnie[3]. Au troisième livre de ses *Histoires*, rapportant la découverte des livres de

1. Cicéron, *Brutus*, 21.
2. Idem, *Lettres à Atticus*, XII, 5.
3. Aulu-Gelle, VI, 4.

Numa, dont il a déjà été plusieurs fois parlé, il disait que ces écrits contenaient les *Ordonnances* du roi Numa [1].

Le vieux Pison et Cassius Hemina représentent la plus vieille école des historiens latins. Dans Pison, la naïveté antique paraît tout entière. Dans Hemina, la critique naissante semble faire ses premières armes avec la gaucherie et la maladresse d'un véritable début. Cependant l'esprit grec est dans Rome et n'y est pas inactif : il étend ses conquêtes. Les poëtes d'abord, puis les orateurs (nous sommes à l'époque des Gracques), ont commencé à donner quelque soin à leur style. Les historiens, à leur tour, et le premier, Cœlius Antipater, suivent cet exemple.

Il ne semble pas que Cœlius Antipater ait été revêtu d'aucune magistrature importante, ni qu'il ait joué un grand rôle politique. Ce n'est pourtant pas un affranchi, comme on l'a cru quelquefois, car Cicéron le cite parmi les orateurs [2], et il faut pour cela qu'il ait été citoyen romain. Le temps seul où il a vécu et écrit est connu d'une façon assez précise. Cicéron et Valère-Maxime en font un contemporain des Gracques [3]. Cicéron le mentionne encore comme contemporain de Fannius [4] et Velleius Paterculus nous apprend qu'il a précédé Sisenna [5]. Nous savons aussi qu'il fut le maître de L. Crassus, né en 140 [6]. Il avait écrit en latin un ouvrage d'histoire que les uns, Nonius et Priscien, par exemple, appellent *Annales;* d'autres, comme Aulu-Gelle, Charisius, Servius, le nomment *Histoires.* Il dédia son œuvre

1. Pline, *Histoire naturelle*, XIII, 13.
2. Cicéron, *Brutus*, 26.
3. Idem, *De la divination*, I, 26. — Valère-Maxime, I, 7.
4. Cicéron, *Des lois*, I, 2.
5. Velleius Paterculus, II, 9.
6. Cicéron, *Brutus*, 26; *De l'orateur*, II, 12.

au grammairien L. Ælius Stilon ou Præconinus[1]. Il est bon de remarquer ce que cette dédicace en elle-même, et le choix de la personne à qui elle est adressée, ont ici de particulier. On sent qu'on a affaire à un écrivain de profession, et qu'on est déjà loin de l'époque de Fabius Pictor, de Caton, ou même de Calpurnius Pison.

Brutus avait fait un abrégé de l'histoire de Cœlius comme de celle de Fannius[2]. Quant à Tite-Live, il cite souvent Cœlius pour les événements de la seconde guerre punique. Ce fait semblerait indiquer que l'écrivain avait donné au récit de cette période de l'histoire romaine un soin et une étendue toute particulière. Cependant Tite-Live porte des jugements assez contradictoires sur sa critique et sur sa bonne foi. Tantôt il le cite comme un écrivain de poids[3]; ailleurs il infirme son jugement[4]. Il dit même de lui, dans un passage : « Il se laisse facilement entraîner à raconter des choses merveilleuses[5]. » C'est peut-être pour cette raison que Cicéron le trouvait plus orateur que ses émules. « Cœlius Antipater, dit-il, fut, comme vous le voyez, un orateur assez élégant pour cette époque, très-instruit dans le droit, et le maître, entre autres, de Crassus[6]. » « Il a pris un peu plus d'essor, remarque-t-il ailleurs, et il a donné plus d'éclat au ton de l'histoire[7]. »

Ces témoignages de Cicéron, loin d'augmenter notre confiance en Cœlius, seraient plutôt propres à la diminuer dans

1. Suétone, *les Grammairiens illustres*, 3. — Cicéron, *Brutus*, 56.
2. Cicéron, *Lettres à Atticus*, XIII, 8.
3. Tite-Live, XXIII, 6; XXI, 46, 47; XXVII, 27; XXII, 5, 6, 11, 12.
4. Idem, XXI, 38; XXII, 31.
5. Idem, XXIX, 25, 27.
6. Cicéron, *Brutus*, 26.
7. Idem, *De l'orateur*, II, 12.

une certaine mesure. Ils sembleraient assez bien s'accorder avec les reproches que Tite-Live lui adresse. Le blâme de l'un, les éloges de l'autre, peuvent conduire à croire que cet historien ne se contentait pas de la simple vérité, comme on l'avait fait en général jusqu'à lui; que parfois il ne la trouvait ni assez belle, ni assez intéressante; en un mot, qu'il cherchait à charmer les lecteurs par des récits étranges ou brillants, dont il inventait la matière quand il ne la trouvait pas dans l'histoire. Il aimait, en outre, à relever son style par des mots poétiques, comme nous l'apprennent Cicéron [1] et quelques grammairiens. Ce goût concorde assez avec la disposition d'esprit qui vient d'être signalée. Cependant plusieurs bons juges de l'antiquité ont accordé une grande estime à Cœlius Antipater, notamment l'empereur Adrien. Celui-ci avait, comme nous l'avons vu plus haut, un goût particulier pour les vieux auteurs. Il préférait Caton à Cicéron, Ennius à Virgile; il n'est donc pas étonnant qu'il ait mis Cœlius au-dessus de Salluste [2]. En admettant qu'il y ait un peu d'affectation et de parti pris dans cette prédilection d'Adrien pour la vieille littérature romaine, le choix qu'il fait de Cœlius pour l'opposer à Salluste montre l'estime où l'on tenait ses annales, malheureusement perdues.

Cœlius semble avoir suivi les écrivains les plus autorisés qui l'ont précédé, dans les différents événements qu'il raconte, tantôt l'histoire grecque de Silenus [3], tantôt les fastes de M. Fulvius Nobilior [4]. Mais c'est le vieux Caton [5] qu'il

1. Cicéron, *De l'orateur*, III, 38.
2. Spartien, *Adrien*, 16.
3. Cicéron, *De la divination*, I, 24.
4. Charisius, I, III, au mot *Nobiliore*.
5. Aulu-Gelle, X, 24. — Macrobe, *les Saturnales*, I, 4.

consulte surtout, dont il invoque le témoignage, dont il cite même les expressions. Il pouvait assurément plus mal choisir. Du reste, il doit aux sources qu'il a préférées et à la nature de son esprit d'avoir plus d'une fois fait œuvre de critique. Ainsi, dans le récit de la bataille du Tésin, il se séparait des autres historiens. Selon lui, le consul avait été sauvé non par son fils, le futur vainqueur d'Annibal, mais par un esclave ligure. « J'aime mieux, dit Tite-Live, que l'honneur en soit à son fils. C'est à lui qu'un plus grand nombre d'auteurs attribuent cet exploit, et cette tradition a prévalu [1]. » La raison alléguée par Tite-Live ferait plutôt croire que la vérité se trouve du côté de Cœlius.

En outre, à propos de la mort de Marcellus, ce vaillant général qui alla finir comme un soldat dans une embuscade, étourdiment et sans gloire, Tite-Live cite, sans en adopter aucune, les trois traditions recueillies par Cœlius. Celui-ci en présentait une plus particulièrement comme le résultat de ses recherches personnelles : « *pro inquisita ac sibi comperta* [2] ». Cœlius attestait encore un fait curieux, un de ces voyages de circumnavigation autour de l'Afrique, dont il a été longtemps à la mode de douter, chez les modernes comme chez les anciens, et que la science n'hésite plus aujourd'hui à accepter. « Cornelius Nepos, dit Pline, raconte que de son temps un certain Eudoxe, fuyant le roi Ptolémée Lathyre (117-81 av. J. C.), sortit du golfe Arabique, et arriva jusqu'à Cadix. Longtemps avant lui, Cœlius Antipater atteste avoir vu un marin qui, poussé par l'amour du commerce, avait fait par mer le trajet d'Espagne en Éthiopie [3]. »

1. Tite-Live, XXI, 46. Voyez Zonaras, VIII, 2.
2. Tite-Live, XXVII, 27.
3. Pline, *Histoire naturelle*, II, 67. — Martianus Capella, VI, p. 201.

Quant à ce penchant de Cœlius à traiter l'histoire en orateur, un passage de Tite-Live peut servir à nous montrer dans quelle mesure on doit entendre le mot de Cicéron rapporté plus haut. Tite-Live n'ose pas prendre sur lui de déterminer le chiffre de l'armée que Scipion emmena en Afrique : « Cœlius, ajoute-t-il [1], sans citer de chiffre, donne l'idée d'une multitude innombrable. D'après lui, des oiseaux tombèrent à terre étourdis par les clameurs des soldats, et une si grande foule avait pris place dans les navires, qu'il semblait qu'il ne restât plus personne ni en Sicile, ni en Italie. » Assurément Cœlius exagère : mais si les formes oratoires qu'il s'est permises n'ont jamais été d'une autre nature, on peut dire qu'elles ne sont pas dangereuses et laissent intacte sa renommée d'historien. Il faut peut-être voir encore un développement oratoire dans la description de la tempête qui, selon lui, assaillit Scipion au moment de débarquer en Afrique, et à laquelle ses soldats échappèrent à grand'peine [2]. Tite-Live s'appuie sur de nombreuses autorités grecques et romaines pour le contredire formellement en ce point.

Quoi qu'il en soit, ce qui nous a été surtout conservé de Cœlius, ce sont des récits de songes. Cela peut tenir à un goût particulier de cet historien pour les rêves, mais plutôt, sans doute, au hasard qui a porté Cicéron à en choisir plusieurs exemples dans ses livres. Ces songes, du reste, n'offrent pas tous le même intérêt. Il en est d'indifférents, comme celui d'un habitant de la campagne à qui les dieux, pendant la guerre contre les Latins, ordonnèrent d'aller avertir le sénat de célébrer certains jeux, et qu'ils punirent

1. Tite-Live, XXIV, 25.
2. Idem, XXIX, 27.

de sa négligence en le frappant dans sa famille et dans sa santé jusqu'à ce qu'il se décidât à obéir[1]. Au contraire, il n'y a rien d'invraisemblable dans le songe d'Annibal qu'il racontait. Le Carthaginois, comme presque tous les contempteurs des dieux, devait être superstitieux. D'après Cœlius, Annibal, au moment de quitter l'Italie, voulut enlever la colonne d'or du temple de Junon Lacinienne, et la fit sonder pour s'assurer qu'elle était réellement d'or. La nuit suivante, Junon lui apparut pendant son sommeil, le menaçant de lui ravir le seul œil qui lui restait, s'il persévérait dans son dessein : « Cet homme avisé, ajoutait Cœlius, obéit à l'avertissement de la déesse, et de l'or qu'on avait tiré de la colonne en la sondant, il fit faire une petite génisse, et la plaça sur le chapiteau de la colonne[2]. »

Cœlius rapportait encore un songe très-touchant et qui a l'air d'un pressentiment. Ce songe aurait averti C. Gracchus, avant son entrée aux affaires, de la fin qui l'attendait. « C. Gracchus, à ce que rapporte Cœlius, au moment où il demandait la questure, dit à plusieurs personnes que son frère Tiberius lui était apparu en songe et lui avait annoncé que, quoi qu'il fît, il périrait de la même mort que lui-même. Cœlius, ajoute Cicéron, avait entendu raconter ce fait avant que C. Gracchus fût nommé tribun du peuple, et il l'avait lui-même répété à beaucoup de personnes[3]. » Ce résultat n'était pas difficile à pressentir. Caius dut plus d'une fois entrevoir, au bout de la route politique où il allait s'engager, la bande de meurtriers qui avaient assassiné son frère Tiberius.

1. Cicéron, *De la divination*, I, 26.
2. Idem, *ibidem*, 24.
3. Idem, *ibidem*, 26. — Valère-Maxime, I, 7.

Jusqu'à Cœlius, l'histoire romaine suit une marche progressive dont on peut reconnaître la trace. Dès son origine, elle a été sérieuse et politique. Fabius Pictor, Cincius et Pison peuvent être naïfs et crédules, mais ce ne sont pas des romanciers. Avec Caton, l'histoire est, si l'on peut s'exprimer ainsi, en avant de la politique. Elle s'enquiert déjà de la diversité des races, des productions des pays, et elle s'essaye à l'éloquence. Avec Cassius Hemina et Cœlius Antipater, elle fait effort pour arriver à la critique, et même, avec Cœlius, pour s'élever jusqu'au style. Qu'elle fasse un pas encore, qu'elle joigne à ses qualités un peu de philosophie, qu'elle recherche l'enchaînement des causes et des effets, qu'elle rapporte les effets pareils à la même cause, et ce pas elle le fera, et elle arrivera à son plus haut degré de perfection. Alors viendra un homme politique, penseur et écrivain, qui donnera aux Romains leur premier chef-d'œuvre historique. Mais il ne faut point oublier que ces anciens et modestes écrivains ont été, chacun pour sa part, les précurseurs de Salluste.

CHAPITRE XXV

L'HISTOIRE DEPUIS CATON JUSQU'A SYLLA
(SUITE ET FIN).

P. Sempronius Asellion. — C. Licinius Macer. — Q. Claudius Quadrigarius. — Q. Ælius Tubéron. — Q. Valerius Antias. — L. Cornelius Sisenna. — L. Otacilius Pilitus.

Après Cœlius Antipater, l'ordre chronologique amène le nom de P. SEMPRONIUS ASELLION[1], qui fut tribun militaire sous les ordres de Scipion Émilien, au siége de Numance. Cicéron, dans le passage des *Lois* déjà cité, ne le nomme que pour l'accuser de n'avoir pas su imiter Cœlius, et « de rappeler la platitude et l'ignorance des anciens ». Il est heureux pour Sempronius que nous ayons sur lui d'autres témoignages que celui de Cicéron. Il semble au contraire résulter du peu que les modernes connaissent de ses ouvrages, qu'il avait, mieux encore que Cœlius, compris la tâche et les devoirs de l'historien. Sempronius, en effet, s'est

1. Voyez, pour la liste complète des anciens annalistes latins, Voss, *De historicis latinis*, et surtout la dissertation de Krause, qui donne non-seulement tous ceux qui ont écrit, mais tous ceux qui pourraient avoir écrit, et même, avec ceux qui ont existé, ceux qui pourraient avoir existé. Nous ne citons que ceux dont le nom rappelle un progrès, ou du moins une manière nouvelle dans l'art d'écrire l'histoire, en prenant Cicéron pour guide principal.

donné pour un historien, et, le premier, il a marqué la différence qui sépare l'auteur d'une histoire de l'annaliste[1].

« Entre ceux, dit-il[2], qui ont voulu laisser des *Annales* et ceux qui ont tenté d'écrire l'*histoire* des Romains, voici la distinction précise. Les *Annales* indiquaient seulement le fait et l'année du fait, comme ceux qui écrivent un journal, *diarium*, ce que les Grecs appellent *éphéméride*, ἐφημέριδα. Pour nous, il ne nous semble pas qu'il suffise de dire qu'une chose ait été faite, il faut encore montrer dans quel but elle a été faite et par quel moyen. » Asellion, d'après Aulu-Gelle, ajoutait un peu plus loin dans le même livre : « Des *Annales* ne peuvent nullement exciter à défendre la république avec plus d'ardeur, ni détourner de commettre le mal. Écrire, au sujet d'une guerre, sous quel consul elle a commencé, comment elle s'est terminée, à qui elle a valu le triomphe, quels événements se sont passés, sans raconter les décrets rendus par le sénat dans l'intervalle, les lois ou rogations présentées au peuple, le but de ces actes, c'est raconter des fables à des enfants, ce n'est pas écrire l'histoire. »

Ce jugement d'Asellion relatif aux *Annales* est sévère, mais juste, et ces vues sur l'histoire ne manquent pas d'élévation. Elles se rapprochent visiblement de celles que Polybe exprime dans son livre. Asellion avait lu l'histoire de Polybe, ou si celui-ci, ce qui est plus probable, n'avait pas encore publié son ouvrage, il pouvait, comme officier du second Africain, avoir connu personnellement Polybe, l'ami de son général, et avoir causé avec lui d'un sujet qui les intéressait également tous deux. On pourrait presque le croire, d'après un fragment de l'historien grec assez récemment découvert,

1. Voyez pour cette question le chapitre XII du 1er volume.
2. Aulu-Gelle, V, 18.

où les mêmes idées se trouvent exprimées[1]. « Que sert-il au lecteur, dit Polybe, de parcourir des guerres, des combats, des prises et des soumissions de villes, s'il ne pénètre les causes pour lesquelles les uns ont réussi et les autres ont échoué? L'issue des événements peut amuser l'esprit; mais l'étude des plans et des combinaisons est seule instructive, et l'explication de tous les détails d'un fait dirige surtout ceux qui marchent vers le même but. »

Il est encore assez curieux de remarquer qu'au moment où Asellion proclame la supériorité de l'historien sur l'annaliste, les *Annales* cessent d'exister. C'est en effet vers l'an 130 avant J. C., trois ans après la prise de Numance, ou du moins vers ce temps, sous le pontificat de P. Mucius Scævola, que les pontifes renoncent à l'usage de rédiger les *Annales*. Le nombre de plus en plus grand des documents détaillés qui rapportaient les événements dignes de mémoire rendait ce soin désormais superflu. Mais si les *Annales* disparaissent, c'est pour faire place à une publication journalière, ou du moins plus fréquente, nommée *Diarium, Acta diurna*, au *journal* en un mot, humble début d'une puissance appelée depuis à une si étrange fortune ! Asellion nous apprend, et l'époque où les *Annales* s'arrêtent, et le nom nouveau des *Acta diurna* qui les remplacent[2].

L'histoire qu'il avait composée roulait sur les événements contemporains. Il avait servi comme tribun des soldats pendant la guerre de Numance, et, d'après Aulu-Gelle, il avait raconté ce qu'il avait vu[3]. Cependant il remontait aux événements antérieurs dans le commencement de son ouvrage,

1. Collection de M. Maï. Rome, 1827, t. II, p. 379.
2. Le Clerc, *Journaux chez les Romains*, p. 220.
3. Aulu-Gelle, XI, 13.

dont les trois premiers livres étaient consacrés aux guerres puniques. Le quatrième livre traitait de la guerre de Numance. Le cinquième exposait toute l'histoire des Gracques. Un passage d'Aulu-Gelle donne à son ouvrage une étendue d'au moins quatorze livres[1]. Charisius cite, il est vrai, le quarantième livre de son histoire romaine[2]. Mais ce texte est contesté : il semble que le chiffre indiqué est XI et non XL; ce qui paraît plus vraisemblable.

Soldat et historien militaire, Asellion employait dans son livre ces expressions qui révèlent l'homme de métier. « Le quatrième corps, dit-il, s'avançait à son gré, soit en colonne serrée, *pilatim*, soit en pelotons isolés, *passim*[3]. » Il citait un mot de Scipion l'Africain, qu'il avait pu lui entendre prononcer : « Scipion avait recueilli cette maxime de la bouche de son père, Paul Émile, qu'un bon général ne livre jamais de bataille rangée, à moins qu'il n'y ait nécessité absolue ou occasion sans pareille[4]. » C'était peut-être encore à son général qu'il appliquait ce mot : « Souvent, dans la victoire, il devient plus clément et plus doux[5]. » Il ne faut pas oublier cependant que ce général est le destructeur de Carthage et de Numance. Il arrivait quelquefois à Asellion de déplorer les rigueurs de la guerre ou la destruction inutile de monuments de l'art, comme on peut l'inférer de ce mot : « Il laissa détruire un si bel ouvrage fait avec tant d'art[6]. » Popma croit qu'il est ici question du théâtre démoli en 83 par le consul Scipion l'Asiatique, collègue de

1. Aulu-Gelle, XIII, 21.
2. Charisius, II, p. 176.
3. Servius, *Énéide*, XII, 121.
4. Aulu-Gelle, XIII, 3.
5. Priscien, V, 668, édit. Putsch.
6. Charisius, II, p. 176, édit. Putsch.

Norbanus. Mais il est probable que l'histoire d'Asellion n'allait pas jusqu'à cette époque.

Le plus long fragment qui nous soit resté de l'histoire militaire d'Asellion concerne P. Licinius Crassus Mucianus, consul en 131, avec L. Valerius Flaccus. Encore le passage paraît-il avoir été modifié et non cité textuellement par Aulu-Gelle, qui le rapporte[1]. On y retrouve le type d'un de ces vieux et durs Romains de l'école de Caton, qu'on aurait cru disparus avec lui. Voici ce texte, dont le fond et les idées, sinon toutes les expressions, sont d'Asellion. « Ce Crassus posséda les cinq plus grands avantages : il fut très-riche, très-noble, très-éloquent, très-habile jurisconsulte et souverain pontife. Consul et gouverneur d'Asie, il se préparait à attaquer et à investir la ville de Leucæ. Il eut besoin d'une poutre longue et solide pour faire un bélier et battre les murs en brèche. Il écrivit à l'architecte d'Élatée, ville alliée et amie du peuple romain, de lui envoyer le plus grand des deux mâts qu'il avait vus dans cette ville. L'architecte, sachant à quelle fin il demandait le mât, n'envoya pas le plus grand, mais l'autre, qui lui parut le plus propre à faire un bélier et le plus facile à transporter. Crassus l'appela auprès de lui, lui demanda pour quels motifs il avait contrevenu à ses ordres. Sans tenir compte des raisons de l'architecte, il ordonna de le dépouiller de ses vêtements et de le battre de verges, disant que c'était fait du commandement si les inférieurs répondaient aux ordres de leurs chefs, non par la soumission qu'on attendait d'eux, mais par des conseils qu'on ne leur demandait pas. »

Après le récit de la guerre de Numance, le reste du livre d'Asellion était consacré aux Gracques, auxquels il tenait

1. Aulu-Gelle, I, 13.

probablement par quelque lien de parenté. La perte de cette partie de son œuvre est la plus regrettable. Si cet ouvrage était arrivé jusqu'à nous, il nous eût permis de savoir toute la vérité sur les tentatives généreuses de ces deux héroïques jeunes gens. Nous ne les connaissons guère que par les témoignages hostiles et déclamatoires de leurs adversaires. Le seul fait que ceux-ci n'ont pu détruire par leurs calomnies, les sympathies de la postérité pour l'œuvre et pour la mémoire des Gracques, est la meilleure preuve de la grandeur et de la noblesse de leurs desseins. Il ne nous reste d'Asellion que quelques lignes qui aient rapport aux Gracques. De l'un d'eux il citait ces mots : « Ce sont mes actes qu'il faut regarder, et non mes paroles, qui ne sont pas d'un beau parleur[1]. » Il racontait aussi les précautions que Tiberius était obligé de prendre contre ses ennemis, à mesure qu'il approchait du moment où il fut tué au Capitole. « Gracchus, dit-il, ne sortait guère de chez lui sans être accompagné de trois ou quatre mille hommes. » Il montrait en ces termes les craintes de Tiberius pour sa vie et ses angoisses au sujet de l'avenir : « Il les supplia de le défendre lui et ses enfants. Il fit amener un jeune fils qu'il avait alors, et le recommanda au peuple les larmes aux yeux[2]. »

L'histoire de Sempronius Asellion a fourni à Plutarque la plupart des faits qu'il raconte dans la biographie des Gracques. On voit, en effet, à la multitude des petits détails donnés par Plutarque, qu'il travaille sur des documents contemporains. Il cite notamment Faunius comme témoin oculaire de la bravoure que Tiberius montra au siége de Numance[3]. Quand il expose les mesures prises par les deux

1. Aulu-Gelle, IV, 9.
2. Idem, II, 13.
3. Plutarque, *Vie de Tiberius Gracchus*, 5.

frères pendant leur tribunat, il indique parfois des circonstances si minutieuses, qu'on sent derrière lui l'historien contemporain qui les lui a fournies. Or, Asellion, à cause de sa parenté avec les Gracques, et de l'étendue qu'il avait donnée au récit de leur tribunat, est, de tous les écrivains, celui que Plutarque devait plus naturellement consulter. Un détail semble confirmer cette conjecture. Ainsi les deux fragments d'Asellion cités plus haut se retrouvent à peu de chose près dans le texte de Plutarque. La lecture complète du biographe fait encore mieux sentir qu'il a raconté les événements d'après le livre d'un historien qui en a été le témoin. Il n'y a pas de témérité à affirmer que Plutarque a emprunté surtout à Asellion le récit touchant de la mort de Tiberius Gracchus. Non-seulement l'indication des présages qui arrêtent un instant Tiberius, au moment où il se rend au Forum, est d'un Romain, mais l'énumération de toutes les circonstances dramatiques qui précédèrent et accompagnèrent sa mort est d'un témoin oculaire et d'un ami.

C. Licinius Macer fut questeur l'an 88 avant J. C., et préteur bientôt après. Valère-Maxime raconte qu'accusé de concussion par la province d'Asie, où il avait été propréteur, il s'étouffa avec un mouchoir, pour prévenir sa condamnation et conserver ses biens à son fils[1]. Ce suicide semble démenti par les passages de Cicéron où se trouve le nom de Macer. Mais le procès de concussion est réel. Licinius Macer semble, de son côté, avoir porté sans succès une accusation contre ce Rabirius[2] que César, deux ans après la

1. Valère-Maxime, IX, 12.
2. Cicéron, plaidoyer *pour Rabirius*, 2.

mort de Macer, fit poursuivre comme meurtrier de Saturninus. Quoiqu'il fût peu estimé à cause de sa vie et de ses mœurs, il avait du mérite comme avocat.

« Son imagination, dit Cicéron[1], sans être abondante, n'était pas stérile; son style n'était ni très-brillant, ni tout à fait négligé; sa voix, son geste, son action, étaient sans grâce. Mais il apportait un soin si merveilleux dans l'invention et la disposition, qu'il serait difficile de citer un orateur qui ait eu ces qualités à un plus haut degré. Toutefois cette exactitude rappelait plutôt les artifices de la plaidoirie que la véritable éloquence. » Cette appréciation de Macer avocat, même en tenant compte de ces restrictions, se concilie peu avec le jugement, cité plus haut, que Cicéron porte sur son histoire par la bouche d'Atticus. Là Atticus ne parle que du bavardage de Macer, de la prolixité de ses discours et de sa niaiserie, qui touche à l'impertinence. Jusqu'à quel point ces jugements sont-ils vrais ou sont-ils dictés par la passion, nous ne pouvons le savoir. Nous ne connaissons rien des ouvrages de Licinius Macer, quoique Denys d'Halicarnasse et Tite-Live le citent assez souvent[2]. Il paraît qu'il recherchait la vérité avec assez de zèle, puisqu'il avait pris la peine de consulter les *Livres de lin*.

Le plus remarquable des historiens romains qui ont précédé Salluste est Q. CLAUDIUS QUADRIGARIUS. C'est celui que Tite-Live semble le plus estimer parmi ses prédécesseurs, et celui dont le talent d'écrivain eût dû être le plus goûté de Cicéron. Cependant Cicéron ne le connaît pas; du

1. Cicéron, *Brutus*, 67.

2. Tite-Live, IV, 7, 20, 23; VIII, 9; IX, 38, 46; X, 9. — Denys d'Halicarnasse, IV, p. 211; V, 74, 314; VI, 349; VII, 417.

moins, dans tout ce qui nous reste de Cicéron, Quadrigarius n'est pas nommé. Les deux passages classiques de Cicéron[1] sur les annalistes romains ne font pas mention de lui. Ce silence est d'autant plus remarquable que, sans nous donner la date précise de sa vie, un texte de Velleius Paterculus[2] nous permet de le placer à sa véritable époque, et d'en faire un contemporain de Cicéron, antérieur de peu à l'illustre orateur. Cet historien devait son surnom de *Quadrigarius* à la victoire qu'il avait remportée, à la course des chars, dans les jeux du cirque que Sylla célébra à Rome après son triomphe sur le parti de Marius[3]. C'est le seul détail que nous ayons sur sa vie.

Son histoire commençait à la prise de Rome par les Gaulois : du moins les plus anciens fragments qui restent du Ier livre se rapportent au siége du Capitole; et elle allait peut-être jusqu'à la mort de Sylla (78 av. J. C.). Pyrrhus est nommé dans les fragments du IIe livre. Dans le IIIe, Quadrigarius racontait la guerre de Pyrrhus, et entamait la première guerre punique. On ne sait rien du IVe. Les fragments ne contiennent aucun nom, aucun fait, qu'on puisse reconnaître. Dans le Ve, Claudius commençait la seconde guerre punique. La bataille de Cannes y est mentionnée. Dans le VIe, il continuait son récit. On voit qu'il y parlait des combats livrés sous les murs de Capoue. Ce livre correspondait, pour le récit des événements, au livre XXIV de Tite-Live[4]. Le VIIe est inconnu; on n'a sur ce livre qu'un fragment insignifiant. Le VIIIe livre racontait la guerre d'Achaïe et celle de Nu-

1. Cicéron, *De l'orateur*, II, 12; *Des lois*, I, 2.
2. Velleius Paterculus, II, 9.
3. Asconius, *in orat. Cicer. in toga candida.*
4. Nonius, au mot *Delectare.* — Aulu-Gelle, II, 2.

mance. On n'a nul fragment des IXe, Xe, XIVe, XVIIe, et des fragments insignifiants des XIe, XIIe, XIIIe, XVe et XVIe. Le XVIIIe livre, selon d'autres le XXIIe, contenait, entre autres choses, le récit du siége de Grumente, qui eut lieu pendant la guerre sociale. Le XIXe racontait le siége d'Athènes par Sylla (86 av. J. C.), et mentionnait le septième consulat de Marius. On n'a rien conservé des livres XXe et XXIIe; et les fragments du XXIe et du XXIIIe ne nous apprennent rien sur les événements qui y étaient contenus.

La seule énumération des matières qu'embrassait l'histoire de Quadrigarius nous indique la portée et l'étendue de son ouvrage. Claudius Quadrigarius est le précurseur de Tite-Live, ou plutôt c'est le Tite-Live de cette première période de l'histoire romaine. Son style a de l'ampleur et de l'abondance, sans recherche ambitieuse des ornements. La couleur en est à la fois vive et sobre, et bien appropriée au sujet. Aussi Aulu-Gelle l'appelle avec raison « un très-bon et très-pur écrivain[1] », et il parle « de la simplicité et du charme naturel de son style antique[2] ». De même, Fronton lui attribue « une grande distinction de jugement », et dit de lui : « C'est un homme modeste, dont le style diffère peu de la conversation ordinaire[3]. »

Le premier fragment un peu considérable qui se présente dans son histoire a précisément un caractère littéraire. C'est un portrait de Manlius Capitolinus élégamment et sobrement tracé. « M. Manlius, qui sauva le Capitole des Gaulois, comme je l'ai rapporté plus haut, et dont la vaillance, sous la conduite du dictateur Furius, rendit encore à la répu-

1. Aulu-Gelle, XV, 1.
2. Idem, XI, 14.
3. Idem, XIII, 28.

blique, contre les Gaulois, de courageux et signalés services, Manlius ne le cédait à personne. Sa beauté, ses exploits, son éloquence, son crédit, son ardeur et son orgueil le mettaient au-dessus des autres. Il avait en lui-même et par lui-même tout ce qu'il fallait pour perdre la république[1]. »

Un autre fragment rapporte une anecdote d'une grande simplicité, mais qui montre le respect que les Romains attachaient à la dignité consulaire, et que les magistrats, fidèles aux traditions antiques, exigeaient de tous, même de leur père. « L'année suivante, dit Quadrigarius[2], on élut consuls Sempronius Gracchus pour la seconde fois, et Q. Fabius Maximus, fils du consul sortant. Celui-ci, proconsul, vint à cheval au-devant du consul, son fils, et ne voulut pas, étant son père, descendre de sa monture. Comme on savait leur étroite union, les licteurs n'osèrent pas lui commander de mettre pied à terre. Mais quand il approcha, le consul dit : « Qu'on lui ordonne de descendre ! » Le licteur le plus proche entendit l'ordre, et commanda au proconsul Maximus de mettre pied à terre. Fabius obéit, et félicita son fils d'avoir fait respecter l'autorité qu'il tenait du peuple romain. »

Il est inutile d'insister sur un reproche que Tite-Live adresse à Quadrigarius d'avoir donné le nom de *traité*, et non celui d'*engagement*, à la paix de Caudium[3]. Tite-Live prétend que les cérémonies usitées pour les traités ne furent pas observées dans l'accord conclu avec les Samnites. Il cherche de cette façon à justifier les Romains du reproche d'avoir trompé leurs ennemis. Quadrigarius, plus sincère,

1. Aulu-Gelle, XVII, 2.
2. Idem, II, 2.
3. Tite-Live, IX, 5.

flétrissait sans doute le subterfuge par lequel les Romains échappés au désastre des Fourches Caudines éludèrent leurs promesses. Mais, d'ordinaire, Tite-Live se contente d'invoquer son témoignage. Par la manière dont il le cite et l'oppose à d'autres traditions ou au récit d'autres historiens, on voit qu'il tient ses affirmations en grand honneur[1].

L'histoire de Quadrigarius contenait naturellement des détails militaires dont quelques-uns nous ont été conservés, et desquels on pourrait conclure qu'il avait fait la guerre. Telle est cette observation sur le siége d'une ville où Metellus rencontra une vive résistance de la part des assiégés. « Archers et frondeurs tirent de part et d'autre avec le plus grand acharnement. Mais quand on lance des flèches et des pierres, il y a une grande différence si l'on tire de haut en bas ou de bas en haut. De haut en bas, le tir manque de justesse; mais, de bas en haut, on lance avec sûreté ces deux sortes de projectiles. Aussi les soldats de Metellus recevaient-ils moins de blessures, et, ce qui était le plus avantageux, repoussaient l'ennemi des créneaux[2]. » Ces sortes d'observations étaient nombreuses dans le livre de Quadrigarius. Nulle part on ne cite son ouvrage pour des histoires de prodiges; au contraire, quand un fait paraît étrange, on invoque son autorité et l'explication qu'il en donne. Tel est ce passage relatif au siége d'Athènes par Sylla : « Sylla redouble d'efforts, et, au moment favorable, fait sortir ses troupes pour incendier une tour de bois qu'Archélaüs avait élevée sur son passage. Il vient, il s'approche, il amoncelle le bois, il écarte les Grecs assiégés, et met le feu. Mais, malgré ses efforts prolongés, il ne parvient pas à embraser

1. Notamment XXXVIII, 41 ; XLIV, 15.
2. Aulu-Gelle, IX, 1.

la tour : Archélaüs en avait fait frotter d'alun tous les bois. Grand fut l'étonnement de Sylla et de ses troupes; mais, voyant son insuccès, le général ramena ses soldats[1]. »

Aulu-Gelle, fervent admirateur de Quadrigarius, nous a conservé, à propos d'une question de grammaire, ce cri généreux que poussait un Romain las des guerres civiles et des cruautés de Marius : « Caius Marius, n'auras-tu pas enfin pitié de nous et de la république[2] ! » Il eût mieux fait de nous transmettre un récit touchant de Quadrigarius dont Sénèque a reproduit le fond, mais non tous les termes. C'est l'histoire de ces deux esclaves de Grumente qui, voyant la ville sur le point d'être prise pendant la guerre sociale, passent à l'ennemi comme transfuges. Après la victoire, ils se rendent chez leur ancienne maîtresse, l'entraînent hors des murs sous prétexte de la conduire au supplice, la sauvent et se remettent sous son autorité. La liberté fut la récompense de leur pieux stratagème[3]. Assurément l'écrivain romain qui interrompt son récit pour raconter le dévouement de deux esclaves obscurs, avait une âme élevée et de nobles sentiments qui devaient ajouter au charme de son histoire.

Deux fragments intéressants de Quadrigarius le font mieux connaître encore, et permettent d'apprécier d'une façon complète son talent littéraire. Le premier est la lettre écrite par les consuls C. Fabricius et Q. Æmilius au roi Pyrrhus, pour lui révéler la trahison dont il est menacé de la part de ceux qui l'entourent : « Les consuls romains saluent le roi Pyrrhus. Nous n'avons point oublié tes injures, et nous nous appliquons à te combattre en gens de cœur et en

1. Aulu-Gelle, XV, 1.
2. Idem, XX, 6.
3. Sénèque, *Des bienfaits*, III, 23.

ennemis acharnés. Mais pour l'exemple de tous et notre honneur, nous voulons ton salut, afin d'avoir un adversaire que nous puissions vaincre. Nicias, ton ami, est venu vers nous; il nous a demandé une récompense pour te faire périr en trahison. Nous avons rejeté sa proposition, nous lui avons refusé tout salaire, et en même temps nous avons résolu de t'informer de tout. Si quelque malheur de ce genre a lieu, les peuples ne pourront nous l'imputer. Il ne nous convient pas d'employer pour combattre, l'argent, la séduction ou la ruse. Quant à toi, si tu n'y prends pas garde, tu périras[1]. »

Il est certain que la lettre authentique de Fabricius n'avait pas été conservée, et que le caractère en devait être plus simple encore et moins oratoire. Cependant la lettre composée par Quadrigarius sur ce thème historique a un caractère remarquable de sobriété, de simplicité, de franchise vraiment romaine. On en sent mieux les mérites en la rapprochant de celle que l'ingénieux et subtil Plutarque fait écrire aux consuls romains[2] : « C. Fabricius et Q. Æmilius, consuls des Romains, au roi Pyrrhus, salut. Tu ne parais pas heureux dans le choix de tes amis ni de tes ennemis. Tu reconnaîtras, en lisant cette lettre que nous te renvoyons, que tu fais la guerre à des hommes justes et bons, et que tu donnes ta confiance à des hommes injustes et déloyaux. Ce n'est point dans le but d'obtenir ta reconnaissance que nous te prévenons, c'est afin que votre malheur ne permette pas de nous calomnier; c'est afin qu'on ne nous accuse point d'avoir eu recours à la trahison pour terminer cette guerre, que nous désespérions d'achever par notre

1. Aulu-Gelle, III, 8.
2. Plutarque, *Vie de Pyrrhus*. 21.

valeur. » Plutarque présente dans sa lettre les mêmes idées nobles et généreuses. Mais il emploie une ironie et un tour antithétique qui sont déplacés et de beaucoup inférieurs au ton simple et naturel de Quadrigarius.

Enfin, ce qui est plus curieux encore, on peut, grâce à Aulu-Gelle, comparer un récit de Quadrigarius à un récit semblable de Tite-Live. Celui-ci a eu l'intention évidente d'égaler et de surpasser son modèle, et il s'est borné à modifier certaines circonstances racontées par son devancier. Il s'agit du combat où le fils de Manlius Imperiosus, Manlius Torquatus, terrassa un Gaulois et gagna ainsi son célèbre surnom. Voici le récit de Quadrigarius :

« Cependant [1], dit-il, un Gaulois tout nu, n'ayant outre son bouclier que deux glaives, paré de bracelets et d'un collier, s'avance. Par sa force, sa stature, sa jeunesse et son courage, il surpassait tous les autres. Au plus fort de la mêlée, lorsque de part et d'autre on combattait avec acharnement, il fit signe de la main qu'on suspendît la lutte. On s'arrête, et le silence s'établit. Il s'écrie alors à haute voix que si quelqu'un veut se mesurer avec lui, il ait à paraître. Pas un n'osait, en voyant la taille énorme et la figure du barbare. Le Gaulois, pour se moquer des Romains, leur tira la langue. Mais alors Titus Manlius, jeune homme de la plus haute naissance, se sentit blessé en pensant à l'affront qui rejaillirait sur Rome, dans le cas où d'une si grande armée pas un soldat n'oserait relever le défi. Il s'avança donc, et ne souffrit pas qu'un barbare insultât indignement à la vertu romaine. Couvert d'un bouclier de fantassin, armé d'une épée espagnole, il se place devant son ennemi. Le combat a lieu sur le pont même, sous les yeux des deux armées en

1. Aulu-Gelle, IX, 13. Voyez le texte à l'Appendice.

proie à la plus vive émotion. Les adversaires sont en présence. Le Gaulois, selon sa manière de combattre, s'avance en chantant et présente le bouclier. Manlius, comptant plus sur son courage que sur son adresse, choque de son bouclier le bouclier du Gaulois et l'ébranle fortement. Le Gaulois veut se remettre dans la même position, mais Manlius heurte encore de son bouclier le bouclier de son adversaire et lui fait perdre l'équilibre. Alors, se glissant sous le glaive du Gaulois, Manlius le frappe de sa courte épée en pleine poitrine; puis, gardant son avantage, s'attache à son flanc droit, le pousse, le presse, ne lui permet pas d'attaquer, et le renverse enfin. Le Gaulois terrassé, il lui coupe la tête, lui arrache son collier, qu'il se passe tout sanglant autour du cou. C'est ce qui valut à lui et à sa race le surnom de Torquatus. »

On peut se reporter au récit de Tite-Live [1], qu'il serait trop long de citer ici. Le morceau de Quadrigarius soutient parfaitement la comparaison avec celui de son brillant successeur. Si l'on trouve dans Tite-Live une plus grande magnificence de langage, plus d'art, de vivacité et d'ampleur, on ne peut nier que la couleur générale de la narration de Quadrigarius ne soit plus vraie. Ainsi Tite-Live habille de vêtements de diverses couleurs le Gaulois que Quadrigarius montre nu, et ne portant autre chose sur lui que des bracelets, un collier, le bouclier que soutenait sa main gauche, et ses deux épées. De même, Tite-Live semble demander pardon pour ce détail curieux, le Gaulois tirant la langue à l'armée romaine. A la fin, il retranche complétement une autre circonstance vraie aussi et caractéristique, mais qui offense sa délicatesse : le vainqueur coupant la tête du

1. Tite-Live, VII, 9.

vaincu, et arrachant de son cou le collier tout sanglant. Il semble, à lire Tite-Live, que Manlius retire le fameux collier avec précaution, et qu'il respecte le corps de son ennemi, comme Énée respecte le corps de Lausus. Enfin, le récit de Tite-Live est plus oratoire, indique un art plus savant et plus exercé; celui de Quadrigarius est plus vrai dans son ensemble et dans ses détails. Si nous avions, au lieu d'un fragment, toute l'histoire de Q. Claudius, le rapprochement des deux historiens nous ferait retrouver dans Tite-Live de nombreuses altérations de ce genre, et beaucoup d'événements de l'histoire romaine reprendraient pour nous, sinon plus de vie, au moins une couleur plus naturelle.

On ne sait rien de Q. ÆLIUS TUBÉRON, auteur d'*Annales*, sinon qu'il avait, comme Macer, consulté les *Livres de lin*[1]. Il était, à ce qu'il paraît, ami de Q. Cicéron. C'est probablement de lui qu'il est question dans le passage où Cicéron parle du genre d'éloquence auquel sont arrivés ceux des grands personnages de Rome qui se sont adonnés à la secte stoïcienne[2]. Q. Ælius Tubéron y est nommé entre Rutilius et Caton. Mais Cicéron, tout en professant une grande estime pour son caractère, son esprit et ses connaissances, y témoigne faire peu de cas de son talent oratoire. Nous n'avons de son histoire que deux fragments peu importants : « Tubéron, dit Aulu-Gelle[3], rapporte dans *ses histoires* que le consul Attilius Régulus, ayant établi son camp en Afrique, sur les bords du fleuve Bagrada, fut obligé de livrer un combat vif et opiniâtre à un serpent d'une grandeur déme-

1. Tite-Live, IV, 33.
2. Cicéron, *Brutus*, 31.
3. Aulu-Gelle, VI, 3.

surée, qui avait son repaire en cet endroit. L'armée tout entière lutta contre lui avec vigueur et fut obligée de recourir aux balistes et aux catapultes. Régulus envoya à Rome sa dépouille, qui avait cent vingt pieds de longueur. »

L'autre passage de Tubéron est le récit des supplices que Régulus eut à endurer de la part des Carthaginois. « Ses bourreaux, dit-il, l'enfermaient dans des cachots profonds et ténébreux, d'où on le tirait tout à coup longtemps après, pour l'exposer aux rayons du soleil, à l'heure où il est le plus ardent; puis ils le maintenaient en face du soleil et l'obligeaient à lever les yeux vers le ciel, Pour l'empêcher de fermer les paupières, ils avaient soin de les tirer en haut et en bas et de les coudre[1]. » Comme ces deux faits sont aussi contestables l'un que l'autre, nous ne pouvons concevoir une haute idée, ni de l'histoire, ni de la critique de Quintus Ælius Tubéron.

Après Tubéron, on rencontre VALERIUS ANTIAS ou D'ANTIUM, presque contemporain de Cicéron. Le témoignage de cet historien relativement récent n'a plus la même valeur que celui des Fabius, des Cincius et des Caton. Ceux-ci avaient été obligés de consulter les traditions et les monuments mêmes. Au contraire, les historiens du temps de Sylla ont déjà tant de devanciers, qu'ils se trouvent naturellement conduits à se servir des livres de leurs prédécesseurs. Ils cherchent alors l'originalité dans l'embellissement de ce qu'ils y trouvent, dans l'éclat du style dont ils revêtent leurs récits, dans certains détails à effet qu'ils tirent souvent de leur imagination. De ce besoin d'ajouter à l'exposition des faits dont on prend ailleurs l'ordre et le fond, naît

1. Aulu-Gelle, VI, 4.

sans doute en partie une tendance déjà signalée chez Cœlius Antipater, mais qui s'accuse surtout chez Valerius Antias, c'est-à-dire un penchant marqué à exagérer les nombres pour faire paraître plus grands et plus remarquables les événements qu'on raconte.

Q. Valerius Antias est nommé par Velleius Paterculus dans sa liste d'historiens, avec et après Claudius Quadrigarius[1]. Il descend d'une famille connue, puisqu'un Romain du nom de L. Valerius Antias prit part à la deuxième guerre punique et fut chargé par P. Valerius Flaccus de conduire à Rome les envoyés de Philippe et les délégués d'Annibal, capturés par la flotte romaine[2]. Pline l'ancien a donc tort de croire qu'Antias soit un surnom personnel à l'historien et que celui-ci ait le premier porté[3]. Le seul fait de sa vie que l'on connaisse, c'est qu'il fut préteur en Sicile l'an 77 avant J. C.

Valerius Antias, comme Quadrigarius, n'a pas été connu de Cicéron. De même que lui, il vise à être complet; il rassemble les détails, les faits, les anecdotes, mais il raconte sans éclat et sans talent. Il est ami des fables, étourdi, et n'offre, dans les nombreux souvenirs qui nous en restent, rien qu'on puisse comparer, soit à la lettre de Fabricius à Pyrrhus, soit au combat de Manlius et du Gaulois. Son *Histoire* était fort étendue, puisque Aulu-Gelle en nomme le LXXVe livre; elle allait au moins jusqu'à l'an 90 avant Jésus-Christ, d'après une citation qu'en fait Pline[4]. Mais il ne commençait pas aux temps historiques. Il remontait

1. Velleius Paterculus, II, 9.
2. Tite-Live, XXIII, 34.
3. Pline, *Histoire naturelle*, préface.
4. Idem, *ibidem*, XXXIV, 8.

jusqu'à la fondation de Rome, et se plaisait à raconter les fables de l'origine de la ville. Seulement il cherche l'explication des légendes antiques. Il développe, il perfectionne le genre de critique inauguré par Hemina, et s'efforce de ramener les faits à la vraisemblance, plus subtil qu'heureux dans ses tentatives.

Ainsi Faustulus n'expose pas Romulus et Rémus. Sur les prières de Numitor, il les fait élever par Acca Larentia, sa maîtresse, surnommée *la Louve*, *Lupa*, à cause du métier qu'elle exerçait. Numitor paye les frais de l'éducation des jeunes gens aux écoles grecques de Gabies. Ceux-ci, à qui on révèle au moment propice leur origine et leurs droits, tuent Amulius et replacent Numitor sur le trône. Romulus doit son nom à sa vigueur physique, Ῥώμη, et Rémus doit le sien à sa lenteur, *remoris*, lent[1]. Ne croit-on pas lire, au lieu de l'histoire de Romulus, une de ces aventures vulgaires de la vie privée des Romains à l'époque d'Antias ?

Cependant Antias a conservé, sans la dénaturer, une singulière anecdote, qui est rapportée à la fois par Arnobe et par Plutarque[2]. Nous voulons dire l'étrange dialogue qui s'engage entre Jupiter et Numa, à propos de l'expiation à faire quand un lieu ou un homme est frappé de la foudre. « Par le conseil d'Égérie, Numa s'empare de Faune et de Picus, en mettant des coupes de vin miellé près de la fontaine où ils venaient boire. Il apprend d'eux les moyens d'évoquer Jupiter, l'évoque sur le mont Aventin, et le consulte sur le moyen d'expier les hommes ou les lieux frappés de la foudre. — Jupiter : Tu les purifieras avec une tête...

1. Auctor, *De origine gentis romanæ*, 21.
2. Arnobe, V, 1. — Plutarque, *Vie de Numa*, 20.

— D'oignon? achève Numa. — Non, dit Jupiter, mais d'une tête d'homme... — Seulement les cheveux? interrompt Numa. — Non, dit le dieu, avec la vie... — D'un poisson? achève Numa. — Tu m'as trompé, Numa, reprend Jupiter, mais qu'il soit fait comme tu as dit. » Le dieu était vraiment de bonne composition, pour commencer d'abord par de si terribles demandes, et se résigner ensuite avec tant de bonne grâce à obtenir si peu, vaincu par les mauvaises plaisanteries de Numa.

Antias, qui est si bien au courant des conversations de Numa avec Jupiter, connaît avec la même précision les plus petits détails de l'histoire. Il sait qu'Acca Larentia avait désigné, par son testament, le peuple romain comme héritier de sa fortune[1]. Il connaît le nombre des livres qu'on retrouva dans le cercueil de Numa, les matières qu'ils traitaient, et affirme qu'ils exposaient la doctrine de Pythagore[2]. De même il a compté les Sabines enlevées par Romulus, il y en avait 527[3]. Nous touchons, en effet, ici à la manie d'Antias, qui est de connaître les nombres précis, et surtout de les donner plus élevés qu'aucun autre historien. Tite-Live, si disposé pourtant à pardonner toutes les interprétations, toutes les réticences, toutes les illusions dont l'effet est d'inspirer au lecteur une plus haute idée de la grandeur romaine, Tite-Live ne peut se résigner à la manie d'Antias, et le témoigne souvent par de vifs mouvements d'impatience. « S'il faut en croire, dit-il, Valerius et ses exagérations de nombre[4]. » — « Pour les nombres, s'écrie-t-il

1. Aulu-Gelle, VI, 7.
2. Plutarque, *Vie de Numa* 28. — Tite-Live, XL, 29.
3. Plutarque, *Vie de Romulus*, 14.
4. Tite-Live, XXXIII, 10.

ailleurs, on ne peut s'en rapporter à cet écrivain, plus porté que personne à exagérer[1]. »

Il est facile de donner des exemples vraiment curieux de l'exagération d'Antias. Dans un des premiers livres de Tite-Live, il est question d'une de ces petites guerres contre les Èques et les Herniques, qui se renouvelaient sans cesse, et sur lesquelles on devait avoir si peu de renseignements certains. Valerius Antias ne craint pas de donner le nombre exact des morts que perdit chacun des deux partis dans chacune des rencontres de cette campagne. « Il est difficile, dit Tite-Live, quand il s'agit d'événements si reculés, de donner le chiffre précis des combattants et des morts. Cependant Valerius Antias n'hésite point dans ses calculs. Selon lui, les Romains perdirent sur le territoire des Herniques 5300 hommes; le consul Aulus Postumius surprit les Èques qui pillaient, et en tua 2400; Quintius rencontra le reste de l'armée qui emmenait le butin, et en tua davantage, 4000. Antias ajoute même avec sa précision habituelle : 4000 plus 230[2]. »

A la bataille de Cynoscephales, il n'y eut, suivant Polybe, que 8000 Macédoniens tués. Quadrigarius en compte 32 000, ce qui est beaucoup plus; mais Antias porte à 40 000 le chiffre des morts[3]. Dans la victoire de Marcellus sur les Insubriens, il n'y eut pas moins, selon Antias, de 40 000 ennemis tués, de 537 enseignes et de 432 chariots pris, sans compter un grand nombre de colliers d'or, dont il oublie de donner le nombre[4]. Tite-Live hésite à croire

1. Tite-Live, XXXVI, 38.
2. Idem, III, 5.
3. Idem, XXXIII, 10. — Orose, IV, 20.
4. Tite-Live, XXXIII, 36.

que la victoire de Glabrion aux Thermopyles n'ait coûté aux Romains que 200 hommes, et que toute l'armée d'Antiochus y ait péri, sauf 500 hommes. Il a raison. Mais du moins Polybe n'évaluait cette armée qu'à 10 000 hommes. Valerius Antias compte 60 000 ennemis, sur lesquels 40 000 furent tués (il semble aimer ce chiffre), et plus de 5000 pris, avec 230 enseignes militaires[1].

Caton remporte-t-il une victoire sur les Espagnols, où il se contente d'affirmer qu'il périt beaucoup de monde, Antias n'imite pas la réserve de Caton, « qui certes n'aime pas à rabattre de ses propres louanges » (le mot est de Tite-Live), et il affirme que ce jour-là on tua 40 000 ennemis[2]. En 190, le consul P. Cornelius défait la peuplade des Boiens; Valerius Antias n'hésite pas à donner avec assurance les chiffres les plus précis. Selon lui, les Romains perdirent 1484 hommes, mais ils tuèrent 28 000 ennemis et firent 3400 prisonniers. Il va même plus loin, il ajoute qu'ils prirent 124 enseignes et 1230 chevaux. L'exagération est si forte, qu'elle fait jeter les hauts cris à Tite-Live lui-même[3]. Une seule fois, à dire vrai, Antias donne un chiffre moins élevé que les autres historiens. Quadrigarius évaluait à 40 000 hommes le nombre des Galates tués par Manlius Vulson, en 188. Tite-Live remarque que Valerius Antias, porté d'ordinaire à l'exagération, n'en compte que 10 000[4].

Cette tendance de Valerius Antias, qu'on pourrait excuser par le patriotisme, lorsqu'il s'agit de succès remportés par les Romains, l'entraîne même à des estimations qui touchent

1. Tite-Live, XXXVI, 19.
2. Idem, XXXIV, 15.
3. Idem, XXXVI, 38.
4. Idem, XXXVIII, 23.

au ridicule dans certaines circonstances. Tite-Live énumère les machines de guerre que les Romains trouvèrent dans l'arsenal de Carthagène ; il y compte 60 scorpions grands et petits, d'après l'historien grec Silenus. « Mais Antias, ajoute-t-il, en compte 6000 grands et 13 000 petits, tant il pousse le mensonge jusqu'à l'impudence [1]. » Le mot est vif, mais juste. Il peut s'appliquer aussi à la somme que L. Scipion aurait reçue d'Antiochus, et qui se serait élevée au total fabuleux de 6000 livres pesant d'or [2]. Où Antiochus les aurait-il trouvées? où Scipion les aurait-il cachées pour échapper aux perquisitions des tribuns? De même en 183, quand le préteur Q. Nævius fait périr des empoisonneurs, Antias en compte aussitôt 2000 mis à mort [3].

Il lui arrive même de se perdre dans ses calculs. Lorsqu'il raconte le triomphe de Paul Émile, il énumère les chariots et les sommes que chacun d'eux contient. Puis, quand il donne le chiffre complet du butin, on le trouve notablement supérieur au total qui résulte de ces additions partielles [4]. Il rappelle sous ce rapport le parasite du *soldat fanfaron* de Plaute, qui, additionnant les ennemis tués par Pyrgopolinice, 150 ici, 100 là, 30 Sardes et 60 Macédoniens, trouve au total 7000 hommes. Il en résulte que l'on ne peut même croire au chiffre qu'Antias donne des Romains massacrés par les Cimbres vainqueurs des consuls Cn. Manlius et Servilius Cépion, en 109. D'après lui, les Romains auraient perdu 80 000 soldats et 40 000 (toujours

1. Tite-Live, XXVI, 49.
2. Idem, XXXVIII, 55.
3. Idem, XXXIX, 41.
4. Idem, XLV, 40.

ce nombre) goujats d'armée[1]. Il est à craindre que là encore il n'ait cédé à sa manie habituelle.

En outre, Valerius Antias a le défaut d'ignorer les sources historiques, ou de modifier les faits à son caprice, sans qu'on puisse en voir le motif. Caton chassa du sénat Quintius Flamininus, comme nous l'avons vu, pour avoir à table, et dans le but de complaire à son mignon, égorgé un chef boien qui venait le trouver en suppliant. Antias change le mignon en une courtisane fameuse, le chef gaulois en un condamné à mort, et place la scène à Plaisance[2]. Que gagne-t-il à ces modifications d'un récit si facile à vérifier, puisqu'il était attesté par un discours de Caton? Une autre circonstance montre encore le dédain d'Antias pour les documents authentiques. Aulu-Gelle cite textuellement, d'après les Annales, le décret que huit tribuns rendirent en faveur de Cornelius Scipion l'Asiatique, harcelé par leur collègue Minucius Augurinus; il cite également, en les puisant à la même source, les généreuses paroles de Sempronius Gracchus, qui, par égard pour Scipion l'Africain, sauva Scipion l'Asiatique en intervenant au débat. Malgré ces documents, Antias prétend que l'intervention de Gracchus n'eut lieu qu'après la mort de l'Africain; qu'il ne s'agissait pas d'une amende, mais d'une condamnation pour péculat[3].

Ces erreurs, volontaires ou non, ne font pas cependant d'Antias un historien sans portée. Ses rivaux ne relèvent que ses inexactitudes; ils ne nous disent pas tous les renseignements utiles qu'ils lui doivent. Il nous apprend, par exemple, certains faits, la date de la première célébra-

1. Orose, *Histoires*, V, 16. — Tite-Live, *Epitome*, 67.
2. Tite-Live, XXXIX, 43.
3. Aulu-Gelle, VII, 19.

Digitized by Google

tion des jeux séculaires, l'an 245 de Rome, et leur répétition à intervalles égaux de cent ans à partir de 305[1] (448 av. J. C.), et la date de l'année 559 (194 av. J. C.), où les édiles, par l'ordre des censeurs, réservèrent des bancs séparés aux sénateurs dans la célébration des jeux[2]. Il mentionne également une panique qui courut à Rome, et qui est vraisemblable, malgré le démenti de Tite-Live[3]. D'après lui, le bruit se serait répandu à Rome, l'an 188, que les deux Scipions avaient été attirés dans une entrevue et arrêtés par Antiochus, qui aurait détruit le camp romain. Tite-Live croit peu à cette rumeur, mais le fait n'a en lui-même rien que de naturel. La circonstance ajoutée par Antias qu'à la nouvelle de ce désastre, les Étoliens s'étaient révoltés et avaient cherché à fomenter la rébellion en Macédoine et en Thrace, confirme ici la vérité de son témoignage.

Le même historien a osé, le premier, proposer à la fameuse histoire de la continence de Scipion, lors de la prise de Carthagène, une variante moins honorable, à coup sûr, mais plus vraisemblable, et plus digne de celui que Polybe, son ami, ne craint pas d'appeler Φιλογύνης[4], et dont le poëte Nævius avait flétri la jeunesse débauchée. Scipion, selon Antias, n'avait pas rendu la jeune fille à son père, il l'avait retenue prisonnière et destinée à ses plaisirs[5]. Antias dit encore la vérité, sans doute, lorsqu'il montre le sénat, dans l'espoir de réhabiliter Scipion l'Asiatique après sa condamnation pour péculat, recueillant de l'argent, rassem-

1. Censorinus, *Du jour natal*, 17.
2. Asconius, *in Cornelianam*, p. 961.
3. Tite-Live, XXXVII, 48.
4. Polybe, X, fragment 11.
5. Aulu-Gelle, VI, 8.

blant des artistes d'Asie, et célébrant les jeux que Scipion disait avoir voués pendant la guerre, mais dont il n'avait pas parlé tant que la sentence n'avait pas été portée contre lui [1]. Était-ce pour remercier le sénat de son concours que ce même Scipion l'Asiatique allait, d'après Antias, avec Flamininus, à la cour de Prusias, lui demander la tête d'Annibal, et couronnait ainsi tristement sa carrière [2]?

Ainsi, Valerius Antias, avec beaucoup d'erreurs, contient quelques vérités auxquelles on ose à peine ajouter foi, tant on se défie de son système d'exagération. Un historien qui eût tenu à écarter toute incertitude, aurait refusé de recourir à une pareille autorité. Mais Tite-Live, qui veut, avant tout, être plein et abondant, trouve en Valerius Antias une précieuse ressource. Il lui adresse parfois de durs reproches pour prouver sa propre exactitude, mais il a plus souvent encore recours à lui, et ne cesse de le consulter. Il pourrait presque dire de lui ce qu'un personnage de Plaute dit dans l'*Epidicus :* « Quand on ne les a pas, on s'en passe très-bien ; quand on les a, c'est comme un mal aux yeux, on ne peut s'empêcher d'y porter la main. »

Valerius Antias avait eu pour collègue dans sa préture, l'an 77, L. Cornelius Sisenna, qui, comme lui, composa, par la suite, des livres d'histoire. Il choisit pour sujet le récit des guerres civiles de Sylla et de Marius. On voit par les *Verrines* qu'il était un des amis et des appuis de Verrès. Ce dissentiment dans une cause politique n'empêche pas Cicéron de parler de lui avec estime et de rendre même une certaine justice à son style. « L. Sisenna, dit Cicéron, est

1. Tite-Live, XXXIX, 22.
2. Idem, XXXIX, 56.

un homme instruit, parlant purement le latin, habile politique... on peut juger de son éloquence par son histoire. Elle est supérieure à toutes celles qui l'ont précédée, mais elle est loin de la perfection, et montre combien ce genre laisse encore à désirer dans notre littérature [1]. » Salluste, qui n'est pas du même parti politique que Sisenna, lui reproche sa complaisance pour Sylla, tout en rendant hommage d'ailleurs à son exactitude et à sa justesse d'esprit : « Sisenna, dit-il, le meilleur et le plus exact de ces historiens, me semble manquer d'indépendance vis-à-vis de Sylla [2]. »

Nous avons de Sisenna des fragments nombreux. Malheureusement ils ont tous été conservés dans un intérêt grammatical et nullement historique. Ils se composent parfois d'un seul mot, souvent de quatre ou cinq; rarement ils contiennent une phrase entière. Hors trois ou quatre, tous les fragments de Sisenna sont dans Nonius, et aucun ne suffit à nous donner une idée de son style, de sa méthode, de sa critique. Il semble, en tout cas, qu'il a été un historien plus sérieux et plus exact que Valerius Antias.

Enfin, après Sisenna, on rencontre un affranchi, le premier des rhéteurs latins, L. Otacilius Pilitus. La révolution, déjà préparée par les historiens qui suivent Pison, n'est vraiment faite et consommée qu'avec Otacilius. Suétone, dans son petit traité des *Grammairiens illustres*, en a bien marqué le caractère et l'importance : « L. Otacilius Pilitus, dit-il [3], le premier de tous les affranchis, suivant Corn. Nepos,

1. Cicéron, *Brutus*, 64.
2. Salluste, *Guerre de Jugurtha*, 95.
3. Suétone, *les Grammairiens illustres*, 3.

entreprit d'écrire l'histoire, genre que jusque-là les plus nobles seuls avaient abordé. » Ainsi l'histoire devient et restera désormais un genre littéraire, semblable à tout autre, et traité dès lors, non plus par des hommes qui ont appartenu aux affaires publiques, mais par des écrivains de profession. Nous n'avons, du reste, aucun renseignement sur l'œuvre d'Otacilius, et nous ne citons son nom qu'à cause de la révolution dont il est, à son insu, l'instrument.

CHAPITRE XXVI

AUTEURS DE MÉMOIRES.

Les mémoires à Rome. — Les auteurs de mémoires avant Cicéron. — M. Æmilius Scaurus.— P. Rutilius Rufus.— Quintus Lutatius Catulus. — L. Cornelius Sylla. — Conclusion.

L'étude que nous avons faite des historiens latins qui ont précédé Salluste n'a guère été qu'un relevé de ruines et de débris. De tous ces écrivains dont beaucoup ont eu du talent, de la conscience et de l'exactitude, il ne reste que des fragments parfois insignifiants, souvent intéressants, assez longs pour nous permettre d'apprécier le mérite des auteurs, mais toujours trop courts pour satisfaire notre curiosité. Cependant la perte de ces monuments historiques est moins regrettable encore que celle des *Mémoires*, *commentarii*, dont il est fait mention pour la première fois à Rome dans le second siècle avant notre ère. Le mot apparaît avec Æmilius Scaurus, contemporain des Gracques et de Jugurtha. Cependant différents écrits d'historiens précédents auraient pu, avec autant de raison, recevoir la même qualification. En effet, quand un écrivain, relativement obscur, conduit l'histoire de son pays jusqu'à son propre temps, il n'est qu'un témoin, un *historien* au sens étymologique du mot. Mais, lorsqu'un personnage politique, considérable, raconte des événements où il a été un des principaux acteurs, *quorum pars magna fuit*, l'histoire, sous sa plume, est bien près de ressembler

aux mémoires. Elle perd sa physionomie impersonnelle et générale pour prendre le caractère personnel et intime de ce genre en quelque sorte privé. Telles sont les *Origines* de Caton; où le vieux Romain avait mêlé à l'histoire de toute l'Italie le récit des guerres auxquelles il avait assisté, des expéditions qu'il avait conduites, des victoires qu'il avait remportées, et où, tout en racontant les faits dans leur ensemble, il n'avait garde d'omettre la part qu'il y avait prise.

Toutefois c'est à l'époque où nous sommes arrivés, que les *Mémoires* se séparent de l'histoire proprement dite et prennent un nom distinct et particulier. Scaurus les appela *Commentaires*, c'est-à-dire, simples notes commémoratives à l'usage de ceux qui, historiens de vocation, voudraient écrire l'histoire des mêmes événements. Son exemple fut bientôt suivi par la plupart des grands personnages de Rome. En effet, ce genre nouveau donnait une vive jouissance à l'amour-propre, celle de parler de soi et du rôle politique qu'on avait joué. Il procurait en même temps à l'esprit un plaisir honnête et sérieux, celui de raconter les choses que l'on connaissait mieux que personne, pour les avoir non-seulement vues, mais éprouvées ou faites soi-même. Malheureusement, toute cette littérature a été perdue, et il n'en reste qu'un seul monument, les *Commentaires* de César.

D'après les inductions que l'on peut tirer de cet ouvrage, et quelques renseignements épars çà et là dans les auteurs sur les différents mémoires de ce siècle, les anciens concevaient ce genre autrement que les modernes. Les *Commentaires* de César sont écrits à la troisième personne. On ignore si cette tournure, moins vive et moins intéressante que le *moi, si haïssable* à d'autres égards, est particulière au vainqueur des Gaules, ou s'il a suivi l'exemple donné par ses

devanciers. Aucun texte, aucun fragment ne permet de trancher la question. Cependant il est permis de croire qu'au début de ce nouveau genre d'écrits, cette forme qui indique une certaine réserve et de l'hésitation, a dû être préférée. Elle répond mieux à la manière dont les anciens ont compris les mémoires. Il n'y a pas, dans leurs commentaires (témoin ceux de César), de ces retours, comme nous les aimons, sur les sentiments personnels de l'auteur et sur ce qui fait le fond de l'âme humaine. Ils ne racontent jamais que l'homme extérieur, son rôle dans la société et ses luttes guerrières ou politiques. C'est seulement avec le christianisme que sont nés les mémoires, au sens où nous les entendons maintenant, et tels que nous les ont fait connaître et aimer de si beaux et de si touchants modèles.

M. Æmilius Scaurus, qui commence et introduit à Rome le genre des mémoires, était d'une famille patricienne, la *gens Æmilia*. Cette famille, déchue au moment de la naissance de Scaurus, avait joué jadis un grand rôle dans la république, puisque, arrivée pour la première fois au consulat l'an 484 avant notre ère, elle comptait trente-sept autres consuls, dix tribuns militaires, cinq dictateurs, cinq censeurs, deux souverains pontifes, et neuf fois l'honneur du triomphe. Malgré la gloire de ses aïeux, les commencements de Scaurus furent humbles et difficiles. Son père avait été obligé, pour vivre, de faire le commerce de charbon, et il ne s'y était pas enrichi. Il ne laissa à son fils qu'un très-petit héritage, comme le disait Scaurus lui-même dans le premier livre de ses *Mémoires*, dix esclaves et 35 000 sesterces, de 5000 à 6000 francs de notre monnaie[1].

Scaurus essaya d'abord, pour arriver à la fortune, le com-

1 Valère-Maxime, IV, 4, 11.

merce de l'argent, et ne réussit point. Au bout de quelque temps, il entra dans les légions et tourna toutes ses espérances du côté de la guerre. Sa pauvreté et son obscurité ne lui permirent point de débuter, comme faisaient ordinairement les jeunes nobles Romains, dans cette espèce d'état-major qui entourait le consul ou le préteur commandant l'armée. Scaurus servit d'abord en qualité de simple soldat, puis mérita en Espagne le *corniculum*, ce qui équivaut au grade de sous-officier. Il se distingua ensuite en Sardaigne sous Orestes. Il fut nommé questeur en 126 avant J. C., et édile en 122. Mais cette charge d'édile faillit être l'écueil de sa fortune politique. Faute d'argent et de crédit, il ne pouvait donner ces jeux splendides que le peuple romain était habitué à recevoir des édiles, et où les nobles achetaient la faveur de la foule par leur prodigalité, quitte à réparer, aux dépens des provinces, les brèches faites à leur patrimoine. La multitude, gâtée par l'habitude de ces somptueuses et magnifiques flatteries, ne pardonnait point à ceux qui dérogeaient à l'usage. Caton d'Utique ne put jamais dépasser la préture, parce que le peuple lui garda toujours rancune de la pauvreté des jeux qu'il avait célébrés comme édile.

Scaurus, cependant, sut à force d'habileté franchir cet obstacle redoutable. Il ne donna pas de jeux luxueux, mais il s'appliqua avec une telle exactitude aux fonctions judiciaires et administratives de sa charge, il y apporta un tel zèle, tandis que presque tous les édiles les négligeaient et les abandonnaient à des magistrats inférieurs, que le peuple lui en sut gré et le nomma préteur trois ans après, en 119. C'est à sa préture, d'après Vaillant, à son édilité, suivant d'autres, que se rapportent des médailles d'argent qui nous ont été conservées, et où l'on voit, d'un côté, une tête

d'Apollon couronnée de lauriers, avec le mot *Scaurus;* sur le revers, le cheval Pégase, et un croissant avec les mots *Marc. Æmil. F. M.* [1]. Quoi qu'il en soit, Scaurus, cinq ans après, en 114, fut fait consul avec M. Cæcilius Metellus. Il porta deux lois, l'une sur le luxe, l'autre sur le suffrage des affranchis, qu'il répartit entre les quatre tribus urbaines, tandis que, depuis la censure de Tib. Sempronius Gracchus, en 167, ils étaient entassés dans la seule tribu Esquiline [2].

Au sortir de son consulat, Scaurus fut proconsul en Gaule. Ses *Mémoires* rapportaient un fait qui prouve la rigueur de la discipline établie dans son armée. Un arbre couvert de fruits se trouvait compris dans l'enceinte d'un camp établi pour une nuit. Au départ de l'armée, le lendemain, les fruits étaient intacts [3]. Frontin, qui nous donne ce détail, raconte encore que le fils de Scaurus, ayant abandonné son poste, se tua plutôt que de reparaître devant son père [4]. La sévérité de Scaurus lui valut d'éclatants succès sur les Ligures et les Gantisques. Avant de retourner à Rome jouir de son triomphe, il fit creuser un canal navigable de Parme à Plaisance, pour assainir ces marais où Annibal avait perdu plus de monde qu'au passage des Alpes. Scaurus fut ensuite censeur avec M. Livius Drusus, construisit la fameuse voie *Émilienne* qui porte son nom, et rétablit le pont Milvius. En 106, après que le consul L. Cassius Longinus eut péri dans le combat contre les Tigurins, on songea à lui, dans ce désastre,

1. Voyez Vaillant, *Numismat.;* Havercamp, *Numismat. consul.* Vaillant rapporte cette médaille aux jeux Apollinaires, consacrés à Apollon et à Diane, dont Pégase et le croissant seraient les emblèmes.

2. Aurelius Victor, *Des hommes illustres*, 72.

3. Frontin, *Stratagèmes*, IV, 3, 13.

4. Idem, *ibidem*, 1, 13.

comme à l'homme vraiment capable de soutenir le fardeau des affaires, et il fut nommé consul subrogé. Enfin, après son second consulat, il eut l'honneur, jusqu'à sa mort, d'être inscrit par les censeurs en tête de la liste du sénat comme *princeps senatus*.

Cicéron loue beaucoup Scaurus dans ses discours et ses écrits politiques, car Scaurus fut un des plus brillants soutiens du parti aristocratique, auquel Cicéron se rallia après son consulat[1]. Ailleurs, là où ne sont point engagées ses opinions politiques, il avoue que beaucoup d'actes de Scaurus furent vivement incriminés et qu'il s'attira force inimitiés[2]. Salluste attaque Scaurus sans ménagement; il l'accuse, à plusieurs reprises, de s'être vendu à Jugurtha, et trace de lui ce portrait peu flatteur : « Æmilius Scaurus, dit-il, était noble, actif, intrigant, avide de puissance, d'honneurs, de richesses, et du reste habile à dissimuler ses vices... Il avait d'abord vivement combattu Jugurtha, mais la grandeur de l'argent qu'il reçut lui fit sacrifier honteusement l'honneur et la justice[3]. » L'accusation de Salluste est grave, et bien qu'on ne puisse s'en rapporter aveuglément à son témoignage si souvent partial, elle jette un jour fâcheux sur le caractère de Scaurus. Un passage de Cicéron confirme la mauvaise opinion que l'on avait à Rome de l'avidité de ce prince du sénat, et corrobore indirectement les paroles de Salluste. « Une plaisanterie, dit-il, bien appropriée au

1. Cicéron, plaidoyer *pour Muréna*, 17; traité *Des devoirs*, I, 30; plaidoyer *pour Sextius*, 17; *pour Fonteius*, 7, 8; *pour Rabirius*; *Brutus*, 29. Voyez Valère-Maxime, V, 8, 4.

2. Cicéron, *De l'orateur*, II, 70; *Des provinces consulaires*, 8; traité *Des devoirs*, I, 22.

3. Salluste, *Guerre de Jugurtha*, 15, 25, 28, 29, 30.

caractère de celui à qui elle est adressée est aussi d'un heureux effet. Scaurus s'était fait mal voir en se mettant, sans produire de testament, en possession des biens du riche Pompeius Phrygion. Comme il soutenait Bestia dans un procès, un convoi vint à passer : Voilà, dit l'accusateur Memmius, un mort qu'on porte au bûcher ; vois, Scaurus, s'il n'y aurait pas là un héritage à prendre[1]. »

Scaurus ne manquait pas d'éloquence, bien que, suivant Cicéron, son talent fût plus à sa place dans les graves délibérations du sénat que dans les luttes ardentes du Forum : « Son langage, dit-il, est celui d'un homme sage et droit, plein de gravité et d'autorité. Ce n'est point un avocat qui plaide, c'est un témoin qui dépose[2]. » Le seul fragment oratoire qu'on ait de Scaurus justifie pleinement l'appréciation de Cicéron. Accusé d'avoir reçu de l'argent de Mithridate pour trahir la république, Scaurus, qui avait soixante-douze ans et relevait de maladie, obéit à la sommation du tribun, malgré les conseils de ses amis. On le vit traverser le Forum, appuyé sur les fils des plus nobles sénateurs et soutenu par eux. Arrivé à la tribune, il ne prit pas la peine de discuter les faits, les témoins, et dédaigna de se défendre : « Citoyens, dit-il, Quintus Varius l'Espagnol dit que Marcus Æmilius Scaurus, prince du sénat, a poussé les alliés à prendre les armes. Marcus Scaurus, prince du sénat, le nie : il n'y a point de témoins. Qui des deux, Quirites, aimez-vous mieux croire[3] ? »

Le discours de Scaurus, si l'on peut donner un tel nom à ces paroles brèves et hautaines, se trouve aussi dans Valère-

1. Cicéron, *De l'orateur*, II, 70.
2. Idem, *Brutus*, 29, 30.
3. Asconius, *pro Scauro*, p. 22, édit. Orelli.

Maxime, mais avec plus de développements. Le compilateur a ajouté un mot célèbre de Caton aux paroles réellement prononcées par Scaurus. « Citoyens, *il est bien dur d'avoir vécu avec une génération et de rendre ses comptes à une autre.* Mais, quoique la plupart d'entre vous n'aient pu voir ni mes magistratures ni mes actes, je n'hésite pas à vous faire cette question : Varius de Sucrone dit qu'Æmilius Scaurus, séduit par l'argent du roi, a trahi la république; Æmilius Scaurus affirme qu'il est innocent. Lequel croirez-vous[1] ? » Cette justification à la Scipion a de la dignité : comme celle de l'Africain, elle eut un plein succès; cependant elle ne convainc pas et fait penser, malgré soi, aux accusations de Salluste.

Quoi qu'il en soit, Scaurus était un bon écrivain, et les *Mémoires sur sa propre vie*, qu'il avait composés en trois livres et dédiés à L. Fufidius, devaient offrir un vif intérêt. « Personne ne les lit, dit Cicéron avec étonnement, quoiqu'ils soient véritablement utiles. Et on lit la *Vie et l'éducation* de Cyrus, ouvrage remarquable, sans doute, mais moins approprié à nos mœurs, et qui n'efface pas d'ailleurs le mérite de Scaurus[2] ! » Ce grand éloge, les *Mémoires* de Scaurus ne pouvaient le mériter qu'au point de vue historique. L'auteur y racontait tous les événements considérables auxquels sa vie s'était trouvée mêlée; il y faisait rentrer même l'histoire romaine, depuis la chute de Carthage et de Corinthe jusqu'à Sylla. Tacite estime ces *Mémoires*, et bien que Scaurus eût pour principal objet de justifier sa propre conduite, il n'a pas l'air de contester sa véracité : « Plusieurs grands hommes, dit-il, avec la

1. Valère-Maxime, III, 7, 8.
2. Cicéron, *Brutus*, 29.

franchise du vrai mérite, et sans craindre qu'on les accusât de vanité, ont raconté leur propre vie. Rutilius et Scaurus l'ont fait, et personne ne les a eu blâmés, personne ne les a soupçonnés de mensonge[1]. » Si Tacite ajoute : « Tant il est vrai que les vertus ne sont jamais si bien appréciées que dans les siècles où elles naissent le plus facilement », c'est que, pour le contemporain de Domitien, le siècle de Scaurus était encore un siècle de vertu.

Le témoignage que Tacite rend à la véracité des *Mémoires* de Scaurus et de Rutilius, contestable pour le premier, dont la vie n'a pas toujours été un modèle de désintéressement et de vertu, est vrai pour le stoïcien Publius Rutilius Rufus, un des plus beaux caractères qui aient honoré le dernier siècle de la république romaine. Questeur en 120 avant J. C., Rutilius est tribun du peuple en 114, préteur en 110, et consul en 104, avec Cn. Mallius Maximus. C'est après ce consulat qu'il accompagne en Asie, comme lieutenant, le proconsul Mucius Scævola, et qu'il se fait adorer de la province en réprimant les exactions des publicains. Rutilius eut à subir deux jugements. Dans le premier, il eut pour adversaire Æmilius Scaurus qui l'accusa de brigue, et qu'il poursuivit à son tour de la même accusation. Le procès n'eut pas de conclusion. Les juges renvoyèrent les deux adversaires, sans vouloir les condamner ni l'un ni l'autre sur leurs témoignages réciproques. Le second jugement eut pour Rufus de plus graves conséquences. Les chevaliers, dont il avait arrêté les déprédations en Asie, avaient conçu contre lui une haine mortelle, et la firent éclater aussitôt qu'ils se virent maîtres des jugements[2]. Ils accusèrent Ruti-

1. Tacite, *Vie d'Agricola*, I.
2. Tite-Live, *Epitome*, 70.

lius de concession, et ce fut Apicius, l'illustre gourmand du siècle, qui déploya le plus d'acharnement à le perdre[1].

Rutilius était évidemment innocent; il avait pour lui le témoignage hautement exprimé de toute la province, et celui du plus honnête homme de Rome, de Mucius Scævola. Crassus et Antoine, les deux plus habiles orateurs de l'époque, lui offraient le secours de leur éloquence. Il le refusa. Il permit seulement à Cotta, parce qu'il était son neveu et le fils de sa sœur, de dire quelques mots. Il autorisa aussi l'augure Mucius à prononcer quelques paroles. « Mais sa cause fut plaidée comme elle eût pu l'être dans la république imaginaire de Platon. Voilà pourquoi, dit Cicéron, nous avons perdu ce grand homme. Ah! si Crassus avait pu le défendre! Mais non, aucun de ses défenseurs ne fit entendre un gémissement, une exclamation, un cri de douleur, une plainte; aucun n'implora la république, aucun n'invoqua la commisération des citoyens. Personne n'osa même frapper la terre du pied, de peur, sans doute, que le fait ne fût dénoncé aux stoïciens[2]. »

Rutilius, en effet, n'eut recours à aucun de ces artifices qu'admire et recommande le rhétoricien Cicéron. Il se défendit lui-même avec dignité, et annonça que, s'il était condamné, il se retirerait dans la province qu'on l'accusait d'avoir pillée. Il fut condamné en 92. Aussitôt il fit abandon de toute sa fortune. Il se trouva que ses biens réunis n'atteignaient pas la valeur de la somme qu'on l'accusait d'avoir prise, et qu'ils avaient une origine légitime et sans tache. Puis, comme il l'avait dit, il alla demander un asile à l'Asie. Toutes les villes lui avaient envoyé une députa-

1. Athénée, *Banquet des savants*, IV, 66.
2. Cicéron, *De l'orateur*, I, 53.

tion en le priant d'indiquer celle qu'il voudrait bien honorer de sa présence. Il opta pour Smyrne, et il y vécut dans un loisir consacré aux lettres, entouré des témoignages de respect et d'affection de la province[1]. Cicéron le vit encore à Smyrne, probablement en 78[2]. Quand Mithridate ordonna le massacre de tous les Romains répandus en Asie, Rutilius fut, avec bien peu d'autres, sauvé par le dévouement des Asiatiques, qui le revêtirent d'habits grecs et protégèrent sa fuite. Quelques années plus tard, Sylla, maître de Rome, voulut réparer la criante injustice des chevaliers et rendre au sénat un de ses membres les plus honorables. Rutilius répondit, comme l'eût fait Socrate, qu'il avait été banni de Rome par un jugement injuste, mais régulièrement rendu, et qu'il ne pouvait y rentrer par faveur, en violant les lois. Il continua à écrire ses *Mémoires*, et mourut en Asie, dans un âge avancé.

Malgré le jugement de Cicéron sur la sécheresse de l'éloquence stoïcienne de Rufus[3], les *Mémoires* d'un citoyen si vertueux devaient offrir de l'intérêt. La partie où il justifiait sa conduite et racontait son procès, « qui bouleversa presque la république » (le mot est de Cicéron), s'élevait sans doute jusqu'à la véritable éloquence. Ses *Mémoires* furent longtemps lus et goûtés : l'allusion que Tacite y fait montre que, de son temps, le souvenir n'en était pas encore perdu.

Le texte des *Mémoires* que QUINTUS LUTATIUS CATULUS avait écrits n'est pas non plus parvenu jusqu'à nous. Cepen-

1. Dion Cassius ; Paul Orose. — Cicéron, *De l'orateur*, I, 54, 55.
2. Idem, *De la république*, I, 8.
3 Idem, *Brutus*, 30.

dant nous les connaissons un peu mieux que les précédents, grâce au parti qu'en a tiré Plutarque dans la *Vie de Marius*, et à tout ce qu'il y a puisé de faits et de récits curieux. Catulus a été l'un des personnages les plus distingués de l'aristocratie romaine pendant la période qui s'étend de la mort de Caius Gracchus aux proscriptions de Marius. Il fut consul en 101 avec celui-ci, que le peuple venait d'élever pour la quatrième fois au consulat, et qu'il voulait opposer à l'invasion des Cimbres.

C'est en réalité Catulus qui a gagné la bataille de Verceil, malgré les précautions que Marius avait prises pour s'attirer toute la gloire du succès. Ainsi Marius avait placé l'armée de Catulus au centre de la ligne de bataille, et disposé ses troupes aux deux ailes, dans l'espoir de vaincre les Cimbres, avant qu'ils fussent arrivés jusqu'aux soldats de Catulus. Catulus relevait cette circonstance dans ses *Mémoires*, et s'y plaignait hautement de la perfidie de son collègue. L'événement tourna contre les prévisions de Marius : il s'égara sur le champ de bataille, et Catulus remporta sans lui la victoire. Sylla, qui était présent, l'attestait également dans ses *Mémoires*. Après la lutte, les deux armées se disputèrent l'honneur du succès, mais l'examen du champ de bataille fut en faveur de Catulus, qui avait fait marquer de son nom les piques de ses soldats[1]. Cependant telles étaient la réputation et la popularité de Marius, que le peuple lui attribua tout le mérite de la victoire, et que Catulus obtint à grand'peine de partager le triomphe de son heureux rival.

Catulus, justement mécontent, voulut en appeler au jugement de ses contemporains mieux informés, et au sortir de

1. Plutarque, *Vie de Marius*, 26, 27, 28.

sa charge, il écrivit et publia l'*Histoire de son consulat*. Cicéron fait un grand cas de cet ouvrage et en loue vivement le style : « Catulus, dit-il, était savant, non à la manière des anciens, mais à la nôtre : il avait beaucoup de littérature, une grande douceur de mœurs, de caractère et même de langage, une grande pureté et une grande correction de style. Cette dernière qualité peut se voir dans ses discours, et surtout dans les *Mémoires* qu'il composa sur son consulat et sur ses actions. Ce livre, écrit dans le style plein de douceur de Xénophon, fut dédié par lui au poëte Furius, son ami. Cet ouvrage n'est pas plus connu que les trois livres de Scaurus dont j'ai déjà parlé[1]. » En revanche, il coûta cher à Catulus. L'âme envieuse et basse de Marius ne put lui pardonner d'avoir démasqué les calculs de son étroite jalousie. Quand, à son retour d'Afrique, il entra à Rome en vainqueur avec Cinna, et qu'il commença à proscrire ses ennemis, tout le monde, même ses partisans, l'engageait, au nom de sa propre gloire, à épargner son ancien collègue, le compagnon de sa victoire et de son triomphe. A toutes ces prières il ne répondit que ces mots : « Il faut qu'il meure. » Catulus s'asphyxia (87 av. J. C.)[2].

Les *Mémoires* de L. Cornelius Sylla, dont il nous reste à parler, ont été composés par le dictateur pendant le loisir des affaires, et surtout dans l'intervalle qui s'écoula entre son abdication et sa mort. Ils étaient écrits en grec, et assez considérables, puisque Priscien cite un passage du XXIe livre[3], et que Sylla travaillait encore au XXIIe livre l'avant-veille de

1. Cicéron, *Brutus*, 35.
2. Plutarque, *Vie de Marius*, 44.
3. Priscien, IX, p. 864.

sa mort[1]. Il les confia en mourant à Lucullus[2], en le priant de les mettre en ordre et de les publier. Son affranchi, Cornelius Epicadus, homme très-savant, compléta le dernier livre que Sylla avait laissé inachevé[3]. C'est de ces *Mémoires* que Plutarque a tiré presque toute sa *Vie de Sylla*. On peut donc prendre celle-ci comme une sorte de résumé de l'ouvrage original, et entendre, à travers l'analyse de Plutarque, le dictateur parler lui-même.

Ce qui frappe d'abord dans cette exposition faite par Sylla de sa propre vie, c'est que l'on n'y trouve point ce système arrêté, cette foi politique que Montesquieu surtout lui a prêtée dans son *Dialogue de Sylla et d'Eucrate*. Il paraît soutenu principalement par une idée superstitieuse, celle de sa *félicité*, *felicitas* (ce mot n'a pas d'équivalent réel en français), don inexplicable accordé par les dieux à certains hommes, sans qu'ils aient rien fait pour le mériter, et que rien non plus ne saurait leur enlever. Ce sentiment est marqué en bien des endroits, mais surtout dans ce passage[4] :

« Non-seulement il permettait qu'on vantât son bonheur et la faveur du sort; mais, enchérissant encore sur ses actions et les divinisant, il les attribuait à la fortune, soit vanité, soit confiance réelle dans la Divinité. En effet, il a écrit dans ses *Mémoires* que, quand il croyait avoir bien pris ses mesures, les actions qu'il avait hasardées contrairement à ses desseins, et d'après la circonstance présente, avaient toujours le mieux tourné. Il y a plus : quand il dit qu'il était plutôt né pour la fortune que pour la guerre, il a bien l'air d'accorder plus

1. Plutarque, *Vie de Sylla*, 37.
2. Idem, *Vie de Lucullus*, 1.
3. Suétone, *les Grammairiens illustres*, 12.
4. Plutarque, *Vie de Sylla*, 6, traduction Talbot.

à la fortune qu'à la vertu. En un mot, il semble se donner comme un fils de la fortune, quand il attribue à une espèce de hasard divin sa bonne intelligence avec Metellus, son collègue et son beau-père... Dans ses *Mémoires*, il conseille à Lucullus, auquel il les dédie, de ne tenir rien d'aussi certain que ce que la Divinité lui suggère pendant la nuit. Il lui raconte que, quand il fut envoyé avec l'armée romaine à la guerre sociale, il s'ouvrit, près de Laverne, un grand gouffre dans la terre, et il en jaillit beaucoup de feu dont la flamme brillante monta vers le ciel. Les devins annoncèrent qu'un vaillant homme d'une physionomie distinguée et supérieure arriverait au pouvoir et délivrerait la ville des troubles actuels. Sylla ne manque pas d'ajouter que cet homme c'était lui, vu qu'il avait, comme caractère propre de beauté, des cheveux blonds comme de l'or, et pouvait, sans vanité, se dire vaillant après des actions si belles et si grandes. »

La biographie de Plutarque est remplie de ces apparitions, de ces songes, de ces présages merveilleux que Sylla racontait dans ses *Mémoires*, et où il voyait la marque de sa destinée providentielle. La politique devait entrer pour beaucoup dans cette superstition de Sylla. Cette opinion d'un rôle surnaturel lui servait à retenir ses soldats et à les attacher à sa personne, dans ces époques de guerres civiles où le général est à la merci de la fidélité de son armée. Au besoin, il ne se gênait pas pour se railler des prodiges quand ils étaient contraires à ses desseins. Ainsi l'émissaire qu'il avait envoyé pour enlever le trésor de Delphes lui ayant annoncé qu'on entendait au fond du sanctuaire retentir les sons de la lyre d'Apollon, et qu'il serait sage de renoncer à dépouiller le dieu, Sylla lui répondit en se moquant que ce chant était un signe de joie et non de colère. Il lui enjoignit de prendre sans crainte toutes les richesses, vu que le

dieu était ravi de les lui donner[1]. Cependant ces sentiments de superstition étaient sincères en grande partie. Ils reparaissent, avec cette idée de son *bonheur*, à chaque circonstance importante de sa vie, surtout à mesure que les succès semblent justifier sa prétention. Il soutient même qu'il a reçu du ciel le don de prophétie. Ainsi, dans les dernières lignes de ses *Mémoires*, il annonçait sa fin, et racontait que son fils, mort peu de temps avant Metella, lui était apparu en songe, vêtu d'une robe en mauvais état, et l'avait supplié de terminer ses affaires pour venir avec lui, auprès de Metella, vivre au sein du repos et des loisirs[2].

Il y a loin de ce Sylla superstitieux qui se pose en homme providentiel, et est dupe lui-même de la conduite qu'il joue, au Sylla que Montesquieu a représenté. Toutefois cette superstition, sincère et politique à la fois, se concilie très-bien, comme celle de Mahomet, avec les qualités de général et d'homme d'État que Sylla a déployées en tant de circonstances. Mais les *Mémoires* du dictateur ne se bornaient pas à l'énumération des prodiges qui attestaient sa félicité; ils racontaient toute sa vie, et leur témoignage a été conservé pour quelques-uns de ses actes. Nous relèverons ces faits, d'après Plutarque, sans attacher une foi absolue aux assertions naturellement intéressées de l'auteur. Par exemple, au début de sa carrière politique, Sylla se mit sur les rangs pour la préture avant d'avoir passé par l'édilité, et vit sa candidature échouer. Il prétendait dans ses *Mémoires* que le peuple, connaissant sa liaison avec Bocchus et comptant qu'il donnerait, s'il était édile, des spectacles magnifiques de chasses, et des combats de bêtes féroces venues d'Afrique,

1. Plutarque, *Vie de Sylla*, 12.
2. Idem, *ibidem*, 37.

avait voulu ainsi le contraindre à demander l'édilité. Évidemment Sylla dissimulait ici les vrais motifs de son insuccès, puisque, l'année suivante, il arrivait à la préture sans avoir été édile et sans avoir donné des jeux au peuple.

Les *Mémoires* de Sylla parlent encore de ses services militaires en Italie. Sylla a été ou le questeur de Catulus, ou l'officier chargé de l'approvisionnement de ses troupes. Il se vantait d'avoir si bien rempli cette fonction, que Marius, qui s'y entendait mal, fut trop heureux de s'approvisionner aux dépens de son collègue. Aucun texte ne nous autorise à admettre ou à contester cette assertion. Il n'en est pas de même d'un autre fait que Sylla s'efforçait dans ses *Mémoires* de tourner à son avantage. Au milieu des derniers débats qui ont précédé la guerre civile, lorsque Sylla attendait l'occasion favorable de quitter Rome pour aller prendre le commandement de l'armée d'Asie, il faillit tomber entre les mains des partisans de Marius qui le poursuivaient. Il n'échappa à la mort qu'en se jetant dans la maison de Marius, qu'il trouva sur son chemin. Marius lui donna asile, le rassura, et le fit sortir ensuite par une porte de derrière. Sylla n'ose pas nier cette circonstance dans ses *Mémoires;* mais il affirme qu'il fut amené chez Marius par des affidés qui l'y traînèrent, l'épée nue à la main, et qu'il fut obligé d'en passer par où l'on voulut. « Il ne sortit, dit-il, que pour aller sur le Forum, où, suivant le désir du tribun, il cassa l'édit par lequel son collègue et lui avaient ordonné la suspension des affaires[1]. » Il est probable que Sylla cherche ici à se donner le beau rôle et à s'affranchir de toute reconnaissance envers son ennemi mortel.

D'autres traits de ses *Mémoires* ont survécu. Sylla racon-

1. Plutarque, *Vie de Marius*, 35.

tait, et l'on peut l'en croire, qu'il était entré dans Athènes par surprise. De pauvres Athéniens, des vieillards, se plaignaient dans le Céramique de ce qu'un côté de la muraille ne fût pas bien gardé. Des espions les entendirent et allèrent avertir Sylla. Le général fit reconnaître les portes et donna l'assaut vers le soir; le lendemain il entrait dans Athènes, qu'il inondait de sang[1]. Cependant les armées de Mithridate envahissent la Grèce. Sylla se porte au-devant d'elles, et fait sa jonction avec les troupes de son lieutenant Hortensius, au milieu de la plaine d'Élatée, sur une colline fertile, couverte d'arbres, baignée par un ruisseau, et nommée Philobéote. « Sylla, ajoute naïvement Plutarque, vante beaucoup, dans ses *Mémoires*, l'agrément de sa situation et la bonté de son terrain[2]. »

Si l'on peut accepter comme vrai ce que dit Sylla de la surprise d'Athènes, en revanche il faut rejeter comme une grossière imposture ce qu'il racontait de plusieurs de ses victoires. A la bataille de Chéronée, où il avait eu à combattre l'armée de Mithridate, commandée par son meilleur lieutenant, Archélaüs de Cappadoce, les Romains, selon lui, auraient tué 50 à 60 000 ennemis et n'auraient perdu que 14 soldats, sur lesquels deux rentrèrent le même soir dans le camp! De même à son retour en Italie, après avoir vaincu Norbanus, il rencontre l'armée romaine sous la conduite du jeune Marius, tue 20 000 soldats à son adversaire, fait 8000 prisonniers, et ne perd, à ce qu'il affirmait dans ses *Mémoires*, que 23 hommes[3]! De pareilles exagérations se réfutent d'elles-mêmes; et, si elles ne semblaient pas

1. Plutarque, *Vie de Sylla*, 14.
2. Idem, *ibidem*, 16.
3. Idem, *ibidem*, 18.

rentrer dans ce rôle de *félicité* qu'affecte Sylla, elles auraient pour résultat d'ôter toute créance aux *Mémoires* du dictateur.

Quoi qu'il en soit, on ne saurait trop regretter la perte de ces documents, auxquels Plutarque doit tout l'intérêt qu'il a répandu sur la biographie de Sylla. En effet, quelle que soit la fidélité avec laquelle il a suivi les *Mémoires*, rien ne peut remplacer l'impression qu'aurait produite leur lecture. Certains détails que le biographe a omis nous permettraient de mieux connaître et de mieux apprécier son héros. On aimerait, en outre, à surprendre et à pénétrer, d'une manière plus intime, les secrets sentiments de cet homme dont la destinée a été si extraordinaire, de ce génie malfaisant et cruel qui a contribué plus que personne à perdre la république romaine, en croyant la sauver, et qui se vantait, dans son épitaphe, « d'être celui qui avait fait le plus de bien à ses amis et le plus de mal à ses ennemis [1] ».

Ici s'arrête l'étude des historiens et des auteurs de *mémoires* qui ont précédé Salluste et Tite-Live. Née après l'introduction des lettres grecques dans la cité romaine, l'histoire conserve d'abord un caractère particulier et tout national. Elle a une physionomie grave et presque auguste avec les premiers historiens de la ville, Fabius Pictor, Cincius Alimentus, Calpurnius Pison, plus soucieux de transmettre des leçons de politique et de morale à leurs concitoyens ou à leurs descendants, que de rechercher les finesses du beau langage, et de composer ce que la critique moderne appellerait des œuvres littéraires. Quelques générations plus tard, elle commence, avec Cœlius Antipater, à se préoccuper

1. Plutarque, *Vie de Sylla*, 38.

davantage de la forme, tout en perdant beaucoup, ce semble, sous le rapport de la véracité et aussi de la dignité que lui avaient donnée, en s'y consacrant, les premiers personnages de la république. Enfin, avec Claudius Quadrigarius, l'histoire prend quelque chose de cette couleur, de cette éloquence et de ce mouvement que l'on rencontrera dans Tite-Live portés à leur plus haut point, et qui feront de ses récits d'éternels modèles.

En même temps naît, avec Scaurus, un genre nouveau d'écrits : *les mémoires*. L'exemple de Scaurus est suivi par Rutilius, par Catulus, par Sylla. Malheureusement, ces importants ouvrages sont perdus; c'est seulement par de brefs témoignages, ou par les indications que Plutarque a puisées notamment dans ceux de Catulus et de Sylla, que nous sommes à même de connaître, en partie, les utiles renseignements que ces compositions pouvaient fournir à l'histoire de la république.

CHAPITRE XXVII

L'ORATEUR ANTOINE.

L'éloquence depuis les Gracques jusqu'à Cicéron : — I. L'orateur Antoine (Marcus Antonius).

De la mort du dernier des Gracques à la dictature de Sylla (121-82 av. J. C.), il s'écoule un espace de quarante ans, époque remarquable et triste où s'opère la dissolution de la société romaine. Jusqu'ici, en parcourant les fragments des premiers orateurs, nous avons assisté au brillant accroissement de la puissance de Rome; puis, avec Caton, nous avons vu les périls qui la menaçaient déjà; avec les Gracques, les remèdes essayés et impuissants; il nous reste, maintenant, à contempler la décadence de la république.

De tous côtés, en effet, la société présente des signes visibles de décrépitude. Le Forum est encore rempli d'une foule nombreuse, mais ce ne sont plus des citoyens qui se pressent autour de la tribune, ce sont des affranchis de la veille qui cherchent à vendre leurs suffrages. Les tribuns qui tentent d'exciter leurs passions n'ont plus ni désintéressement, ni conviction, ni dévouement. Ce sont des ambitieux sans grandeur, préoccupés de leurs vues étroites et personnelles. Qu'es-tce que Saturninus, comparé aux Gracques ? Les chevaliers ont cessé de paraître sur les champs de bataille depuis qu'ils forment un ordre distinct dans l'État. Autrefois ils étaient la fleur de l'armée, aujour-

d'lui ils sont remplacés par la cavalerie latine et italienne. Ils ne songent plus qu'à acquérir des richesses, en prenant à ferme l'exploitation des impôts, et nous verrons, d'après un fragment remarquable de l'orateur Titius, comment ils rendent la justice.

Quant aux nobles, ils ont également dégénéré. Ils ont perdu leurs qualités militaires, et se laissent battre par l'ennemi lorsqu'ils ne réussissent pas à se faire acheter. Dans les provinces qu'ils administrent, leur seul but est de s'enrichir; de retour à Rome, ils ne songent qu'à enlever aux chevaliers la puissance judiciaire pour échapper aux procès de concussion. A l'intérieur de l'Italie, les guerres d'esclaves et la guerre sociale mettent Rome à deux doigts de sa perte. Au dehors, les luttes prolongées contre Jugurtha et Mithridate montrent que le temps des Scipions et des Paul-Émile est passé. Abattue, découragée, la grande cité se verra relevée pour un temps par la main de chefs audacieux, Marius et Sylla; mais elle ne sentira que trop cruellement de quel prix il lui faut payer leurs victoires et leurs ambitions. Entre les deux adversaires, la victoire flotte, un instant indécise. Seul le vaincu ne change pas : c'est Rome, c'est la république qui supporte tous les coups, et dont le sang s'écoule par le meurtre des meilleurs citoyens.

Tandis que la cité romaine se dissout, l'éloquence, au contraire, s'élève et grandit. Les causes mêmes, qui précipitent la chute de la république, servent au triomphe de l'art oratoire. Il n'est malheureusement que trop vrai, et l'auteur du *Dialogue des orateurs* l'a remarqué avec sagacité : les luttes intestines, les dissensions politiques sont favorables à l'éloquence, en surexcitant les passions de chacun, et en offrant à celui dont la parole saura le mieux gouverner les assemblées, les récompenses les plus flatteuses, la popul-

rité, le crédit et le pouvoir. En outre, la connaissance des arts de la Grèce, de toutes les ressources et de tous les procédés de la rhétorique développe le talent. L'esprit, comme l'instruction, se répand. Il n'est pas jusqu'au public qui ne devienne plus difficile et meilleur connaisseur, et n'oblige ainsi ceux qui s'adressent à lui à montrer plus d'habileté et plus d'éloquence. C'est à cette époque que les orateurs en renom commencent à voir se réunir autour d'eux une élite de jeunes gens, qui se forment à leur école, et apprennent à leur tour à combattre sur le champ de bataille même. « Merveilleuse instruction! s'écrie Messala, tout était pour eux un utile enseignement : le droit civil, la politique, les jugements, les altercations, les témoignages, les conversations mêmes des orateurs célèbres[1]. » Merveilleuse instruction, serions-nous portés à répéter, si elle ne se faisait point aux dépens de la patrie et de la société, si ces luttes d'éloquence n'avaient point plus de grandeur en apparence que dans la réalité.

Entre tous les orateurs de cette époque tourmentée, deux personnages apparaissent, étroitement unis et d'une supériorité incontestée : ce sont Antoine et Crassus. Leur histoire et l'étude détaillée des discours qu'ils prononcent sont la justification des considérations qui précèdent. Ils sont mêlés tous les deux à des querelles de partis qui entraînent l'exil pour les vaincus et souvent même ensanglantent le Forum. Cependant ces luttes, si grande que soit l'éloquence qu'ils y déploient, n'ont jamais qu'un intérêt mesquin et momentané; elles ne présentent rien de vraiment élevé et généreux. Les deux orateurs parlent avec un talent admirable, mais ni leurs paroles, ni leurs actes n'indiquent une conviction

1. Tacite, *Dialogue des orateurs*, 34 et passim.

arrêtée et inébranlable. Leur éloquence est au service tantôt d'une cause, tantôt d'une autre, tantôt du peuple, tantôt des nobles. Au début de leur carrière, ils sont dans un camp, et à leur mort on les trouve dans le camp opposé. Partout, enfin, leur histoire présente le contraste de la petitesse des intérêts, de l'abaissement des caractères et de la perfection du génie oratoire.

L'orateur ANTOINE (MARCUS ANTONIUS), fils de Caius et aïeul du triumvir, naquit l'an 143 avant notre ère, sous le consulat d'Appius Claudius Pulcher et de Q. Metellus Macedonicus. Il parut de bonne heure sur le Forum, puisqu'il entendit le consul Caius Carbon défendre L. Opimius et justifier le meurtre de Caius Gracchus (120 av. J. C.)[1]. Son éducation se fit presque tout entière sur la place publique, à écouter les orateurs les plus distingués de son temps. Du Forum, il les suivait dans leur cabinet; il les voyait dicter leurs discours à leurs secrétaires, disposer leurs arguments et polir avec soin leur style. Il assistait à la composition de toutes les parties de leurs plaidoyers, et se préparait ainsi à faire bientôt ses premières armes. A entendre même Antoine dans le traité *De l'orateur*, on croirait presque qu'il ne reçut pas d'autre enseignement. Il avoue cependant qu'il a suivi à Athènes les leçons de Métrodore et de Mnésarque[2]. Il connaissait la langue et la littérature grecques, mais il sacrifiait à la mode et aux préjugés de son temps, en affectant un dédain pour la science et une ignorance qui n'avaient rien de réel. Crassus, plus instruit que lui, cherchait également à faire croire qu'il devait son éloquence à la

1. Cicéron, *De l'orateur*, II, 25.
2. Idem, *ibidem*, I, 18.

nature seule. Cicéron proteste contre ces prétentions singulières et en donne le motif.

« Dans notre jeunesse, dit-il à son frère Quintus[1], c'était, si tu t'en souviens, une opinion accréditée, que L. Crassus n'avait pour toute instruction que celle de l'enfance, et que l'orateur Antoine était complétement étranger à toute connaissance. Beaucoup de personnes même, moins par conviction que pour nous détourner de l'étude de l'éloquence, nous répétaient que, puisque des hommes sans instruction étaient arrivés à un si haut degré de sagesse et d'éloquence, notre travail était inutile, et que notre père, si bon et si éclairé, prenait un soin superflu de nous faire instruire. Nous répondions, enfants, par des exemples domestiques. Nous citions notre père, Aculéon notre parent, L. Cicéron notre oncle..... qui nous parlaient de la science et des connaissances d'Antoine et de Crassus... Comme Crassus était lié avec nos maîtres, nous avons reconnu, même dans notre enfance, qu'il parlait le grec aussi bien que s'il n'eût pas connu d'autre langue. Ses questions à nos maîtres, tous ses entretiens, prouvaient que nul sujet ne lui était étranger.

» Quant à Antoine, déjà notre oncle, homme fort distingué, nous avait raconté qu'à Athènes et à Rhodes il recherchait l'entretien des personnages les plus instruits. En outre, dans mon adolescence, autant que le permettait la réserve de mon âge, je lui ai fait mille questions. Je ne t'apprendrai donc rien de nouveau (car tu me l'as entendu dire dès cette époque), en répétant que de nombreuses conversations sur tous les arts que je pouvais connaître m'ont prouvé l'étendue des connaissances d'Antoine. Mais Crassus avait pour sys-

1. Cicéron, *De l'orateur*, II, 1.

tème de faire croire, non pas qu'il était dénué d'instruction, mais qu'il la dédaignait, et en toute chose il élevait le mérite des Romains au-dessus de celui des Grecs. Antoine pensait que son éloquence produirait plus d'effet sur le peuple, si on le regardait comme n'ayant jamais rien appris. Tous les deux espéraient ainsi avoir plus d'autorité, l'un en ayant l'air de mépriser les Grecs, l'autre de ne pas même les connaître. »

Déjà Caton, qui savait le grec, avait feint de l'ignorer pour ne pas paraître initié à la langue et aux arts de la nation vaincue. Le peuple, qui n'estimait pas les Grecs, était flatté du dédain que ses orateurs montraient pour les arts étrangers. Crassus et Antoine se croyaient obligés à condescendre sur ce point à la prévention populaire. C'est à leur imitation, ou peut-être par la même nécessité, que Cicéron affectait, à ses débuts, d'ignorer jusqu'au nom des artistes grecs. Dans ses *Verrines*, il feint de se tromper sur le nom de Praxitèle, de Myron, de Polyclète[1]. Il a besoin de consulter son secrétaire pour s'assurer qu'il ne commet pas de méprise. De même, dans le discours *pour Archias*, il demande qu'on l'excuse s'il fait l'éloge des lettres; il déclare ne voir en elles qu'un agréable passe-temps, qu'une distraction et un repos pour l'esprit fatigué des affaires publiques[2]. Crassus et surtout Antoine avaient usé du même procédé. Ils auraient cru s'abaisser en avouant les soins donnés aux lettres grecques et à la culture de l'esprit. En outre, leur vanité trouvait son compte à se poser en hommes privilégiés qui ont tout reçu de la nature et de leur génie, qui doivent tout à eux-mêmes et rien aux autres.

1. Cicéron, discours *contre Verrès*, IV, 3.
2. Cicéron, plaidoyer *pour Archias*, 6.

Antoine débuta d'abord dans les causes civiles. Il n'avait pas vingt-cinq ans, qu'il passait déjà pour l'orateur le plus éloquent qui eût paru à Rome depuis Caius Gracchus. Il ne se présenta qu'assez tard aux dignités de la république. L'an 113, il était questeur et faisait route pour l'Asie, lorsque éclata à Rome une affaire scandaleuse. Trois vestales appartenant aux plus nobles familles, les vestales Marcia, Æmilia et Licinia, furent accusées de s'être livrées aux désordres les plus honteux[1]. L'orateur Crassus, âgé de vingt-sept ans, défendit sa parente Licinia; son discours, dont il n'écrivit que quelques parties, fut, au jugement de Cicéron, d'une très-grande éloquence. Il eut pour résultat de sauver momentanément Licinia[2]. Antoine était déjà à Brindes lorsqu'il apprit qu'il était impliqué dans le procès. Il ne voulut pas user du bénéfice de la loi *Memmia*, qui défendait de recevoir aucune accusation contre un citoyen absent pour le service de la république. Il revint à Rome, où sa conduite et sa justification lui valurent d'unanimes applaudissements[3].

De retour d'Asie, Antoine débuta dans l'éloquence politique en accusant Cneius Papirius Carbon. Celui-ci, l'année précédente (111 av. J. C.), avait été honteusement battu par les Cimbres, et il n'échappa au châtiment mérité par son incapacité que grâce à la corruption des juges[4]. Antoine arriva à la préture l'an 102. L'année suivante, propréteur en Cilicie, il fit la guerre aux pirates, et obtint le triomphe à son retour. L'an 99, il fut nommé consul avec Aulus Posthu-

1. Tite-Live, *Epitome*, 63. — Dion Cassius, 261.
2. Cicéron, *Brutus*, 43. — Asconius, *Commentaire sur la Milonienne*.
3. Valère-Maxime, III, 7, 9.
4. Cicéron, *Lettres familières*, IX, 21.

mius, et résista au tribun Sextus Titius, qui reprenait les projets de Saturninus. Censeur l'an 97 avec L. Valerius, il chassa du sénat M. Duronius, qui, dans son tribunat, avait demandé l'abrogation des lois somptuaires. Celui-ci, de son côté, accusa Antoine de brigue avant même l'expiration de sa censure[1]. Enfin, pour achever la biographie d'Antoine, il exerça un commandement dans la guerre sociale et s'éloigna de Rome en 91[2]. Deux ans après son retour, il voit le début des guerres civiles, et bientôt, en 87, à l'âge de cinquante-six ans, il est égorgé par l'ordre de Marius et de Cinna. Les soldats chargés de le mettre à mort, touchés de ses paroles éloquentes, refusaient de le frapper, lorsque Annius, leur chef, lui trancha la tête[3]. Elle fut suspendue à la tribune aux harangues, où d'autres aussi glorieuses devaient plus tard être placées.

Antoine fut donc revêtu des charges les plus hautes de la république, mais les courts fragments qui nous restent de son éloquence ne permettent point de suivre les différentes phases de sa vie politique. A en juger d'une manière générale, il semble qu'il se soit attaché de préférence au parti du sénat. En tout cas, c'est sous les coups du parti populaire qu'il est tombé. Cicéron se livre à une appréciation détaillée de son éloquence, qu'en l'absence de moyens de contrôle nous devons admettre, et dont voici les parties essentielles.

« Chaque chose, dit l'auteur du *Brutus*[4], se présentait à l'esprit d'Antoine, et dans l'endroit précis où elle pouvait produire le plus d'effet. Semblable au général qui dispose avec art sa cavalerie, son infanterie, ses troupes légères, il

1. Cicéron, *De l'orateur*, II, 67.
2. Idem, *Brutus*, 89.
3. Plutarque, *Vie de Marius*, 44
4. Cicéron, *Brutus*, 37, 38.

plaçait ses arguments dans l'endroit le plus propre à les faire valoir. Il avait une vaste mémoire, et ne présentait aucune apparence de préparation. Il ne semblait jamais prêt à prendre la parole, mais dès qu'il parlait, c'étaient les juges qui paraissaient souvent n'être pas assez prêts à se mettre en garde contre son éloquence. Ses expressions n'étaient pas toujours assez élégantes, sans cependant être incorrectes. Aussi n'eut-il pas cette pureté de style et d'élocution qui est un mérite pour l'orateur... Cependant, dans le choix des termes où il cherchait plutôt l'effet que la grâce, dans leur place, dans l'enchaînement des périodes, tout, chez lui, était calculé et dirigé par un art secret. Cet art se révélait surtout par les ornements qu'il donnait à ses pensées et à ses figures. C'est par ce mérite que Démosthène l'emporte sur tous les orateurs, et a mérité d'être regardé comme le prince de l'éloquence. Car les figures, en grec σχήματα, ornent les discours plus que toute autre chose, et elles produisent leur effet plutôt en donnant de l'éclat aux pensées que du coloris aux expressions.

» A ces mérites si grands, Antoine joignait une action remarquable. Si l'action comprend deux parties, le geste et la voix, son geste exprimait moins les paroles et s'accordait plutôt avec les pensées. Ses mains, ses épaules, sa poitrine, le mouvement de ses pieds, sa position, sa démarche, toute son attitude était en rapport avec les idées et les faits dont il parlait. Sa voix était soutenue, quoique naturellement elle fût un peu sourde. Mais ce défaut, par un privilége unique, se changeait chez lui en une qualité. Sa voix, en effet, dans les plaintes, prenait un accent touchant et triste, propre à inspirer la confiance et à exciter la compassion. En un mot, Antoine justifiait la réponse de Démosthène à celui qui lui demandait quelle était la première qualité de l'ora-

teur : L'action, dit-il. — Et la seconde ? L'action. — Et la troisième ? Encore l'action. Rien, en effet, ne pénètre mieux dans les cœurs. L'action les remue, les façonne, les plie, et montre l'orateur tel que lui-même veut paraître. Les uns lui comparaient, les autres lui préféraient Crassus. Mais tous s'accordaient à dire qu'avec l'un ou l'autre pour défenseur, il ne fallait pas en chercher de plus habile. »

Cicéron insiste avec une véritable complaisance sur les aspects divers du talent d'Antoine ; on devine la sympathie qu'il éprouve pour ce génie si heureusement doué. Le choix seul qu'il fait parmi ses discours indique quelles qualités il admire le plus chez Antoine. Il ne prend pas, en effet, ses citations dans les causes importantes qu'Antoine a plaidées, comme si la grandeur du sujet, l'intérêt politique ou philosophique des pensées, empêchaient d'apprécier suffisamment l'art profond et ingénieux de l'orateur. Il choisit les moins considérables pour montrer quel parti merveilleux un avocat consommé peut tirer des ressources de la rhétorique. Antoine est, à ses yeux, l'orateur habile, versé dans tous les secrets de son art, capable de persuader tout ce qu'il veut et comme il veut. Cicéron ne lui demande pas davantage. Il ne s'inquiète pas de la moralité des moyens employés par Antoine. Il ne songe pas à le blâmer, si, tout entier au désir de faire triompher sa cause, il se met en contradiction avec des opinions qu'il a précédemment professées et défendues.

Bien plus, il lui en fera un mérite. Il est vrai que le jour où il soutient cette théorie, si peu morale, il a besoin d'excuser sa propre conduite : « On a grand tort, dit-il, de voir, dans les discours que nous prononçons devant les tribunaux, l'expression exacte de nos propres opinions. Tous ces discours sont le langage de la cause et des circon-

stances, et non celui de l'homme et de l'orateur, car si la cause pouvait parler elle-même, on n'aurait pas recours à un orateur. On nous emploie, non pour exprimer nos propres maximes, mais pour tirer parti des moyens que fournit le procès. Un homme d'esprit, l'orateur Marcus Antonius, disait même, à ce qu'on rapporte, qu'il n'avait jamais écrit un plaidoyer, afin de pouvoir désavouer ses paroles, si par hasard il avait dit quelque chose de trop [1]. » La théorie que Cicéron professe ici a été celle de tous les orateurs de l'antiquité. Il la place peut-être, pour les besoins de sa propre cause, sous l'autorité d'Antoine. Mais si celui-ci ne l'a pas proclamée avec l'impudence que lui prête Cicéron, il l'a du moins mise en pratique.

Il ne reste rien de l'éloquence politique ni de l'éloquence judiciaire d'Antoine. Cela n'étonne pas, puisqu'il n'écrivit point ses discours de peur qu'on pût dans la suite les lui opposer. Mais nous avons des témoignages de la part qu'il prit et du rôle qu'il joua dans différentes luttes importantes. Le premier souvenir, d'ailleurs peu honorable, de son intervention dans une cause publique, est relatif au procès du tribun Sextus Titius, ennemi des chevaliers, et jugé par eux. Antoine parut comme témoin; mais, au lieu de se borner à faire une déposition, il prononça un véritable plaidoyer contre Titius. Loin d'excuser sa conduite, il s'en vante; il en tire même un nouveau précepte de rhétorique : « Quelquefois, dit-il, il faut déposer en justice, et d'une manière développée, comme il m'arriva dans le procès de Sextus Titius, citoyen séditieux et turbulent. En donnant mon témoignage, je rappelai toutes les mesures que, durant mon consulat, j'avais prises dans l'intérêt de la république pour

1. Cicéron, plaidoyer *pour Cluentius Avitus*, 50.

résister aux projets de ce tribun; j'énumérai ceux de ses actes que je jugeais contraires à la république. On me retint longtemps à la barre; j'eus beaucoup à entendre et beaucoup à répondre[1]. »

Bientôt après, il parut comme orateur dans une cause célèbre. Marcus Aquillius, ancien collègue de Marius pendant la guerre des Cimbres, venait de rendre un nouveau service à la république. Il avait achevé la guerre des esclaves en Sicile, tué de sa main le chef des révoltés, et obtenu l'ovation en récompense de ses exploits (99 av. J. C.). Il portait encore d'honorables cicatrices à la poitrine et sur la tête. Cependant, l'année suivante, il fut accusé de concussion par L. Fufius, et l'accusation n'était que trop fondée[2]. Antoine se chargea de la défense d'Aquillius. Il s'efforça de diminuer les accusations qui pesaient sur lui et d'opposer aux fraudes qu'on lui reprochait la grandeur des services qu'il avait rendus à la république. Puis, arrivé à la péroraison, au moment le plus pathétique de son discours, « il saisit M. Aquillius, le plaça sous les yeux de l'assemblée, et déchira sa tunique à l'endroit de la poitrine. Il fit voir au peuple romain et aux juges les glorieuses cicatrices de l'accusé et la blessure à la tête qu'il avait reçue du chef des révoltés. Il s'étendit longtemps sur cette blessure, et il fit craindre aux juges que cet homme épargné par la fortune, après s'être si peu épargné lui-même, ne parût avoir été sauvé que pour servir de victime à leur cruauté[3]. » Aquillius fut absous, grâce à ce mouvement pathétique.

Quelles furent les paroles prononcées par Antoine en cette circonstance émouvante? nous serions heureux de les

1. Cicéron, *De l'orateur*, II, 11.
2. Idem, plaidoyer *pour Flaccus*, 39.
3. Idem, discours *contre Verrès*, V, 1.

posséder. Cicéron semble en regretter également la perte. Il revient dans le traité *De l'orateur* sur le plaidoyer d'Antoine; il le représente lui-même racontant ses propres impressions et faisant revivre la scène que l'assemblée avait eue sous les yeux. « Moi, qui avais à maintenir M. Aquillius dans ses droits de citoyen, croyez-le bien, j'étais sous l'impression d'une vive douleur lorsque j'arrivai à la péroraison et fis cet acte si connu. Je me rappelais que ce citoyen avait été consul, *imperator*, comblé d'honneurs par le sénat, qu'il était monté en triomphe au Capitole, et je le vis abattu, plongé dans la misère et la tristesse, exposé au plus grand danger. C'est pourquoi, si j'essayai alors d'émouvoir la compassion du public, c'est que j'étais ému moi-même. Je m'aperçus que les juges paraissaient touchés quand je fis lever ce vieillard triste et défait. Ce ne fut pas je ne sais quel art inconnu, mais la vive émotion de mon âme, mais ma douleur qui m'inspira ce mouvement que tu loues, Crassus, qui me poussa à déchirer la tunique et à montrer les cicatrices d'Aquillius. Marius, qui était là assis parmi les juges, aida de ses larmes l'effet de mes paroles. Je ne cessai de l'appeler, de lui recommander son collègue, de l'inviter à prendre en sa personne la défense de tous les généraux vainqueurs. Je pleurais moi-même, j'étais en proie à une violente émotion, tandis que j'invoquais les dieux et les hommes, les citoyens et les alliés. Si toutes les paroles que je prononçai alors n'avaient été empreintes de ma douleur, mon discours, loin d'exciter la compassion des juges, aurait provoqué leurs railleries [1].

Cicéron a peut-être ajouté quelques traits à ce tableau, mais la scène a dû se passer telle qu'Antoine la raconte.

1. Cicéron, *De l'orateur*, II, 57.

Il faut reconnaître que si tout l'art de l'avocat consiste à passionner les juges et à emporter de vive force le succès d'une cause, Antoine fut ce jour-là un grand et magnifique orateur. Cependant il avait négligé dans son discours le côté politique, qui lui aurait valu de plus forts, et, ce qui vaut mieux, de plus légitimes arguments. Un jour, Cornelius Rufinus, général habile, mais décrié pour son avidité, briguait le consulat. Fabricius, son ennemi, loin de combattre sa candidature, l'appuya de toutes ses forces, contrairement à l'attente générale, et le fit élire. Cornelius Rufinus s'avançait pour le remercier, quand Fabricius lui dit : « Ne me remercie pas de ce que j'ai fait : j'aime mieux être pillé que d'être vendu[1]. » Antoine aurait pu imiter Fabricius. Son client avait pillé la république; mais il avait vaincu les esclaves révoltés et sauvé l'État. Il avait empêché les Romains d'être vendus comme esclaves. La république, en condamnant ses fautes, avait le droit de ne se rappeler que ses services. Mais Antoine aurait été obligé de renoncer à son mouvement si pathétique, de ne point déchirer la tunique d'Aquillius, de ne pas montrer ses glorieuses cicatrices. Il aurait perdu un de ces effets de théâtre si admirables quand ils sont nouveaux et inattendus, si banals et bientôt si ridicules dès qu'ils cessent d'être sublimes.

Quelque temps après, en 95, Antoine intervint de nouveau dans une cause importante. Le tribun Caius Norbanus, son ancien questeur, traduisit en justice Q. Servilius Cépion, dont l'armée avait été exterminée par les Cimbres. Soixante et dix personnes seules avec le consul avaient échappé au massacre. Malgré l'appui du sénat qui lui était assuré, Cépion crut prudent de partir pour l'exil, et se rendit à

1. Cicéron, *De l'orateur*, II, 66.

Smyrne. Une sédition ayant eu lieu à Rome à la suite des excitations du tribun, P. Sulpicius Rufus en profita pour accuser Norbanus de lèse-majesté, aux termes de la loi *Apuleia*. Antoine, qui défendit Norbanus, fait lui-même l'analyse de son plaidoyer dans le traité *De l'orateur :*

« En accusant mon ami, mon questeur, dit-il à P. Sulpicius Rufus[1], tu avais excité, par tes paroles et surtout par ta véhémence, ton émotion et ton ardeur, un incendie si grand, que j'osais à peine m'avancer pour l'éteindre. Tu avais en effet tous les avantages, la violence faite à ton client, sa fuite, les pierres lancées contre lui, la cruauté des tribuns à son égard et sa situation douloureuse. Ensuite il était prouvé que M. Æmilius, le prince du sénat, le premier citoyen de l'État, avait été atteint d'une pierre. Personne ne pouvait nier qu'en voulant s'opposer à la loi, L. Cotta et T. Didius n'eussent été repoussés par la violence hors du temple. En outre, tu avais l'avantage, jeune homme, de prendre en main la cause de la république; et c'était moi, un ancien censeur, qui, au mépris des convenances, venais défendre un citoyen séditieux, coupable de cruauté envers un consulaire malheureux.....

» Je réunis les divers genres de séditions avec leurs inconvénients et leurs périls, en empruntant mes exemples à toutes les époques de la république. Je conclus en montrant que si toutes les séditions avaient été fâcheuses, quelques-unes cependant avaient été justes et presque nécessaires. Je maintins qu'on n'aurait pu chasser les rois, créer les tribuns du peuple, diminuer autant de fois par les plébiscites la puissance consulaire, établir l'appel au peuple, cette sauvegarde de la cité et de la liberté, sans ces luttes intestines entre le

1. Cicéron, *De l'orateur*, II, 47 et suivants.

peuple et la noblesse. Si, au contraire, ces séditions avaient été le salut de l'État, on ne pouvait transformer ce mouvement populaire en un crime capital pour Norbanus. Si donc on accordait que le peuple romain avait eu parfois raison de se soulever, ce que je démontrais par des exemples, jamais il n'avait eu de plus justes motifs de le faire que dans la circonstance présente. Alors je tournai tous les efforts de ma parole à reprocher à Cépion sa fuite honteuse, à déplorer l'extermination de l'armée romaine. C'est ainsi que j'excitai par mon discours la douleur de ceux qui pleuraient la perte de leurs parents, et je renouvelai chez les chevaliers, les juges de ce débat, leur haine contre Cépion qui avait voulu leur enlever les jugements.

» Lorsque je sentis que ces moyens de défense m'avaient rendu maître de la cause; que j'avais pour moi la faveur du peuple dont j'avais soutenu les droits, en légitimant les séditions; que les juges étaient bien disposés à mon égard par le souvenir du désastre infligé à la cité, par leurs regrets pour les parents qu'ils avaient perdus, et par leur haine particulière contre Cépion que j'avais ravivée, alors à ces paroles véhémentes et passionnées je fis succéder un ton plus doux et plus tranquille. Je parlai de l'accusé qui, selon les idées des anciens, devait être pour moi comme un fils; je représentai que ma réputation et ma fortune étaient en péril avec lui, que rien ne pouvait être plus funeste pour mon nom, plus douloureux pour mon cœur, que d'avoir contribué plus d'une fois au salut de clients étrangers, quoique mes concitoyens, et de ne pouvoir en ce jour sauver mon ami. Je priai les juges de pardonner à mon âge, à mes honneurs passés, à mes services, la pieuse douleur que je ressentais; de remarquer que si dans d'autres causes je les avais implorés pour mes amis en péril, je ne les avais jamais

implorés pour moi-même. Ainsi, dans tout le cours de ma défense, je ne fis qu'effleurer et traitai à peine ce qui était du ressort de l'art, comme la loi *Apuleia*, pour développer ce qui pouvait diminuer le crime de lèse-majesté. J'insistai au contraire sur ces deux parties du discours, dont l'une a pour objet d'émouvoir les juges, l'autre de se concilier leur bienveillance, et sur lesquelles l'art ne donne pas de préceptes. Je m'appliquai enfin à réveiller les haines contre Cépion, et à faire valoir mon dévouement à mes amis. »

C'est ainsi que par une savante gradation, en passant de la timidité à l'assurance, de l'assurance à la hardiesse et de la défense à l'attaque, Antoine réussit à triompher de l'accusation. Assurément ce plaidoyer, dont nous n'avons que le résumé, fait, il est vrai, par Cicéron, est habile. L'art y éclate à chaque pas, et l'on se demande avec étonnement comment Antoine peut se donner comme ne possédant pas un art consommé. S'il veut dire qu'il négligeait les petits préceptes de la rhétorique et ne s'astreignait pas à toutes les règles des faiseurs de théorie, ce n'est plus qu'une querelle de mots. Il se hâtait, nous le croyons sans peine, d'arriver à la partie pathétique du discours, où il excellait, et là il faisait valoir, avec un talent merveilleux, tous les moyens que son génie lui suggérait, les plaçant à propos, n'en oubliant aucun, donnant à ses expressions un accent encore plus touchant par sa voix un peu voilée, mais propre au pathétique, et accompagnant ses paroles de gestes nombreux, vifs et harmonieux. Mais si tout cela n'est pas de l'art, où faut-il le chercher?

CHAPITRE XXVIII

L'ORATEUR CRASSUS.

L'éloquence depuis les Gracques jusqu'à Cicéron : — II. L'orateur L. Licinius Crassus.

Le rival d'Antoine en éloquence, L. Licinius Crassus, de l'illustre famille Licinia, naquit l'an 140 avant J. C., sous le consulat de Q. Cépion et de Lélius. A l'âge de vingt et un ans, en 119, il débuta dans la carrière oratoire par une cause politique contre C. Carbon, partisan de Tib. Gracchus et citoyen très-éloquent, qu'il accusait de sédition[1]. Cicéron nous a conservé un fragment de ce discours : « En vain, disait Crassus à Carbon, tu as défendu Opimius, on ne te croira pas, pour cette raison, un bon citoyen. Tu dissimulais, tu étais guidé par quelque intérêt : cela est évident, puisque tu as souvent, dans les assemblées du peuple, déploré la mort de Tiberius Gracchus, puisque tu n'as pas été étranger au meurtre de Scipion l'Africain, puisque tu as porté une loi si funeste dans ton tribunat, puisque enfin tu as toujours été en dissentiment avec les bons citoyens[2]. » Carbon, se voyant abandonné à la fois par le peuple, dont il avait trahi la cause en défendant Opimius, meurtrier de Caius Gracchus, et par les grands, qui avaient

1. Cicéron, *Brutus*, 43.
2. Idem, *De l'orateur*, II, 40.

accepté ses services sans l'estimer, prévint le jugement et s'empoisonna, dit-on, avec des cantharides. Crassus paya cher ce premier triomphe. Il déplora plus d'une fois l'accusation qu'il avait portée contre Carbon et le dénoûment inattendu de cette affaire[1]. En outre, il fut toute sa vie en butte à l'inimitié du fils du mort, le seul honnête homme, dit Cicéron, qui eût porté le nom de Carbon[2].

L'année suivante, Crassus, avec la même versatilité d'opinions qu'il avait reprochée à Carbon, se sépara du sénat, dont il avait semblé se constituer le défenseur dans ce procès, et appuya le projet de fonder une colonie à Narbonne. « Il voulait, dit Cicéron, soutenir une cause populaire. Il parla pour la colonie de Narbonne, et proposa de la conduire lui-même. Son discours existe, et il présente, pour ainsi dire, plus de maturité que n'en comportait son âge (il avait vingt-deux ans[3]). » Malgré l'opposition du sénat, Crassus fit passer sa proposition et partit pour fonder la colonie. A son retour, âgé de vingt-sept ans, il défendit la vestale Licinia, sa parente, accusée d'inceste devant les pontifes. Il réussit à la faire absoudre, mais il fut moins heureux quand le jugement fut revu par une commission spéciale que présidait Cassius[4]. L'année 110, nommé questeur, il partit pour l'Asie, et son séjour dans cette province lui permit de suivre les leçons du rhéteur Métrodore. En 106, il fut élu tribun du peuple, et ne signala son passage dans cette fonction par aucune motion ni aucun discours mémorables. Trois ans après, en 103, nommé édile,

1. Cicéron, discours *contre Verrès*, III, 1.
2. Idem, *Lettres familières*, IX, 21.
3. Idem, *Brutus*, 43.
4. Idem, *ibidem*. Voyez l'*orateur Antoine* au chapitre précédent.

il remplit sa charge avec une magnificence qui laissa à Rome de profonds souvenirs. En 101, il est préteur avec Q. Mucius Scævola, et consul avec le même, l'an 96. C'est pendant son consulat que fut portée la loi *Licinia-Mucia*, dont le résultat fut de provoquer la guerre sociale.

A la même époque, Crassus prononça un discours en faveur de Q. Cépion. Cicéron semble peu l'estimer, et s'exprime sur lui en ces termes dédaigneux : « Il était, dit-il, assez étendu pour un éloge et une apologie, trop peu pour un plaidoyer[1]. » Quatre ans après, en 92, Crassus fut censeur avec Cn. Domitius Ahenobarbus, et ne cessa, pendant tout le temps de sa charge, d'être en lutte avec son collègue. D'après Pline l'ancien, la cause de la haine qui divisait les deux censeurs était assez mesquine, et tenait à des différences d'humeur et à des rivalités de magnificence[2]. Le début du discours de Crassus contre Domitius semble confirmer cette explication : « Je consens volontiers, dit-il, à être surpassé dans les choses que les hommes tiennent de la nature et de la fortune ; mais en ce que les hommes peuvent obtenir par eux-mêmes, je ne puis me résigner à être surpassé par un autre[3]. » Dans la suite du discours, Crassus poursuivait de railleries son collègue, et disait en plaisantant sur son nom d'*Ahenobarbus :* « Il n'est pas étonnant que sa barbe soit d'airain, car sa bouche est de fer, et son cœur de plomb[4]. »

Toutefois, malgré ces dissentiments, les deux censeurs s'entendirent pour faire rendre au sénat un sénatus-consulte

1. Cicéron, *Brutus*, 44.
2. Pline, *Histoire naturelle*, XVII, 1, 2.
3. Cicéron, *De l'orateur*, II, 11.
4. Suétone, *Vie de Néron*, 2.

relatif aux rhéteurs latins, qu'on s'étonne de voir signé du nom de Crassus. C'était un véritable arrêt de proscription conçu en ces termes : « Il nous a été rapporté que certains maîtres ont introduit une nouvelle manière d'enseigner, et que la jeunesse fréquente leurs écoles ; que ces maîtres se sont donné le nom de rhéteurs latins, et que les jeunes gens passent auprès d'eux dans l'oisiveté des journées entières. Nos ancêtres ont déterminé ce qu'il convenait d'enseigner à leurs enfants, et dans quelles écoles ceux-ci devaient aller. Ces nouveautés, contraires à la pratique et aux coutumes de nos ancêtres, nous déplaisent et nous paraissent funestes. C'est pourquoi, statuant sur ces écoles, nous faisons savoir à ceux qui les tiennent et à ceux qui les fréquentent, qu'elles sont interdites[1]. »

Il est assez difficile de comprendre le but et la portée de ce sénatus-consulte. Cicéron met dans la bouche de Crassus une justification très-confuse de sa conduite : « Je fis fermer leurs écoles, dit-il, par mon édit, non pas, suivant quelques-uns, pour empêcher les esprits des jeunes gens de se développer, mais pour empêcher leur génie d'être émoussé par une mauvaise éducation, dont le seul résultat eût été d'accroître leur présomption[2]. » L'explication est si vague qu'elle prouve l'absence de motifs sérieux. Crassus a dû céder aux instances de quelques sénateurs partisans des vieilles idées; peut-être s'agissait-il de réprimer certains scandales dont le souvenir ne s'est pas conservé? En tout cas, sous les censeurs suivants, les écoles des rhéteurs latins ne tardèrent pas à se rouvrir, plus florissantes que jamais. Pour terminer la biographie de Crassus, disons qu'il fut augure,

1. Aulu-Gelle, XV, 11. — Voyez le texte à l'Appendice.
2. Cicéron, *De l'orateur*, III, 24.

comme Cicéron[1], et qu'il mourut en 91, à l'âge de quarante-neuf ans.

Crassus est l'orateur qui ressemble le plus à Cicéron. Aussi n'est-il pas étonnant que celui-ci se soit plu à tracer en détail le portrait de son éloquent prédécesseur. Il revient à plusieurs reprises sur les caractères de son talent, au risque même de compromettre, par cette foule de traits épars, l'effet général du tableau. Voici toutefois les passages qui résument le mieux ce qu'il en dit en diverses circonstances : « Crassus arrivait préparé : on l'attendait, on l'écoutait, et dès son début, qui était toujours travaillé avec le plus grand soin, il justifiait l'attente de l'auditoire. Son geste était modéré, sa voix soutenue; il ne marchait pas, il ne frappait pas souvent du pied. Sa parole était véhémente, parfois irritée, et pleine d'une légitime indignation. Il employait souvent la plaisanterie, mais avec gravité, et ce qui est si difficile, il était orné et bref tout à la fois. Jamais il n'eut son égal dans les répliques; il plaida presque tous les genres de causes et conquit de bonne heure le premier rang parmi les orateurs[2]... Pour moi, malgré le grand éloge que je viens de tracer d'Antoine, rien cependant, à mon avis, n'a été plus parfait que Crassus. A une extrême gravité il joignait cet enjouement et cette plaisanterie fine qui conviennent à l'orateur, et ne tombait jamais dans la bouffonnerie. Sa parole était éloquente et correcte sans affectation, son développement merveilleux. Sur les questions de droit civil comme sur celles de droit naturel, il trouvait en abondance les preuves et les exemples. Antoine avait un art incroyable pour faire naître des conjectures, calmer ou pro-

1. Cicéron, *De l'orateur*, I, 10.
2. Idem, *Brutus*, 43.

voquer les soupçons. De son côté, Crassus n'avait pas son égal dans l'art d'interpréter, de définir, de développer les principes d'équité[1]. » Macrobe portait le même jugement sur les deux illustres orateurs; s'il trouvait dans Antoine plus de feu et de pathétique, il reconnaissait dans Crassus plus de maturité et de gravité[2].

Mais il était un art que Cicéron admirait surtout dans Crassus, c'était celui de manier la plaisanterie fine et ingénieuse, de déconcerter son adversaire avec une répartie prompte, et de l'embarrasser par un de ces traits qui souvent n'ont pas une grande portée, mais qui excitent les rires du public, et affaiblissent d'avance les arguments les plus solides. Cicéron en donne plusieurs exemples : « Un jour Silus témoignait contre Pison, et disait qu'il avait entendu sur lui tel propos désavantageux. *Ne se pourrait-il pas*, dit Crassus, *que celui dont tu tiens ce propos l'eût tenu par colère?* Silus fit signe que cela était possible. — *Ne se pourrait-il pas*, continua Crassus, *que tu eusses mal entendu?* Silus fit encore un signe d'assentiment. — *Ne se pourrait-il pas encore*, ajouta Crassus, *que ce propos que tu prétends avoir entendu, tu ne l'eusses jamais entendu?* Cette dernière question, si peu attendue, provoqua contre le témoin les rires de l'assemblée[3]. »

Une autre fois Crassus plaidait devant Perpenna pour Aculéon, contre Gratidianus, et celui-ci avait pour défenseur Ælius Lamia, qui était fort laid et interrompait Crassus à chaque instant. « *Écoutons*, s'écria Crassus, *ce bel enfant.* On se mit à rire. — *Je n'ai pu*, répondit Lamia, *former les*

1. Cicéron, *Brutus*, 38, 39.
2. Macrobe, *les Saturnales*, V, 1.
3. Cicéron, *De l'orateur*, II, 70.

traits de mon visage, mais j'ai pu me former l'esprit. — Écoutons donc cet éloquent enfant, reprit Crassus, et le public rit de plus belle[1]. » Dans une autre circonstance, où il plaidait pour Sergius Orata contre Considius, Crassus fit à son adversaire une repartie plaisante. Pour la comprendre, il faut se rappeler que les Romains, dans leur goût désordonné pour le luxe, avaient transformé les toits de leurs maisons en jardins d'abord, puis en viviers où ils conservaient du poisson et des huîtres[2]. Orata s'était imaginé, pour manger des huîtres plus fraîches, de s'approprier une partie du lac Lucrin et d'en rétrécir l'embouchure. Considius, l'un des fermiers publics, lui fit à ce propos un procès : « *Mon ami Considius,* dit Crassus en plaidant pour Orata, *a tort de croire qu'en éloignant Orata du lac Lucrin, il le privera d'huîtres; car si on lui défend d'en prendre là, il saura en trouver sur le toit de ses maisons*[3]. »

L'esprit de Crassus contribua pour une grande part au succès de ses plaidoyers. Il est un procès, entre autres, dont il dut le succès à l'art avec lequel il sut intéresser et captiver les juges dans une question de droit. Son adversaire était l'habile jurisconsulte Scævola. Celui-ci avait essayé de démontrer que M. Curius, ayant été institué héritier dans le cas où un fils naîtrait à Coponius et mourrait avant de devenir majeur, n'avait aucun droit à l'héritage de Coponius parce qu'il n'était point né de fils à celui-ci. Crassus soutenait, au contraire, qu'héritier au cas où l'enfant de Coponius viendrait à mourir, M. Curius l'était à plus forte raison, selon les intentions du testateur, puisque aucun enfant ne

1. Cicéron, *De l'orateur*, II, 65.
2. Idem, *in Hortensio*, dans Nonius. — Sénèque.
3 Valère-Maxime, IX, I, 1.

lui était né. Scævola, très-versé dans le droit, avait prononcé un discours savant, habile, où il montrait le danger qu'il y aurait à ne pas s'en tenir à la lettre des testaments, à interpréter et à dénaturer à son gré les intentions des testateurs. Ses paroles avaient produit un grand effet, lorsque Crassus prit en main la cause de Curius. Nous n'avons point son discours, mais Cicéron nous en a conservé une analyse intéressante. Nous ne saurions mieux faire que de la traduire.

« Il commença[1] par raconter qu'un jeune homme désœuvré se promenant sur le bord de la mer, avait trouvé un jour une cheville d'aviron, et conçu le projet de construire un navire : Scævola, ajouta-t-il, en fait autant. Son prétendu piége à la bonne foi est la cheville avec laquelle il a édifié une cause centumvirale. Ce début et beaucoup de plaisanteries ingénieuses du même genre charmèrent l'auditoire, et le firent passer du sérieux à l'enjouement, ce qui est un des trois effets que l'orateur doit produire. Ensuite il démontra que l'auteur du testament avait désigné Curius pour son héritier, dans le cas où il n'aurait pas de fils majeur, soit que ce fils ne naquît point, soit qu'il mourût avant sa majorité; que la plupart du temps, les testaments étaient ainsi conçus, et qu'ils avaient toujours été reconnus comme valables. Ces arguments et d'autres de même espèce amenèrent la conviction, ce qui est le second effet que l'orateur doit chercher. Enfin, Crassus défendit l'équité naturelle et le devoir de se conformer aux intentions des testateurs. Il fit voir l'abus qu'il y aurait à négliger leurs volontés pour s'en tenir à la lettre, représentant quel pouvoir Scævola s'arrogeait si personne n'osait désormais faire

1. Cicéron, *Brutus*, 53.

de testament qu'après l'avoir consulté. La force avec laquelle il exposa ces arguments, l'abondance, la variété des exemples qu'il cita, les plaisanteries et les bons mots dont il accompagna ses paroles emportèrent l'admiration et l'assentiment des auditeurs et firent oublier le discours de Scævola. Ce qui était, conclut Cicéron, le troisième devoir de l'orateur et le plus important ».

Ailleurs Crassus cite lui-même un passage de son plaidoyer contre Scævola. « Ce que je soutenais, dit-il[1], contre Scævola dans le procès de Curius, était ma vraie manière de voir. Si aucun testament, lui disais-je, n'est bien fait que lorsqu'il a été écrit par toi, nous viendrons tous vers toi avec nos tablettes. C'est toi seul qui écriras les testaments de tous les citoyens. Eh bien, alors, je te le demande, quand donc t'occuperas-tu des affaires publiques, de celles de tes amis, des tiennes? Quand, enfin, seras-tu libre de te reposer? Et j'ajoutai : On n'est pas libre, à mes yeux, quand on ne reste pas quelquefois sans rien faire. » Cette cause civile où Crassus déploya tant de verve et tant d'esprit, au dire de Cicéron, et comme on peut le deviner d'après cette analyse, fut plaidée l'an 112 devant le préteur T. Manilius. Crassus avait vingt-huit ans.

Adversaire du sénat dans la *loi sur la colonie de Narbonne*, Crassus, âgé de trente-six ans, se fit le défenseur du sénat, lorsque Q. Servilius Cépion proposa, l'an 105, la *loi Servilia* dont l'objet était de rendre au sénat les jugements attribués aux chevaliers, ou du moins de les partager entre les deux ordres. Il reste un court fragment du discours par lequel Crassus appuyait la loi. Il y dépeint non sans déclamation la situation des sénateurs livrés à l'arbitraire des chevaliers :

1. Cicéron, *De l'orateur*, II, 6.

« Arrachez-nous, s'écrie-t-il[1], à cette vie d'infortunes ! arrachez-nous à la tyrannie de cet ordre dont la cruauté ne peut se rassasier de notre sang ! ne permettez pas que nous soyons asservis à personne ; c'est à vous tous seulement que nous pouvons et devons l'être ! » Parmi les adversaires de la loi était le tribun Memmius auquel Crassus ne ménagea pas les attaques. Il le représente d'abord tout bouffi de son importance et plein de sa dignité nouvelle : « Il se croit si grand, dit-il, qu'en venant au Forum, il se baisse pour passer sous l'arc de Fabius[2]. » Puis il contrefit sa voix, ses gestes et l'interpella en étendant le bras comme lui, en s'écriant d'une façon burlesque : « *Par ta noblesse, par votre famille, par tes statues* », de manière à exciter un rire universel au moyen de ces plaisanteries d'un goût équivoque.

Excité sans doute par le succès, Crassus alla jusqu'à prêter à son adversaire une aventure qui n'avait rien de réel, mais qui le présentait sous un jour ridicule. Cicéron en félicite Crassus comme d'une heureuse invention, il admire l'idée et le développement que Crassus a su lui donner sans se préoccuper si de tels moyens sont avoués par la morale. Nous ne pouvons partager sa manière de voir, ni son admiration pour un récit qui ne demandait pas de grands frais d'imagination, et dont le sel tient sans doute à quelque allusion ignorée de nous. Quoi qu'il en soit, Crassus raconta que Memmius, un jour, s'était pris de querelle, à Terracine, avec un certain Largius, au sujet d'une maîtresse, et l'avait mordu au bras : « Le lendemain, ajouta-t-il, tous les murs de Terracine étaient couverts d'inscriptions ainsi conçues : L. L. L. M. M. Je demandai ce que ces lettres pouvaient

1. Cicéron, *De l'orateur*, I, 52.
2. Idem, *ibidem*, II, 66.

signifier, un vieillard de la ville me répondit : « *Lacerat Lacertum Largii Mordax Memmius*[1]. »

Ces traits étaient destinés à faire rire la foule, de laquelle dépendait le sort de la loi, et sous leur forme un peu grossière et *chargée*, doivent être attribués au désir ardent de Crassus de faire triompher à tout prix la cause du sénat. Cependant Crassus, qui avait du goût, sentit qu'il avait été trop loin. Quand il publia son discours, il prit soin d'effacer ce qui pouvait choquer les lecteurs éclairés. « Son discours écrit ne contient pas tout ce qu'il dit à la tribune, rapporte Cicéron : on peut en juger par certains points qu'il expose seulement sans les traiter à fond. » Il ne garda que les parties vraiment remarquables, qui méritèrent à ce discours de servir de modèle à Cicéron et d'être étudiées par lui dès son enfance[2].

A ces épigrammes et à ces inventions contre Memmius, nous trouvons bien supérieure et d'une véritable éloquence la réponse écrasante que Crassus, dans le procès pour Cn. Plancus (date inconnue), adressa à M. Brutus, accusateur plein de fougue et de hardiesse. Brutus avait fait placer à ses côtés deux secrétaires qui lurent alternativement : l'un, des passages du discours de Crassus pour la colonie de Narbonne, où il attaquait vivement le sénat; l'autre, des passages du discours de la *loi Servilia*, où il attaquait l'ordre des chevaliers et défendait le sénat. C'était déjà une punition de la versatilité politique de Crassus; c'était en outre un moyen d'exciter contre Crassus les ressentiments des chevaliers juges dans cette affaire. Crassus le sentit, il fut troublé. Il montra d'abord avec quelque embarras que la différence des

1. Cicéron, *De l'orateur*, II, 59.
2. Idem, *Brutus*, 44.

temps était la seule cause de la différence des paroles[1], puis il passa de la défense à l'attaque. Après quelques plaisanteries contre Brutus qui avait dissipé son patrimoine, il porta à son adversaire les coups les plus terribles et de la manière la plus heureuse. Cicéron a raconté tout au long cette scène ingénieuse et intéressante.

« Crassus, dit-il[2], prit à son tour trois lecteurs et les chargea de lire les trois livres que le père de Brutus avait écrits sur le droit civil. Dans le premier on lut : « *Nous étions par hasard dans ma villa de Priverne...* » Tu vois, Brutus, ton père témoigne qu'il t'a laissé un domaine à Priverne. Dans le second ; « *J'étais dans ma maison d'Albe avec mon fils Marcus...* » Cet homme, sage entre tous les premiers de cette cité, connaissait bien ce gouffre : il craignait qu'en voyant son fils ne rien posséder, on l'accusât de ne lui avoir rien laissé. Dans le troisième livre, le dernier qu'il ait écrit (car, d'après Scævola, il n'y a que ces trois livres qui soient réellement de Brutus), on lut : « *Dans ma maison de Tibur, nous nous assîmes un jour, mon fils Marcus et moi...* » Où sont donc ces domaines, Brutus, que ton père t'a laissés, comme il l'atteste lui-même par ces écrits publics ? Si tu n'avais été déjà en âge de puberté, il eût composé un quatrième livre, où il aurait marqué qu'il s'était baigné avec toi dans ses bains (que le fils avait vendus également).

« Qui ne sent, ajoute Cicéron, que Brutus dut être aussi confondu par ces plaisanteries spirituelles que par le mouvement oratoire auquel Crassus se livra en voyant par hasard passer au même instant sur le Forum le convoi de Junia, l'aïeule de son adversaire ? Quelle force, dieux immortels !

1. Cicéron, plaidoyer *pour Cluentius Avitus*, 51.
2. Idem, *De l'orateur*, II, 55.

quelle véhémence inattendue et soudaine, lorsque, écras Brutus du regard et du geste, il s'écria avec noblesse impétuosité : « Eh bien, Brutus, pourquoi restes-tu imm bile? Que veux-tu que cette femme respectable par s âge aille annoncer à ton père? à tous tes aieux dont tu v porter les images? à tes glorieux ancêtres? à ce Juni Brutus qui a délivré le peuple romain de la tyrannie des roi Que racontera-t-elle de ta vie? A quelle occupation, à que gloire, à quelle vertu dira-t-elle que tu t'appliques? Di t-elle que tu t'occupes à augmenter ton patrimoine?... U tel soin n'est pas digne de ta noblesse; mais admettons-l il ne te reste rien de tes richesses, tes prodigalités les o toutes dissipées. — Que tu t'appliques au droit civil?. Cette science est celle de ton père; mais elle dira qu'e vendant sa maison, tu ne t'es pas même réservé, dans mobilier, le siége de ton père. — Que tu cultives l'art mil taire?... Tu n'as jamais vu un camp. — Que tu t'adonn à l'éloquence?... Tu n'as aucun talent, et ce que tu possèd de voix et de langue, tu le consacres honteusement au mé tier de calomniateur. Et tu oses voir la lumière du jou regarder en face le tribunal! paraître dans le Forum sou les yeux de tes concitoyens! Tu ne frémis pas d'horrei à la vue de cette morte et de ces images glorieuses, toi qu ne peux les imiter et qui ne t'es pas même réservé le moindr endroit pour les placer [1]! »

« Ces mouvements, conclut Cicéron, sont drama iqu et sublimes. » C'est là, en effet, de la grande et bell éloquence. Elle jouit, dans l'attaque et la défense, l'un liberté d'allures qui nous étonne et ne s'est point conservé dans nos mœurs. Mais il faut avouer que cette fois la liber

1. Voyez le texte de ce passage à l'Appendice.

est heureuse, et que Crassus en a tiré les effets les plus éloquents et les plus inattendus.

Le discours où Crassus attaquait son collègue de censure, Cn. Domitius Ahenobarbus, dont nous avons cité un fragment dans sa biographie, est le dernier de cet orateur que l'antiquité possédât par écrit. Mais Cicéron, dans une narration célèbre, nous a conservé le souvenir et l'analyse de celui qu'il prononça, la dernière fois qu'il assista aux séances du sénat : ce fut le plus beau de tous, « et le véritable chant du cygne ». Il faut lire, dans Cicéron même, le récit dramatique de cette scène[1]. Le consul Philippe avait, dans une harangue au peuple, violemment attaqué le sénat, et déclaré qu'il aurait besoin d'un conseil plus sage; qu'avec un pareil sénat, il lui était impossible de conduire les affaires publiques.

Crassus, de retour à Rome, apprend quel a été le langage du consul; il se rend plein d'indignation à l'assemblée du sénat que Drusus avait convoquée pour délibérer sur l'outrage fait au corps entier, et il y prend la parole. « Il déplora, dit Cicéron, le malheur et le triste délaissement du sénat, qui, au lieu de trouver dans le consul un bon père, pour ainsi dire, et un tuteur fidèle, se voyait dépouillé par lui, comme par un brigand perfide, de sa dignité héréditaire. Il n'était pas étonnant qu'après avoir troublé la république par sa funeste politique, il voulût lui ravir encore l'autorité des lumières du sénat. » Le consul, irrité jusqu'à la fureur par les paroles de Crassus, l'accusa de manquer de respect au consul, et ordonna de saisir ses biens, comme gage de l'amende qu'il avait encourue.

« Alors, raconte Cicéron, Crassus tint un langage d'une

1. Cicéron, *De l'orateur*, III, 1, 2.

éloquence vraiment divine. Il déclara qu'il ne voyait plus un consul dans un homme pour qui il cessait lui-même d'être un sénateur. Eh quoi ! s'écria-t-il, quand tu regardes l'autorité de l'ordre tout entier comme un bien de confiscation, lorsque tu la détruis sous les yeux du peuple romain, crois-tu pouvoir m'épouvanter par cette amende? Non, si tu veux étouffer les paroles de Crassus, ce ne sont pas ses biens, c'est sa langue qu'il te faut lui arracher, et me fût-elle arrachée, le souffle même de mon âme libre combattra ta tyrannie. » Puis Crassus continua avec véhémence à reprocher au consul l'injustice de sa conduite. Il fit adopter par l'assemblée un avis qui, en proclamant les services et le dévouement du sénat au bien public, condamnait implicitement les attaques du consul contre l'ordre tout entier.

« Mais, ajoute Cicéron dans le langage le plus éloquent, ce fut pour cet homme divin le chant du cygne; ce discours fut le dernier qu'il prononça. Et nous, après sa mort, comme si nous attendions encore sa parole, nous venions au sénat contempler la place même qu'il avait occupée pour la dernière fois. En effet, pendant qu'il parlait, il fut pris d'un point de côté, de sueurs abondantes et de frissons. Il revint chez lui avec la fièvre, et fut emporté au bout de sept jours par une pleurésie. O trompeuses espérances des hommes ! O fragile fortune et vains efforts des humains ! Au milieu même de la carrière tout tombe, tout s'écroule, et notre navire est submergé avant d'avoir pu voir le port... La mort de Crassus fut une perte cruelle pour les siens, douloureuse à la patrie, sensible à tous les gens de bien; mais telles ont été dans la suite les épreuves de la république, que les dieux immortels me paraissent non pas avoir privé Crassus de la vie, mais lui avoir fait présent de la mort.

» Il n'a pas vu l'Italie mise en feu par la guerre, le sénat

Digitized by Google

poursuivi par des haines ardentes, les principaux citoyens accusés d'un horrible attentat. Il n'a vu ni le deuil de sa fille, ni l'exil de son gendre, ni la fuite désastreuse de Marius, ni son retour et ce massacre épouvantable des citoyens, ni enfin l'état déplorable, à tous égards, de cette république qu'il avait connue si florissante, où lui-même avait surpassé en gloire tous ses contemporains... Oui, Crassus, l'éclat de ta vie et l'opportunité de ta mort me font croire qu'une sagesse divine a marqué l'heure de ta naissance et de tes derniers moments. Car la vertu et la fermeté de ton âme t'auraient fait tomber sous le fer cruel des guerres civiles; ou si quelque hasard t'avait soustrait à une mort violente, tu aurais assisté aux funérailles de ta patrie. Et non-seulement la domination des méchants, mais même la victoire des honnêtes gens, souillée par le carnage des citoyens, auraient été pour toi un sujet de chagrin et de deuil. »

Cicéron, en écrivant ces lignes, ne se doutait pas qu'il retraçait presque sa propre histoire. Seulement, plus malheureux que Crassus, il devait voir toutes ces cruautés, toutes ces horreurs dont les dieux avaient épargné à Crassus le triste spectacle. Il devait périr, non pas sous les coups d'un Marius ou d'un Sylla, de ces hommes odieux sans doute, mais qui dans leurs vices mêmes avaient quelque grandeur. Il était réservé à Cicéron de tomber victime de l'ingratitude d'Octave, et d'être le prix d'un honteux marché conclu par un ambitieux sans scrupules avec le vindicatif Antoine!

CHAPITRE XXIX

ORATEURS SECONDAIRES.

L'éloquence depuis les Gracques jusqu'à Cicéron : — III. Orateurs secondaires : Caius Fannius. — Quintus Metellus Numidicus. — Quintus Servilius Cépion et Marcus Æmilius Scaurus. — Lucius Marcius Philippus. — Caius Titius. — L. Ælius Præconinus Stilon. — Orateurs du Latium.

Antoine et Crassus sont les orateurs les plus éminents de la période de l'éloquence romaine qui succède à celle des Gracques et précède immédiatement celle de Cicéron. Mais autour d'eux se presse une troupe nombreuse d'orateurs distingués dont Cicéron a soigneusement relevé les noms, et dont il reste quelques fragments[1]. L'étude de ces orateurs présente les caractères que nous a déjà offerts l'examen de la vie et des discours d'Antoine et de Crassus : même versatilité politique, même absence de sentiment moral; des causes mesquines ou douteuses, quelquefois déplorables; et un talent incontestable, un perfectionnement continu dans le style, une forme oratoire plus souple, plus savante et plus riche. Sans doute les disciples d'Antoine et de Crassus n'ont rien produit de comparable à l'éloquence de leurs modèles; mais il faut se souvenir qu'Antoine et Crassus nous sont arrivés tout entiers à travers l'imagination et le style de Cicéron. Celui-ci, s'inspirant des accents qu'il avait entendus

1. Nous ne parlerons que des principaux, ou de ceux dont on a conservé quelques passages.

ou dont l'écho était parvenu jusqu'à lui, a pu en augmenter encore l'éclat et le retentissement. Toutefois ces orateurs secondaires ont eu de grandes qualités, comme on peut s'en rendre compte par les débris de leur éloquence qui ont survécu. La scène où paraissent ces nouveaux personnages n'a point changé; elle attire même d'autant plus les regards que les acteurs les absorbent moins. C'est la querelle de Rome avec ses alliés du Latium et de l'Italie; c'est la lutte des chevaliers et des sénateurs qui se disputent et cherchent à s'enlever les uns aux autres le pouvoir judiciaire; c'est enfin la déconsidération universelle du sénat, des chevaliers et des magistratures. Au milieu de cette société qui s'effondre, l'instruction se répand, le talent devient plus commun. A mesure que les caractères s'abaissent et que la vertu diminue, l'éloquence se généralise et s'étend. Elle semble disséminer à dessein ses forces jusqu'au jour où elle voudra montrer tout ce qu'elle peut faire, et les concentrera pour produire Cicéron.

Le premier orateur à citer en suivant l'ordre des temps est Caius Fannius. Il était fils de ce Caius Fannius Strabon qui fut consul l'an 160 avant notre ère, avec M. Valerius Messala, et porta la loi somptuaire appelée de son nom *loi Fannia*. Le fils arriva au consulat l'an 121, grâce à l'appui de Caius Gracchus. L'illustre tribun, comme nous l'avons vu, espérait trouver en Fannius un auxiliaire utile pour ses projets. Il se présenta sur le champ de Mars en tenant Fannius par la main, et sollicita pour lui les suffrages du peuple[1]. Mais Fannius trahit toutes ses espérances. Il ne chercha qu'à faire oublier au sénat, par son hostilité contre Caius,

1. Plutarque, *Vie de C. Gracchus*, 8. Voyez ci-dessus, chap. XXII.

le concours que le chef du parti populaire lui avait prêt Aussi, lorsque Caius proposa sa loi *sur le partage du dr de cité aux alliés*, Fannius s'y opposa avec ardeur et y r pondit par un discours *sur les alliés et le nom latin*, do Cicéron fait un grand cas. On attribuait même ce discou à un certain Persius, homme lettré, à la science duqu Lucilius avait rendu hommage, ou bien au concours c plusieurs nobles qui avaient mis en commun leur gén pour réfuter les paroles éloquentes de Caius Gracchus. C céron ne partage pas cet avis. « Je ne l'ai jamais pu croir dit-il, en réponse à Atticus[1]; ce doute vient probablemer de ce que Fannius passait pour un orateur médiocre, et qu ce discours est le meilleur de tous ceux qui furent prononcé à cette époque. Mais il n'a pas l'air d'être l'œuvre de plu sieurs mains; il est, dans son entier, de la même couleu et du même style. Il n'est pas non plus de Persius. Caiu aurait bien su le reprocher à son adversaire qui l'accusai lui-même de recourir à l'éloquence de Ménélas de Marath et des autres rhéteurs. En outre, Fannius n'a jamais pass pour n'avoir pas de talent; au contraire, il a défendu beau coup de causes, et son tribunat, soutenu par l'autorité et le conseils de Scipion Émilien, n'a pas été sans gloire. »

Il n'est resté de ce discours qu'un court fragment de quel ques lignes, déjà cité dans le chapitre relatif au tribu Caius Gracchus. Pour combattre les mesures proposées pa Caius en faveur des alliés, M. Fannius y fait appel à l'égoïsme des Romains qui l'écoutent, et les engage à ne poin admettre les Latins dans la cité : « Si vous accordez aux Latins le droit de cité, dit-il, pensez-vous donc qu'il n'y aura rien de changé pour vous, que vous retrouverez votre place

1. Cicéron, *Brutus*, 26.

autour de la tribune, dans les jeux, dans les fêtes? Ne voyez-vous pas que leur multitude vous exclura de partout[1]? » Ce n'est certainement pas une éloquence élevée qui a dicté ces paroles, et il n'était pas difficile à Gracchus de répondre à de pareils arguments. Pourtant ce que les raisons présentées par Fannius ont de misérable et de bas devait avoir un grand poids auprès du peuple romain de cette époque. L'introduction des Latins dans la cité était un coup mortel porté à cette vénalité des suffrages dont la plèbe commençait à vivre. Si Fannius n'osait pas le dire, du moins il le faisait entendre.

Après Fannius vient un orateur d'un mérite supérieur au sien, à ce que nous pouvons juger, Q. METELLUS NUMIDICUS, consul l'an 109, celui à qui Marius enleva la gloire d'achever la ruine de Jugurtha, si glorieusement commencée. Cicéron cependant ne l'admet pas au nombre des orateurs, et s'exprime sur son compte avec une extrême brièveté : « Q. Metellus Numidicus et son collègue M. Silanus, dit-il, discouraient des affaires publiques avec un talent suffisant pour leur illustration et la dignité consulaire[2]. » Toutefois les fragments des discours de Metellus qui nous sont parvenus sembleraient mériter mieux que ce maigre éloge. Il paraît avoir eu le genre d'éloquence dont Cicéron parle à propos de Scaurus, non pas l'éloquence développée et savante de l'avocat, mais une éloquence brève, hautaine, incisive, toute empreinte de l'orgueil d'une race qui comptait tant de généraux illustres et tant de consuls. Dans le premier de ces fragments, Metellus répond avec dédain aux invectives

1. C. Julius Victor, *Ars rhetorica*, p. 51. Voyez ci-dessus, p. 171.
2. Cicéron, *Brutus*, 35.

que lui avait adressées, on ne sait à quel sujet, un trib nommé Manlius.

« Voici, dit Aulu-Gelle[1], les paroles de Q. Metell Numidicus en réponse au tribun Cn. Manlius, qui, da un discours prononcé devant le peuple, l'avait poursuivi paroles injurieuses : « Quant à cet homme, citoyens, Metellus, il croit se donner de l'importance en se déclara mon ennemi. Pour moi, je repousse son amitié comme dédaigne sa haine, et je me tais sur son compte. Je le regar comme indigne d'être loué par les honnêtes gens : il ne va même pas la peine qu'ils en disent du mal. Parler d'i homme de cette espèce, *homunculum*, sans pouvoir le châti à l'instant, c'est lui faire honneur et non pas affront. »

Le second fragment se rapporte à une lutte engagé en 107, à propos de son triomphe qu'il avait si bien gagn et que Marius, alors consul en charge, lui contestait par u basse jalousie. Metellus y professe avec beaucoup de for cette noble théorie platonicienne, qu'il vaut mieux subir u injustice que de la faire. « Dans cette circonstance, citoyer dit-il, autant votre assemblée l'emporte sur moi seul, auta l'outrage et l'affront de cet homme retombent sur vous pl tôt que sur moi. Comme les gens de bien aiment mie supporter un outrage que de le commettre, il vous trai donc encore plus indignement que moi, car il veut que ce s moi qui essuie l'injure, et vous qui la fassiez. Il me lais la plainte, mais il met la honte de votre côté[2]. L'idée belle, malgré la manière embarrassée dont elle est exprimé Aulu-Gelle, qui lisait le discours dans son entier, y v l'application de la maxime de Socrate : Κάκιον εἶναι τὸ ἀδικ

1. Aulu-Gelle, VI, 11. Voyez le texte à l'Appendice.
2. Idem, XII, 9. Voyez le texte à l'Appendice.

ἢ τὸ ἀδικεῖσθαι : *Il est pire de commettre l'injustice que de la supporter.*

Enfin, dans sa censure, Metellus eut à s'expliquer sur la manière dont il avait géré sa magistrature, et en même temps à faire un de ces discours d'exhortation que les censeurs adressaient au peuple, selon l'usage, avant de sortir de charge. Il en reste quelques passages intéressants. Entre autres conseils, Metellus exhortait les citoyens à se marier. Mais il avait une manière de les y engager tout originale, toute romaine, et que n'aurait pas désavouée le vieux Caton : « Citoyens, disait-il, si nous pouvions vivre sans femmes, aucun de nous ne rechercherait un pareil embarras; mais puisque la nature a voulu que nous ne puissions ni être heureux avec elles, ni sans elles propager notre espèce, assurons la perpétuité de l'espèce aux dépens d'un bonheur de courte durée. » Un peu plus loin il prononçait ces paroles d'un caractère élevé et tout philosophique : « Les dieux immortels sont bien puissants; mais ils ne doivent pas nous prodiguer plus de bienfaits que nos parents. Or, quand les enfants s'obstinent à mal vivre, les parents les déshéritent. Qu'osons-nous donc attendre des dieux immortels, si nous ne mettons fin à nos égarements? Ceux-là seuls méritent d'avoir les dieux propices, qui ne se montrent pas ennemis d'eux-mêmes. Les dieux immortels doivent récompenser, et non donner la vertu [1]. »

C'était aussi un habile orateur, au jugement de Cicéron, Q. Servilius Cépion, ce consul de l'an 106 avant J. C., si célèbre pour avoir pillé l'or du temple de Delphes entassé

1. Aulu-Gelle, I, 6. Voyez le texte à l'Appendice.

par les Gaulois à Toulouse[1], et pour s'être fait battre p. les Cimbres l'année suivante, près d'Orange. Mais Cicéro semble avoir été inspiré par l'esprit de parti lorsqu'il dit d lui : « Q. Cépion était plein de vigueur et de fermeté ; il fu accusé des torts de la fortune et victime de la haine du peuple[2]. » En effet, Cépion avait rendu au sénat un grand service en obtenant du peuple, avec l'aide de l'orateur Crassus, en 105, comme nous l'avons vu plus haut, que la moitié des places des juges dans les tribunaux fût restituée aux sénateurs. Nous n'avons rien conservé des paroles que prononça Cépion, et qui décidèrent le peuple à se désarmer lui-même et à détruire l'œuvre de Caius Gracchus. Il nous est resté un peu plus de souvenirs de la lutte qu'il soutint contre un grand personnage, son ennemi personnel, ÆMILIUS SCAURUS, l'auteur des *Mémoires* dont il a été question ci-dessus. Dans cette guerre violente, la victoire demeura à Scaurus.

Cépion reprochait à Scaurus d'avoir entretenu des intelligences avec les ennemis de la république et d'avoir reçu de l'argent de Mithridate. Il était appuyé par Varius, Espagnol d'origine, tribun du peuple, armé d'une loi très-vague et très-tyrannique, qui lui donnait le droit de rechercher les *actions* et d'incriminer les *actes* de tous ses ennemis politiques. On ne connaît qu'un mot insignifiant du discours de Cépion contre Scaurus : « Comme je voyais que chaque jour il aidait de ses conseils les ennemis de l'État[3]... » En revanche, nous avons rapporté la fière réponse que Scaurus jeta à la face de Varius, et qui fit abandonner l'accusation.

1. Justin, XXXII, 3.
2. Cicéron, *Brutus*, 35.
3. Charisius, II, p. 147.

Des deux discours qu'il prononça, selon Charisius, il n'a survécu qu'une injure à l'adresse de Cépion : « Ce vautour funeste, ce parricide de sa patrie[1]. » Ce n'est pas assez pour apprécier l'éloquence de Scaurus, mais les quelques paroles qui tranchèrent le débat avec Varius justifient bien cette partie du jugement de Cicéron : « Ce n'est point un avocat qui plaide, c'est un témoin qui dépose[2]. »

Un orateur bien différent de Scaurus, c'est Lucius Marcius Philippus. Au contraire de l'illustre sénateur, Philippe est un avocat ardent, passionné, d'une éloquence faite pour les luttes et les combats. Horace, tout en lui faisant jouer dans la charmante historiette du crieur Vulteius Ménas un rôle aimable et sympathique, le peint sous les mêmes traits que Cicéron. Il dit de lui qu' « il était ardent, énergique et célèbre par ses succès au barreau[3] ». Sur la place publique, il était un de ceux qui soutenaient le parti populaire. Il serait difficile, il est vrai, de dire ce qu'était alors le parti populaire, et quel esprit animait ses chefs. Il ne semble pas qu'ils aient eu d'autre politique que d'attaquer le sénat, et de s'appuyer sur la faveur de la plèbe pour arriver aux plus hautes charges. Quoi qu'il en soit, dans les luttes où Philippe s'engagea, il déploya de grandes qualités oratoires. Cicéron, qui ne lui est pas favorable, est forcé d'avouer qu'après Crassus et Antoine, bien qu'à une grande distance, le premier rang lui appartient. Voici ce qu'il en dit : « Après Crassus et Antoine, l'orateur qui se rapproche le plus de ces deux grands génies, bien qu'à une grande distance,

1. Charisius, I, p. 120.
2. Cicéron, *Brutus*, 29. Voyez plus haut le chapitre des *Mémoires*.
3. Horace, *Épîtres*, I, VII, vers 46.

est L. Marcius Philippus... Il réunissait en lui des quali qui, jugées seules et sans comparaison, pouvaient paraî grandes : une extrême franchise dans la parole et beauco de sel dans les bons mots. Il trouvait abondamment des idé et les développait avec facilité. Il avait surtout une conna sance, approfondie pour l'époque, des sciences de la Grèc Dans la discussion, il savait enfoncer le trait, et ses inve tives avaient une tournure spirituelle [1]. »

Malgré le vague et la généralité de ces formules, qui se vent à Cicéron à caractériser tous les orateurs peu conn qu'il tire de leur poussière pour les passer en revue, distingue assez bien ici que l'éloquence de Philippe éta pleine d'âpreté, de violence, et devait surtout s'échauff par la lutte. Dès son tribunat, il avait commencé à attaqu la noblesse, et, en proposant une loi agraire, prononcé u terrible parole dont la vérité même effraye et irrite Cicéro « Bien pernicieux, dit-il [2], fut le langage de Philippe, lor que, dans son tribunat, il proposa une loi agraire : il est vr qu'il laissa facilement rejeter sa loi, et se montra en cel énergiquement modéré; mais, dans les discours tout popu laires qu'il prononça, il eut le tort de dire qu' « il n'y ava » pas dans Rome deux mille citoyens possédant quelqu » chose ». Discours bien dangereux, et qui tendait au par tage des biens; or, peut-on imaginer rien de plus funeste ? Cicéron, on le voit, n'est pas partisan de la loi agraire. A reste, ces lois n'ont plus rien de sérieux depuis les Grac ques. Le sénat les a tuées, en autorisant ceux auxquels o distribue des terres à s'en dessaisir et à les vendre, et en le excitant ainsi à l'avidité et à la paresse. A partir de ce mo-

1. Cicéron, *Brutus*, 47.
2. Idem, traité *Des devoirs*, II, 21.

ment, les lois agraires, celle de Philippe comme celles de Rullus et de César, ne sont plus que des armes de guerre entre les mains des ambitieux. Elles ne peuvent rien pour le salut de la république.

Après les luttes du tribunat de Philippe, vinrent celles de son consulat. Nous les avons racontées à propos de Crassus. Le mot qu'il prononça dans l'assemblée du peuple et qui arracha à Crassus sa belle protestation, est le mot d'un séditieux : « Il lui faudrait, disait-il, chercher un autre conseil; avec un pareil sénat, il lui était impossible de conduire les affaires de la république[1]. » Dans cette lutte, le bon droit, la justice et la vérité sont du côté de Crassus.

Au même moment, C. Titius donnait, selon Cicéron, l'exemple de ce que pouvait devenir un orateur latin sans l'étude des modèles grecs, aidé seulement de son heureux naturel et d'une longue pratique du barreau. « A la même époque, dit-il, en parlant d'Antoine et de Crassus, vécut le chevalier romain C. Titius. Il me semble s'être élevé aussi haut que cela est possible à un orateur latin qui ne connaît pas les lettres grecques et n'a pas beaucoup d'expérience. Ses discours contiennent tant de pensées ingénieuses, de rapprochements heureux, et sont d'une telle urbanité, qu'on les dirait écrits avec une plume attique. Il a porté dans ses tragédies la même finesse d'esprit; mais cette qualité est trop peu tragique. Il eut pour imitateur le poëte Afranius[2]. »

A l'esprit et à la finesse dont parle Cicéron, l'éloquence de Caius Titius devait joindre encore une certaine verve amère et même violente. C'est, en effet, le caractère que présente un fragment intéressant d'un discours où C. Titius attaque

1. Cicéron, *De l'orateur*, III, 1.
2. Idem, *Brutus*, 45.

les vices des juges. On ne sait au juste si ce discours est antérieur ou postérieur à la *loi Sempronia :* dans le premier cas, ce sont les sénateurs; dans le second, ce seraient les chevaliers que l'orateur aurait voulu flétrir. C. Titius étant lui-même chevalier, la première hypothèse paraît plus probable. Cicéron parle des tragédies peu tragiques qu'il avait composées. Titius eût, en effet, plutôt réussi dans la comédie, à en juger d'après la critique énergique et amère que le seul fragment de son éloquence qui nous ait été conservé dirige contre l'apathie et l'ivrognerie des juges.

« Bien frottés de parfums choisis, dit-il, entourés de leurs mignons, ils passent le temps au jeu. Quand il est dix heures, ils font appeler un esclave et l'envoient au comice pour s'informer de ce qui s'est passé au Forum, quels orateurs ont parlé pour ou contre la loi, combien de tribus l'ont votée, combien l'ont rejetée. Alors ils viennent eux-mêmes au comice, de peur de s'attirer une mauvaise affaire. Chemin faisant, ils s'arrêtent à tous les baquets, dans toutes les impasses; il faut qu'ils vident leur vessie, qui est pleine de vin. Les voilà au comice, tout refrognés. Ils font appeler la cause. Les parties s'expliquent; alors le juge demande les témoins. Lui, cependant, s'en va uriner. De retour, il dit qu'il a tout entendu, réclame les pièces et jette un regard sur les écritures; c'est à peine s'il peut soulever ses paupières appesanties par le vin. Tout en se rendant au conseil, on l'entend murmurer : Je me soucie bien de tous ces nigands! J'aimerais bien mieux boire du vin miellé étendu de vin grec, manger une grive grasse ou un bon poisson, tel qu'un mulet du Tibre pris entre les deux ponts[1]! »

Ce fragment fait vivement regretter qu'il ne reste pas

1. Macrobe, *les Saturnales*, II, 12. Voyez le texte à l'Appendice.

d'autres passages de cet orateur peu connu, dont les peintures ont tant de verdeur. On y trouve une certaine verve rabelaisienne qu'on n'est pas habitué à rencontrer dans les auteurs de l'antiquité.

L'époque où nous sommes parvenus présente une nouvelle espèce d'orateurs. Ce ne sont pas des avocats, ce sont des faiseurs de discours que leur condition ou leur goût écarte des affaires publiques, et qui fournissent, dans certaines circonstances, des harangues aux hommes d'État ou des défenses aux accusés. C'était à peu près ce qu'avaient fait, à Athènes, Lysias, Isocrate, tous les grands orateurs et même Démosthène. Nous avons déjà vu que Fannius reprochait à Caius Gracchus, sans raison il est vrai, de prononcer des discours composés par le rhéteur Ménélas de Marathe, et qu'on aurait pu lui reprocher à son tour, avec plus de justice, d'avoir recouru à l'éloquence d'un Romain lettré nommé Persius. Le plus célèbre de ces faiseurs de discours fut un homme de l'âge suivant, L. Ælius Præconinus Stilon, chevalier romain.

« L. Ælius, dit Suétone[1], avait un double surnom : on l'appelait *Præconinus*, parce que son père avait été crieur public, et *Stilon*, parce qu'il écrivait des discours pour les plus nobles citoyens. Il était si opiniâtrément attaché aux grands, qu'il accompagna dans son exil Q. Metellus Numidicus (109 av. J. C.). » Cicéron cite les noms de plusieurs personnages qui eurent recours au talent d'Ælius, et fait un grand éloge de son érudition : « Quant à Cotta[2], dit-il, le discours qu'il prononça pour lui-même, lorsqu'il fut accusé d'après la *loi Varia*, fut écrit sur sa demande par L. Ælius.

1. Suétone, *les Grammairiens illustres*, 3.
2. Cicéron, *Brutus*, 56.

Celui-ci, chevalier romain, était un citoyen des plus distingués et des plus honorables, très-versé dans les lettres grecques et latines. Il connaissait à fond les antiquités romaines, les faits comme les institutions, et les ouvrages de nos anciens écrivains. Il communiqua son érudition à notre ami Varron, qui y ajouta beaucoup par lui-même... Ælius voulut être stoïcien, mais il ne chercha pas à devenir orateur, et ne le fut pas.

» Cependant il écrivait des discours que d'autres devaient prononcer. Il en composa pour Q. Metellus le fils, pour Q. Cépion et pour Q. Pompeius Rufus. Toutefois ce dernier écrivit lui-même ceux qu'il prononça dans sa défense. Mais Ælius y prit une certaine part. J'ai souvent assisté moi-même à la composition de ces ouvrages, étant chez Ælius, que, dans ma jeunesse, j'avais coutume d'écouter avec beaucoup d'assiduité. Pourtant, je m'étonne que Cotta, avec son talent oratoire et son bon sens, ait voulu s'attribuer les petits discours stoïciens, *leves oratiunculas*, d'Ælius. » On reconnaît, dans ces dernières expressions et même dans tout ce jugement, le dédain habituel de Cicéron pour les écrivains de l'école stoïcienne. Cependant les noms de ceux qui demandèrent à Ælius le concours de ses conseils, ou firent écrire par lui leurs discours, et surtout la prétention de Cotta, que Cicéron appelle « un très-grand orateur », de donner comme siens les plaidoyers d'Ælius, contredisent singulièrement le jugement dédaigneux de Cicéron.

A côté de ces maîtres du barreau, de ces orateurs illustres qui remplissaient Rome du bruit de leur éloquence, il convient de placer des orateurs plus modestes qui ne manquaient pas de talent sur des scènes moins éclatantes. Les leçons des rhéteurs grecs, les exemples de Crassus, d'Antoine et de

Philippe, la connaissance plus générale des modèles attiques, tout contribue, à cette époque, à vulgariser les procédés de l'art oratoire et à répandre partout l'usage savant et réfléchi de la parole. Aussi on trouve des orateurs pleins de mérite et d'instruction, hors de Rome, chez les alliés et dans le Latium. Cicéron en cite plusieurs qu'il a connus et dont il estime le talent et le savoir : VETTIUS VETTIANUS, du pays des Marses; les deux VALERIUS SORANUS et RUSTICELLUS, de Bologne. « Mais le plus éloquent de tous les orateurs étrangers, ajoute-t-il[1], est T. BETUCCIUS BARRUS, d'Asculum. Il existe quelques-uns des discours qu'il prononça dans sa patrie. La harangue qu'il fit à Rome contre Cépion est célèbre. Cépion y répondit par un discours d'Ælius. » Cependant cette éloquence différait toujours un peu de celle des orateurs vraiment romains, habitués à vivre et à parler à Rome; c'était en quelque sorte une éloquence *de province*. Il y manquait ce je ne sais quoi qui ne peut se définir, mais qui se sent si bien. Cicéron le remarque :

« Ces orateurs en quelque sorte étrangers, dit-il, ont le même mérite que ceux de Rome; il ne leur manque qu'une chose, c'est ce coloris qu'on appelle *urbanité*. — Mais en quoi donc, reprit Brutus, consiste cette urbanité? — Je ne puis le dire, répondis-je; je sais seulement qu'elle existe. Tu le sentiras toi-même quand tu iras en Gaule. Là, tu entendras certains mots inusités à Rome; mais ces mots on peut les changer et les oublier. Une différence plus marquée est cet accent de la ville qui résonne d'une manière particulière dans les voix mêmes de nos orateurs. On sent cette nuance ailleurs même que dans l'éloquence. Ainsi je me souviens d'avoir entendu Tinéas de Plaisance, homme

1. Cicéron, *Brutus*, 46.

très-enjoué, faire assaut de saillies avec le crieur Granius, notre ami. — Celui, demanda Brutus, dont parle Lucilius ? — Lui-même. Tinéas multipliait les bons mots ; mais ceux de Granius avaient un sel, et je ne sais quel goût de terroir, que son adversaire ne pouvait égaler. » L'observation de Cicéron est juste, et peut être acceptée dans la mesure où il l'exprime. Le séjour d'une ville populeuse, d'une *capitale*, le contact d'une société plus raffinée et plus polie, ne sont pas la source du talent, mais ils donnent à l'esprit une allure plus vive et plus piquante. Il est certain qu'entre deux hommes d'un mérite égal, on reconnaît l'habitant d'une grande ville à un tour plus délicat et plus fin, et, en un mot, à cette *urbanité* que Cicéron essaye de définir, que l'habitant d'une petite cité souvent ne soupçonne même pas, mais qu'en tout cas il chercherait vainement à atteindre.

CHAPITRE XXX

QUINTUS HORTENSIUS HORTALUS.

L'éloquence depuis les Gracques jusqu'à Cicéron (fin) : — IV. L'orateur Quintus Hortensius Hortalus.

Nous arrivons enfin à QUINTUS HORTENSIUS HORTALUS, le plus brillant orateur, après Antoine et Crassus, de la génération qui a précédé Cicéron. Il en est en même temps le dernier; il ne lui appartient même que par ses débuts. En effet, par son âge (il avait seulement huit ans de plus que Cicéron) et par la plus grande partie de sa vie d'avocat et d'homme politique, il pourrait être rangé au nombre des orateurs contemporains de l'auteur du *Brutus*. Mais, comme le remarque celui-ci[1], Hortensius parlait déjà en public du vivant de Crassus, et soutenait des causes avec Antoine et Philippe. Ses meilleurs plaidoyers sont ceux de sa jeunesse. En outre, son éloquence, qui donna à l'émulation de Cicéron tant d'années d'un pénible exercice, commençait à passer de mode et à décliner, quand Cicéron entra dans la carrière, et prit aussitôt le premier rang parmi les orateurs judiciaires. On est donc en droit de comprendre Hortensius dans cette étude. Malheureusement, il n'est rien resté de ses discours. Nous connaissons par Cicéron le nom d'une

1. Cicéron, *Brutus*, 64.

partie des causes qu'il a plaidées, mais nous n'avons nul moyen de contrôler les jugements portés par celui-ci sur son rival et son prédécesseur. Aussi nous bornerons-nous à rattacher ensemble les renseignements assez multipliés, mais très-courts, qu'il nous fournit.

Quintus Hortensius Hortalus naquit, l'an 115, d'une famille plébéienne illustre, qui avait donné à la république un tribun du peuple l'an 422, et un dictateur l'an 286. Son père, Lucius Hortensius, avait été préteur à Rome, puis proconsul en Sicile. Il s'était distingué par son amour de la justice et son attachement aux vieilles mœurs et aux anciennes institutions. Sa mère, Sempronia, était petite-fille de Sempronius Tuditanus et nièce du consul de même nom qui fut collègue de M. Aquilius, en 128, et se fit remarquer par l'élégance de son genre de vie et de son éloquence[1]. Le jeune Hortensius débuta de bonne heure au barreau. Il n'avait que dix-neuf ans lorsqu'il défendit la cause de la province d'Afrique opprimée par ses gouverneurs, l'an 96, sous le consulat de l'orateur Crassus et du jurisconsulte Scævola. Il plaida de manière à conquérir les suffrages du public et ceux des consuls eux-mêmes, « les meilleurs juges qu'il y eût alors du talent oratoire. Son génie, ajoute Cicéron, comme les chefs-d'œuvre de Phidias, se fit applaudir aussitôt qu'il se montra[2]. »

Dès lors Hortensius ne cessa plus de plaider jusqu'à sa mort pendant quarante-quatre ans. Sauf dans la dernière moitié de sa vie, où son zèle se ralentit, il ne laissa pas un seul jour se passer sans parler au barreau ou s'exercer dans son cabinet; et souvent, le même jour, il faisait l'un

1. Cicéron, *Brutus*, 25.
2. Idem, *ibidem*, 64.

et l'autre[1]. Un de ses premiers clients, après la province d'Afrique, fut un roi étranger, Nicomède, roi de Bithynie, dont il eut à soutenir la cause en 90[2]. Mais la guerre sociale vint presque aussitôt interrompre ses études et suspendre le cours de la justice. Hortensius fit, comme simple soldat, sa première campagne, et l'année suivante, fut élu tribun militaire. La guerre sociale terminée, il passa en Grèce, puis en Asie, en qualité de lieutenant de Sylla, dans la guerre contre Mithridate.

A son retour à Rome, en 86, Hortensius plaida *pour les biens de Pompée*, auquel on reprochait les exactions de son père. Il eut dans cette cause, pour associés, l'orateur Antoine et l'orateur Marcius Philippus, déjà vieux. Malrgé sa jeunesse et l'illustration de ses deux collègues, il joua le rôle principal dans la défense[3]. Du reste, la mort d'Antoine et de Q. Catulus, victimes des proscriptions de Marius, celle de Crassus, qui remontait à quelques années, et la vieillesse de Philippe, lui assurent, à partir de ce moment, la prééminence au barreau. Mais, quelques années après, en 82, dans une accusation qu'il soutint contre Publius Quintius, il rencontra en face de lui un jeune homme de vingt-six ans qui plaidait sa première cause, et qui s'annonça aussitôt comme un maître de l'art oratoire : c'était Cicéron. Il n'est rien resté du discours d'Hortensius. Quant à celui de Cicéron, l'exorde en est devenu populaire, grâce à la parodie spirituelle que Racine en a faite dans les *Plaideurs*, où il a traduit, pour la réplique de l'Intimé à Petit-Jean, les paroles modestes et sincèrement émues du nouvel avocat, à la vue du redoutable adversaire qu'il osait affronter.

1. Cicéron, *Brutus*, 88.
2. Idem, *De l'orateur*, III, 61.
3. Idem, *Brutus*, 64.

L'éloquence était la route la plus sûre et la plus rapi pour arriver aux honneurs. Hortensius n'eut donc pas peine à parvenir aux magistratures, le jour où il y préte dit. Cependant il ne paraît pas avoir été ambitieux. C'e moins son goût personnel qui le porta à briguer les charg publiques que le désir de soutenir sa réputation d'orateur et d'écraser surtout par l'éclat des dignités une rivalité qu commençait à l'inquiéter. En 75, nommé édile, il s'il lustra, comme l'avait fait Crassus, par la magnificence de jeux qu'il donna et par des distributions gratuites de blé[1] Préteur en 73, il rendit un arrêt célèbre qui condamnait le sénateur P. Septimius, accusé de péculat, à restituer l'argent qu'il avait reçu comme juge[2]. Cicéron ne manqua pas de lui rappeler, par contraste, cette sentence, lorsqu'il le retrouva, deux ans après, consul désigné et défenseur de Verrès, qu'il poursuivait lui-même au nom des Siciliens.

Hortensius se laissa entraîner à défendre l'ancien préteur de la Sicile par les prières des plus puissantes familles de Rome, les Scipions et les Metellus, qui voulaient sauver, dans la personne de Verrès, l'honneur de l'ordre sénatorial si gravement compromis. Mais le luxe d'Hortensius et son amour pour la bonne chère lui avaient valu le renom de vendre son éloquence. On lui reprochait même d'avoir accepté une partie de l'héritage du riche Basilus, quoiqu'il connût la fausseté du testament allégué en sa faveur[3]. Aussi on attribua son intervention, dans le procès de Verrès, à la grandeur de la somme que celui-ci lui offrit.

On connaît la tradition sur le partage du fruit de ses rapi-

1. Cicéron, traité *Des devoirs*, II, 16.
2. Idem, discours *contre Verrès*, I, 13.
3. Idem, traité *Des devoirs*, III, 18.

nes qu'avait fait l'accusé : un tiers pour ses juges, un tiers pour lui-même et un tiers pour son défenseur. Hortensius avait des goûts artistiques : Verrès pouvait donc amplement les contenter. Il fit présent à Hortensius, et c'est probablement le seul prix dont il paya son concours mou et indécis, d'un sphinx d'un travail merveilleux. Cet objet d'ivoire, suivant Plutarque, d'airain de Corinthe, suivant Pline, inspirait à Hortensius une telle passion, que jamais, dans la suite, il ne voulut s'en séparer, et qu'il le faisait toujours porter avec lui[1]. De là le mot spirituel de Cicéron. Il adressait à Hortensius quelques reproches détournés sur l'argent qu'il avait reçu de Verrès : « Je n'entends pas les énigmes, dit Hortensius. — Cependant, dit Cicéron, tu as chez toi le sphinx. »

Il ne reste, de l'intervention d'Hortensius dans ce long procès et des paroles qu'il y prononça, qu'un fragment peu considérable et justement contesté. Cicéron, dans le discours intitulé *Divination contre Cæcilius*, rappelle qu'Hortensius a demandé aux juges de laisser soutenir l'accusation contre Verrès par Q. Cæcilius plutôt que par Cicéron, et il lui prête ces paroles : « Je ne demande pas, dit-il, ce que j'obtiens d'ordinaire quand je le demande avec un peu d'énergie, je ne demande pas qu'on absolve l'accusé; je demande seulement qu'il soit accusé par celui-ci (Cæcilius : c'était un moyen de sauver Verrès) plutôt que par celui-là (Cicéron). Faites cela pour moi; accordez-moi une chose facile, honnête, qui ne sera point blâmée; après quoi, vous pourrez sans inconvénient, sans faire crier qui que ce soit, acquitter mon client[2]. » Le ton et l'ironie de ces paroles montrent bien qu'on les attribue à tort à Hortensius, qu'il n'a jamais pu

1. Pline, *Histoire naturelle*, XXXIV, 8.
2. Cicéron, *Divination contre Cæcilius*, 7.

s'exprimer en ces termes, et que Cicéron commente et travestit, dans l'intérêt de sa propre cause, la réclamation d'Hortensius.

Le consulat d'Hortensius, qui eut lieu l'année suivante (70), s'écoula dans la plus grande tranquillité. Rome jouissait d'une paix profonde, pendant que Lucullus infligeait en Asie, à Mithridate, des défaites répétées. L'année suivante, quelques troubles s'élevèrent dans l'île de Crète, et le sort désigna Hortensius pour aller, comme proconsul, les réprimer. Mais il s'était habitué à la vie facile de Rome. Il ne voulut pas s'éloigner, et il céda son commandement à son collègue Q. Cæcilius, qui y conquit le surnom de *Creticus*. D'un autre côté, son échec dans le procès de Verrès, et la réputation toujours grandissante de Cicéron, l'écartèrent pendant quelque temps du barreau. Il se livra davantage à la vie politique, où il resta fermement et constamment attaché à la cause de l'aristocratie, qui l'avait adopté. Il mérita ainsi d'être placé par la faction populaire au nombre des partisans des nobles, qu'elle appela dès cette époque « *les sept tyrans* ». C'est appuyé sur eux qu'il combattit avec force une loi somptuaire présentée par Pompée et Crassus, et résista, en 67, aux tribuns Gabinius et Manilius, qui demandaient pour Pompée des pouvoirs extraordinaires dans la guerre contre Mithridate. Cicéron, moins clairvoyant, ou plutôt désirant arriver au consulat, grâce à l'appui de Pompée, combattit Hortensius et fit triompher la *loi Manilia*, loi funeste, qu'il se repentit plus tard d'avoir soutenue, quand il vit qu'elle avait eu pour résultat de montrer aux ambitieux que la république pouvait se remettre tout entière aux mains d'un seul homme. César devait s'en souvenir.

En 64, sous le consulat de Cicéron, nous voyons Hortensius reparaître au Forum pour soutenir une lutte judiciaire

et défendre Rabirius, contre lequel César avait exhumé la vieille loi *de Perduellione*, ou crime de haute trahison. César faisait accuser Rabirius par le tribun Attius Labienus, du meurtre de Saturninus, qui avait eu lieu trente-six ans auparavant. Hortensius prouva que Saturninus n'avait pas été tué par Rabirius, mais par un esclave. Un seul mot de son discours a survécu : *Cicatricum mearum*, (au nom ?) « de mes cicatrices[1] » ; d'où l'on est conduit à penser qu'il faisait parler son client dans une prosopopée brillante. Elle ne put sauver Rabirius, qui fut condamné au supplice des esclaves, au gibet et aux verges. Rabirius en appela au peuple, et confia alors sa cause à Cicéron. Il allait encore être condamné malgré l'éloquence du grand orateur, quand le préteur et augure Metellus Celer déclara que les auspices étaient défavorables, et ordonna à l'assemblée de se séparer. Grâce à ce subterfuge, le jugement fut remis et ne fut jamais prononcé. Telle fut l'issue du procès, selon Dion Cassius. D'après Suétone, au contraire, écrivain plus rapproché des lieux et des événements, l'évidente partialité de César et l'acharnement qu'il mettait à perdre l'accusé tournèrent en sa faveur et contribuèrent à le faire acquitter[2].

C'était la première fois qu'Hortensius et Cicéron étaient chargés de soutenir la même cause. Cette circonstance se reproduisit à plusieurs reprises dans la suite, et même cette année 64, lors du procès de brigue intenté à Lucius Licinius Muréna, consul désigné, par son compétiteur malheureux, Servius Sulpicius. Muréna crut devoir recourir à l'éloquence combinée d'Hortensius, de Crassus et de Cicéron pour résister à l'accusation qu'appuyait Caton d'Utique, ou plutôt

1. Charisius, p. 100, édit. Putsch.
2. Suétone, *Vie de César*, 12.

pour enlever à son adversaire l'appui des deux premie avocats de Rome. Nous n'avons que le discours de Cicéro qui parla le troisième. Hortensius, suivant son usage, pı le premier la parole, et il semble, d'après certaines phras de Cicéron[1], s'être attaché surtout à combattre Sulpicin Il montra qu'il avait paru se désister de sa candidatur en menaçant Muréna d'une accusation, et qu'il avait ain servi les intérêts de Catilina, et manqué de le faire arriv au consulat. Hortensius toucha encore aux autres points d procès, puisque Cicéron prétend qu'on ne lui a pas lais de partie spéciale à développer, et ajoute que ses collègu l'ont engagé à dire ce qu'il jugerait convenable sur la cau entière.

Après la découverte de la conspiration de Catilina, Hor tensius défendit plusieurs citoyens accusés d'y avoir pr part, entre autres Publius Sylla, à qui l'on reprochait non seulement d'avoir été complice de Catilina, mais d'avoi trempé dans une conjuration antérieure, formée en 65 pa Cneius Pison contre les consuls Cotta et Torquatus. Cicé ron, encore consul, se joignit à Hortensius et plaida avec lı pour Sylla. Hortensius justifia son client d'avoir tremp dans la première conspiration, tandis que Cicéron eut pou tâche de prouver que Sylla n'avait pas été mêlé aux projet de Catilina. On a le discours de Cicéron; il ne reste d'Hor tensius qu'une réponse assez fine à Torquatus. Celui-ci, ora teur brutal et violent, attaquait Hortensius et remplaçait le arguments par les invectives. Entre autres injures, il reproch à Hortensius son geste élégant et raffiné, et l'appela d'abor *histrion*, puis *Dionysa*, du nom d'une célèbre danseuse de c temps-là. Hortensius se borna à lui répondre doucement e

1. Cicéron, plaidoyer *pour Muréna*, 23, 24.

avec esprit : « Dionysa ! oui, j'aime mieux être Dionysa, dit-il en jouant sur l'étymologie du mot, que d'être comme toi, Torquatus, haï des muses, de Vénus et de Bacchus, ἄμουσος, ἀναφρόδυτος, καὶ ἀπροσδιόνυσος[1]. » Sylla fut absous, grâce aux efforts de ses deux éloquents avocats. Mais avec lui se trouvait un sénateur, L. Varguntéius, qu'Hortensius avait précédemment sauvé d'une accusation de brigue (date inconnue). Il s'adressa de nouveau à Hortensius, qui, cette fois, lui refusa son appui[2]. Varguntéius était, il est vrai, l'un des deux sénateurs qui, d'après Salluste, avaient accepté pour rôle d'assassiner Cicéron dans sa propre demeure[3].

Cicéron, depuis son consulat, s'étant complétement rallié au parti du sénat, Hortensius se trouva avoir les mêmes ennemis politiques que lui, Clodius notamment. Cependant, lorsque Clodius fut accusé d'avoir troublé les mystères de la Bonne déesse, Cicéron reprocha à Hortensius d'avoir involontairement sauvé Clodius, en faisant proposer par le tribun Fufius une *loi sur le sacrilége*. D'après cette loi, les juges devaient être désignés par le sort. Clodius les acheta, et échappa ainsi à une condamnation[4]. En revanche, lorsque Clodius fit passer la loi qui entraînait l'exil contre Cicéron pour avoir puni de mort les complices de Catilina, Hortensius exposa courageusement ses jours, en soutenant la cause de Cicéron. Il parut sur la place publique couvert d'habits de deuil, et faillit périr sous les coups des esclaves apostés par Clodius. Un sénateur, C. Vibienus, qui l'accompagnait, fut moins heureux et mourut des suites de ses blessures[5].

1. Aulu-Gelle, I, 5.
2. Cicéron, plaidoyer *pour Sylla*, 2.
3. Salluste, *Catilina*, 28.
4. Cicéron, *Lettres à Atticus*, I, 16.
5. Idem, plaidoyer *pour Milon*, 14.

Cette même année (59), Hortensius justifia avec succès ı certain Valerius d'une accusation sur laquelle on n'a auc détail[1].

Pendant l'exil de Cicéron, Hortensius ne cessa d'interver activement pour en abréger la durée, toutes les fois qu en eut l'occasion au sénat. On voit Cicéron se louer, dans correspondance, de l'éloquence qu' « Hortensius a montrée (élevant jusqu'aux cieux la gloire de son consulat, en parla de la préture de Flaccus et des députés des Allobroges[2] ». prie même Atticus de lui écrire pour le remercier de ce co cours bienveillant et de cette marque d'amitié. Cependa l'humeur de l'exilé s'aigrit parfois, l'éloignement lui pès et il s'en prend tantôt à l'un, tantôt à l'autre, de la situatic où il se trouve. Un jour, il reproche à Hortensius, qui n'(peut mais, de n'avoir pas montré plus d'énergie pour défendre. Une autre fois il regrette d'avoir mis une fol confiance en lui et dans les gens de son parti. Puis il te mine ses lettres en recommandant à Atticus ou à son frè de garder ces plaintes pour eux et de cultiver plus que jama l'amitié d'Hortensius[3].

Celui-ci ignora les doléances de Cicéron, ou, s'il les co nut, les attribua au chagrin que lui causait son exil et qui rendait injuste pour ses meilleurs amis. D'autres montrère plus de ressentiment. Ainsi P. Sextius, qui était interven énergiquement en faveur de l'exilé et n'avait pas trouvé e lui la reconnaissance à laquelle il avait droit, ayant ét traduit en justice en 47, par M. Tullius Albinovanus, age de Clodius, ne voulut pas recourir à l'éloquence de Cicéro Il réclama les bons offices d'Hortensius. Cicéron s'honora e

1. Cicéron, *Lettres à Atticus*, II, 3.
2. Idem, *ibidem*, II, 25.
3. Idem, *ibidem*, IV, 9; *Lettres à Quintus*, I, 3.

demandant à Sextius de lui permettre de s'associer à la plaidoirie d'Hortensius. Celui-ci démontra par les faits que Sextius était innocent des griefs que lui imputait son adversaire; il le fit avec une abondance et une force qui ne laissaient plus rien à dire à son collègue. Cicéron dut se borner à exciter en faveur de l'accusé l'intérêt des juges qu'Hortensius avait déjà convaincus, et P. Sextius fut absous d'une voix unanime.

L'année suivante, Hortensius s'unit à Cicéron pour demander que Lentulus fût chargé de rétablir Ptolémée sur le trône d'Égypte, dont ses sujets l'avaient chassé, tandis que Ptolémée semait l'argent pour obtenir que cette commission fût donnée à Pompée, alors consul[1]. Les deux sénateurs voulaient affaiblir le pouvoir exorbitant de Pompée, qui venait de renouveler son triumvirat avec César et Crassus. Ils furent plus heureux dans la défense qu'ils présentèrent, la même année, de Cn. Plancius, accusé de brigue par son compétiteur à l'édilité, M. Juventius Laterensis. D'après le discours de Cicéron, on voit qu'Hortensius avait repris au barreau une opinion déjà défendue par lui au sénat, et qui maintenait à l'accusé, comme à l'accusateur, le droit de récuser les juges suspects de partialité[2]. Plancius fut absous.

Un an après cette affaire, en 55, les trois tribuns du peuple Sufenas, C. Caton et Procilius, furent traduits en justice par Clodius. Celui-ci les accusait d'avoir commis des actes de violence pour faire élire consuls Pompée et Crassus. Personne n'osait prendre la défense des tribuns par crainte de Clodius. Hortensius seul osa se charger de leur cause et

1. Cicéron, *Lettres familières*, I, 1, 2, 7.
2. Idem, plaidoyer *pour Plancius*, 15.

la soutint « avec son éloquence ordinaire[1] ». Cicéron, mo hardi, prétendit, pour s'excuser, qu'il avait dû céder a prières de sa fille malade : celle-ci, appréhendant qu'il ne échappât quelque trait contre Clodius, l'avait supplié ne point intervenir dans le procès. Bientôt après, le jeu Crassus, augure, ayant été tué avec son père dans l'expé tion contre les Parthes, Hortensius et Pompée furent char par le collége des augures de désigner aux tribus les de candidats que la corporation proposait à leurs suffrag Ils placèrent en première ligne Cicéron, qui fut nomm à l'unanimité des suffrages[2].

Vers la fin de sa vie, Hortensius reparut au barreau po une cause qui lui était personnelle, ou du moins qui le to chait de près. Son neveu, M. Valerius Messala, fut acc d'avoir obtenu le consulat par des brigues et des moye frauduleux, dont la réalité paraissait malheureusement tr démontrée. Hortensius défendit son parent avec une gran éloquence. Il réussit à le faire acquitter, mais l'arge répandu à pleines mains par Messala et par lui, contrib encore plus que les paroles de l'avocat au gain de la cau Ce jugement, rendu à l'unanimité des voix, excita un vé table scandale dans Rome. On y était pourtant habitué à pareils acquittements. Le lendemain de la sentence, Ho tensius ne craignit pas de paraître au théâtre de Curi pour y recevoir les félicitations de ses amis. Il fut accuei par les huées et les sifflets de la foule. C'était la premiè fois qu'il était sifflé, « mais, ajoute Cœlius, qui ne l'ain guère, dans une lettre à Cicéron, il en a eu cette fois po toute sa vie[3] ».

1. Cicéron, *Lettres à Atticus*, IV, 15.
2. Idem, *Philippiques*, II, 2.
3. Idem, *Lettres familières*, VIII, 2.

Cette punition ne fut pas la seule qui atteignit l'avocat peu scrupuleux. L'accusateur, enhardi par cette manifestation de l'opinion publique, renouvela son opposition, et obtint que l'on revisât le procès. Cette fois le crédit d'Hortensius ne put sauver son neveu. Messala fut banni comme l'avaient été ses compétiteurs Memmius et Scaurus. Quant à son collègue Domitius Calvinus, qui n'était pas moins coupable, s'il échappa à la condamnation et même à un procès, c'est qu'il était parti aussitôt pour la Gaule, où César lui avait offert un commandement. Hortensius, qui avait quitté sa retraite pour défendre Messala, ne se résigna pas à y rentrer sous le coup de l'affront qu'il avait reçu. Il ne voulut se reposer qu'après un triomphe. De concert avec Brutus, il se chargea de la cause d'Appius Claudius l'augure, et le défendit avec succès[1]. Mais il mit tant de chaleur et tant d'action dans son plaidoyer, qu'il se rompit un vaisseau de la poitrine. Il mourut quelque temps après, des suites de son accident, l'an 50, à l'âge de soixante-cinq ans.

Hortensius s'était marié de bonne heure avec Lutatia, fille de Q. Lutatius Catulus. Il en eut un fils, de la conduite duquel il eut souvent à se plaindre, et qui, nommé gouverneur de Macédoine par Brutus, fut égorgé sur l'ordre d'Antoine, après la bataille de Philippes. Quant à sa fille Hortensia, elle épousa son parent Valerius Messala. Elle est célèbre par son esprit, et par le discours qu'elle osa prononcer devant les triumvirs. Le sujet de sa harangue, dont Quintilien vante l'éloquence, n'est pas bien connu. Les triumvirs, à ce qu'il semble, avaient obligé les dames romaines à faire la déclaration de leurs biens, pour les son-

1. Cicéron, *Brutus*, 64.

mettre à un impôt qui devait payer les frais de la guer civile. Elles se réunirent, et, après plusieurs démarches in tiles, chargèrent Hortensia de soutenir leurs réclamatio Celle-ci les fit valoir avec une grande hardiesse, et ne d son salut, dit-on, qu'à l'intervention de la foule, dont trimnvirs n'osèrent affronter la colère[1].

Après la mort de Lutatia, Hortensius contracta un seco mariage, sur lequel Plutarque nous donne des détails vra ment étranges. D'après son récit[2], Hortensius aurait dési vivement entrer dans la famille de Caton d'Utique. Il l demanda d'abord en mariage sa fille Porcia, mariée à Bib lus, dont elle avait déjà eu deux enfants. Caton s'éton de cette demande insolite, et Bibulus encore plus. Alo Hortensius ne craignit pas de proposer à Caton d'épous sa propre femme, Marcia, que Caton aimait et qui éta enceinte en ce moment. Quelles raisons décidèrent Caton céder aux désirs d'Hortensius, on l'ignore. Philippe, le pè de Marcia, ayant donné son consentement à ce singuli trafic matrimonial, Caton répudia sa femme, et Hortensi l'épousa. Mais voici un détail plus bizarre encore. Quelq temps après la mort d'Hortensius, Caton reprit pour femm Marcia, à qui Hortensius avait légué des biens considé rables. Il mérita ainsi les épigrammes que César ne l ménagea pas dans l'*Anti-Caton* : « Pourquoi, disait Césa céder sa femme à un autre, s'il en avait besoin? S'il n'e avait pas besoin, pourquoi la reprendre? Sa femme n'éta donc qu'une amorce lancée à Hortensius; il la lui avai prêtée jeune pour la reprendre riche. »

Hortensius, comme nous l'avons vu par l'histoire d

1. Voyez le *Dictionnaire* de Bayle.
2. Plutarque, *Vie de Caton*, 25, 52.

sphinx de Verrès, aimait les œuvres d'art. L'antiquité lui reprochait d'avoir acheté 144 000 sesterces (30 240 fr.) le tableau du peintre Cydias qui représentait les Argonautes, et d'avoir construit tout exprès, pour le placer, une galerie dans sa terre de Tusculum[1]. On remarquait encore que le premier il avait fait servir un paon sur sa table, lorsqu'il offrit un repas à tout le collége des augures[2]. Dans sa maison de Baules, près de Baies, il élevait des murènes pour lesquelles il dépensait l'or à profusion. L'une d'elles, qu'il avait apprivoisée, lui était si chère, qu'il en pleura, dit-on, la mort[3]. Il avait aussi l'habitude d'arroser ses platanes avec du vin. Dans une action judiciaire qu'il soutint contre Cicéron, il le supplia de remettre le procès à une autre époque parce qu'il fallait qu'il allât lui-même, ce jour-là, à Tusculum, arroser avec du vin les platanes qu'il avait plantés[4].

Quant à son goût pour la parure, quant à la recherche qu'il apportait à draper avec grâce sa toge devant un miroir, ses adversaires ne lui ménageaient pas les railleries. Ils prétendaient qu'il faisait consister toute la beauté d'un homme dans la manière de se ceindre, et qu'il passait un temps considérable à disposer les plis de sa robe au moyen d'un nœud, de façon que le pan de la toge se doublât régulièrement à ses côtés. Un jour même, un de ses collègues ayant, en le heurtant involontairement, détruit l'artifice de son costume, il l'avait assigné en justice pour lui demander réparation du dommage[5]. Il y a évidemment de l'exagération et de la malignité dans ces reproches, mais le fond en paraît prouvé.

1. Pline, *Histoire naturelle*, XXXV, 40.
2. Idem, *ibidem*, X, 23.
3. Idem, *ibidem*, IX, 81.
4. Macrobe, *les Saturnales*, II, 9.
5. Idem, *ibidem*, II, 9

On peut même juger du soin qu'Hortensius donnait à chevelure, par l'aspect d'un buste antique que l'on v à la villa Albani, et qui nous a conservé ses traits.

L'amitié qui unit Hortensius à Cicéron paraît avoir sincère de part et d'autre. Cicéron, qui se sentait supérie à son rival et à son aîné, affecta toujours de le proclamer premier des orateurs. Il dut en coûter d'abord à Hortensi de reconnaître la supériorité de Cicéron; mais une fois q la blessure faite à son amour-propre se fut cicatrisée, il se l d'une affection vraie avec lui, et ne cessa de lui rendre bons offices jusqu'à sa mort, sans parler du dévouement qu montra lors de son exil, et qui faillit lui coûter la vie. Que ques jours avant de mourir, il intervenait encore au sén pour empêcher que Cicéron fût perpétué dans son gouve nement de Cilicie, comme celui-ci le craignait. Il viola ainsi, dans l'intérêt de Cicéron, la loi que lui-même ava proposée, et qui faisait durer les gouvernements deux anné au lieu d'une seule[1]. Cicéron n'a peut-être pas reconnu autant qu'il l'aurait dû, tous les services d'Hortensius.

Cependant rien ne fait plus d'honneur à Cicéron que préface de son *Dialogue sur les orateurs illustres*, du *Brutu* où il déplore avec éloquence la mort d'Hortensius. « A mo retour de Cilicie, dit Cicéron, j'appris à Rhodes la mo d'Hortensius, et j'en ressentis une douleur plus vive qu'o ne saurait croire. Je perdais un ami uni par le lien de mêmes devoirs, je voyais se rompre d'agréables relations, e je regrettais que la dignité du collége des augures fût ain affaiblie par la mort d'un membre aussi illustre. Plein d cette pensée, je me rappelais que j'avais été reçu par lu dans ce collége. C'est lui qui m'avait par serment déclar

1. Cicéron, *Lettres à Atticus*, V, 2, 9; *Lettres familières*, III, 8.

«digne d'être admis, qui m'avait consacré; et, d'après les institutions augurales, je devais le révérer comme un père. Pour surcroît de chagrin, au milieu de la disette de citoyens sages et honnêtes dont souffre la république, ce personnage éminent, qui m'était uni par la communauté des vues politiques, nous était ravi dans les circonstances publiques les plus fâcheuses, et nous laissait le regret d'être privés de son autorité et de sa sagesse. Je regrettais en outre de perdre en lui, non un adversaire, comme on le croyait généralement, non un rival jaloux de ma gloire, mais un associé et un compagnon dans une carrière illustre... Toujours heureux, Hortensius est mort plus à propos pour lui-même que pour ses concitoyens; il est mort à un moment où il lui eût été plus facile de pleurer la république que de la servir, et il a vécu aussi longtemps qu'on a pu vivre à Rome avec honneur et sécurité. »

C'est encore à Cicéron, et surtout au dialogue du *Brutus*, que nous devons recourir pour avoir une idée de l'éloquence d'Hortensius. Comme aucun des discours qu'il a prononcés n'a survécu, nous sommes obligés d'accepter, sans pouvoir le contrôler, le témoignage de son heureux rival. Cette perte est regrettable à tous égards. Il eût été intéressant de comparer les deux orateurs dans les causes qu'ils soutinrent contradictoirement, et surtout dans celles qu'ils défendirent ensemble, après s'être partagé les points à traiter. On aurait ainsi la physionomie complète d'un de ces grands débats judiciaires et politiques qui marquèrent les dernières années de la république romaine, et dont l'éclat passionnait encore, à un siècle de distance, les interlocuteurs du *Dialogue des orateurs*. On pourrait également mieux apprécier, par la comparaison, l'effet que l'éloquence de Cicéron devait produire sur son auditoire. La gloire de

l'auteur de la *Milonienne* n'en souffrirait pas plus que cel de Démosthène ne perd à être rapprochée des discou d'Eschine, d'Isocrate et de Lycurgue.

Hortensius n'avait négligé aucune des ressources par l quelles l'art peut seconder la nature et développer les pl favorables dispositions. Travailleur infatigable, il ne ces pas, pendant quarante-quatre années, d'appartenir au ba reau, et dans la première partie de sa vie au moins, s'exercer chaque jour au Forum et dans son cabinet. A u instruction variée, à la connaissance profonde de l'histoire de la langue et de la littérature grecques, il joignait u mémoire qui tenait du prodige. Un soir, après avoir assis la journée entière à des enchères, interrogé sur une circo stance de la vente, il fit le détail des objets qui avaient é vendus, du prix de chaque objet, du nom des acheteurs, tout dans l'ordre où la vente avait eu lieu, et sans commett une seule erreur[2]. « Mémoire des mots », dit Cicéron que que part[3]. Cependant Cicéron, sans se soucier de la contr diction où il tombe, dit ailleurs : « Que la mémoire d'Ho tensius embrassait tout l'ensemble d'un sujet... et que ric n'était comparable à la puissance de cette faculté. » « Sa rien écrire, ajoute-t-il, Hortensius retrouvait ses idées tell qu'il les avait formées. Grâce à ce don précieux, il se rapp lait tout ce qu'il avait soit pensé, soit écrit, et toutes l paroles que ses adversaires avaient prononcées[4]. »

En outre, la voix d'Hortensius était forte et douce à l fois. Aussi, dans toutes les causes, on lui demandait de re plir le premier rôle, parce que sa voix sonore était la pl

1. Cicéron, *Lettres à Atticus*, XII, 5.
2. Sénèque le rhéteur, *Controverses*, préface.
3. Cicéron, *Académiques*, II, 1.
4. Idem, *Brutus*, 88 ; *Tusculanes*, I, 24.

propre à se faire entendre dans une grande réunion d'hommes et à dominer le fracas du barreau[1]. Son geste était plein d'art, quoiqu'un peu trop étudié, comme nous l'avons vu par le nom de *Dionysa* que lui donnait Torquatus, son adversaire, et par les plaisanteries que l'on faisait courir à Rome sur le temps qu'il mettait à draper sa toge devant son miroir. Mais c'était là l'excès de cette qualité qui jouait un si grand rôle dans l'éloquence des anciens, et dont nous avons de la peine à comprendre toute l'importance, malgré les témoignages si nombreux des traités de rhétorique grecs et latins.

Cicéron fait tantôt un mérite[2], tantôt un reproche[3], à Hortensius, d'avoir, le premier, introduit des divisions dans son discours pour en marquer les différents points, et tracé des résumés où il rappelait les arguments de ses adversaires et les siens. Malgré la clarté qui résulte de cette méthode, les orateurs anciens, et Cicéron lui-même, font peu usage de divisions nettement indiquées. Cela tient sans doute à ce que les avocats romains avaient pour but, dans les causes politiques, plutôt d'émouvoir et de passionner les juges que de les éclairer. Par un sentiment contraire, dans le barreau moderne, l'habitude a prévalu de procéder d'une manière moins oratoire et moins entraînante, mais plus propre à mettre la vérité en pleine lumière. La nouveauté de la méthode d'Hortensius lui valut plusieurs succès, comme on le voit d'après Cicéron, et elle embarrassa souvent ses adversaires : « Dieux immortels ! dit Cicéron à Cæcilius qui s'offrait à plaider à sa place contre Hortensius dans l'affaire de Verrès,

1. Cicéron, *Brutus*, 92.
2. Idem, *ibidem*, 88.
3. Idem, plaidoyer *pour Quintius*, 23.

comme tu vas suer, perdre la tête, et ne plus voir clair a ta simplicité dans ses artifices! Et quand il se mettra à viser ton accusation, à compter sur ses doigts toutes les p ties de la cause, à couper court sur un point, éclaircir cel ci, décider celui-là, tu commenceras assurément à crain d'avoir mis l'innocence en danger[1]. »

Les paroles de Cicéron, si dures pour Cæcilius, ne sont exemptes d'une certaine raillerie à l'adresse d'Hortensi Mais à ses débuts, à l'époque où il confessait que le dé d'égaler Hortensius lui avait imposé de pénibles travai il cherchait à imiter ses procédés, et, luttant contre lui d le plaidoyer *pour Quintius*, il s'efforçait d'employer les mên armes : « Je ferai, Hortensius, dit-il, ce que je t'ai vu fa souvent : je diviserai toute ma cause en parties déterminé C'est ce que tu fais toujours, parce que tu le peux toujou Je le ferai dans cette cause, parce qu'elle m'en offre le moy Ce que tu peux toujours faire, grâce à ton talent, le has me permet de le tenter aujourd'hui[2]. » Cicéron vante enc dans l'éloquence d'Hortensius sa fécondité inépuisable, l'h reux choix de ses expressions, l'harmonie de ses périod l'éclat de ses pensées. Cependant, malgré les brillantes q lités de style qu'il admire dans le discours d'Hortensius *po Messala*, qu'il avait lu sans l'avoir entendu, il trouve que s rival parlait mieux qu'il n'écrivait, et répète à différen reprises la même observation[3].

Soutenu par tant d'heureux dons naturels et par un t vail assidu, Hortensius, jusqu'à l'époque de son consulat, son talent et sa réputation grandir. Mais, à partir de ce

1. Cicéron, *Divination contre Cæcilius*, 14.
2. Idem, plaidoyer *pour Quintius*, 10.
3. Idem, *l'Orateur*, 30, 38.

époque, une décadence rapide, irrémédiable, arriva pour lui : « Après son consulat, dit Cicéron, sans doute par l'absence de rivaux sérieux, et parce que probablement il ne croyait avoir rien à craindre de *ceux qui n'avaient pas été consuls*, il n'eut plus ce zèle ardent qui l'avait enflammé depuis son enfance. Riche, il voulut vivre plus heureusement, pensait-il, et à coup sûr d'une manière plus oisive. La première, la seconde, la troisième année, produisirent sur son talent l'effet du temps sur une vieille peinture. Le coloris resta assez vif pour tromper un œil inexpérimenté, mais non un connaisseur instruit et intelligent. Le temps, en s'avançant, étendit ses ravages sur toutes les parties de son éloquence, et principalement sur son élocution autrefois si rapide et si abondante. Chaque jour Hortensius paraissait plus différent de lui-même[1]. » Les triomphes de Cicéron arrachèrent Hortensius à l'oisiveté, et, après un silence de six années, il se remit au travail, mais il était trop tard. Il ne retrouva jamais les succès de sa jeunesse.

Quelles furent les causes de cette décadence si prompte et si complète, Cicéron les recherche et croit les découvrir. Quoique son explication laisse bien des points obscurs, nous ne pouvons mieux faire que de la citer : « Si nous recherchons, demande-t-il, pourquoi le talent d'Hortensius a plus brillé dans sa jeunesse que plus tard, nous en trouverons deux causes principales. L'une, c'est qu'il avait une éloquence asiatique, et ce genre convient mieux à l'adolescence qu'à la vieillesse. Il y a deux sortes d'éloquence asiatique. La première est sentencieuse, subtile, et abonde en pensées plutôt élégantes et délicates que graves et sévères... La seconde a moins de pensées, mais se distingue par un style

1. Cicéron, *Brutus*, 93.

plus vif et plus rapide. C'est aujourd'hui celle de toute l'A les phrases coulent avec abondance et sont relevées par expressions ornées et brillantes... Ces deux genres convi nent plutôt à un jeune homme, mais manquent de gra pour un vieillard. Hortensius excellait dans tous les de et il enleva l'admiration tant qu'il fut jeune.

» Il aimait, comme Ménéclès, les pensées vives et délicat mais chez lui, comme chez cet orateur grec, quelques-u étaient plus piquantes et plus agréables que nécessa ou seulement utiles. Son style était animé, retentissant en même temps soigné et poli. Les vieillards goûtaient ce genre. Souvent je voyais Philippe le tourner en d sion, ou même s'irriter et se mettre en colère; mais jeunes gens admiraient, et la foule était émue. Horten excellait donc, dans sa jeunesse, au jugement du vulga et occupait sans contestation le premier rang. En effet ce genre d'éloquence avait trop peu d'autorité, il était proprié à son âge. D'ailleurs on y trouvait un certain é de génie perfectionné par l'exercice, d'habiles périodes ces qualités excitaient l'admiration publique. Mais quand dignités et la gravité de l'âge demandèrent une éloqu plus austère, il resta toujours le même orateur, quoique convenances eussent changé. Enfin, comme il s'était rel de son zèle et de cette ardeur si vive autrefois, il conserv à la vérité, la même abondance de pensées ingénieu mais elles n'étaient plus, comme précédemment, revê du même éclat de style[1]. »

De cette explication technique et assez confuse de C ron, il semble résulter qu'Hortensius avait toutes les lités extérieures de l'éloquence, le trait, le style élég

1. Cicéron, *Brutus*, 95.

animé, la période nombreuse. Ajoutons-y la mémoire la plus sûre, la voix sonore, l'élocution facile, et le geste le plus étudié et le plus savant. Mais il lui manquait le génie, ou seulement la force d'esprit capable de tirer les meilleurs effets d'instruments si précieux. C'était un homme de talent qui avait reçu de la nature des dons merveilleux; c'était un admirable avocat, ce n'était pas un grand orateur. En outre, l'esprit d'Hortensius manquait d'une véritable solidité. Quoique Cicéron, par déférence pour lui, l'eût choisi comme un des interlocuteurs de *ses premières académiques;* quoiqu'il ait placé dans la villa d'Hortensius, à Baules, le dialogue du livre IIe des *Académiques*, telles que nous les avons, il ne paraît pas qu'Hortensius cultivât avec succès la philosophie. C'était pour son intelligence facile, paresseuse, plus superficielle qu'étendue, une étude trop profonde et trop abstraite.

C'est pourquoi il ne put déployer au barreau que les qualités brillantes et peu solides qu'il y avait apportées à ses débuts et dans la première partie de sa carrière oratoire. Son éloquence, toute pleine des ressources et des artifices de la rhétorique, éblouit d'abord, grâce à la nouveauté, mais elle s'épuisa avec ses propres succès. Elle déclina au lieu de faire des progrès, parce que l'orateur ne travailla ni à se perfectionner lui-même, ni à se fortifier par ces études sérieuses et austères qui entretiennent et renouvellent l'esprit, et qui lui permettent de donner des fruits chaque année sans s'épuiser. Cicéron, dans les loisirs que lui laissaient les affaires, cherchait à nourrir et à accroître la vigueur de son intelligence par toutes sortes d'écrits : il composait, outre des traités de rhétorique, de savants ouvrages sur la philosophie, les lois et la politique. Hortensius, au contraire, pour se reposer des fatigues du barreau, écrivait des poésies

légères dans le genre de celles d'Anacréon et de Catu
On ne sait pas, il est vrai, quel en était le mérite. A
Gelle les fait qualifier de « peu gracieuses », *invenusta*,
un Grec qui immole sans pitié avec elles, aux poésies
ses compatriotes, les vers de Catulle et d'autres poëtes a
estimés[1]. Ce jugement ne peut donc être accepté que com
une boutade. Hortensius composait encore un petit poë
grec intitulé Θηροτροφεῖον, *sur la manière d'élever les a*
maux. Il y prenait pour point de départ la fable d'Orp
attirant les bêtes fauves par le son de sa lyre. C'étai
là les travaux de ses loisirs, et sa passion étrange p
les murènes était, sans doute, la muse qui avait ins
ses vers!

Nous nous arrêtons ici. Après Crassus et Antoine, les c
teurs les plus remarquables du premier siècle avant n
ère, après Hortensius, et à côté de lui, comme par un enf
tement suprême de l'éloquence romaine, paraît un illus
orateur qui joint au plus beau talent naturel les plus vas
connaissances; qui, doué d'un sagace et profond gén
embrasse ou devine toutes les sciences de son temps
les organise sans les confondre; dont les vertus rachèt
les faiblesses et dont les malheurs égalent la gloire; qui
la dernière voix de la république libre : Cicéron, enfin, q
selon le mot de Tite-Live, ne pourrait être dignement l
que par Cicéron lui-même. Le rôle politique que ce gra
orateur a joué, l'éclat merveilleux de sa parole, le noml
et la variété de ses écrits, dont la plupart nous sont p
venus, demandent une étude particulière. Jusqu'ici n

1. Aulu-Gelle, XIX, 9.

n'avons eu entre les mains, pour asseoir nos jugements sur les orateurs, que de courts fragments, mal conservés, souvent altérés, tandis que nous allons rencontrer des œuvres du premier ordre, corrigées et publiées par leur auteur. Nous en ferons l'objet d'un examen approfondi et la matière d'un prochain ouvrage.

Digitized by Google

APPENDICE

Comme nous l'avons fait à la fin du premier volume, nous réunissons ici, sous le nom d'*appendice*, les inscriptions, les décrets et les fragments principaux des écrivains romains, qui sont mentionnés ou traduits dans le corps du deuxième volume.

I

Chapitre XVI, page 19.

Sénatus-consulte au sujet des philosophes et des rhéteurs (161 av. J. C.)[1].

C. Fannio Strabone, M. Valerio Messala Coss. senatusconsultum de philosophis et de rhetoribus latinis (?) factum est :

M. Pomponius prætor senatum consuluit. Quod verba facta sunt de philosophis et de rhetoribus, de ea re ita censuerunt : Uti M. Pomponius prætor animadverteret, cœraretque, uti ei e republica fideque suâ videretur, uti Romæ ne essent.

1. Aulu-Gelle, XV, 11.

Digitized by Google

II

Chapitre XVII, page 29.

Fragments du discours de Caton en faveur des Rhodie
(167 av. J. C.)[1].

« Scio solere plerisque hominibus, rebus secundis at
prolixis atque prosperis, animum excellere, superbiam at
ferociam augescere atque crescere. Quod mihi nunc mag
curæ est, quia hæc res tam secunde processit, ne quid
consulendo advorsi eveniat, quod nostras secundas res c
futet; neve hæc lætitia nimis luxuriose eveniat. Adversæ
edomant et docent quid opus sit facto : secundæ res læt
transvorsum trudere solent a recte consulendo atque inte
gendo. Quo majore opere edico suadeoque uti hæc res
quot dies proferatur, dum ex tanto gaudio in potestat
nostram redeamus.....

» Atque ego quidem arbitror Rhodienses noluisse nos
depugnare uti depugnatum est; neque regem Persen vicis
non Rhodienses id modo noluere; sed multos populos
multas nationes idem noluisse arbitror. Atque haud scio
partim eorum fuerint, qui non nostræ contumeliæ causa
noluerint evenire; sed enim id metuere, si nemo esset ho
quem vereremur et quidquid lubet faceremus, ne sub s
imperio nostro in servitute nostra essent. Libertatis s
causa in ea sententia fuisse arbitror. Atque Rhodien
tamen Persen publice nunquam adjuvere. Cogitate quar
nos inter nos privatim cautius facimus. Nam unusquisq

1. Aulu-Gelle, VII, 3.

nostrum, si quis advorsus rem suam quid fieri arbitratur, summa vi contra nititur, ne advorsus eam fiat; quod illi tamen perpessi. »

«... Ea nunc derepente tanta nos beneficia ultro citroque, tantam amicitiam relinquemus? Quod illos dicimus voluisse facere, id nos priores facere occupabimus? Qui acerrime advorsus eos dicit, ita dicit, hostis voluisse fieri. Ecquis est tandem vostrorum qui, quod ad se attinet, æquum censeat pœnas dare ob eam rem, quod arguatur male facere voluisse? Nemo opinor : Nam ego, quod ad me attinet, nolim. »

« Quid nunc? ecqua tandem lex est tam acerba quæ dicat : Si quis illud facere voluerit, mille nummi, dimidium familiæ mulcta esto; si quis plus quingenta jugera habere voluerit, tanta pœna esto; et si quis majorem pecuum numerum habere voluerit, tantum damni esto? Atqui nos omnia plura habere volumus, et id nobis impune est.

» Sed si honorem non æquum est haberi ob eam rem, quod bene facere voluisse quis dicit, neque fecit tamen : Rhodiensibus male erit, non quod male fecerunt, sed quia voluisse dicuntur facere?...

» Rhodienses superbos esse aiunt, id objectantes quod mihi et liberis meis minime dici velim. Sint sane superbi. Quid id ad nos attinet? Idne irascimini, si quis superbior est quam nos? »

Digitized by Google

III

Chapitre XVII. page 36.

Fragment du discours de Caton, Des faux combats, *con Thermus* (191 av. J. C.)[1].

« Dixit a decemviris parum sibi bene ciharia curata ess jussit vestimenta detrahi, atque flagro cædi : Decemvir Bruttiani verberavere; videre multi mortales. Quis hai contumeliam, quis hoc imperium, quis hanc servitutem fer potest? Nemo hoc rex ausus est facere ; ea ne fieri boni bono genere gnatis, boni consulitis? Ubi societas? Ubi fid majorum? Insignitas injurias, plagas, verbera, vibices, vi dolores atque carnificinas, per dedecus atque maximam co tumeliam, inspectantibus popularibus suis atque multis mor talibus, te facere ausum esse! Sed quantum luctum, quan tum gemitum, quid lacrumarum, quantum fletum audivi Servi injurias nimis ægre ferunt : Quid illos, bono gener gnatos, magna virtute præditos, opinamini animi habuisse atque habituros, dum vivent? »

1. Aulu-Gelle, X, 3.

IV

Chapitre XVII, page 38.

Fragment du discours de Caton Sur ses dépenses (date inconnue)[1].

« Jussi caudicem proferri, ubi mea oratio scripta erat. De ea re quod sponsionem feceram cum M. Cornelio, tabulæ prolatæ : Majorum bene facta perlecta : deinde quæ ego pro republica fecissem, leguntur. Ubi id utrumque perlectum est, deinde scriptum erat in oratione : « Nunquam ego pecu- » niam neque meam neque sociorum per ambitionem largi- » tus sum. » Atat noli, noli scribere, inquam : Istud nolunt audire. Deinde recitavit : « Num quos præfectos per socio- » rum vestrorum oppida imposivi, qui eorum bona, liberos » diriperent? » Istud quoque dele : nolunt audire. Recita porro : « Nunquam ego prædam, neque quod de hostibus » captum esset, neque manubias inter pauculos amicos meos » divisi, ut illis eriperem qui cepissent. » Istuc quoque dele. Nihilominus volunt dici : non opus est. Recitato : « Nun- » quam ego evectionem datavi, quo amici mei per symbolos » pecunias magnas caperent. » Perge istuc quoque uti quam maxime delere. « Nunquam ego argentum pro vino con- » giario inter apparitores atque amicos meos disdidi, neque » eos malo publico divites feci. » Enimvero usque istuc ad lignum dele. Vide, sis, quo loco respublica siet, uti quod reipublicæ bene fecissem, unde gratiam capiebam, nunc idem

1. Fronton, *Lettres à Antonin*, I, 2, p. 149, édit. de Rome.

illud memorare non audeo, ne invidiæ siet. Ita inductum « male facere, impœne; bene facere, non impœne licere. »

V

Chapitre XVIII, page 83.

Examen des objections principales qu'on a élevées contre l'authenticité du De rustica *de Caton.*

1° On objecte un passage du commentaire de Servi sur les *Géorgiques* (II, vers 412), où il dit : « Caton a écr *à son fils des livres* sur l'agriculture. » Or, nous n'avor qu'un livre sur l'agriculture, et le nom du fils de Cato ne s'y trouve nulle part mentionné. Cicéron réfute déj une partie de l'objection (*De la vieillesse*, 15) en mettan ces mots dans la bouche de Caton lui-même : « Témoi *le livre* que j'ai composé sur l'agriculture. » D'un autre côté il est naturel de croire que Caton songeait à son fils en écri vant ce traité, comme il l'a fait pour d'autres ouvrages, e c'est peut-être le sens que Servius a voulu donner à so expression. Peut-être aussi le livre que nous avons n'était-i qu'une partie d'une vaste encyclopédie des connaissance humaines composée par Caton à l'intention de son fils et dont ce précieux reste nous serait seul parvenu? C'es alors dans d'autres passages que le nom du fils de Cato se trouverait prononcé.

2° Pline (XIX, 42) dit que « le dernier chapitre du livre de Caton est le chapitre des asperges, d'où l'on voit que le

goût de cette culture, nouvelle pour lui, le prit subitement ». Or, dans le traité actuel, le chapitre des asperges est encore suivi de celui sur la salaison des jambons, et un vieux sommaire nous apprend qu'il y avait encore après ces préceptes un dernier chapitre sur les tourtes de Pouzzoles. On aurait donc ajouté ces deux chapitres au livre de Caton. Cette addition ne prouverait qu'une chose, c'est que ce livre n'était pas, à proprement parler, un livre, mais un recueil de recettes toujours ouvert, et prêt à recevoir de nouveaux compléments. Il ne s'ensuivrait donc pas que ce recueil de recettes ne fût pas de Caton.

3° Columelle s'exprime en ces termes (III, 2) : « Celse et avant lui Caton recommandent de ne planter que les espèces de vignes qui sont renommées, et de ne conserver que celles dont l'expérience a prouvé la bonne qualité. » Or, ce précepte ne se trouve pas dans l'ouvrage tel que nous l'avons. Si l'on ne veut pas supposer que Columelle s'est trompé, ce qui serait peu probable, on conclura seulement que le passage a été supprimé, sans que l'authenticité du *De re rustica* ait à souffrir d'une aussi faible objection.

4° Le même Columelle (XII, 52) expose, d'après Caton, pourquoi il faut mettre sous le pressoir l'olive à peine cueillie. Il en donne diverses raisons assez longuement détaillées, et empruntées au livre de son devancier. Or, Caton se contente de dire dans le chapitre 64 : « Ne crois pas que l'olive grossisse quand elle est placée sur un plancher. » Mais pourquoi Columelle, en citant Caton, ne joindrait-il pas ses propres observations à celle du vieux laboureur? Le commencement du troisième chapitre de son premier livre le donne à penser. Il recommande d'observer la salubrité du climat, la fécondité du sol (d'après Caton), et il ajoute des raisons qui ne sont point dans Caton. Cette objection,

comme les précédentes, n'infirme donc point les témoi gnages qui attribuent le traité à Caton.

5° Columelle dit encore (II, 16) : « Caton recommand aussi les prés, parce que le mauvais temps leur fait moi de tort qu'aux autres parties de la campagne, qu'ils exige moins de frais et donnent tous les ans un revenu assuré même double comme pâturage et comme foin. » Cette op nion de Caton sur les prairies est mentionnée par plusieu auteurs, Cicéron (*Des devoirs*, II, 25), Columelle (VI, pré face, 5, 6), Pline (XVIII, 5, 6). Plutarque ajoute mêm (chap. XXI) que Caton mit en pratique son propre précept Comment se fait-il que Caton, dans le premier chapitre son traité, n'assigne aux prairies que le cinquième rang Nous avons déjà répondu plus haut à cette objection, rappelant que Caton, dans sa vieillesse, changea d'opinio lorsqu'il étudia et pratiqua avant tout l'art de gagner l'argent.

6° Pline (XVIII, 6, 8) et Columelle (II, 2) donnent, d'apr Caton, les caractères d'un champ fertile. Un peu plus loi Pline cite même cette phrase de Caton : « Les travaux q peuvent se faire avec un âne sont les moins coûteux. Or, ni ces indications, ni cette maxime ne se trouvent da Caton ; mais ce sont là deux lacunes dont il est impossib de tirer aucune conclusion.

7° Gesner argue du désordre des chapitres pour contest l'authenticité de l'ouvrage. Ainsi le chapitre 83, qui contie le vœu à faire pour les bœufs, interrompt l'indicati des travaux de la boulangerie, comme la recommandati de tenir les chiens enfermés le jour vient couper d'u façon étrange l'exposition des diverses préparations du vi Ce désordre est facile à expliquer. Il provient de la nég gence des copistes, ou, ce qui est plus probable, est le f

même de Caton. Le vieux Romain ne cherchait pas à composer un livre ; il écrivait successivement ce qui lui venait à l'esprit, à mesure que les travaux de la campagne ou quelque circonstance fortuite lui montrait l'utilité d'une recommandation.

8° Une objection plus grave se tire des répétitions nombreuses que présente le *De re rustica*. Il est difficile en effet d'admettre, même avec le système de composition que Caton semble avoir suivi, qu'il se répète presque dans les mêmes termes d'un chapitre à l'autre. Ainsi les préceptes donnés pour les semis de cyprès se trouvent reproduits au chapitre 48 et au chapitre 151 ; l'indication pour l'ordre dans lequel on doit labourer les différents terrains est répétée à peu près avec les mêmes expressions aux chapitres 50 et 131 : le chapitre 133, relatif à la multiplication des arbres fruitiers, ressemble aux chapitres 51 et 52 sur la multiplication de l'olivier et du pommier ; le chapitre 91 sur la construction de l'aire est à peu près reproduit au chapitre 129 ; le chapitre 115 contient les mêmes procédés que le chapitre 114 pour la fabrication d'un vin contre les maux d'estomac ; enfin les chapitres 156 et 157, qui roulent sur les qualités et les mérites multipliés du chou, renferment un grand nombre de passages où les mêmes idées se trouvent répétées presque avec les mêmes expressions. On peut répondre, il est vrai, que plusieurs de ces répétitions sont l'œuvre de l'auteur, qui a voulu insister sur certaines prescriptions dont l'expérience lui avait montré l'utilité et l'importance. Mais il faut convenir que quelques-unes au moins sont la preuve des interpolations que l'ouvrage a subies. Toutefois on ne peut admettre la conclusion de Gesner : « Le livre du *Re rustica*, tel que nous l'avons, n'est pas de Caton. » C'est une conclusion exagérée que Gesner dément aussitôt en ajoutant : « Il ne

nous donne que la moitié de Caton ou plutôt les *membre épars* de Caton. »

Gesner essaye de signaler quelques-unes de ces interpolations en s'appuyant sur divers passages de Pline, sans arriver à une démonstration bien rigoureuse. Ainsi Pline (XVII, 24), parlant de la greffe des arbres, prétend qu'au temps de Caton, on n'en connaissait qu'une espèce, la greffe entre le bois et l'écorce; or Caton indique au chapitre 41 trois différentes méthodes de greffer. Gesner voit là une interpolation. Mais l'autorité de Pline n'est pas décisive. Ne dit-il pas (XV, 13) que Caton n'a point fait mention du prunier sauvage, et lui-même se dément plus loin (XVIII, 7) quand, parmi les indices de la bonté du sol, il indique *surtout d'après Caton*, la présence de ce même arbre. Ne dit-il pas encore (XXII, 61) : « Je ne crois pas que l'alica fût en usage du temps de Pompée. » Cependant Caton, au chapitre 76, la fait entrer dans la composition de son gâteau, et le mot *alicarii* est cité de Lucilius par Charisius (liv. I, p. 75), et se trouve dans Plaute (*Pœnus*, I, II, 54).

On a donc ajouté à l'ouvrage de Caton, et les exemples de ces additions sont assez fréquents dans l'histoire littéraire. Il y a dans le manuscrit d'Anacréon que possède la bibliothèque du Vatican des pièces qui évidemment ne sont pas d'Anacréon, et que M. Boissonade a qualifiées : *Carmina poetastri cujusdam anacreontea.* Le livre du fabuliste Phèdre est mêlé également d'interpolations très-difficiles à reconnaître. De même chez les modernes, on trouve sur les sept volumes de l'édition in-12 de Saint-Évremond, deux volumes remplis de pièces qui ne sont pas de lui. Et cependant cette édition a été publiée par les amis, presque les exécuteurs testamentaires de Saint-Évremond. Or, combien n'était-il pas plus facile d'ajouter à un ouvrage qui ne prétendait pas

être un livre, mais qui était un manuel d'agriculture, un recueil de prescriptions et de conseils dont le nombre pouvait être sans cesse multiplié?

VI

Chapitre XIX, page 102.

Le sénatus-consulte sur les Bacchanales
(185 av. J. C.)[1].

(Q.) Marcius L. f. S. Postumius L. f. cos. senatum consoluerunt IV (*n*) octob., apud ædem Duelonai. Sc. arf. M. Claudi. M. f. L. Valeri. P. f. Q. Minuci. C. f. De bacanalibus quei foideratei esent, ita exdeicendum censuere : nei quis eorum sacanal (*sic*) habuise velet. Sei ques esent, quei sibei deicerent necesus ese bacanal habere, eeis utei ad pr. urbanum Romam venirent, de que eeis rebus, ubei eorum utra (*lisez* verba) audita esent, utei senatus noster decerneret, dum ne minus senatorbus (*sic*) C adesent (quom e) a res cosoleretur. Bacas vir ne quis adiese velet ceivis romanus, neve nominus latin(i), neve socium quisquam, nisei pr. urbanum adiesent, isque de senatuos sententiad, dum ne minus senatoribus C adesent, quom ea res cosoleretur, iousiset, censuere; sacerdos ne quis vir eset, magister neque vir neque mulier quisquam eset; neve pecuniam quisquam eorum comoinem (h)abuise velet, neve magistratum; neve pro magistratuo neqve virum neque mulierem quiquam fecise velet; neve

1. Texte emprunté aux *Latini sermonis Reliquiæ* de M Egger.

posthac inter sed coniourase, neve comvovise, neve con
pondise, neve compromesise velet, neve quisquam fide
inter sed dedise velet; sacra in dqvoltod (*lisez* oquoltod) i
quisquam fecise velet, neve in poplicod, neve in preivato
neve exstrad urbem sacra quisquam fecise velet, nisei p
urbanum adieset, isque de senatuos sententiad, dum i
minus senatoribus C adesent, quom ea res cosoleretur, io
sisent, censuere; homines plous V oinvorsei virei atque m
lieres sacra ne quisquam fecise velet, neve interibei vi
plous duobus, mulieribus plous tribus arfuise velent, ni
de pr. urbani senatuosque sententiad, utei suprad scriptu
est. Haice utei in coventionid exdeicatis ne minus trinu
noundinum; senatuosque sententiam utei scientes eset
eorum sententia ita fuit. Sei ques esent quei arvorsum e
fecisent, quam suprad scriptum est, ceis rem caputale
faciendam censuere; atque utei hoce in tabolam ahena
inceideretis, ita senatus aiquom censuit, uteique eam figi
ioubeatis, ubei facilumed gnoscier potisit; atque utei
bacanalia, sei qua sunt, exstrad quam sei quid ibei sac
est, ita utei suprad scriptum est, in diebus X quibus vob
tabelai datai erunt, faciatis utei dismota sient in ag
Teurano.

Digitized by Google

VII

Chapitre XX, page 108.

Inscription qui peut se rapporter à l'orateur Servius Sulpicius Galba[1].

Ser. *Sulpic*IVS . SER . F . GALBA . COS . PAVIMENTVM
*faciendum locavi*T . EISDEMQVE . PROBAVIT.

VIII

Chapitre XX, page 117.

Inscription trouvée au mont Cœlius, en 1786, *et relative à L. Mummius l'Achaïque*[2].

L . MVMMI . L . F . COS . DVCT.
AVSPICIO . IMPERIOQVE
EIVS . ACHAIA . CAPT . CORINTO
DELETO . ROMAM . REDIEIT
TRIVMPHANS . OB . HASCE
RES . BENE . GESTAS . QVOD
IN . BELLO . VOVERAT
HANC . AEDEM . ET . SIGNV
HERCVLIS . VICTORIS
IMPERATOR . DEDICAT.

1. Ritschler, table LVIII, Dd.
2. Idem, table LI, A (Mommsen, p. 150).

IX

Chapitre XX, page 117.

Inscription trouvée à Réate, dans le portique de l'église de Sainte-Vierge, en 1483, et relative à *L. Mummius l'Achaïq* copiée et rapportée à Rome par Pomponius Lætus, publi par lui dans son *Comm. sur Silius Italicus* (Venise, 148 fol. ad vers. 3 lib. VIII)[1].

SANCTE
DE . DECVMA . VICTOR . TIBEI . LVCIVS . MVMMIVS . DONUM
MORIBVS . ANTIQVEIS . PRO . VSVRA[2] . HOC . DARE . SESE
VISVM . ANIMO . SVO . PERFECIT . TVA . PACE . ROGANS . TE
COGENDEI . DISSOLVENDEI . TV . VT . FACILIA . FAXSEIS
PERFICIAS . DECVMAM . VT . FACIAT . VERAE . RATIONIS
PROQVE . HOC . ATQVE . ALIEIS . DONEIS . DES . DIGNA . MEREN

X

Chapitre XXI, page 129.

Fragment d'un discours de Scipion contre Asellus[3].

« Omnia mala, probra, flagitia, quæ homines faciunt duabus rebus sunt, malitia atque nequitia. Utrum defen

1. Mommsen, p. 151.
2. Mommsen croit qu'au second vers il faut lire, au lieu de *usura*, *promiserat*. Cette conjecture est vraisemblable.
3. Aulu-Gelle, VII, 11.

malitiam, an nequitiam, an utrumque simul? Si nequitiam defendere vis, licet. Sed tu in uno scorto majorem pecuniam absumpsisti, quam quanti omne instrumentum fundi Sabini in censum dedicavisti. Ni hoc ita est, qui spondet mille nummum? Sed tu plus tertia parte pecuniæ paternæ perdidisti atque absumpsisti in flagitiis. Ni hoc ita est, qui spondet mille nummum? Non vis nequitiam. Age, malitiam saltem defende. Sed tu verbis conceptis conjuravisti sciens, sciente animo tuo. Ni hoc ita est, qui spondet mille nummum? »

XI

Chapitre XXI, page 133.

Fragment du discours de Scipion Émilien contra legem judiciariam Tib. Gracchi [1].

« Docentur præstigias inhonestas : cum cinædulis et sambuca psalterioque eunt in ludum histrionum. Discunt cantare, quæ majores nostri ingenuis probro ducier voluerunt. Eunt, inquam, in ludum saltatorium inter cinædos virgines puerique ingenui. Hæc quum mihi quisquam narrabat, non poteram animum inducere, ea liberos suos homines nobiles docere; sed quum ductus sum in ludum saltatorium, plus, medius Fidius, in eo ludo vidi pueris virginibusque quingentis : in his, unum, quod me reipublicæ maxime misertum est, puerum bullatum petitoris filium, non minorem

1. Macrobe, *les Saturnales*, II, 10. On peut croire que Macrobe se trompe sur le titre.

annis duodecim, cum crotalis saltare, quam saltationem i pudicus servulus honeste saltare non posset. »

XII

Chapitre XXII, page 163.

Discours de Caius Gracchus au peuple après son retou de Sardaigne (124 av. J. C.)[1].

« Versatus sum in provincia quomodo ex usu vostro exi mabam esse, non quomodo ambitioni meæ conducere ar trabar. Nulla apud me fuit popina, neque pueri eximia fa stabant, et in convivio liberi vostri modestius erant qu apud principia. Ita versatus sum in provincia, ut nemo po vere dicere, assem aut eo plus muneribus me accepisse, mea opera quemquam sumptum fecisse. Biennium fui provincia : si ulla meretrix domum meam introivit aut cu quam servulus propter me sollicitatus est, omnium nation postremissimum nequissimumque existimatote. Quum a vis eorum tam caste me habuerim, inde poteritis eo derare quomodo me putetis cum liberis vostris vixiss Itaque, Quirites, quum Romam profectus sum, zonas q plenas argenti extuli, eas ex provincia inanes retuli. vini amphoras, quas plenas tulerunt, eas argento repl domum reportaverunt. »

1. Aulu-Gelle, XV, 12.

XIII

Chapitre XXII, page 165.

Lettre de Cornélie à son fils Caius Gracchus pour le détourner de briguer le tribunat[1].

Verbis conceptis dejerare ausim, præterquam qui Tib. Gracchum necarunt, neminem inimicum tantum molestiæ, tantumque laboris, quantum te ob has res, mihi tradidisse : quem oportebat omnium eorum quos antehac habuerim liberos, parteis eorum tolerare atque curare, ut quam minimum sollicitudinis in senecta haberem, utique, quæcumque ageres, ea velles maxime mihi placere; atque uti nefas haberes, rerum majorum adversum meam sententiam quidquam facere; præsertim mihi, cui parva pars vitæ superest, ne id quidem tam breve spatium potest opitulari, quin et mihi adverseris, et rempublicam profliges? Denique quæ pausa erit? Ecquando desinet familia nostra insanire? Ecquando modus ei rei haberi poterit? Ecquando desinemus et absentes et præsentes molestiis desistere? Ecquando perpudescet miscenda atque perturbanda republica? Sed si omnino id fieri non potest, ubi ego mortua ero, petito tribunatum; per me facito, quod lubebit, quum ego non sentiam. Ubi mortua ero, parentabis mihi, et invocabis deum parentem. In eo tempore non pudet te eorum deum preces expetere, quos, vivos atque præsentes, relictos atque desertos habueris? Ne ille sinat Jupiter, te ea perseverare, nec tibi tantam dementiam venire in animum! Et, si perseveras,

1. *Fragments* de Cornelius Nepos, édit. Monginot.

vereor, ne in omnem vitam tantum laboris culpa tua rec pias, uti in nullo tempore tute tibi placere possis.

XIV

Chapitre XXII, page 166.

Lettre de Cornélie à Caius pour lui demander d'épargner Octavius[1].

Dices, pulchrum esse inimicos ulcisci. Id neque maju neque pulchrius cuiquam, atque mihi esse videtur; sed liceat republica salva ea persequi. Sed quatenus id fieri nc potest, multo tempore, multisque partibus inimici nost non peribunt; atque, uti nunc sunt, erunt potius, qua res publica profligetur atque pereat.

XV

Chapitre XXII, page 169.

Fragment du discours de C. Gracchus contre la loi Aufe (123 av. J. C.)[2].

« Nam vos, Quirites, si volitis sapientia atque virtute uti, si quæritis, neminem nostrum invenietis sine pretio hı

1. *Fragm.* de Corn. Nepos, édit. Monginot.
2. Aulu-Gelle, XI, 10.

prodire. Omnes nos qui verba facimus, aliquid petimus; neque ullius rei causa quisquam ad vos prodit, nisi ut aliquid auferat. Ego ipse, qui apud vos verba facio uti vectigalia vestra augeatis, quo facilius vestra commoda et rempublicam administrare possitis, non gratis prodeo : verum peto a vobis non pecuniam, sed bonam existimationem atque honorem. Qui prodeunt dissuasuri ne hanc legem accipiatis, petunt non honorem a vobis, verum a Nicomede pecuniam. Qui suadent ut accipiatis, hi quoque non petunt a vobis bonam existimationem, verum a Mithridate rei familiaris suæ pretium et præmium. Qui autem ex eodem loco atque ordine tacent, hi vel acerrimi sunt. Nam ab omnibus pretium accipiunt et omnes fallunt. Vos, cum putatis eos ab his rebus remotos esse, impertitis bonam existimationem. Legationes autem a regibus, cum putant eos sua causa reticere, sumptus atque pecunias maximas præbent : uti in terra Græcia, quo in tempore tragœdus quidam gloriæ suæ ducebat, talentum magnum ob unam fabulam datum esse, homo eloquentissimus civitatis suæ Demades ei respondisse dicitur : « Mirum tibi videtur, si tu loquendo talentum acquisivisti? Ego, ut tacerem, decem talenta a rege accepi. » Item, nunc isti pretia maxima ob tacendum accipiunt. »

XVI

Chapitre XXII, page 173.

Fragment du discours de Caius Gracchus de legibus a se promulgatis (122 av. J. C.)[1].

« Si vellem apud vos verba facere et a vobis postulare, quum genere summo ortus essem, et quum fratrem propter vos amisissem, nec quisquam de P. Africani et Tib. Gracchi familia nisi ego et puer restaremus, ut pateremini hoc tempore me quiescere, ne a stirpe genus nostrum interiret, et uti aliqua propago generis nostri reliqua esset : haud scio an lubentibus a vobis impetrassem. »

Autre fragment du même discours[2].

« ... Nuper Teanum Sidicinum consul venit : uxor edixit se in balneis virilibus lavari velle. Quæstori Sidicino a M. Mario datum est negotium uti balneis exigerentur qui lavabantur. Uxor renunciat viro parum cito sibi balneas traditas esse et parum lautas fuisse. Idcirco palus destitutus est in foro; eoque adductus suæ civitatis nobilissimus homo M. Marius. Vestimenta detracta sunt. Virgis cæsus est. Caleni, ubi id audierunt, edixerunt ne quis in balneis lavisse vellet, cum magistratus romanus ibi esset. Ferentini ob eamdem causam prætor noster quæstores arripi jussit. Alter se de muro dejecit; alter prehensus et virgis cæsus est... Quanta libido

1. Scholiasta Ambrosinus Ciceronis *ad pro Sylla*, 9, p. 135, édition Orelli.

2. Aulu-Gelle, X, 3.

Digitized by Google

quantaque intemperantia sit hominum adolescentium unum exemplum vobis ostendam. His annis paucis ex Asia missus est, qui per id tempus magistratum non ceperat, homo adolescens, pro legato. Is in lectica ferebatur. Ei obviam bubulcus de plebe Venusina advenit, et per jocum, quum ignoraret qui ferretur, rogavit num mortuum ferrent. Ubi id audivit, lecticam jussit deponi; struppis, quibus lectica deligata erat, usque adeo verberari jussit, dum animam efflavit.»

XVII

Chapitre XXIII, page 186.

Fragment du discours de Marcus Favorinus en faveur de la loi Licinia[1] (vers 106 av. J. C.).

« Præfecti popinæ atque luxuriæ negant cœnam lautam esse, nisi, quum libentissime edis; tum auferatur, et alia esca melior atque amplior succenturietur. Is nunc flos cœnæ habetur inter istos, quibus sumptus et fastidium pro facetiis procedit: qui negant ullam avem, præter ficedulam, totam comesse oportere; ceterarum avium atque altilium, nisi tantum apponatur ut a cluniculis inferiori parte saturi fiant, convivium putant inopia sordere; superiorem partem avium atque altilium qui edunt, eos palatum non habere. Si proportione luxuria pergit crescere, quid relinquetur nisi ut

1. Aulu-Gelle, XV, 8.

delibari sibi cœnas jubeant, ne edendo defatigentur? Quando stratus auro, argento, purpura, amplior aliquot hominibus quam diis immortalibus adornatur. »

XVIII

Chapitre XXV, page 230.

Lettre des consuls romains au roi Pyrrhus, d'après l'historien Claudius Quadrigarius[1].

Consules Romani salutem dicunt Pyrrho regi. Nos pro tuis injuriis continuo animo strenui, commoti inimiciter, tecum bellare studemus. Sed communis exempli et fidei ergo visum est, uti te salvum velimus; ut esset quem vincere possemus. Ad nos venit Nicias familiaris tuus, qui sibi prœmium a nobis peteret, si te clam interfecisset. Id nos negavimus velle; neve ob eam rem quicquam commodi exspectaret; et simul visum est, ut te certiorem faceremus; ne quid ejusmodi, si accidisset, nostro consilio civitates putarent factum; et quod nobis non placet, pretio aut prœmio aut dolis pugnare. Tu, nisi caves, jacebis.

1. Aulu-Gelle, III, 8.

XIX

Chapitre XXV, page 232.

Combat de Manlius Torquatus contre un Gaulois, d'après l'historien Claudius Quadrigarius [1].

Cum interim Gallus quidam, nudus præter scutum et gladios duos, torque atque armillis decoratus, processit; qui, et viribus et magnitudine et adolescentia simulque virtute ceteris antistabat. Is, maxime prælio commoto, atque utrisque summo studio pugnantibus, manu significare cœpit utrique quiescerent pugnæ. Facta pausa est. Extemplo, silentio facto, cum voce maxima conclamat, si qui secum depugnare vellet, uti prodiret. Nemo audebat propter magnitudinem atque immanitatem facies : deinde Gallus irridere atque linguam exertare. Id subito perdolitum est cuidam T. Manlio, summo genere nato, tantum flagitium civitati accidere, ex tanto exercitu neminem prodire. Is, ut dico, processit; neque passus est virtutem romanam ab Gallo turpiter spoliari. Scuto pedestri et gladio hispanico cinctus contra Gallum constitit. Metu magno, ea congressio in ipso ponte, utroque exercitu inspectante, facta est. Ita, ut ante dixi, constiterunt : Gallus, sua disciplina scuto projecto cantabundus : Manlius, animo magis quam arte confisus, scutum scuto percussit, atque statum Galli conturbavit. Dum se Gallus iterum eodem pacto constituere studet, Manlius iterum scutum scuto percutit, atque de loco hominem iterum dejecit : eo pacto ei sub gallicum gladium successit, ne

1. Aulu-Gelle, IX, 13.

Gallus impetum icti haberet, atque hispanico pectus hausit; dein continuo humerum dexterum eodem concæsu, incidit, neque recessit usquam donec subvertit. Ubi eum evertit, caput præcædit, torquem detraxit, eamque sanguinolentam sibi in collum imponit. Quo ex facto ipse posterique ejus *Torquati* sunt cognominati.

XX

Chapitre XXVIII, page 287.

Sénatus-consulte sur les rhéteurs latins, rendu par les censeurs Domitius Ahenobarbus et Crassus (vers 92 av. J. C.)[1].

« Renuntiatum est nobis, esse homines qui novum genus disciplinæ instituerunt; ad quos juventus in ludum conveniat; eos sibi nomen imposuisse *latinos Rhetoras;* ibi homines adolescentulos dies totos desidere. Majores nostri, quæ liberos suos discere et quos in ludos itare vellent, instituerunt. Hæc nova, quæ præter consuetudinem ac morem majorum fiunt, neque placent, neque recta videntur. Quapropter et iis, qui eos ludos habent, et iis, qui eo venire consueverunt, visum est faciendum ut ostenderemus nostram sententiam, nobis non placere. »

1. Aulu-Gelle, XV, 11.

XXI

Chapitre XXVIII, page 295.

Fragment du plaidoyer de l'orateur Crassus pour Cn. Plancus, contre M. Brutus[1].

« Brute, quid sedes? quid illam anum patri nuntiare 's tuo? Quid illis omnibus, quorum imagines duci vides? Quid majoribus tuis? Quid L. Bruto, qui hunc populum dominatu regio liberavit? Quid te facere, cui rei, cui gloriæ, cui virtuti studere? Patrimonione augendo? At id nón est nobilitatis. Sed fac esse, nihil superest; libidines totum dissipaverunt. An juri civili? est paternum. Sed dicet, te, quum ædes venderes, ne in rutis quidem et cæsis solium tibi paternum recepisse. An rei militari? qui nunquam castra videris! An eloquentiæ? quæ nulla est in te; et quidquid est vocis ac linguæ, omne in istum turpissimum calumniæ quæstum contulisti. Tu lucem aspicere audes? Tu hos intueri? Tu in foro, tu in urbe, tu in civium esse conspectu? Tu illam mortuam, tu imagines ipsas non perhorrescis? Quibus non modo imitandis, sed ne collocandis quidem tibi ullum locum reliquisti! »

1. Cicéron, *De l'orateur*, II, 55.

XXII

Chapitre XXIX, page 304.

Fragments des discours de Quintus Metellus Numidicus.

Premier fragment.

« Nunc, quod ad illum attinet, Quirites, quoniam se ampliorem putat esse, si se mihi inimicum dictitaverit, quem ego mihi neque amicum recipio neque inimicum respicio, in eum ego non sum plura dicturus. Nam eum indignissimum arbitror, qui a viris bonis bene dicatur; tum ne idoneum quidem cui a probis male dicatur. Nam si in eo tempore hujuscemodi homunculum nomines, in quo pœnire non possis, majore honore quam contumelia afficias[1]. »

Deuxième fragment.

« Qua in re, quanto universi me unum antistatis, tanto vobis quam mihi majorem injuriam atque contumeliam facit, Quirites; et quanto probi injuriam faciliùs accipiunt quam alteri tradunt, tanto ille vobis quam mihi pejorem honorem habuit. Nam me injuriam ferre, vos facere vult, Quirites; ut hic conquestio, istic vituperatio relinquatur. Honorem pejorem vobis habuit quam mihi[2]. »

Troisième fragment.

« Si sine uxore, Quirites, possemus esse, omnes ea molestia careremus. Sed quoniam ita natura tradidit ut, nec

1. Aulu-Gelle, VI, 11.
2. Idem, XII, 9.

cum illis satis commode, nec sine illis, ullomodo vivi possit, saluti perpetuæ potiusquam brevi voluptati consulendum... Dii Immortales plurimum possunt, sed non plus velle nobis debent quam parentes. At parentes, si pergimus errare, suis bonis nos exhæredant. Quid ergo nos a Diis Immortalibus divinitus exspectamus, nisi errationibus finem faciamus? Iisdem Deos propitios esse æquum est, qui sibi adversarii non sunt. Dii Immortales virtutem approbare, non adhibere debent[1]. »

XXIII

Chapitre XXIX, page 310.

Fragment du discours du chevalier Caius Titius en faveur de la loi Fannia (?) (vers 89 av. J. C.)[2].

« Ludunt alea, studiose unguentis delibuti, scortis stipati. Ubi horæ decem sunt, jubent puerum vocari, ut comitium eat percunctatum, quid in foro gestum sit, qui suaserint, qui dissuaserint, quot tribus jusserint, quot vetuerint : inde ad comitium vadunt, ne litem suam faciant. Dum eunt, nulla est in angiporto amphora quam non impleant ; quippe qui vesicam plenam vini habeant. Veniunt in comitium tristes, jubent dicere : quorum negotium est, dicunt : judex testes poscit : ipsus it minctum. Ubi redit, ait se omnia

1. Aulu-Gelle, I, 6.
2. Macrobe, *les Saturnales*, II, 12.

audivisse, tabulas poscit, literas inspicit : vix præ vino sustinet palpebras : eunti in concilium ibi hæc oratio : « Quid mihi negotii est cum istis nugacibus? Quam potius potamus mulsum mixtum vino græco; edimus turdum pinguem bonumque piscem, lupum germanum, qui inter duos pontes captus fuit. »

FIN DU TOME SECOND.

Google

ERRATA

—

Page 8,	ligne 13,	*au lieu de :*	Cœcilius *lisez* Cæcilius
— 82	— 25	—	Gessner *lisez* Gesner
— 83	— 4 et 28	—	id. id.
— 100	— 27	—	pa *lisez* pas
— 102	— 25	—	office *lisez* officier
— 112	— 19	—	accuellit *lisez* accueillit
— 139	— 5	—	affime *lisez* affirme
— 161	— 11	—	Saturius *lisez* Satureius
— 167	— 27	—	egorge *lisez* égorge
— 267	— 18	—	qu'est-ce *lisez* qu'est-ce

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME SECOND

CHAPITRE XVI

CATON CENSEUR.

Luttes de Caton contre les mœurs, contre les idées nouvelles et contre la civilisation de la Grèce. 1

CHAPITRE XVII

CATON ORATEUR.

Éloquence de Caton. — Ses caractères. — Jugement des critiques anciens sur le style de Caton. — Portrait de Caton par Tite-Live. 24

Digitized by Google

CHAPITRE XVIII

CATON AGRICULTEUR.

Traités d'agriculture antérieurs au livre de Caton *De re rustica*. — *Les Travaux et les Jours* d'Hésiode. — L'*Économique* de Xénophon. — Analyse du livre de Caton. — Caton d'après le *De re rustica*. — Authenticité de l'ouvrage..... 51

CHAPITRE XIX

LE SÉNATUS-CONSULTE CONTRE LES BACCHANALES (185 av. J. C.).

Table de Cigala. — Découverte des Bacchanales à Rome. — Origine orientale du culte de Bacchus. — Les *Liberalia* et les *Vinalia*. — Coup d'œil sur la religion romaine. — Traduction du sénatus-consulte..... 85

CHAPITRE XX

L'ÉLOQUENCE DEPUIS CATON JUSQU'AUX GRACQUES.

Progrès de la décadence après Caton. — Orateurs : Servius Sulpicius Galba. — Aulus Postumius Albinus. — Spurius Albinus. — M. Æmilius Lepidus Porcina. — Lucius Mummius l'Achaïque. — Spurius Mummius..... 105

CHAPITRE XXI

SCIPION ÉMILIEN ET C. LÉLIUS.

Suite de l'éloquence depuis Caton jusqu'aux Gracques. — Scipion Émilien et C. Lélius..... 120

Digitized by Google

CHAPITRE XXII

LES GRACQUES.

Vie de Tiberius Gracchus. — Son tribunat. — Vie de Caius Gracchus. — Ses deux tribunats. — Son éloquence..... 147

CHAPITRE XXIII

LES SATIRES DE LUCILIUS.

La société romaine d'après les satires de Lucilius (148-100 environ av. J. C.)..... 179

CHAPITRE XXIV

L'HISTOIRE DEPUIS CATON JUSQU'A SYLLA.

L. Calpurnius Pison Frugi. — L. Cassius Hemina. — Q. Fabius Maximus Servilianus. — Caius Fannius. — C. Sempronius Tuditanus. — L. Cœlius Antipater..... 198

CHAPITRE XXV

L'HISTOIRE DEPUIS CATON JUSQU'A SYLLA (SUITE ET FIN).

P. Sempronius Asellion. — C. Licinius Macer. — Q. Claudius Quadrigarius. — Q. Ælius Tubéron. — Q. Valerius Antias. — L. Cornelius Sisenna. — L. Otacilius Pilitus..... 218

Digitized by Google

CHAPITRE XXVI

AUTEURS DE MÉMOIRES.

Les mémoires à Rome. — Les auteurs de mémoires avant Cicéron. M. Æmilius Scaurus. — P. Rutilius Rufus. — Quintus Lutatius Catulus. — L. Cornelius Sylla. — Conclusion..... 247

CHAPITRE XXVII

L'ORATEUR ANTOINE.

L'éloquence depuis les Gracques jusqu'à Cicéron : — I. L'orateur Antoine (Marcus Antonius)..... 267

CHAPITRE XXVIII

L'ORATEUR CRASSUS.

L'éloquence depuis les Gracques jusqu'à Cicéron : — II. L'orateur L. Licinius Crassus..... 284

CHAPITRE XXIX

ORATEURS SECONDAIRES.

L'éloquence depuis les Gracques jusqu'à Cicéron : — III. Orateurs secondaires : Caius Fannius. — Q. Metellus Numidicus. — Q. Servilius Cépion et M. Æmilius Scaurus. — L. Marcius Philippus. — Caius Titius. — L. Ælius Præconinus Stilon. — Orateurs du Latium..... 300

CHAPITRE XXX

QUINTUS HORTENSIUS HORTALUS.

L'éloquence depuis les Gracques jusqu'à Cicéron (fin) : — IV. L'orateur Quintus Hortensius Hortalus..... 315

APPENDICE..... 341

ERRATA..... 369

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME SECOND.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

Digitized by Google

A01 1467128

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google